

**Madagascar**

**Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie  
et des Forêts (MEEF)**

**Ministère auprès de la Présidence en charge de  
l'Agriculture et de l'Elevage (MPAE)**

**Madagascar**  
**Projet de Développement**  
**de l'Approche Intégrée pour promouvoir**  
**la Restauration Environnementale et**  
**le Développement Rural**  
**à Morarano Chrome**  
**PRODAIRE**

**Rapport final du projet**

**Avril 2018**

**Agence Japonaise de Coopération Internationale  
(JICA)**

**IC Net Limited**

<b>GE</b>
<b>JR</b>
<b>18-063</b>

## Table des matières

1. Aperçu du Projet.....	1
2. Grandes lignes des activités du Projet (cf. Annexe 1 : Calendrier des activités menées).....	4
3. La réalisation sur les résultats attendus et les objectifs du Projet .....	5
3-1 Réalisation sur les résultats attendus .....	5
3-2 Réalisations sur l'objectif du Projet .....	17
4. Historique de la modification du cadre logique du projet .....	21
5. Grandes lignes des résultats de la revue finale du Projet.....	23
6. Problématiques relatives à l'exécution et à la gestion du Projet ainsi que les efforts entrepris pour les résoudre.....	29
7. Efforts et Proposition pour l'atteinte de la finalité .....	31
7-1 Efforts entrepris en vue de l'atteinte de la finalité .....	31
7-2 Proposition à la partie Malagasy .....	33
8. Leçons apprises.....	36

### Document annexe

1. Calendrier d'exécution des activités (Prévision/Réalisations)
2. Apports du Projet (réalisations des côtés japonais et malagasy)
3. Liste des documents élaborés par le Projet
4. Cadre Logique du Projet (de la version 1 à la version 4)
5. Procès-verbal de discussions et Procès-verbal des réunions de Comité Conjoint de Coordination

### Volume supplémentaire : documents réalisés par le Projet

1. Manuel d'utilisateur du Modèle « LIFE »
2. Programmes pour la mise en pratique du modèle LIFE

## Liste des Abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AIM	Action Intercoopération Madagascar
ANAE	Associations pour les Actions Environnementales
BAD	Banque Africaine pour le Développement
BM	Banque Mondiale
CDR	Conseiller de Développement Rural
CELCO-BVPI	Cellule de Coordination de BVPI
COKETES	Conservation of Key Endemic Threatened and Economically valuable Species
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DGF	Direction Générale des Forêts
DRAE	Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage
DREEF	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
DREEH	Direction Régionale de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures
EDD/ESD	Education pour le Développement Durable/ Education for Sustainable Development
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FL	Formateur local
GF	Guichet Foncier
JCC	Joint Coordination Committee (Comité Conjoint de Coordination)
JICA	Japan International Cooperation Agency
LIFE	Lahasa Ifandrombonana ho Fampanandrosoana ny ambanivohitra sy Enti-miaro ny tontolo iainana » (Actions participatives de toute la communauté pour le développement rural et la sensibilisation à la protection de l'environnement)
MAF	Madagascar Aye-aye Fund
MAP	Madagascar Action Plan
MEEF	Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
M2PATE	Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets Présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Equipement
MPAE	Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage

MRPA	Managed Resources Protected Areas (Gestion des Ressources des Aires Protégées, projet du PNUD/FEM)
MZ	Manager de Zone
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADAP	Projet d'Agriculture Durable par une Approche Paysage
PAPRIZ	Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole et de Gestion de Bassins-Versants
PC23	Périmètre Colonial 23
PDM	Project Design Matrix (cadre logique du projet)
PMU	Project Management Unit (Unité de Gestion du Projet)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE/UNEP	Programme des Nations Unies pour l'Environnement/United Nations Program for Environment
PRODAIRE	Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome
PROJERMO	Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen-Ouest
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SG	Secrétariat Général
SLM	Sustainable Land Management
TPF	The Peregrine Fund

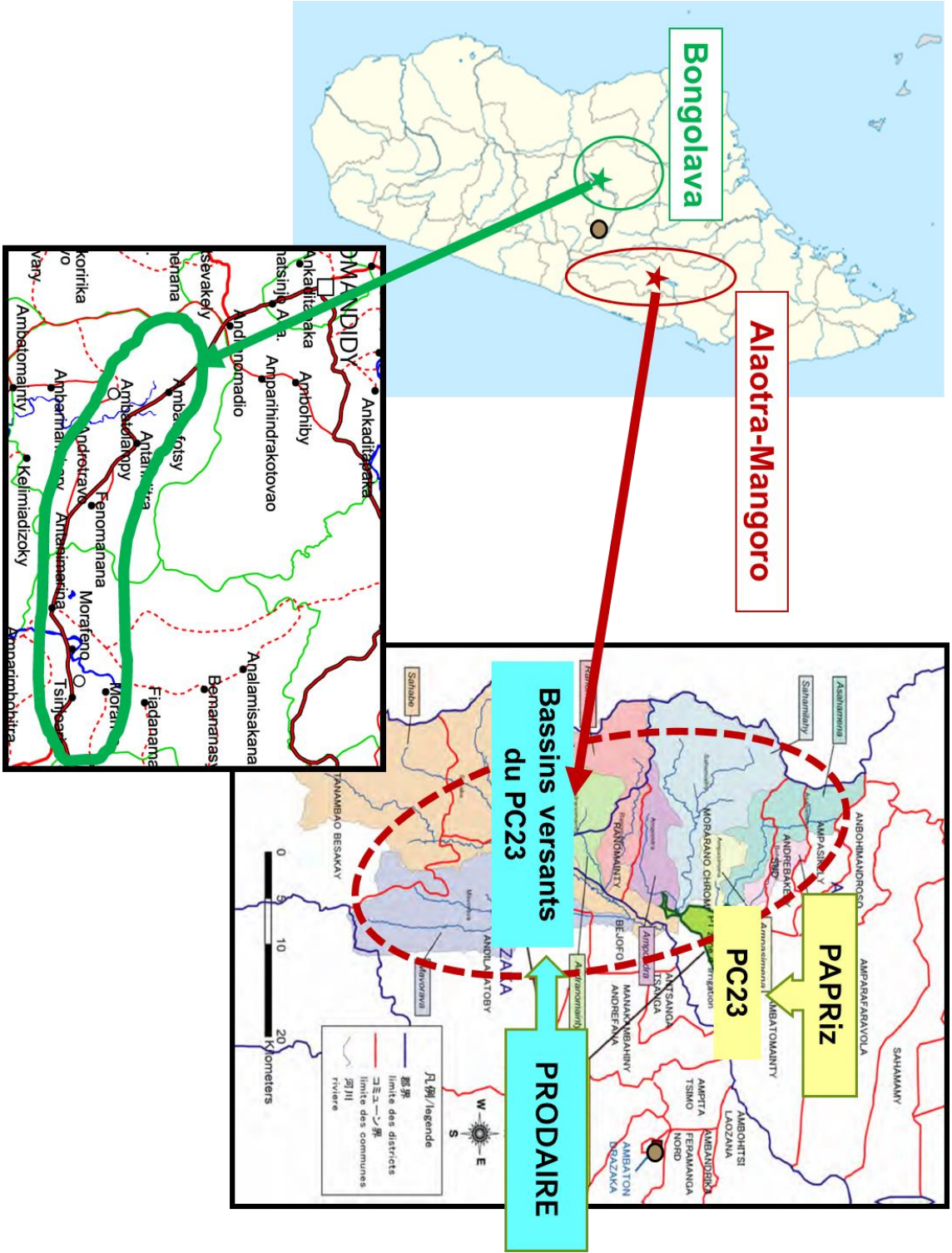


Schéma 1 : Sites du Projet

# 1. Aperçu du Projet

## (1) Contexte

Madagascar est la quatrième plus grande île du monde. Cependant les terres utilisées pour les activités économiques telles que l'agriculture ainsi que la couverture forestière ne constituent qu'environ le quart de la superficie totale des terres. À Madagascar, plus de la moitié des terrains sont dégradés ou du sol infertile. Les collines, les pentes et les sommets sont considérablement dégradés. Ces terrains dégradés présentent des défis importants pour le développement de Madagascar, en particulier pour la conservation environnementale et le développement rural.

La Région du lac Alaotra est connue comme étant la plus grande zone de production rizicole à Madagascar. Toutefois, l'amont du bassin versant est sérieusement dégradé et manque de terre fertile, et la population n'a pas les moyens de travailler sur de tels sols dégradés. La pauvreté prédomine et l'érosion du sol est très avancée. En conséquence, cette situation provoque les inondations, la sécheresse et la sédimentation en aval avec un impact sévère sur la production agricole. De ce fait, des activités de contrôle de l'érosion du sol et d'amélioration des moyens de subsistance sont nécessaires dans la zone amont du lac Alaotra.

Le gouvernement Malagasy a mis sur pied la stratégie de développement à moyen/ long terme, dénommée le « Plan d'Action pour Madagascar » (MAP – Madagascar Action Plan -), basée sur les plans de développement comme le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, révisé en juin 2005. Parmi les 8 engagements prioritaires lancés dans cette stratégie, les deux sont consacrés au « développement rural et la Révolution verte » et à la « préservation de l'environnement ». Avec l'aide des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) comme la Banque mondiale, ces derniers sont traduits par l'exécution d'activités concrètes telles que le Programme National Bassins Versants Périmètres Irrigués, combinant le développement de l'agriculture irriguée et la politique de la gestion des bassins versants. Or, il persiste une situation nécessitant des activités concrètes pour améliorer les conditions de vie des populations des zones d'amont et en même temps pour freiner la dégradation de ces zones.

En août 2007, le Gouvernement Malagasy a soumis auprès du Gouvernement Japonais une requête d'un projet de coopération technique intitulé « Projet de développement de l'approche intégrée pour promouvoir la restauration environnementale et le développement rural à Morarano Chrome » (ci-après se référant à « le Projet »). En réponse à cette requête, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé une Mission d'Étude de planification détaillée en mars 2009.

Les procédures préparatoires en vue du commencement du Projet se sont déroulées après ladite Mission. Toutefois, durant le processus, la situation politique à Madagascar a changé de façon drastique. De ce fait, la JICA a décidé d'envoyer une Seconde Mission d'Étude de planification détaillée afin de collecter les informations actualisées relatives au Projet et de réviser le cadre du Projet avec les autorités concernées de la République de Madagascar. L'accord a été conclu suite à l'envoi de cette 2ème mission en janvier 2011 pendant laquelle le contenu de la coopération et le système organisationnel d'exécution ont été confirmés à nouveau. Le Procès-verbal de Discussions sur le Projet a été enfin signé le 11 octobre 2011.

## (2) Finalité et Objectif spécifique du Projet

L'objectif du Projet est comme suit : « Un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi ». Quant à la finalité, elle est comme suit : « Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente ». La structure de l'ensemble du Projet est indiquée dans le schéma 2.

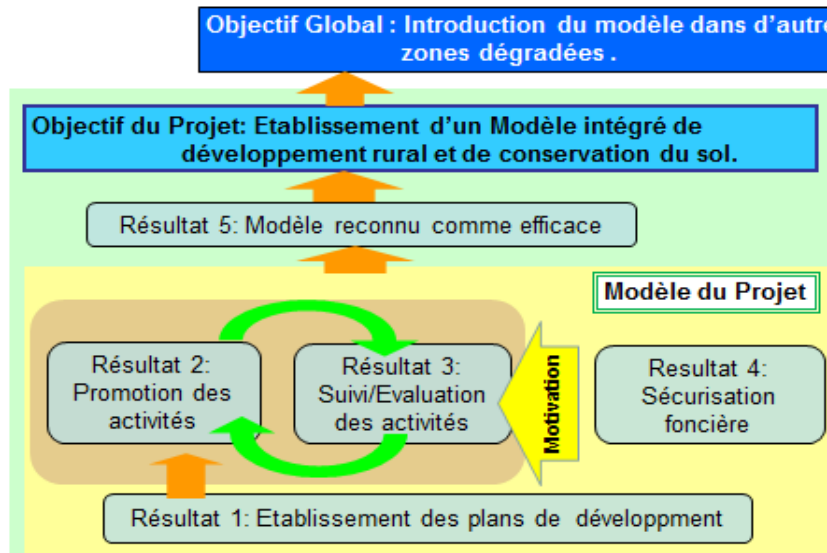


Schéma 2 : Structure du Projet

## (3) Période d'exécution et Activités principales

Le présent Projet comporte deux phases :

- Première phase : de la mi-février 2012 au début mars 2015 (environ 37 mois)
- Deuxième phase : du début avril 2015 à la fin mars 2018 (environ 36 mois)

Les activités sur lesquelles le Projet met l'accent durant chaque phase sont les suivantes.

- 1<sup>ère</sup> phase : mise en essai/ établissement du Modèle et préparation pour la diffusion du Modèle
- 2<sup>ème</sup> phase : finalisation/ diffusion du Modèle et du plan de programme

## (4) Zone cible du Projet (cf. schéma 1)

- Les 4 communes cibles initiales de la région Alaotra-Mangoro (communes de Morarano Chrome, d'Ambodirano, d'Andrebakely Sud et d'Ampasikely)
- Les communes cibles d'extension de la région Alaotra-Mangoro, Andilanatoby et Ranomainty où une partie des activités est menée depuis 2014 en vue de l'essai pilote et de l'étude de l'efficacité du Modèle.
- La région cible d'extension, celle de Bongolava où une partie des activités est menée depuis 2015, en vue d'établir un précédent de l'application du Modèle, en mettant à profit l'organe et le système

existants – la Direction Régionale de l’Agriculture et de l’Élevage (DRAE) et les Conseillers de Développement Rural (CDR) apparentés aux communes -.

#### **(5) Agence gouvernementale et structure concernées**

##### Organismes homologues

- 1) Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l’Environnement, de l’Écologie et des Forêts (MEEF)
- 2) Direction Générale de l’Agriculture (DGA) du Ministère auprès de la Présidence en charge de l’Agriculture et de l’Élevage (MPAE) ainsi que la Cellule de Coordination du programme national Bassins Versants Périmètres Irrigués (CELCO-BVPI)
- 3) Direction Régionale de l’Environnement, de l’Ecologie et des Forêts du MEEF des régions Alaotra-Mangoro et Bongolava
- 4) Direction Régionale de l’Agriculture et de l’Elevage (DRAE) du MPAE des régions Alaotra-Mangoro et Bongolava
- 5) 6 communes cibles (Morarano Chrome, Ambodirano, Andrebakely Sud, Ampasikely, Andilanatoby et Ranomainty) de la région Alaotra-Mangoro

##### Autres organismes collaborant

- 2 communes cibles (Tsinjoarivo Imanga et Ambatolanpy) de la région Bongolava
- Gouvernements préfectoraux d’Alaotra-Mangoro et de Bongolava



## 2. Grandes lignes des activités du Projet (cf. Annexe 1 : Calendrier des activités menées)

Pendant la 1<sup>ère</sup> phase, les activités relatives aux résultats 1, 2 et 3 du Cadre Logique du Projet ont été principalement menées dans les 6 communes<sup>1</sup> de la région Alaotra-Mangoro, dans le but d'« établir un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées ». Ces activités ont été opérées sans retard et sans modification importante par rapport au plan initial (cf. « 3-1 Résultats 1, 2 et 3 » pour les détails). En revanche, l'activité de sensibilisation auprès des populations sur le Guichet Foncier (GF), une des activités relatives au résultat 4, a été suspendue de juillet 2014 à octobre 2015, à cause du contexte dans lequel le GF ne pouvait délivrer de certificats fonciers suite à la décision gouvernementale de juillet 2014 (cf. « 3-1 Résultat 4 » pour les détails).

Pendant la 2<sup>ème</sup> phase, le Projet a mis l'accent sur les résultats 3 et 5 du Cadre Logique du Projet pour mener ses activités en vue de « finaliser et diffuser le Modèle établi pendant la 1<sup>ère</sup> phase ». Les activités relatives au résultat 3 ont été entreprises sans retard et sans modification importante du plan initial (cf. « 3-1 Résultats 3 » pour les détails). Celles relatives au résultat 5 ont toutes été également exécutées comme il a été initialement planifié malgré le changement de la période et du nombre de fois de la visite des sites par les acteurs impliqués pour leur présenter le Modèle et par le comité du manuel d'utilisateur du Modèle (cf. « 3-1 Résultat 5 » pour les détails). Ces changements étaient dus à l'ajustement de la date suivant les calendriers des acteurs impliqués, qui ne pouvaient être déterminés dans la plupart des cas qu'au dernier moment. Dès que la date convient aux acteurs importants, la mise en œuvre de ces événements a été immédiatement décidée même si leurs périodes ont été définies différemment du plan.

---

<sup>1</sup> Les communes cibles initiales dès le début du Projet sont comme suit : Morarano Chrome, Andrebakely Sud, Ampasikely et Ambodirano. Cette dernière a été en effet séparée de Morarano Chrome en 2015. Par ailleurs, ce sont Andilanatoby et Ranomainty qui constituent les communes d'extension ciblées à partir d'avril 2014.

### 3. La réalisation sur les résultats attendus et les objectifs du Projet

#### 3-1 Réalisation sur les résultats attendus

##### **Résultat 1 : Dans les Communes cibles initiales, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014, l'expression « dans les communes cibles » a été modifiée et devenue « dans les communes cibles initiales » en raison de l'essai d'adaptation du système de vulgarisation dans les communes cibles d'extension, qui n'avait pas été planifié au moment du démarrage du Projet. L'accord a été ainsi obtenu sur l'évaluation du résultat 1 qui vise uniquement les 4 communes ciblées dès le début du Projet.

Puisque tous les indicateurs relatifs au résultat 1 sont atteints comme mentionné ci-dessous, nous pouvons dire que le niveau d'atteinte de ce résultat est considérablement élevé.

##### **1a: Un rapport d'étude de collecte de données de base est élaboré.**

Le rapport d'étude de base sur les 4 communes cibles initiales a été élaboré et déposé en juin 2012.

##### **1b: Un rapport d'étude sur les ressources locales est élaboré.**

Le rapport d'étude des ressources locales relatives aux 4 communes cibles initiales a été élaboré et déposé en septembre 2012.

##### **1c: Des cartes d'utilisation des terres sont élaborées pour chaque Fokontany.**

Les cartes d'utilisation des terres pour chaque Fokontany des 4 communes cibles initiales ont été élaborées et déposées en juin 2012 en tant qu'une partie du rapport d'étude de base.

##### **1d: Un plan de formation initial sur des thèmes spécifiques est élaboré.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014, l'indicateur initial « des plans d'activités sont élaborés dans chaque Fokontany » a été modifié et est devenu « un plan de formation initial sur des thèmes spécifiques est élaboré » afin de refléter la modification de l'activité 1.7 dans la 2<sup>ème</sup> version datée du 26 février 2013, qui avait été « élaborer le plan d'activités de chaque Fokontany » et qui est devenu « élaborer un plan des formations pour les thèmes spécifiques ». Cette dernière révision répond en effet à l'approbation du 3<sup>ème</sup> comité (JCC) tenu le 5 février 2013, selon laquelle au lieu du plan d'activités (plan de formation) de chaque Fokontany, le plan de formation en cascade est élaboré et la formation sur demande est introduite en ce qui concerne la formation sur des thèmes spécifiques.

Le plan de formation sur des thèmes spécifiques a été révisé à travers la discussion au sein de l'Unité de Gestion du Projet (ci-après dénommée PMU) et approuvé à la 3<sup>ème</sup> réunion de JCC.

**Résultat 2 : Dans les Communes cibles initiales, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.**

Comme le cas du résultat 1, dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet du 22 juillet 2014, l'expression « dans les communes cibles » a été modifiée et devenue « dans les communes cibles initiales ». L'accord a été ainsi obtenu sur l'évaluation du résultat 2 qui vise uniquement les 4 communes ciblées dès le début du Projet.

Puisque tous les indicateurs relatifs au résultat 2 sont atteints comme mentionné ci-dessous, nous pouvons dire que le niveau d'atteinte de ce résultat est considérablement élevé. Les détails sont comme suivent :

**2a: 75% des ménages propriétaires de terres sur des pentes ayant participé à la formation mènent les activités de reboisement sur tanety.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014, l'indicateur « le nombre des personnes s'engageant dans des activités contribuant à la conservation des sols s'élève à XX % du nombre total d'utilisateurs des terres » a été modifié et devenu « 75% des ménages propriétaires de terres sur des pentes ayant participé à la formation mènent les activités de plantation sur tanety » afin de clarifier les 2 points suivants conformément à l'objectif du Projet. Premièrement, il s'agit spécifiquement des activités de conservation des sols des versants à cibler, c'est-à-dire les pentes des hautes terres. Deuxièmement, il s'agit de démarquer les résultats obtenus et réalisés par rapport aux apports du projet, par les bénéficiaires qui sont des propriétaires ou « utilisateurs » ayant participé à la formation. Et également de démarquer ces « utilisateurs » par rapport à la motivation de planter sur les terrains à vocation de reboisement.

Les ménages propriétaires de terres sur des pentes, exceptés ceux employant ces terres pour d'autres cultures telle que la riziculture pluviale, et ceux incapables d'exercer le reboisement à cause du manque de terrain, sont définis comme « ménages propriétaires de terres sur des pentes, où le reboisement est praticable ». Le Cadre Logique du Projet fait référence à ces ménages en tant que « propriétaires de terres sur des pentes ».

Selon les résultats obtenus de l'étude d'impacts finale menée entre avril et juin 2016 sur les ménages participant à la formation, qui sont propriétaires de terres sur des pentes, où le reboisement est praticable ; 48,9% ont procédé au reboisement pendant les 3 ans précédant le Projet contre 92,9% durant les 4 ans après le démarrage du Projet (tableau 1). Plus précisément, le taux de pratique du reboisement est monté à 72,4% pendant les 2 campagnes suivant le démarrage du Projet et 87,4% dans les 2 autres années qui succèdent. Cela dit, cet indicateur de résultat a été atteint dès le 3<sup>ème</sup> exercice post-démarrage du Projet. Nous pouvons ainsi dire que le niveau d'atteinte de ce résultat est considérablement élevé.

Tableau 1 : Évolution du taux de pratique par les ménages cibles du Cadre Logique du Projet

Article	Pendant les 3 ans précédant le démarrage du PRODAIRE	2012/13 à 2013/14	2014/15 à 2015/16	Toute la période du PRODAIRE
Parmi les ménages participant à la formation, qui sont propriétaires de terres sur des pentes, où le reboisement est praticable, ceux qui ont pratiqué le reboisement	<b>48,9%</b>	<b>72,4%</b>	<b>87,4%</b>	<b>92,9%</b>

**2b: Avant la fin du projet, au moins une personne est attestée en tant que Formateur en stabilisation de lavakas par la DREEF et la DRAE, pour chaque Fokontany où il existe des lavakas.**

Cet indicateur a été nouvellement ajouté dans la 3ème version du Cadre Logique du Projet, en date du 22 juillet 2014, suite à la reconnaissance au cours des activités du Projet de l'importance de la stabilisation de lavakas pour la conservation des sols de l'ensemble de la région.

Dans les 4 communes cibles initiales, 12 Fokontany cités dans le tableau 2 possèdent des lavakas<sup>2</sup>. A la date de septembre 2016, le nombre de formateurs en stabilisation de lavakas (ci-après dénommés « formateurs en lavaka ») était de 2. Puis, il y avait 14 autres personnes qui ont rempli les conditions<sup>3</sup> pour devenir formateur en lavaka en attente d'être attestées. Parmi celles-ci, un formateur en lavaka a déjà été attesté et 2 autres personnes sur le 14 qui attendaient l'attestation ne remplissaient pas la condition du Cadre Logique du Projet, qui est « au moins une personne pour chaque Fokontany où se situent des lavakas », car il s'agissait des ressources humaines résidant en dehors des Fokontany concernés. C'est à l'occasion d'une cérémonie organisée par la DREEF et la DRAE en novembre 2016 que toutes ces personnes en attente ont été attestées en tant que formateurs en lavaka. Résultat, dans chacun des 12 Fokontany possédant des lavakas dans les 4 communes cibles initiales, au moins un formateur en lavaka a été attesté (tableau 2). Le niveau d'atteinte de ce résultat est considéré comme élevé.

Tableau 2 : Situation de l'attestation des formateurs en lavaka

No	Fokontany possédant des lavakas	Formateur attesté en lavaka
1	Ampasikely	Rakotoarimosa Georges, AM Dina
2	Andranombainga	Lason
3	Andilambarika	Salomon
4	Ambodifarihy	Sata
5	Morarano Ouest	Jean Aimé
6	Manakambahinikely	José Rinah
7	Antetezantany	Bary François René
8	Maheriara	Willy
9	Antanimena	AM Lova
10	Antanimafy	Randriarimanana Clément
11	Maharidaza	Mme Perline
12	Ambohidehilahy	Rakotoarimanana, AM Harivola

<sup>2</sup>On considérait que le nombre de Fokontany comportant les lavakas est de 15 dans les 4 communes cibles initiales. Cependant, une nouvelle observation attentive menée en septembre 2016 exclut 2 Fokontany, Antanimalalaka et Mahatsinjo du fait de la non-existence de lavaka. Par ailleurs, Ampandriantsara, de même que Andranofasika sont jugés trop loin pour réaliser les formations. Pour ces raisons, 4 Fokontany ont été ainsi classés non cibles. En revanche, Maharidaza, qui ne faisait pas partie des 15 Fokontany susdits, a été nouvellement ajouté étant donné que des lavakas y ont été localisés. Il reste ainsi 12 Fokontany cibles de la formation avec des lavakas dans les 4 communes cibles initiales.

<sup>3</sup>Les conditions à remplir pour devenir formateur en lavaka sont: la participation à la formation de formateurs pour le devenir et l'expérience de la conduite de plus d'une session de formation en lutte contre les lavakas au profit des populations.

**2c: 50 % des ménages qui ont participé à la formation mettent en pratique au moins une des nouvelles activités qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie et au développement rural (foyer amélioré (kamado), production de litchi et pisciculture).**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, en date du 22 juillet 2014, l'indicateur initial « le nombre de personnes s'engageant dans de nouvelles activités contribuant au développement rural et à l'amélioration de la vie quotidienne atteint XX % de l'ensemble de la population » a été modifié dans le but de clarifier le lien entre les apports du projet (formation et suivi) et les résultats (activités des population) grâce à la clarification de « la population » en question qui était « l'ensemble de la population » devenue les « ménages qui ont participé à la formation ». Les nouvelles activités mentionnées ici ont été restreintes à 3 – la fabrication du foyer amélioré, la production de litchi et la pisciculture (y compris la production des alevins) - au cours de la mise en œuvre du Projet. La pratique réelle de plus d'une de ces nouvelles activités par plus de 50% des ménages ayant participé aux formations sur ces thèmes est demandée.

Les résultats de l'étude d'impacts finale conduite en avril-juin 2016 montrent que parmi tous les 556 ménages enquêtés, 445 ont participé aux formations sur ces thèmes et sur ces 445, 378 ménages ont pratiqué au moins l'une de ces nouvelles activités. Ceci dit, 84,9% des ménages ( $378 \text{ ménages} \div 445 \text{ ménage} \times 100$ ) ont mis en pratique ces activités. Le niveau d'atteinte de ce résultat est ainsi jugé considérablement élevé.

**Résultat 3 : Dans les Communes ciblées, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées.**

Conformément à la 2<sup>ème</sup> phase du Projet qui développe les activités en vue d'atteindre son objectif global, les réalisations du résultat 3 seront décrites sous les 3 angles suivants : (1) l'application de la stratégie de retrait graduel dans les 4 communes cibles initiales, (2) la vérification de l'efficacité du système de vulgarisation établi dans les 2 communes cibles d'extension et (3) l'application de ce système de vulgarisation aux structures de vulgarisation existantes. Etant donné que les améliorations nécessaires ont été définies après le suivi-évaluation, elles ont également été appliquées dans la pratique et le résultat de cette application a été utilisé pour l'amélioration de ce système d'évaluation. Nous pouvons ainsi dire que le niveau d'atteinte de ce résultat est considérablement élevé.

**1) Pratique de la stratégie de retrait graduel dans les 4 communes cibles initiales de la région d'Alaotra-Mangoro**

Dans les 4 communes cibles initiales, les activités de formation et de suivi, y compris la formation sur le reboisement, ont été exécutées pendant les 3 campagnes de 2012/13, 2013/14 et 2014/15. À travers ces expériences, les essais et erreurs ont été répétés dans le but d'établir le Modèle LIFE qui convient aux conditions de Madagascar. Pendant l'exercice 2015/16, sur la base de ces expériences, les activités de formation ne sont plus conduites sauf pour la production d'alevins et la stabilisation de lavakas,

conformément à la stratégie de retrait graduel du Projet. Le suivi direct auprès des populations constitue la principale activité des agents de vulgarisation.

Par conséquent, 12,4% des ménages interrogés dans le cadre de l'évaluation finale des impacts ont participé à la formation sur le reboisement, même dans la campagne de reboisement de 2015/16 c'est-à-dire après l'arrêt des formations mises en œuvre par le Projet. Même si certains n'auraient pas pu différencier leur participation aux formations durant les campagnes de 2015/16 et de 2014/15, cette réalité est un reflet des résultats apportés par les efforts continus des populations. Il s'agit en l'occurrence de la conduite de formations gratuites par les formateurs locaux en répondant aux demandes des populations. En dehors de ce cas de formation sur le reboisement dispensée gratuitement, d'autres cas du suivi direct auprès des populations ont été rapportés. Avec l'achat des alevins, les acheteurs reçoivent en même temps des conseils techniques sur la méthode de la pisciculture. Des cas de formation sur le marcottage du litchi sans appui du Projet ont aussi été constatés suite à une demande des populations, grâce à une négociation entre les formateurs locaux et les propriétaires des pieds mères du litchi, qui reçoivent une partie des marcottes produits.

## **2) Établissement de l'approche de vulgarisation dans les 2 communes cibles d'extension de la région Alaotra-Mangoro au sein du bassin versant du PC 23**

Le modèle initial de vulgarisation dans les 4 communes cibles initiales faisait l'objet de certaines révisions après les essais et les erreurs comme le changement vers le suivi direct auprès des populations ou encore la simplification du système initial de vulgarisation de 3 niveaux (Managers de Zone (MZ), Moniteurs et Formateurs Locaux (FL)) à 2 niveaux (MZ et FL). Ces modifications ont été adaptées dès le début dans les 2 communes cibles d'extension pour une mise en œuvre efficace du Modèle de vulgarisation.

De surcroît, dans les 2 communes cibles d'extension, comportant de nombreux hameaux situés loin des routes principales, donc difficiles d'accès, le Projet a élaboré une stratégie d'extension graduelle selon laquelle les activités sont d'abord lancées à la première année dans les hameaux relativement accessibles, puis progressivement étendu pendant la 2ème année vers les zones cibles difficiles à accéder. La pratique suivant cette stratégie a permis d'accumuler du savoir-faire comme par exemple la conduite de démonstration au niveau des hameaux. Ces bonnes pratiques ont été capitalisées dans l'activité de collaboration avec le projet MRPA mentionnée plus bas, entre autres.

## **3) Consolidation de l'approche de vulgarisation dans les 2 communes de la région Bongolava, en profitant des structures existantes (CDR, DRAE et DREEF)**

La problématique est comme suit : en vue de la diffusion du modèle dans l'ensemble du pays, une structure d'exécution doit être élaborée pour appliquer le Modèle LIFE promu par notre Projet dans des régions de différentes conditions. Afin d'aborder cette problématique, les activités ont été démarrées dans 2 communes de la région Bongolava, où le système particulier de vulgarisation avait été mis en place par la structure régionale d'administration. En effet, dans cette région, le personnel appelé les Conseillers de Développement Rural (CDR) apparentés aux communes participe à la vulgarisation technique entreprise par

la DRAE et la DREEF. Dans la région Alaotra-Mangoro par contre, il n'existe aucun agent chargé des activités de vulgarisation au sein de la commune (collectivité autonome plus près des populations). De ce fait, la mise en valeur des ONG locales en tant que structure d'exécution des activités de vulgarisation a été inévitable.

La collaboration avec le PAPRIZ et le projet pour l'amélioration du cadre de vie, menés depuis un certain temps dans cette zone, a été renforcée en appliquant le Modèle LIFE pour les formations sur le reboisement et le foyer amélioré, fortement demandées par les populations à cause de la pénurie de bois de chauffe/charbon. À travers la pratique valorisant ce système de vulgarisation existant, l'approche de vulgarisation a été consolidée pour promouvoir la conservation des sols et le développement rural, parallèlement dans la plaine de rizières au fond de la vallée et dans le versant sur les pentes.

**Résultat 4 : Dans les Communes cibles initiales, la certification des droits de propriété foncière devient possible.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014, l'expression « dans les communes cibles » a été modifiée et devenue « dans les communes cibles initiales » parce que les communes cibles d'extension ont été ajoutées pour l'essai d'adaptation du système de vulgarisation au cours des activités du Projet, alors que cela n'avait pas été planifié au moment du démarrage du Projet. L'accord a été ainsi obtenu sur l'évaluation du résultat 4 qui vise uniquement les communes ciblées dès le début du Projet. Cependant, la commune d'Ampasikely, où le GF n'est pas fonctionnel à la date du juillet 2014, ainsi que la commune d'Ambodirano, instituée en 2015, où il n'existe pas de GF, ne sont pas couvertes par l'évaluation.

Avec le soutien du Projet, la cérémonie d'inauguration du GF de Morarano Chrome a été tenue en juin 2013 et le service de la délivrance du certificat foncier y a été officiellement ouvert. Or, du fait qu'une hypothèse est devenue réalité, comme décrite ci-dessous, la permanence de cette activité a été perturbée, ce qui explique le niveau moyen de l'état d'atteinte du résultat 4.

**4a: Après la mise en place du guichet foncier de Morarano Chrome, au moins 130 certificats fonciers sont délivrés chaque année dans les communes cibles initiales où le Guichet Foncier est opérationnel.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014, l'accord a été obtenu sur la modification de l'indicateur du nombre annuel de certificats fonciers délivrés à 130. Cet indicateur a été atteint en 2013 avec la délivrance de 141 certificats fonciers au total, dont 91 par le GF de Morarano Chrome et 50 par celui d'Andrebakely Sud.

Toutefois, en juillet 2014, le gouvernement a décidé que le GF ne peut délivrer de certificat foncier que si la commune dispose du Plan Local d'Occupation Foncière (PLOF) et du Schéma d'Aménagement Communal (SAC). Dans la plupart de communes, y compris celles ciblées par notre Projet, le SAC n'était pas disponible et le certificat foncier ne pouvait donc pas être délivré pendant un certain temps.

L'abrogation de cette décision en octobre 2015 par le gouvernement a permis la reprise des activités

d'appui aux GF telle que la sensibilisation auprès des populations. Toutefois, la suspension des activités avait des conséquences sérieuses. En effet, le problème de manque de main d'œuvre dans le GF de Morarano Chrome persiste suite à la démission d'un des 2 membres du personnel de ce GF pendant la période de suspension. De surcroît, l'aggravation de la situation financière de cette commune fait que son personnel, y compris celui du GF, n'est pas suffisamment payé. La poursuite des activités du GF est ainsi difficile.

Conformément à cette situation, cet indicateur n'a pas été atteint depuis l'année 2014.

**Résultat 5 : Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.**

Compte tenu de la phase actuelle du Projet, la 2ème phase, où les activités pour la réalisation de l'objectif global sont mises en œuvre, les réalisations par rapport au résultat 5 sont décrites selon les 3 critères suivants :

- (1) Évaluation objective de l'efficacité du Modèle LIFE ;
- (2) Élaboration et approbation du manuel du Modèle LIFE ;
- (3) Vulgarisation du Modèle à d'autres projets et structures ;
- (4) Ouverture de FIELD SCHOOL pour LE MODELE LIFE

À l'heure actuelle, l'efficacité de l'approche de vulgarisation du Modèle LIFE est prouvée et ce Modèle est appliqué grâce à la collaboration avec d'autres projets et structures. Par ailleurs, le transfert du savoir-faire relatif à l'introduction du Modèle par ces derniers est effectué à travers le « FIELD SCHOOL » pour le MODELE LIFE. Ainsi, l'atteinte du résultat 5 devrait être hautement assurée.

**(1) Évaluation objective de l'efficacité du Modèle LIFE**

Présenter l'efficacité du Modèle LIFE est essentiel afin de le vulgariser. Dans ce but, l'étude d'évaluation d'impacts, composée d'étude par échantillonnage et d'étude sur terrain, a été effectuée à l'occasion des évaluations à mi-parcours et finale. Plus précisément, le Projet a évalué de manière quantitative le taux de pratique, le degré spatial de vulgarisation, la durabilité et enfin la rentabilité des activités de la conservation des sols, suite à l'application en essai de ce Modèle de vulgarisation dans les zones cibles. En ce qui concerne en particulier la rentabilité, notion importante pour promouvoir le Modèle, l'effort a été fait afin d'assurer l'objectivité en clarifiant les contenus et les définitions des « coûts » et des « impacts », à travers des séances de discussion au sein du groupe du manuel. De plus, au cours de ces séances de réflexion sur la rentabilité, on a également donné une attention aux particularités du Modèle, citées ci-dessous.

- Le coût investi pour l'application du Modèle engendre à la fois des résultats classés indirects tels que le nombre de pieds reboisés, de foyers améliorés utilisés, etc. et également des effets directs, c'est-à-dire le transfert des techniques aux formateurs locaux de chaque hameau et puis aux populations locales.
- C'est cet effet direct aux populations qui contribue de manière considérable à leur changement de



comportement et au maintien de la durabilité de leurs activités.

La rentabilité du Modèle LIFE est synthétisée dans le recueil des données, qui sera attaché au manuel (détails dans l'article suivant) qu'on distribuera largement à toutes les personnes et entités concernées.

## **(2) Élaboration et approbation du manuel du Modèle LIFE**

Le groupe du manuel, composé des membres venant des ministères de tutelle, a organisé 3 séances de travail jusqu'en décembre 2016 pour rendre Malagasy le manuel du modèle LIFE. Cette activité consiste notamment à la révision de ce manuel pour le rendre plus lisible et plus compréhensible pour les Malagasy. La dernière ébauche du manuel, révisée sur la base de la discussion au sein du groupe, a été distribuée aux acteurs impliqués des ministères et d'autres institutions pour recueillir les observations des personnes intéressées. Ce manuel du modèle LIFE a été finalisé et validé par le MEEF et le MPAE lors de l'atelier national pour la validation du manuel, tenu en janvier 2017.

## **(3) Vulgarisation du Modèle à d'autres projets et structures**

En collaboration étroite avec le MEEF, le MPAE et le bureau de la JICA à Madagascar, les activités suivantes ont été menées afin de diffuser le Modèle LIFE à d'autres projets et structures.

- Faire suffisamment comprendre les résultats obtenus en appliquant le Modèle et les avantages de celui-ci, aux personnes influentes pour cette diffusion du Modèle (hauts fonctionnaires et personnels des directions de la planification des deux ministères) à toutes les occasions possibles tels que le Comité conjoint du projet (JCC), les séminaires, les visites de terrain, les formations au Japon, entre autres ;
- Commencer assez tôt d'inviter aux JCC les organes (cibles) qui ont la possibilité de mettre en pratique le Modèle, de manière à partager le processus de l'élaboration du Modèle ;
- Participer aux réunions des PTF du domaine environnemental et y mener les activités de promotion à travers la présentation du Modèle etc. ;
- Promouvoir le Modèle individuellement auprès des projets et structures cibles et soutenir la personnalisation du Modèle conformément aux objectifs et aux situations de chaque organe.

Le tableau 3 de la page suivante résume les structures qui ont déjà commencé à appliquer le Modèle LIFE ou qui ont l'intention de l'appliquer, à l'heure actuelle.

### 1) Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole et de Gestion de Bassins-Versants, Phase 2 (PAPRIZ 2)

Dès 2016, de manière à conserver les bassins versants autour des périmètres irrigués dans lesquels la technique de riziculture du PAPRIZ est promue ; le reboisement, le foyer amélioré ainsi que la stabilisation de lavaka sont vulgarisés à l'aide du Modèle LIFE auprès des populations des environnants.

Le système de vulgarisation simplifiée à travers des formations sur toutes les techniques par un paysan formateur du PAPRIZ est en essai dans la région d'Itasy à partir de la saison des pluies 2017 et les

activités de collaboration, telles que la formation des acteurs impliqués d'Itasy par le personnel du PRODAIRE et d'autres, sont en cours.

Tableau 3 : Organismes cibles de la vulgarisation du Modèle LIFE

	Nom	PTF	Sites d'intervention
1	PAPRiz	JICA	Bongolava, Itasy
2	MRPA	FEM/PNUD	Sofia
3	Projet Ambatovy	AMBATOVY	Alaotra-Mangoro
4	SLM Bongolava	FEM/PNUE	Bongolava
5	PADAP	BM/FEM/AFD	Sofia, Boeny
6	PROJERMO	BAD	Bongolava, Amoron'Imania
7	ONG AIM	AIM	Analamanga
8	Projet EDD	JICA	Sofia
9	COKETES	FEM/UNEP	Analanjirofo



### 2) Managed Resources of Protected Areas (MRPA)

À partir de l'année 2016, l'ONG The Peregrine Fund ou TPF (ONG internationale d'origine américaine) a vulgarisé, en utilisant le Modèle LIFE et avec le fonds du MRPA, le reboisement, le foyer amélioré ainsi que la stabilisation de lavaka au profit des Fokontany situés aux alentours des aires protégées concernées par le projet MRPA. Les activités sur terrain de ce projet se sont déjà terminées en septembre 2017.

Au bout d'un an d'exécution du modèle LIFE, le MRPA a demandé à la DREEF de la région Sofia la mise en œuvre d'une étude d'impacts avec un nombre de ménages échantillonnés relativement petit. D'après les résultats de l'étude, environ 87% de ménages font le reboisement et environ 36% ont fabriqué le foyer amélioré. Même en comparaison avec les résultats de la région Alaotra-Mangoro, le taux d'adoption de la 1ère année de formation peut être considéré élevé. L'efficacité de la lutte contre le lavaka a été par ailleurs constatée sur place. L'évaluation du Modèle par les parties prenantes de MRPA ainsi que la motivation des populations pour ces activités sont bien élevées. De ce fait, l'ONG TPF continue l'activité de reboisement, entre autres, avec son propre financement.

### 3) Compagnie minière Ambatovy

À partir de 2016, la compagnie minière Ambatovy a appliqué le modèle LIFE pour la vulgarisation du reboisement, du foyer amélioré et de la stabilisation de lavakas pour la protection du bassin versant de la rivière Mangoro, dans le cadre de leurs activités de RSE. En 2017, durant la saison des pluies, le reboisement et la lutte contre les lavakas continuent d'être mis en œuvre.

#### 4) Participatory Sustainable Land Management in the Grassland Plateaus of Western Madagascar (SLM Bongolava)

En avril 2017, le PRODAIRE a établi le plan de programme (calendrier d'activités, plan budgétaire et système d'exécution) qui est ensuite approuvé par l'Association Nationale pour les Actions Environnementales (ANAE), l'organisme d'exécution. Un mémorandum d'entente de coopération sur la mise en œuvre de ce plan de programme a été signé.

Cependant, dû au programme du PNUE, le démarrage officiel du Projet a été reporté. Par ailleurs, le déblocage des fonds pour les activités sur le terrain est également retardé. Dans cette condition, il a été difficile de profiter de la période de reboisement 2017/2018 et le PRODAIRE sera terminé sans avoir effectué la formation sur le tas (FMT) sur l'application du Modèle LIFE au profit de l'ANAE, son successeur. C'est la raison pour laquelle le PRODAIRE a organisé une série de formations appelée « FIELD SCHOOL pour LE MODELE LIFE » (détails décrits plus bas) dans 6 Fokontany parmi ceux où SLM Bongolava prévoit de travailler, dans le but de transmettre les techniques à SLM Bongolava et aux projets des autres PTF. Dans le cadre de FIELD SCHOOL, en plus du savoir-faire sur le développement du Modèle, les techniques du reboisement, de la lutte contre lavakas et de la production du foyer amélioré ont été transmises à l'équipe régionale de l'ANAE, qui constitue l'équipe d'exécution de SLM.

#### 5) Projet d'Agriculture Durable par une Approche Paysage (PADAP)

Sur la base des résultats des études conjointes sur terrain menée par le PADAP et le PRODAIRE, conduites plusieurs fois en 2017, une proposition de plan de programme appliquant le Modèle LIFE dans les 4 communes des régions Sofia et Boeny a été soumise au PADAP. Puisque l'application du Modèle dans ces régions commencera après la clôture du PRODAIRE, le transfert du savoir-faire sur le développement du Modèle LIFE est en cours auprès des acteurs impliqués dans le PADAP à l'aide de FIELD SCHOOL.

#### 6) Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen-Ouest (PROJERMO)

En mai 2017, le procès-verbal sur la coopération a été signé par les 2 projets. Par la suite, l'étude conjointe sur le terrain a été lancée dans les régions Bongolava et Amoron'Imania. Le plan de programme appliquant le Modèle LIFE dans ces 2 régions, basé sur les résultats de cette étude a été soumis au PROJERMO. Cependant, le Modèle LIFE n'est pas encore développé sur le terrain en raison du retard de la mise en place des CDR, acteurs centraux des activités sur terrain, et de la mise à disposition des motos. Après l'installation des CDR dans les communes cibles, l'équipe régionale du PROJERMO et les CDR ont assisté à FIELD SCHOOL où les techniques nécessaires leurs sont transmises.

#### 7) Association Intercoopération Madagascar (AIM)

L'AIM est une ONG malagasy qui développe des activités dans plusieurs régions en tant qu'organe d'exécution des projets de l'UE dans le domaine environnemental. À travers la coopération avec cette organisation, dans la commune de Mahavelona de la région Analamanga, le reboisement et le foyer

amélioré sont vulgarisés à travers l'application en essai du Modèle LIFE. En même temps, les formations théorique et pratique (sous forme de FMT) sont entreprises au profit du personnel de l'ONG.

8) ESD (ou en français EDD, Éducation pour le Développement Durable) Project for Biodiversity Conservation Based on the Zoos

Ce projet, débuté en 2017 et exécuté dans le cadre du programme de partenariat de la JICA, collabore avec Madagascar Aye-aye Fund (MAF) et envisage la mise en place des ressources et de la structure d'exécution de l'EDD (Education pour le Développement Durable) contribuant à la conservation des zones d'habitat des Aye-aye. Parmi leurs activités, la formation de ressources humaines capables de conduire les activités de reboisement et de production du foyer amélioré, activité d'EDD, en appliquant le Modèle LIFE, ainsi que la vulgarisation de ces activités d'EDD auprès des populations sont réalisées dans la commune d'Anjiamangirana de la région Sofia, pas loin des zones d'habitat des Aye-aye.

9) École Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSAgro), Université d'Antananarivo

Dans le cadre d'un projet de FEM/PNUE, « Conservation of Key Endemic Threatened and Economically valuable Species (COKETES) », un de ses organes d'exécution, ESSAgro, applique le Modèle LIFE dans la région Analanjirofo comme une partie de ses activités de conservation.

**(4) Ouverture de FIELD SCHOOL pour LE MODELE LIFE**

Comme il a été dit plus haut, les activités sur terrain des projets partenaires ne sont pas démarrées comme prévues. La transmission du savoir-faire relatif au développement du Modèle LIFE n'est donc pas possible sur chaque site de projet avant la clôture du PRODAIRE. De surcroît, vue la situation géographique disparate des sites des autres projets, il est jugé raisonnable de procéder au transfert simultané de ce savoir-faire en regroupant les projets et les organisations partenaires. C'est ainsi que le Projet a décidé d'ouvrir la formation FIELD SCHOOL pour LE MODELE LIFE, qui consiste à une série de formation composée de théorie suivie de pratique sur terrain du Modèle. Plus concrètement, les participants apprennent les notions théoriques sur le Modèle et juste après, sont amenés sur terrain - les sites du projet SLM Bongolava pour expérimenter la « mise en place du système de vulgarisation », la « formation auprès des populations », le « suivi » et l'« évaluation des impacts » entre autres. FIELD SCHOOL vise également la préparation à la passation à l'ANAE pour l'organisation de la formation par son personnel même (central et régional - l'équipe SLM -). C'est pourquoi la formation FIELD SCHOOL est organisée conjointement avec l'ANAE, institution successeur du Modèle.

Les réalisations de FIELD SCHOOL sont résumées dans le tableau 4 de la page suivante.

Tableau 4 : Résumé de la formation FIELD SCHOOL sur le MODELE LIFE

Thème de formation	Date de formation	Entités participantes	Nombre de participants
<b>1ère étape</b> (théorie et pratique) 1.Gestion d'hypothèses 2.Approche PRRIE 3.Modèle LIFE 4.Stratégie d'extension graduelle 5. Mise en place de la structure de vulgarisation	2017/11/20-24	ANAE	7
	2017/11/27-12/1	PADAP	1
		PROJERMO	12
	2017/10/26, 2018/01/31	AIM central (théorie seulement)	3
	2017/7/28	AIM régional (théorie seulement)	14
2017/8/23	MAF (théorie seulement)	9	
<b>Sous-total</b>			<b>46</b>
<b>2ème étape</b> (théorie et pratique) 6.Gestion du modèle LIFE 7.Suivi	2017/11/20-24	ANAE	7
	2017/11/27-12/1	PADAP	1
		PROJERMO	12
2017/10/26, 2018/01/31	AIM (théorie seulement)	19	
<b>Sous-total</b>			<b>39</b>
<b>Etude d'impacts (avec exercice)</b>	2017/11/20-24	ANAE	7
	2017/11/27-12/01	PADAP	1
		PROJERMO	12
2018/3/7	AIM	13	
<b>Sous-total</b>			<b>33</b>
<b>Stabilisation de lavaka (théorie et pratique)</b>	2018/01/15-17	ANAE	5
	2018/01/26-02/01	PADAP	1
		TPF	2
	2018/02/05-08	Conservation International	1
SECC/MPAE		3	
<b>Sous-total</b>			<b>12</b>
<b>Toutes les rubriques combinées (théorie et pratique)</b>	2017/12/11-20	Conservation International	1
		SECC/MPAE	8
		The Preregrine Fund	1
		PAPRIZ2	1
		AIM	1
<b>Sous-total</b>			<b>12</b>
<b>Toutes les rubriques combinées (théorique)</b>	2018/02/20-23	PADAP avec l'équipe concernée de PADAP composée de DRAE, DREEH, DREEF à BOENY	9
	2018/02/26-03/02	PADAP avec l'équipe concernée de PADAP composée de DRAE, DREEH, DREEF à SOFIA	11
	2018/03/26-28	PADAP avec les coordinateurs techniques des régions concernées	2
		ANAE (coordinateur centrale/directeur technique)	2
		PROJERMO (Responsable central du Suivi-Evaluation)	1
<b>Sous-total</b>			<b>25</b>

### 3-2 Réalisations sur l'objectif du Projet

**a. À la fin du Projet, la plantation sur tanety est pratiquée par 60% de ménages propriétaires de terres sur des pentes dans au moins 75 % des Fokontany au niveau des Communes Cibles initiales.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, du 22 juillet 2014, l'indicateur initial « dans au moins 75% des Fokontany cibles du projet, la superficie des bois et forêts bien gérés augmente » a été changé par celui mentionné ci-dessus, dans le but de remplacer l'expression ambiguë de l'indicateur initial, « bois et forêts bien gérés », pour permettre l'évaluation quantitative de l'indicateur. En effet, la cible des activités à aborder pour la conservation des sols a été clarifiée conformément à la conception du Projet, comme décrit dans la partie consacrée à l'indicateur de résultat 2a. La cible est définie comme les ménages propriétaires de terres sur des pentes des hautes terres provoquant l'écoulement des sols. De même, l'action concrète a été également spécifiée en tant que plantation sur tanety par plus de 60% de ces ménages. Par ailleurs, en modifiant la partie « 75% des Fokontany cibles du projet », devenue « 75 % des Fokontany au niveau des Communes Cibles initiales », la cible de cet indicateur d'objectif est limitée aux 4 communes cibles initiales.

Le tableau 5 de la page suivante montre pour chaque Fokontany des 4 communes cibles initiales, « le nombre de ménages propriétaires des terres sur les pentes où le reboisement est praticable<sup>4</sup> », obtenu grâce à l'étude d'échantillonnage menée à l'occasion de l'étude d'impacts finale conduite en avril-juin 2016, et également « le nombre de ménages pratiquant le reboisement entre 2012/13 et 2015/16 ». Parmi les 30 Fokontany des 4 communes initiales, qui ont fait l'objet de la dernière étude d'impacts, 29 Fokontany enregistrent plus de 60% de ménages, propriétaires des terres sur les pentes où le reboisement est praticable, ayant reboisé. Ceci dit, le reboisement a été pratiqué par plus de 60% des ménages concernés dans 96,7% des Fokontany. L'atteinte de cet indicateur devrait être ainsi hautement assurée.

Seul le taux du Fokontany d'Antsahamanga (commune de Morarano Chrome) n'atteint pas l'indicateur. En effet, ce Fokontany est situé dans le périmètre PC23 en aval et sur les 9 ménages enquêtés lors de l'étude par questionnaire, un seul est classé propriétaire de terres sur les pentes où le reboisement est praticable. Autrement dit, le paramètre n'est pas assez représentatif pour comparer avec l'indicateur. Le taux moyen de ménages pratiquant le reboisement pour tous les Fokontany concernés par l'étude est de 87,3%, indiquant un taux élevé de pratique pour l'ensemble des 4 communes cibles initiales.

---

<sup>4</sup>L'indicateur du résultat 2a les a définis comme « ménages propriétaires de terres sur des pentes, exceptés ceux employant ces terres pour d'autres cultures telle que la riziculture pluviale, et ceux incapables d'exercer le reboisement à cause du manque de terrain ».

Tableau 5 : Taux de ménages pratiquant le reboisement par rapport aux ménages propriétaires de terres sur les pentes où le reboisement est praticable par Fokontany

Commune	Fokontany	Nombre de ménages échantillonnés	Nombre de ménages propriétaires de terres sur les pentes où le reboisement est praticable (a)	Nombre de ménages pratiquant le reboisement entre 2012/13 et 2015/16 (b)	(b)/(a)x100
Ampasikely	Ampasikely	35	27	24	88.9
Sous-total		35	27	24	88.9
Andrebakely Sud	Ambodifarihy	15	12	12	100.0
	Ambongabe	7	6	6	100.0
	Andilambarika	4	4	4	100.0
	Andranombainga	6	6	6	100.0
	Andrebakely Sud	11	10	9	90.0
	Antanimalalaka	18	13	10	76.9
Sous-total		61	51	47	92.2
Morarano Chrome	Ambaibofo	44	20	17	85.0
	Ambatomanga	35	12	9	75.0
	Ambohidrony	21	6	5	83.3
	Ambohimanarivo	20	12	12	100.0
	Andoharano	11	10	9	90.0
	Ankoririka	19	13	12	92.3
	Anosiboribory	18	10	9	90.0
	Antanimafy	22	21	18	85.7
	Antanimena	28	17	16	94.1
	Antetезantany	13	10	10	100.0
	Antsahamanga	9	1	0	0.0
	Maharidaza	21	20	20	100.0
	Mahatsinjo	32	21	16	76.2
	Maheriara	15	12	11	91.7
	Manakambahinikely	11	11	11	100.0
	Morarano Andrefana	15	11	7	63.6
	Morarano Chrome	37	28	21	75.0
	Tanandava	25	13	11	84.6
	Tsarahonenana	11	5	5	100.0
Sous-total		407	253	219	86.6
Ambodirano	Ambodiantafana	11	4	3	75.0
	Ambodirano	18	11	8	72.7
	Andranofasika	11	7	7	100.0
	Moratelolo	13	8	7	87.5
Sous-total		53	30	25	83.3
<b>Total</b>		<b>556</b>	<b>361</b>	<b>315</b>	<b>87.3</b>

**b. À la fin du Projet, 75% des lavakas traités durant la formation sont entretenus par la population locale dans les Communes Cibles initiales.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, en date du 22 juillet 2014, l'indicateur initial « dans au

moins 75% des cibles du projet, la superficie des terres sur lesquelles est pratiquée l'agriculture de conservation des sols augmente » a été modifié comme celui mentionné ci-dessus. En effet, au moment du démarrage du Projet, le « reboisement » et l' « agriculture associée à la conservation des sols des pentes » étaient supposés comme mesures pour la conservation des sols. Néanmoins, dans les zones cibles du Projet, ce dernier a constaté que le riz irrigué est la principale récolte et que le terrain agricole n'est donc pas si étendu sur les pentes comme il a été supposé. De ce fait, au lieu de l'agriculture associée à la conservation des sols, les mesures pour la stabilisation des lavakas ont été jugées pertinentes ajouter aux indicateurs de l'objectif du Projet, sous le point de vue de la conservation des sols de l'ensemble de la zone. L'accord a été ainsi obtenu sur les cibles de cet indicateur, qui sont constitués uniquement des 4 communes ciblées dès le début du Projet.

La description de l'entretien continu des lavakas par la population locale consiste aux points suivants :

- (1) Les parties prenantes observent régulièrement la condition des lavakas concernés.
- (2) Les parties prenantes ont mis en œuvre les actions et les mesures appropriées en cas de besoin.
- (3) Les parties prenantes ont l'intention d'exécuter des activités nécessaires pour la prochaine saison des pluies (exercice 2016/17).

Toutes ces 3 conditions doivent être remplies.

Les résultats de l'étude d'impacts finale, conduite en avril-mai 2016, montrent que 35 parmi les 37 lavakas étudiés remplissent ces 3 conditions. Des actions continues sont entreprises par les populations pour la stabilisation des lavakas sur les 94,6% sites de lavakas traités durant la formation. Nous pouvons ainsi dire que l'atteinte de cet indicateur devrait être hautement assurée.

**c. À la fin du Projet, 35% de tous les ménages sont engagés de manière continue à pratiquer au moins une des nouvelles activités qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie et au développement rural dans les Communes Cibles initiales.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014, l'indicateur initial « dans au moins 75% des Fokontany cibles du projet, les populations pratiquent de nouvelles activités contribuant à l'amélioration de leur niveau de vie » a été modifié comme celui mentionné ci-dessus, afin de définir les nouvelles activités contribuant à l'amélioration du niveau de vie et au développement rural (dans la partie sur l'indicateur de résultat 2c) – foyer amélioré, production de litchi et pisciculture (y compris la production des alevins) introduits par le Projet – et de viser par le nouvel indicateur la pratique continue d'au moins une de ces 3 nouvelles activités par plus de 35% de tous les ménages cibles.

Selon les résultats de l'étude d'impacts finale, conduite en avril-mai 2016, 249 foyers, qui ne pratiquaient pas ces activités avant l'arrivée du PRODAIRE, sont engagés après son démarrage de manière continue à pratiquer au moins l'une. Pour le foyer amélioré et la production de litchi, le nombre de ménages pratiquant a été confirmé sur site par les enquêteurs. Ce chiffre équivaut à 47,7% de 522 ménages cibles de l'étude finale d'impacts (exclus 34 ménages, dont les activités du foyer amélioré et de la production de litchi n'ont pas été constatées sur les sites). D'après ce résultat, l'atteinte de cet indicateur lié à l'objectif du Projet devrait être relativement assurée.



**d. Avant la fin du Projet, un manuel d'utilisateur du modèle est approuvé par MEEF et MPAE.**

Cet indicateur relatif à l'objectif du Projet a été nouvellement ajouté dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014.

En janvier 2017, le modèle LIFE et son manuel ont été validés par les MEEF et MPAE lors de l'atelier national qui a regroupé les ministres, les DG, les directeurs centraux concernés, les 22 directeurs régionaux de chaque ministère, les maires des communes concernées, les PTF, les ONG et les organismes de collaboration, etc. Cet indicateur a été ainsi atteint comme prévu.

**e. Avant la fin du Projet, au moins une proposition de programme pour la mise en œuvre du modèle dans au moins X communes dans les zones d'amont dégradées est acceptée par MEEF et MPAE pour davantage d'actions.**

Dans la 3<sup>ème</sup> version du Cadre Logique du Projet, datée du 22 juillet 2014, l'indicateur initial « Le nombre de communes autres que les communes cibles du projet qui examinent et planifient l'application du modèle établi par le projet monte à au moins 5 » a été modifié comme celui mentionné ci-dessus.

Au cours de la 2<sup>ème</sup> phase, les 7 plans de programme adoptant le Modèle LIFE ont été préparés et sont exécutés ou en préparation pour leur exécution.

- En collaboration avec le projet PAPRiz, le plan de programme appliquant le Modèle LIFE simultanément dans les périmètres irrigués au fond de la vallée et sur les pentes (en cours d'exécution) ;
- En collaboration avec le Projet MRPA du PNUD/FEM, le plan de programme appliquant le Modèle LIFE pour une partie des activités de la conservation des aires protégées (déjà exécuté) ;
- En collaboration avec Ambatovy, compagnie minière, le plan de programme appliquant le Modèle LIFE pour l'activité de la protection de bassin versant dans le cadre des activités de RSE des entreprises privées (en cours d'exécution) ;
- Plan de programme pour le transfert du savoir-faire nécessaire au développement du Modèle à l'ANAE, organisme d'exécution, à travers la mise en œuvre du projet SLM Bongolava de PNUD/FEM (en cours d'exécution) ;
- JICA
- Plan de programme appliquant le Modèle LIFE dans 2 des régions cibles du PADAP de la BM (en cours de la préparation pour l'exécution) ;
- Plan de programme appliquant le Modèle LIFE dans les 2 régions ciblées par la BAD (en cours de la préparation pour l'exécution) ;
- En collaboration avec le projet d'EDD de la JICA, le plan de programme appliquant le Modèle LIFE et ciblant les activités d'EDD (en cours d'exécution).

Comme susmentionné, les plans de programmes sont établis et certains sont même déjà exécutés par des organismes ou des projets. Nous pouvons ainsi dire que l'atteinte de cet indicateur devrait être hautement assurée.

## 4. Historique de la modification du cadre logique du projet

Dans la partie « 3. Niveau de réalisation sur les résultats attendus et les objectifs du Projet », il est indiqué les modifications sur chaque indicateur dans l'article concerné. Dans cette partie, les grandes lignes de modification du cadre logique du projet sont synthétisées par ordre chronologique.

### (1) **Modification à l'occasion de JCC tenu en juillet 2014** (cf. Annexes 4-2 et 4-3)

Le cadre logique du projet a été modifié au moment de l'évaluation à mi-parcours, organisée par JICA en Juillet 2014. Les modifications essentielles sont comme suivent :

#### 1) Modification de l'indicateur lié à l'objectif du Projet

Conformément aux résultats de l'étude de base menée en 2012 et l'étude d'impacts menée en 2013, l'« activité pour la conservation des sols » par les populations, cible principale du Projet, a été précisée à savoir l'« activité de reboisement sur les pentes » et la « lutte contre les lavakas » (indicateurs a) et b) du document annexe 4-3). Ces deux activités sont choisies puisqu'elles constituent la problématique majeure des zones cibles et elles peuvent être largement répandues dans d'autres zones dégradées de Madagascar. Par ailleurs, en vue d'établir le Modèle assurant la durabilité des activités, les indicateurs permettant d'évaluer la continuité des activités des populations post-formation ont été ajoutés (indicateurs b) et c) du document annexe 4-3).

#### 2) Modification de l'indicateur du résultat 2

Les indicateurs du résultat 2 ont été modifiés suite à la modification des indicateurs a), b) et c) de l'objectif du Projet. Vu que les activités clés du Modèle sont constituées des formations au profit des populations, le taux de la mise en pratique de chaque activité après les formations par les participants est adopté en tant qu'indicateur.

#### 3) Modification de la finalité

Quand la finalité initiale – « De nouveaux projets recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 5 communes ». – a été définie, ledit modèle qui sera établi par le Projet envisageait de couvrir toutes les 8 communes situées dans le bassin versant des zones irriguées où le PAPRIZ et les projets de la coopération financière non remboursable sont lancés. On prévoyait en effet l'élaboration du Modèle par le Projet dans les 3 communes puis après sa clôture l'application dans les 5 communes restantes.

Néanmoins, les résultats de l'étude sur le terrain et des interviews auprès des personnes concernées ont clarifié le fait que, parmi les 5 communes restantes, seules 2 communes ont des terrains dégradés nécessitant la restauration des bassins versants. Les 3 communes restantes ont peu besoin de l'application du Modèle. Concernant ces 2 communes manifestant le besoin et l'urgence, elles ont été définies dès l'exercice 2014 comme zones cibles d'extension du Projet où le Modèle a été appliqué. De

ce fait, la finalité a été modifiée.

**(2) Modification à l'occasion de JCC tenu en février 2017** (cf. Annexes 4-3 et 4-4)

Comme le Projet est prolongé d'un an, les modifications suivantes ont été apportées.

1) Fixation des objectifs quantitatifs de la finalité

Le nombre des communes dans lesquelles le Modèle LIFE sera ultérieurement pratiqué a été défini sur la base des plans des organismes et des projets avec lesquels la collaboration est en cours à la date du février 2017, à savoir le SLM Bongolava, le PADAP, le PROJERMO et autres. Par la suite, le nombre des communes cibles du PROJERMO a été modifié, si bien que les objectifs en question seront ajustés encore une fois à l'occasion du JCC prévu pour le mois de mars 2018.

2) Ajout d'une activité pour le résultat 5 et sa condition extérieure

L'activité clef de la période de prolongation du Projet « Renforcer la capacité des organisations concernées (agences gouvernementales, ONG ou autres projets) qui mettront en œuvre le Modèle établi par le Projet. », ainsi que sa condition extérieure « Les partenaires disposeront, comme prévu, du financement nécessaire pour la mise en pratique du Modèle LIFE.» ont été ajoutées.

## 5. Grandes lignes des résultats de la revue finale du Projet

La revue finale du Projet a été entreprise en octobre 2016 par la mission d'évaluation finale, organisée par la JICA. Après la revue, puisque le Projet a été prolongé d'à peu près 1 an, les situations relatives aux 5 critères d'évaluation ont également changé. L'article ci-dessous montre la revue des résultats du Projet effectuée, par rapport à ces 5 critères, sur la base des résultats de ladite étude et de la situation actuelle.

### (1) **Pertinence : élevée**

Vue la cohérence décrite ci-dessous avec, les politiques de développement de Madagascar, le besoin ressenti par les populations des zones cibles et les autres projets japonais, la pertinence est jugée élevée.

- Dans le « principe 5 : valorisation du capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophes » du « Plan National de Développement 2015-2019 », la promotion de l'aménagement des bassins versants et, le reboisement comme activité majeure pour cet aménagement, sont cités. Également dans son sous plan, « Programme Environnemental pour le Développement Durable 2017-2020 », l'accroissement de la superficie reboisée constitue l'indicateur essentiel de l'« objectif spécifique 5 : Réseau d'infrastructures vertes efficaces et favorables à la résilience aux risques de catastrophes ».
- Pour les populations des zones cibles, la détérioration des moyens de production/ vie causée par le sol, déclenchée par l'écoulement des sols des pentes dégradées et des lavakas constitue la problématique majeure relative à l'environnement. Le besoin en reboisement sur les pentes, la lutte contre les lavakas ainsi que le foyer amélioré est ainsi pesant.
- Dans les zones irriguées situées en aval des zones cibles, interviennent le projet PAPRIZ et le Projet d'aménagement des infrastructures d'irrigation par la coopération financière non remboursable. Dans le cadre du PRODAIRE, l'activité pour la conservation des sols est exécutée dans les bassins versants de ces zones irriguées, si bien que des effets synergiques sont attendus du point de vue du développement intégré des zones.
- Le Modèle LIFE est utilisé pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols, initiés par les populations, à l'aide de l'approche simple qui est « la conduite de la formation pour tous, enchaînée par le suivi ». Il s'avère que cette approche utilisée pour vulgariser rapidement les techniques simples parmi les populations des vastes zones, était très efficace pour atteindre les indicateurs a), b) et c) de l'objectif du Projet. En outre, comme avancé dans la partie (4), elle présente un autre avantage selon lequel les femmes et les personnes vulnérables peuvent recevoir le bénéfice de façon égale. La pratique de cette approche est ainsi significative dans des endroits comme à Madagascar où beaucoup de populations vulnérables vivent en milieu rural.
- Dans les zones vulnérables où aucun système de vulgarisation n'est mis en place, les populations locales ont de la difficulté à accéder aux informations et aux services qui contribuent à l'amélioration de leurs moyens de production et des conditions de vie. Si le modèle LIFE est mis en pratique dans telles zones, il permet d'utiliser au maximum les ressources humaines locales ainsi que les initiatives

des populations locales. Autrement dit, l'application du modèle servira à promouvoir le développement local tout en minimisant les apports de la part des services administratifs, c.-à-d., le coût des services publics comme par exemple la vulgarisation. Il est donc bien possible pour les pays en voie de développement ayant la contrainte financière, de rendre leur service public plus rentable à l'aide du modèle LIFE, afin de réaliser le développement local basé sur l'initiative des populations.

## **(2) Efficacité : élevée**

Comme mentionné dans la partie « 3. Niveau de réalisation sur les résultats attendus et les objectifs du Projet », les indicateurs liés à l'objectif du projet et aux résultats attendus 1, 2, 3 et 5 sont tous atteints. Il est certain que l'indicateur du résultat 4 n'est pas atteint à cause du non accomplissement de la condition extérieure qui est « les politiques en matière de foncier ne subissent pas de changements importants ». Cependant, cette situation n'a pas influencé l'atteinte de l'objectif du projet. Résultat, l'efficacité peut être considérée comme élevée.

## **(3) Efficience : élevée**

Bien que certains points soient modifiés comme suivent, toutes ces modifications ont permis d'adapter le Projet aux situations locales qui avaient été incertaines avant le démarrage du Projet et ont engendré le maximum de résultats avec peu d'augmentation du montant du projet.

### 1) Modification du coût du projet

Pendant la 1<sup>ère</sup> phase, le contrat a été modifié comme suit :

- i. Modification du contrat, datée du 4 octobre 2013 : 6 303 150 yens d'augmentation du montant
- ii. Modification du contrat, datée du 26 mars 2014 : 3 103 650 yens d'augmentation du montant
- iii. Modification du contrat, datée du 16 décembre 2014 : 1 807 920 yens de réduction du montant

Pour chaque modification du contrat, les causes principales sont résumées ci-dessous.

- i. Modification du contrat, datée du 4 octobre 2013 : 6 303 150 yens d'accroissement du montant
  - Dès le moment du démarrage du Projet, le yen s'est déprécié de façon brutale ;
  - Le montant s'est accru en raison du changement du statut d'emploi du personnel local, qui était un emploi direct et changé en emploi via une agence de travail intermédiaire ;
  - Les frais de maintenance/ entretien des véhicules fournis augmentent à cause de la détérioration des routes et de la qualité du carburant.
- ii. Modification du contrat, datée du 26 mars 2014 : 3 103 650 yens d'accroissement du montant

Par la suite des essais et erreurs durant plus d'un an, le système et le contenu de la vulgarisation ont été simplifiés et le Projet est arrivé à proposer le Modèle qui peut être adapté largement aux terres dégradées. Afin d'évaluer la polyvalence de ce Modèle simplifié, le Projet a envisagé la mise en œuvre d'essai pilote dès l'exercice 2014 à travers le développement des activités du Projet dans les 2

communes cibles d'extension dont les conditions se diffèrent. Le montant du contrat a été ainsi augmenté.

iii. Modification du contrat, datée du 16 décembre 2014 : 1 807 920 yens de réduction du montant

Du fait du retard du remplacement du personnel aux niveaux central et régional, par le gouvernement en janvier 2014, la nomination des nouveaux homologues a pris du temps. C'est pourquoi la 3<sup>ème</sup> formation des homologues au Japon n'a pas été organisée jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Résultat, les frais pour une « formation au Japon », inclus dans le contrat n'ont pas été payés et le montant total du contrat a été réduit.

Par rapport au point (ii), l'accroissement du montant y mentionné a contribué à améliorer l'efficacité du Projet. En effet :

- Grâce à la mise en essai du Modèle dans les zones de différentes conditions, la vulgarisation du Modèle à d'autres projets/ structures a été davantage consolidée.
- Grâce à l'élargissement des zones cibles, les bassins versants majeurs des zones irriguées qui sont ciblées par les autres projets de coopération japonaise, ont été presque tous couverts par le Projet, ce qui a ainsi contribué à la réduction de l'écoulement des sols.

2) Modification de la période du projet

La « période d'exécution : jusqu'au 31 mars 2017 », fixé par le contrat en date du 14 avril 2015, a été modifiée et est devenue « jusqu'au 31 mars 2018 ». Le motif de cette modification est comme suit : bien que l'évaluation finale menée en 2016 prouve l'efficacité du Modèle établi par le Projet, le consensus a été obtenu sur le renforcement des activités visant la diffusion du Modèle, qui est primordial. Suivant cette modification, l'accroissement du nombre des organismes appliquant le Modèle ainsi que le transfert des techniques y afférentes ont été avancés pour une période de prolongation d'un an, comme indique l'article sur le « résultat 5 » dans la partie « 3-1 Niveau de réalisation sur les résultats attendus ». D'ailleurs, le montant du contrat n'a pas augmenté malgré la prolongation de la période. Ainsi, l'efficacité devrait être encore améliorée sur l'aspect de la performance de coût.

3) Effet des formations au Japon

Comme montre le « document annexe 2 : Apports du Projet (des parties japonaise et malagasy) », 3 fois de formation au Japon ont été réalisées pendant la période du Projet. À ces occasions, les « cas japonais du développement local » et les « cas des projets similaires de la JICA », qui ont inspiré le Modèle LIFE, ont été présentés entre autres. Les participants étaient :

- a) les responsables du Projet au niveau régional ;
- b) les décideurs politiques au niveau central.

Ils ont saisi l'« historique de la naissance de telle approche » à travers les cours et les visites sur le terrain. Grâce au savoir-faire acquis pendant ces formations au Japon, les participants a) sont devenus les membres principaux dans l'élaboration du manuel du Modèle LIFE et les participants b) ont rempli le rôle primordial dans la vulgarisation du Modèle parmi d'autres organes.

#### **(4) Impact : plutôt élevé**

La probabilité d'atteinte de la finalité paraît relativement élevée suivant les résultats de la diffusion du Modèle à d'autres projets et structures et la réalisation du transfert des techniques à l'aide de « FIELD SCHOOL ». De plus, d'autres effets multiplicateurs ont été également observés comme mentionnés ci-dessous. L'impact est ainsi jugé plutôt élevé.

#### D'autres exemples de l'impact

- La vulgarisation du foyer amélioré a fait diminuer la consommation du bois de chauffe. La valeur en terme monétaire correspondante au volume de bois économisé est équivalente à environ 1 042 millions MGA par an pour toutes les 4 communes cibles initiales. De plus, le temps consacré à collecter le bois de chauffe a été également réduit, ce qui a diminué le volume de travail des femmes et des enfants.
- La mise en œuvre de la « formation pour tous » a permis la participation des personnes socialement vulnérables, telles que celles vivant dans la pauvreté, à la formation. Après avoir appris les techniques, ces personnes se sont lancées dans la production des foyers améliorés ou la plantation des pieds de moringa/ litchi dans leurs jardins. Ce type d'activité pour l'amélioration de la vie de micro-échelle commence à être largement pratiqué dans les zones cibles par les populations sans distinction de revenu.
- De surcroît, bien que ce soit quelques pourcents, certains ménages vendent le foyer amélioré/ le jeune plant/ l'alevin/ le poisson adulte aux autres villageois. Plus tard, il sera tout à fait possible de voir des ménages qui vendent les fruits de litchi ou le bois de chauffe recueilli des terres reboisées.

#### **(5) Durabilité : moyen**

Quant à la durabilité, évaluée selon les 4 points de vue avancés ci-dessous, elle devrait être considérée comme moyenne.

##### 1) Aspect politique et institutionnel

Selon le Modèle élaboré par le Projet, l'activité principale est la vulgarisation des activités parmi les populations à l'aide des formations et des suivis. Madagascar ne dispose pas d'un système uniforme de vulgarisation à l'échelle nationale, si bien que la voie de généralisation ainsi que la présence/ densité/ appartenance des agents de développement diffèrent selon la région. Autrement dit, le système de vulgarisation, qui constitue la condition préalable pour la mise en œuvre du Modèle, n'est pas aménagé. Ce point devient l'obstacle important pour la vulgarisation du Modèle dans d'autres régions.

Pour pallier ce problème, le Modèle élaboré par le Projet suppose que la procédure commence par la

mise en place du système de vulgarisation, adapté aux situations des zones cibles. En outre, il démontre les exemples concrets (la mise en valeur de l'ONG locale ou du service administratif) en vue de l'amélioration de la polyvalence du Modèle.

Cependant, il est difficile pour le MEEF et le MPAE de développer le Modèle par la structuration de ce type de système de vulgarisation dans le pays entier avec leurs propres fonds. Il serait plus réaliste d'appliquer le Modèle dans les zones cibles appuyées par d'autres PTF etc., comme décrit dans la partie 4).

## 2) Structure organisationnelle des organes d'exécution

Etant donné que le MEEF et le MPAE, homologues principaux du Projet, ont été tous les deux impliqués dans l'élaboration du manuel du Modèle LIFE et validé ce dernier en tant que leur outil, ces deux ministères gardent la propriété du Modèle.

Par ailleurs, l'organisme rattaché au MEEF, l'ANAE, et le Service Environnement et Changement Climatique du MPAE sont identifiés en tant qu'organes successeurs du Modèle. Le Projet a transmis la théorie et le savoir-faire pour la pratique du Modèle aux personnels de ces structures à travers le FIELD SCHOOL, comme mentionné ci-dessus. Néanmoins, la décision de l'utilisation du Modèle LIFE par de nouveaux projets des PTF est déterminée au niveau d'une discussion entre ces PTF et les hauts fonctionnaires de chaque ministère ou les équipes chargés de ces projets.

La situation actuelle montre qu'il n'existe, ni au sein du MEEF ni auprès du MPAE, de système qui permettra d'introduire activement le Modèle LIFE dans d'autres projets. Ceci peut être attribué au fait que certains hauts fonctionnaires de ces deux ministères ont une connaissance assez limitée sur le Modèle, par suite du remplacement fréquent du personnel que ce soit au MEEF ou récemment au MPAE.

## 3) Capacités des organes d'exécution pour l'adaptation du Modèle

Comme mentionné plus haut, certains personnels du MEEF et du MPAE ont une connaissance minimum sur l'exécution du Modèle. Toutefois, les unités opérationnelles qui arrivent à l'exécuter conformément à la réalité des zones données sont uniquement les ONG locales de la région Alaotra-Mangoro, la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Élevage (DRAE) et la Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts (DREF) avec qui le PRODAIRE a collaboré dans la région Bongolava, l'équipe régionale de l'ANAE Bongolava qui développe actuellement le Modèle ainsi que les consultants locaux formés par le Projet.

En vue d'alléger ce problème, avec les partenaires exécutant actuellement les projets ou préparant cette exécution, à savoir le PADAP ou le PROJERMO, le Projet a établi les plans de programme appliquant le Modèle adaptés aux situations actuelles des zones cibles de chaque projet et à leurs facteurs de restriction. De surcroît, le FIELD SCHOOL est organisé au profit des agents de terrain des projets de ces partenaires, afin de transmettre le savoir-faire essentiel pour la mise en pratique du Modèle.



#### 4) Affaires financières des organes d'exécution

Idéalement, il est plus souhaitable que les activités comme le reboisement ou la lutte contre les lavakas soient vulgarisées auprès des populations directement par les DREEF ou les communes, collectivité locale, ou encore à l'aide des ressources humaines comme les ONG. Toutefois, pendant toute la période du Projet, aucun budget pour le reboisement ou la lutte contre les lavakas n'a été attribué à la DREEF. Les communes sont quant à elles confrontées à une crise financière qui perdure. Les deux organes ne possèdent ainsi pas de ressources financières permettant la mise en œuvre ou la vulgarisation indépendante des activités de la conservation des sols. En revanche, la DREEF dispose tous les ans du budget pour la lutte contre les feux de brousse et entreprend les activités de sensibilisation auprès des populations ainsi que la redynamisation des comités locaux pour la lutte contre les feux de brousse, contribuant à la prévention des catastrophes. Dans ce cadre, il sera donc possible de mener la sensibilisation sur le reboisement et la lutte contre les lavakas ainsi que le suivi des terres reboisées.

Au début, le Projet a encouragé le MEEF à attribuer à la DREEF le budget pour le reboisement ou la lutte contre les lavakas, en discutant directement avec son SG et en soulevant la question durant le JCC. Or, plus tard, il a jugé cette attribution irréaliste, vue la situation financière du ministère. Il a ensuite conclu que c'est la mise en valeur des fonds des autres PTF qui assure plus l'application continue du Modèle après la clôture du Projet. À l'heure actuelle, plusieurs nouveaux projets montrent leur intention d'utiliser le Modèle LIFE. Cela dit, même s'il ne s'agit pas du financement continu, il est bien possible que le financement temporaire pour la vulgarisation du Modèle soit fourni.

## 6. Problématiques relatives à l'exécution et à la gestion du Projet ainsi que les efforts entrepris pour les résoudre

### (1) Dysfonctionnement du Guichet Foncier

Comme décrit dans la partie « 3-1 niveau de réalisation sur les résultats attendus », sous l'influence du changement des politiques, les 3 conditions extérieures suivantes concernant le Guichet Foncier (ci-après dénommé le GF) ne pouvaient pas être remplies et l'atteinte du résultat 4 a été empêchée.

- 1) Les politiques en matière de foncier ne subissent pas de changements importants
- 2) Le budget pour maintenir les guichets fonciers est assuré.
- 3) Le recrutement et le maintien des employés des guichets fonciers sont assurés.

#### Mesures prises par le Projet

- Concernant le point 1), le Projet a organisé plusieurs réunions avec le Directeur Général des Services Fonciers et le Directeur Général de l'Aménagement des Territoire du Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement, et a souligné l'importance de la délivrance du certificat foncier et la nécessité de son redémarrage.
- Pour les points 2) et 3), influencés par le point 1), le Projet n'est pas intervenu comme il a jugé que « l'atteinte du résultat 4 n'est pas toujours nécessaire pour l'atteinte de l'objectif du Projet ».

### (2) Déclin de la fonction des communes

En ce qui concerne la condition extérieure « les politiques qui promeuvent la décentralisation ne sont pas changées », malgré que ces politiques ne soient changées, leur pratique effective était en stagnation. La subvention de la part du gouvernement central destinée aux communes a diminué d'année en année. Par conséquent, les communes qui disposent de peu de ressources financières internes n'arrivent même pas à payer les salaires des personnels. Résultat, le fonctionnement de la commune est en déclin.

De plus, la condition extérieure « au niveau des communes, il ne se produit pas de blocage politique de longue durée » n'a pas été suffisamment remplie à cause du retard prolongé de l'élection des maires des communes, qui n'a pas causé leur absence, mais plutôt une ambiguïté de leur position.

Au début, le Projet prévoyait l'exécution de l'activité 1-8 « synthétiser le plan de formation pour chaque Commune cible initiale et fournir des informations dans l'intention de faire refléter ledit plan dans le plan de développement communal » avec les communes considérées comme exécuteurs du Modèle. Cependant, les réalités suivantes ont été dévoilées : les communes ne disposent pas de la capacité d'élaboration du plan de développement, des ressources humaines ou du fonds nécessaires pour remplir le rôle d'organe successeur de l'exécution du Modèle.

#### Mesures prises par le Projet

- Considérant que l'élaboration du Modèle plaçant les communes comme son exécuteur est prématurée, le Projet a élaboré le Modèle en valorisant les ONG ou les directions régionales comme son exécuteur,

conformément à la situation actuelle des zones cibles.

- Il est certain que les plans de développement des communes n'ont pas été établis pendant la période du Projet. Mais les maires ou les représentants des communes ont été en revanche invités aux réunions mensuelles de l'unité de gestion du projet (PMU) dans l'intention de partager en permanence son plan d'activités et de refléter les souhaits de chaque commune dans ce plan.

### **(3) Remplacement fréquent du personnel du ministère homologue**

Le MEEF, homologue principal, a expérimenté un changement fréquent du personnel et pendant la période du Projet, les postes du SG et du Directeur Général des Forêts ont connu 4 fois de remplacement. Plus particulièrement, pour le SG, président de JCC, qui tient un rôle primordial dans la diffusion du Modèle, une bonne compréhension du Projet et du Modèle est importante. Le remplacement répété constitue le facteur empêchant l'approfondissement de cette compréhension et de la relation de confiance. Même si les résultats du Projet n'ont pas été directement et négativement influencés par ce facteur, ce dernier a empêché l'exécution efficace des activités.

Quant au poste du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts de la région Alaotra-Mangoro, site principal du Projet, il a été vacant pendant plus d'un an et demi. De même, pendant ce temps, d'autres postes vacants sont restés inoccupés. Leur contribution aux activités du Projet a eu donc un impact.

#### Mesure prise par le Projet

En cas de remplacement important du personnel des ministères homologues, ses membres ont été invités sur les sites du Projet. Comme dit le proverbe « voir c'est croire ». Non seulement l'explication, mais aussi l'observation réelle des activités sur le terrain ainsi que la sensation physique de leurs résultats par ceux qui commencent à s'impliquer dans le Projet, ont fait approfondir rapidement leur compréhension du Projet et du Modèle.

## 7. Efforts et Proposition pour l'atteinte de la finalité

La finalité du Projet est comme suit : « Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente ». L'indicateur de la finalité « d'autres projets et/ou organismes recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 31 communes » a été de nouveau fixé au comité conjoint organisé en mars 2018 sur la base des plans des projets prévoyant l'application du Modèle LIFE. Cet indicateur serait donc atteint à condition que tous ces projets emploient le Modèle comme prévu, après la fin du PRODAIRE.

Dans les parties qui suivent, les sujets suivants sont développés.

- Les efforts pour l'atteinte de cette finalité, entrepris jusqu'à la fin du Projet
- Les propositions qui aideront les institutions homologues à étendre davantage les zones d'application du Modèle même après l'atteinte de la finalité.

### 7-1 Efforts entrepris en vue de l'atteinte de la finalité

#### (1) **Élaboration du Modèle possible d'être opéré par les Malagasy**

Pour que le Modèle soit utilisé même après la clôture du Projet, il est évident que ce soit « le Modèle possible d'être opéré par les Malagasy seuls » qui doit être élaboré. Autrement dit, le Projet ne vise pas la vulgarisation du Modèle qui peut être appliqué seulement avec la présence des experts japonais. Dans le but d'élaborer le type de Modèle susdit, la structure suivante a été établie dès le début du Projet : ce sont les ONG locales et les directions régionales du MEEF et du MPAE qui sont désignés en tant qu'acteurs centraux de l'exécution du Modèle. La supervision est aussi assurée par le personnel local du Projet.

Les rôles remplis par les experts japonais pendant la période du Projet sont grossièrement pour les 5 activités suivantes :

- Élaborer le Modèle conformément à la situation actuelle de Madagascar par la suite des essais et erreurs ;
- Soutenir le personnel local supervisant les exécuteurs ;
- Évaluer quantitativement et qualitativement l'efficacité du Modèle ;
- En collaboration avec le MEEF, le MPAE et le bureau de la JICA, tenter de persuader d'autres organismes ou projets d'introduire le Modèle ;
- Personnaliser le Modèle conformément aux circonstances des organismes et des projets ayant l'intention d'appliquer le Modèle et aux situations de leurs zones cibles.

#### (2) **Encouragement du gouvernement malagasy et des PTF**

La condition extérieure « Des ressources financières suffisantes sont assurées pour la diffusion du modèle » a été citée en tant que celle de l'objectif du projet dans les deux premières versions du cadre logique du Projet. Si le gouvernement malagasy seul assure la source de financement, il est fort possible que cette condition ne soit pas remplie. Le Projet a ainsi commencé à envisager, dès les premières étapes du Projet,

le développement du Modèle dans d'autres zones en utilisant les sources de financement des PTF et a pris les mesures suivantes :

- 1) Faire comprendre suffisamment les avantages et les impacts du Modèle par les hauts fonctionnaires des deux ministères, disposant du droit de décision en matière du contenu des projets des autres PTF, exécutés par le MEEF et le MPAAE ;
- 2) Faire approfondir la compréhension du Modèle, ses avantages et ses résultats obtenus par les agents des deux ministères, engagés dans la planification ou l'exécution des projets des autres PTF ;
- 3) À l'aide des diverses données, tenter de persuader les PTF, autres décideurs, d'introduire le Modèle.

En effet le Projet a bien apprécié l'initiative prise par les deux ministères homologues pour insérer le Modèle LIFE dans des projets en cours d'exécution ou en phase de formulation. Grâce à leurs efforts, le Projet MRPA a adapté et mis en pratique le Modèle autour de certaines aires protégées et d'autres projets comme SLM Bongolava, PROJERMO ou PADAP sont prêts à l'utiliser dans leurs zones d'intervention.

Pour 3) relatif à l'activité de lobbying auprès des PTF, la collaboration avec le bureau de la JICA à Madagascar est inévitable. En effet, à travers cette collaboration intense, le Modèle a été présenté à de nombreux projets ou organismes et plusieurs d'entre eux ont ensuite décidé d'appliquer le Modèle.

### **(3) Adaptation du Modèle sous différentes conditions**

Une autre activité visant la vulgarisation du Modèle est la « personnalisation du Modèle ». Considérant les autres projets et organisme à qui le Modèle a été présenté en tant que clients, le Projet a adapté le Modèle à leurs contextes.

Le Projet a en effet élaboré le Modèle en déterminant la structure et les contenus de vulgarisation permettant de concrétiser le principe fondamental qui est d'« organiser la formation pour tous ». Dans le cadre de cette personnalisation, la structure et les contenus sont définis par un travail de collaboration en reflétant ce principe, suivant les circonstances de chaque client c'est-à-dire l'objectif, les zones cibles, le plan des activités, le budget etc. Les résultats de ce travail sont synthétisés dans le plan concret de programme, indiquant la structure d'exécution, le plan des activités, le budget etc., et sont proposés aux clients.

Alors que cette personnalisation a été effectuée tout au début par les experts japonais, elle est aujourd'hui entreprise par les consultants locaux formés. La problématique soulevée ici est comme suit : il n'y a que les consultants locaux ayant acquis une bonne compréhension du Modèle qui ont la capacité de mener cette activité de personnalisation. C'est la raison pour laquelle le Projet fait actuellement des efforts pour former les ressources humaines de plusieurs organismes à travers la transmission des techniques, détaillée dans la partie (4) suivante.

#### **(4) Transmission du savoir-faire pour la diffusion du Modèle LIFE**

Afin de consolider les activités de diffusion du Modèle, le savoir-faire sur la mise en œuvre du Modèle a été également transmis aux clients, pour qui le plan de programme appliquant le Modèle est élaboré. Le PAPRIZ, le MRPA, le SLM Bongolava, l'AIM et le projet d'EDD, mentionnés dans le « tableau 3 : organismes cibles de la vulgarisation du Modèle LIFE », ont commencé à mettre en pratique le Modèle pendant la période d'exécution du Projet. Les ONG et les consultants locaux formés dans la région Alaotra-Mangoro ont été envoyés dans les zones cibles de ces projets, et le savoir-faire sur la diffusion du Modèle y a été transmis aux personnels de ces projets à travers la FMT.

Pour les projets qui ne commencent pas à appliquer le Modèle sur le terrain avant la clôture du Projet (PADAP et PROJERMO), FIELD SCHOOL pour le MODELE LIFE, mentionné dans la partie « résultat 5 » de « 3-1 : Niveau de réalisation sur les résultats attendus », est organisé dans l'intention de transmettre la connaissance sur le Modèle et le savoir-faire nécessaire pour son exécution.

### 7-2 Proposition à la partie Malagasy

#### **(1) Vulgarisation plus large du Modèle LIFE**

Le MEEF et le MPAE prenaient l'initiative d'inciter d'autres projets à employer le Modèle LIFE. Aujourd'hui, étant donné que le manuel d'utilisateur est validé par ces deux ministères, ces derniers deviennent les propriétaires de ce Modèle et du manuel. Une diffusion plus active du Modèle est ainsi attendue. Plus précisément, la mise en pratique du Modèle pour les objectifs suivants est envisageable.

- 1) Dans le cas de la dégradation du bassin versant des périmètres irrigués cibles, inciter la restauration de ce bassin versant ;
- 2) Inciter la restauration forestière des zones tampons des aires protégées et sur les terrains environnants et diminuer la pression sur les aires protégées ;
- 3) Vulgariser auprès de nombreuses populations les techniques simples, à savoir le foyer amélioré et le reboisement pour satisfaire le besoin quotidien des populations rurales en bois de chauffe.

Le 3) constitue la condition préalable pour l'atteinte des objectifs 1) et 2). Autrement dit, de manière à restaurer les bassins versants et les aires protégées, il est tout d'abord essentiel de rendre les populations qui y vivent capables de s'approvisionner en bois de chauffe utilisé dans leur vie quotidienne dans leur environnement immédiat. Le Modèle LIFE est en effet la méthode appropriée pour accomplir efficacement cet objectif et son insertion dans les projets relatifs à la restauration des bassins versants ou/et aux aires protégées est ainsi très recommandée.

À l'aide du système de vulgarisation proposé par le Modèle, des techniques diverses peuvent être vulgarisées de manière égale auprès de nombreuses populations. Par exemple, il peut être pratiqué pour répandre la technique de riziculture irriguée, le maraîchage, l'arboriculture, entre autres. Le MPAE est donc prié de prendre en considération l'introduction du Modèle dans les projets de ses domaines.

## **(2) Valorisation des ressources humaines ayant une bonne connaissance du Modèle LIFE**

La tentative de pratique/ vulgarisation du Modèle LIFE par le MEEF et le MPAE nécessite les ressources humaines de ces ministères, connaissant bien le Modèle. Dans ces deux ministères, il existe en effet les ressources humaines impliquées dans la rédaction du manuel d'utilisateur du Modèle et ayant donc la connaissance sur les particularités et les avantages du Modèle. Par ailleurs, comme susdit, le Projet organise diverses formations sur le Modèle au profit des personnels de l'ANAE, organisme rattaché au MEEF, et du Service Environnement et Changement Climatique au sein du MPAE, dans le cadre de FIELD SCHOOL pour le MODELE LIFE. L'insertion du Modèle LIFE dans les projets en cours et/ou la planification des nouveaux projets appliquant ce Modèle avec ces ressources humaines susdites, sont attendues de ces deux ministères.

## **(3) Reconnaissance sur l'importance de la vulgarisation des techniques simples dans les zones étendues**

Le MEEF, le MPAE et les ingénieurs des PTF sont souvent intéressés par le développement de nouvelles techniques ou des techniques avancées. Il est évident que les projets envisageant ce type de développement technique sont importants. En revanche, il paraît que très peu de projets envisagent la vulgarisation des techniques simples déjà élaborés parmi les populations vastes.

Comme décrit ci-dessus, à l'aide du Modèle LIFE, les techniques simples que les populations peuvent pratiquer, à savoir le reboisement, la lutte contre les lavakas, la production du foyer amélioré, entre autres, peuvent être largement répandues. Comme démontré par le Projet, la transmission des techniques simples aux populations engendre une forte adoption de ces techniques et l'amélioration de la durabilité des activités. Les effets concrets et visibles comme l'augmentation du nombre de pieds reboisés, de foyers améliorés vulgarisés et d'autres, sont par ailleurs apparus, ce qui a fait baisser le coût unitaire des activités. Dans plusieurs régions de Madagascar, le besoin en reboisement et en foyer amélioré est important. Il est ainsi souhaitable que les projets appliquant le Modèle LIFE qui touchent une large population soient planifiés.

## **(4) Révision sur l'élaboration du plan d'utilisation des terres**

De nombreux projets de restauration des bassins versants élaborent le plan d'aménagement des terres. Le PRODAIRE propose en revanche de simplifier l'élaboration de ce plan en raison des facteurs suivants.

- Traditionnellement, à Madagascar, les populations considèrent que presque tous les terrains appartiennent à des individus ou des familles, peu importe s'ils sont réellement utilisés ou pas. De ce fait, durant l'élaboration du schéma d'aménagement, la vérification des intentions de tous leurs propriétaires serait importante mais est impossible en réalité. Même s'il est élaboré en convoquant les représentants de chaque Fokontany, comme entrepris dans d'autres projets, ce plan n'oblige pas les propriétaires n'y ayant pas participé à utiliser les terrains suivant le plan.
- Les populations doutent profondément de l'approche choisie jusqu'à aujourd'hui par d'autres projets, qui est comme suit : « les groupements des populations procèdent au reboisement sur un terrain

déterminé ». En effet, dans ce cas, le droit sur les arbres plantés est détenu par ces groupements des populations, composés de représentants peu nombreux, et non par l'ensemble des populations si bien que la plupart d'entre elles ne peut donc pas être impliquée dans la gestion des terrains reboisés. En même temps, certains propriétaires des terrains reboisés par le projet ou les groupements des populations craignent d'être dépossédés de leurs terres.

- Malgré la grande volonté des populations envers les activités de reboisement, à cause des facteurs susdits, la plupart souhaite reboiser individuellement sur les terrains qui leur appartiennent. Ceci dit, en cas de l'élaboration du plan d'utilisation des terres qui limite les zones de reboisement, les activités des personnes n'ayant pas de terrain dans ces zones sont restreintes. En revanche, les propriétaires des terrains de ces zones se lancent dans le reboisement s'il s'agit d'une activité individuelle, alors qu'ils s'y opposent, à cause des facteurs mentionnés plus haut, s'il s'agit d'une activité menée par des groupements.

Étant donné les points mentionnés ci-dessus, bien que le schéma d'aménagement des terrains soit établi en consacrant du temps et un coût considérables, les intentions de chaque individu n'y sont pas reflétées. De plus, il est fort possible que personne n'utilise les terrains suivant ce plan particulièrement après la clôture du projet. Il en découle que l'impact sur la restauration des bassins versants serait plus important si ce coût est investi plutôt aux activités bénéficiant réellement aux populations.

La réalisation de l'activité de restauration des bassins versants est plus efficace et plus durable premièrement en faisant un travail de détermination de l'utilisation approximative des terres (terre arable, zone de reboisement, pâturage, etc.), par exemple selon l'altitude, effectué avec les populations au lieu d'élaborer le plan d'utilisation des terrains, qui est plus détaillé. Puis par l'ancrage de l'information sur l'utilisation des terres suivant l'altitude et troisièmement par le soutien au reboisement individuel ou collectif dans les zones destinées, initié par les populations, à travers la mise en pratique du Modèle LIFE.



## 8. Leçons apprises

### **(1) Importance de la supervision et du suivi des activités menées par les populations**

Il est certain que le Modèle LIFE situe la « vulgarisation des techniques parmi les populations à travers les formations pour tous » comme activité principale. Il accorde de l'importance pareillement à la supervision et au suivi des activités menées par les populations par la suite des formations. Alors que le taux d'adoption des techniques promues est forcément élevé juste après les formations, il diminue si aucune action n'est entreprise par la suite. En effet, certaines populations renoncent à pratiquer les techniques promues ou remettent cette pratique du fait de manque de temps dans la vie quotidienne. C'est pourquoi il est essentiel de discuter régulièrement avec les populations en vue de les soutenir pour résoudre les problèmes rencontrés durant la pratique ou de promouvoir la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, l'organisation répétée de la formation sur un thème fixe pendant des années est également importante afin d'ancrer ou de perfectionner les techniques. L'amélioration de la durabilité des activités des populations demande un travail minutieux traduit par la répétition de la formation, enchaînée par la supervision et le suivi. Le niveau de la durabilité est plus ou moins déterminé en fonction de ce travail minutieux. Dans d'autres projets, il existe des cas d'abandon des activités par les populations après l'arrêt de l'intervention des projets, dû au peu d'appui à ce stade. Il est ainsi essentiel de déterminer les activités et le budget du projet en considérant la formation et le suivi comme paire.

Si la mise en œuvre de la formation est comparée au « point », les activités de suivi sont comparées à la « ligne » nécessitant une dépense perpétuelle. Toutefois, il faut comprendre que la dépense pour le suivi est nécessaire seulement pour une période limitée de 2 à 3 ans, jusqu'au stade de quasi ancrage des techniques chez les populations. Avec le plan permettant l'ancrage des activités pendant la période du projet, les structures homologues ne sont pas obligées de dépenser de coût pour le suivi après la fin du projet.

### **(2) Importance de la démonstration de la rentabilité**

De manière à prouver l'efficacité du Modèle LIFE, ses résultats ont été tout d'abord démontrés objectivement avec les indicateurs numériques, tels que le taux de pratique des techniques à vulgariser, le nombre de pieds reboisés, le nombre de foyers améliorés vulgarisés etc. En revanche, c'était la rentabilité du Modèle (autrement dit, le coût dépensé pour engendrer les résultats) qui a plus retenu l'attention des institutions homologues et d'autres PTF. Il s'agit par exemple du coût dépensé pour un pied reboisé ou du prix unitaire pour le traitement d'un lavaka où les populations continuent l'entretien et la maintenance.

Comme répété plusieurs fois, l'avantage du Modèle LIFE reste dans la possibilité de la vulgarisation des techniques parmi de nombreuses personnes vivant dans les vastes zones. Ce qui illustre plus l'efficacité de ce type de modèle est sa rentabilité. De ce fait, il est souhaitable d'introduire dans les activités la vérification de la rentabilité, en cas de l'exécution d'un projet du même type. Plus précisément, la méthode du calcul de la rentabilité – c'est-à-dire l'éventail des coûts et des résultats ainsi que la méthode de mesure – doivent être clarifiées et partagées avec les parties prenantes. De plus, il faudra préalablement

examiner comment mener les activités de vulgarisation du Modèle efficacement, en utilisant la rentabilité ainsi calculée.

En effet, il faut faire attention à ne pas trop dépenser pour mesurer les résultats. Bien que les indicateurs de résultats soient choisis suivant l'objectif du projet et les indicateurs du cadre logique du projet, il faut choisir le minimum d'indicateurs ayant le plus d'impacts. Démontrer l'évolution de ces indicateurs par une mesure régulière à travers l'enquête par échantillonnage est également inévitable pour la vulgarisation du Modèle.

### **(3) Difficulté dans la personnalisation du système d'exécution du Modèle**

Comme mentionné dans la partie « 3-1 Niveau de réalisation sur les résultats attendus », les plans de programme ont été élaborés avec de nombreux organismes et projets. La leçon apprise dans le cadre de ce travail est comme suit : alors que la personnalisation du Modèle conformément aux objectifs des autres projets et aux situations actuelles de leurs zones cibles peut être effectuée plus ou moins automatiquement, l'adaptation du « système organisationnel pour la gestion des activités, nécessaire à la mise en œuvre du Modèle », autrement dit le système d'exécution, conformément à la structure d'exécution et aux contraintes des autres projets est difficile.

Par exemple, dans le cas de l'application du Modèle par le PAPRIZ, projet opéré directement par la JICA, ce sont principalement les experts japonais qui doivent payer de nombreux formateurs locaux pour la mise en œuvre des formations et des suivis. La propagation du Modèle dans les zones étendues est ainsi impraticable. Le PAPRIZ et le bureau de la JICA sont en train de prendre des mesures différentes.

Quant à MRPA, projet du FEM, le budget des activités est versé par trimestre. De cette façon, il est possible que durant la période appropriée pour les activités, comme le reboisement par exemple, le budget n'est pas encore disponible. Il arrive aussi que les activités planifiées pour un trimestre ne soient opérées pendant cette période à cause des conditions anormales telle que le niveau des précipitations ou encore l'occupation des populations. Les procédures d'annulation des frais d'activité ou d'insertion de ces derniers dans le budget de l'exercice suivant sont bien compliquées et imposent une lourde charge aux ONG d'exécution.

Dans le cadre de SLM Bongolava, également un projet du FEM, la mise à disposition du budget des activités sur terrain a été beaucoup retardée et il a risqué de manquer la période de reboisement d'une seule fois par an, si le Modèle LIFE a été appliqué. De même, le personnel développant le Modèle sur le terrain est chargé d'autres activités en même temps, pour les deux cas de MRPA et de SLM. Il faut ainsi prendre en compte le cas de la mise en œuvre du Modèle avec les ressources humaines limitées.

Beaucoup de ces problématiques sont dévoilées à travers le développement réel du Modèle par ces projets susmentionnés. Profitant de ces expériences, nous demandons au PADAP et au PROJERMO, qui mettront le Modèle en valeur dans le futur, de « concevoir le système organisationnel de la gestion des activités, nécessaire pour l'application du Modèle LIFE conformément à la structure d'exécution de leurs projets ».

Quand la mise en pratique du Modèle avec les fonds propres des structures homologues est difficile, comme le cas à Madagascar où la base financière du pays est affaiblie, le développement du Modèle par

les projets des autres PTF doit être examiné. Ces projets disposent évidemment d'une structure d'exécution et des facteurs de contrainte, qui sont différents de ceux des projets de la JICA. De manière à promouvoir l'introduction du Modèle sous ces conditions, « l'identification des candidats utilisateurs du Modèle » et « la détermination de la structure d'exécution de l'organisme /du projet candidat » sont indispensables. De surcroît, si c'est possible, il est préférable d'aborder « la réflexion avec ces candidats sur le système de gestion des activités relatives au développement du Modèle » comme une des activités du projet.

## **Document annexe**

1. Calendrier d'exécution des activités (Prévision/Réalisations)
2. Apports du Projet (réalisations des côtés japonais et malagasy)
3. Liste des documents élaborés par le Projet
4. Cadre Logique du Projet (de la version 1 à la version 4)
5. Procès-verbal de discussions et Procès-verbal des réunions de Comité Conjoint de Coordination

## Annexe1: Plan d'Opération du projet (Prévision/Réalisation)

Nom du projet: Le Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome										Suivi																					
Apports	Phase	Phase 1												Phase 2												Remarques	Problème	Solution			
		2012				2013				2014				2015				2016				2017									
		Année																													
		Trimestre																													
		I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I	II	III	IV		
<b>Experts</b>																															
Mme Hiroko MIURA Conseillère Principale/ Conservation et gestion des ressources naturelles/ Gouvernance locale																															
Mr Tokio KITAMADO Conseiller principal Adjoint/ Etude socio-économique/ Suivi et évaluation																															
Mr Naoto NODA Développement participatif en milieu rural/ Forêtier de conservation du sol (2ème Phase: Développement participatif en milieu rural/ Forêtier de conservation du sol 1)																															
Mr Kikuo OISHI Agriculture de conservation du sol																														-Mr OISHI n'est pas assigné pour la 2ème phase	
Mr Kenzo IKEDA Gestion foncière (2ème Phase: Coordination de l'aide/ Gestion foncière)																															
Mlle Naoko OGAWA Amélioration du cadre de vie/ Planification du développement rural/ Gestion de formation 1 (2ème Phase: Agriculture de conservation du sol/ Gestion de formations 2)																															
Mr Takuya SHIRAIHI Gestion de formation 2 (2ème Phase: Forêtier de conservation du sol 2/ Amélioration du cadre de vie/ Planification du développement rural/ Gestion de formations 1)																														Mr SHIRAIHI est assigné depuis Janvier 2013.	
Mlle Keiko SAKURAI Gestion de formations 3																														-Mlle SAKURAI est assigné à partir de Novembre 2013. -Mlle SAKURAI n'est pas assignée pour la 2ème phase	
<b>Equipements</b>																															
Motocyclettes																															
Equipements de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieuses)																															
Groupe électrogène																															
<b>Formation au Japon</b>																															
Formation pour les homologues																														Le 3ème stage au Japon prévu pour Octobre 2015 est reportée à cause du retard de désignation des nouveaux responsables dans les ministères homologues.	
Le 3ème stage au Japon a été réalisé en Septembre 2016.																															
<b>Activités</b>																															
Sous-activités																															
Résultat 1: Dans les Communes cibles initiales, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis																														Organisation responsable Japon Gouvernement Malaisie	
1.1 Elaborer un guide d'exécution du projet																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Experts JICA	
1.2 Recruter des managers de zone (animateurs communaux) qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations pour les Communes cibles initiales																														DREEF, DRAE, Communes, Experts JICA	
1.3 Effectuer la formation des managers de zone																														DREEF, DRAE, Communes, Experts JICA	
1.4 Conduire l'étude de base dans les communes cibles initiales																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
1.5 Conduire une étude des ressources locales dans les communes cibles initiales																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
1.6 Pour chaque fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres dans les Communes cibles initiales																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
1.7 Elaborer un plan de formation sur les thèmes spécifiques																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
1.8 Synthétiser les plans d'activités des fokontany commune par commune et donner les informations permettant de prendre en compte ces activités dans les plans communaux de développement																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
Résultat 2: Dans les Communes cibles initiales, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues																															
2.1 Dans chaque fokontany des communes cibles initiales, selon les plans d'activités, effectuer auprès des populations des formations et leurs suivis sur les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols																														DREEF, Animateurs, Experts JICA	
2.2 Dans chaque fokontany des communes cibles initiales, selon les plans d'activités, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel																														DREEF, Animateurs, Experts JICA	
Résultat 3: Dans les Communes cibles, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées																															
3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de suivis effectués par le projet dans chaque fokontany																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leurs suivis																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et étudier les mesures à prendre																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
3.4 Revoir les plans d'activités sur la base des résultats du suivi-évaluation																														DREEF, DRAE, Communes, Animateurs, Experts JICA	
3.5 Réviser la structure de vulgarisation et les méthodes de mise en œuvre des formations et suivis des activités de la population locale sur la base des résultats de suivi-évaluation																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Experts JICA	
3.6 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats du suivi-évaluation																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Experts JICA	
3.7 Vérifier l'efficacité de la structure de vulgarisation et les méthodes ainsi révisées dans les communes cibles d'extension																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Experts JICA	
Résultat 4: Dans les Communes cibles initiales, la certification des droits de propriété foncière devient possible																															
4.1 Etablir un consensus sur la répartition des rôles entre la commune de Morarano Chrome et le projet pour l'établissement d'un guichet foncier de la commune de Morarano Chrome																														DREEF, DRAE, Commune de Morarano Chrome, Experts JICA	
4.2 Sur la base de ce consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier de Morarano Chrome																														Commune de Morarano Chrome, Experts JICA	
4.3 Sur la base de ce consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier																														Commune de Morarano Chrome, Experts JICA	
4.4 Identifier les problèmes à résoudre par les guichets fonciers dans les autres communes cibles initiales, planifier et exécuter les mesures de soutien appropriées																														DREEF, DRAE, Communes, Experts JICA	
4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers par les communes, et leur apporter les conseils et soutiens nécessaires																														DREEF, DRAE, Communes, Experts JICA	
4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations dans les communes cibles initiales																														Communes, Animateurs, Experts JICA	
Résultat 5: Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet																															
5.1 Réunir à Alaotra Mangoro un comité régional de concertation composé des structures de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité																														DREEF, DRAE, Experts JICA	
5.2 Organiser des ateliers, des séminaires, des visites de terrain etc. destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet																														DREEF, DRAE, Experts JICA	
5.3 Conduire des activités d'information-communication sur le Modèle																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Experts JICA	
5.4 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet																														DREEF, DRAE, JICA	
5.5 Élaborer un manuel du Modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées et une stratégie pour la diffusion du Modèle																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Experts JICA	
5.6 Élaborer au moins une proposition de programme appliquant le Modèle dans les zones d'amont dégradées																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE, Experts JICA	
5.7 Recommander aux structures du gouvernement central, aux collectivités locales etc. l'adoption du manuel du Modèle et des propositions de programme etc. ainsi élaborés																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE	
5.8 Renforcer la capacité des organisations concernées (agences gouvernementales, ONG ou autres projets) qui mettront en œuvre le Modèle établi par le Projet.																														MEEF, DREEF, MPAE, DRAE	
<b>Durée/ Phasage</b>																															
<b>Plan de suivi</b>																															
Suivi																															
Comité Conjoint de Coordination																														Effectué avec une légère modification dans la programmation.	
Elaboration du Plan d'opération détaillé																															
Soumission de la fiche de projet																														La 4ème fiche de suivi du projet a été soumise en Mai 2017.	
Mission d'évaluation du Japon																															
Evaluation conjointe																															
<b>Rapports / Livrables</b>																															
Plan de projet																														Réalisé comme prévu.	
Rapport de commencement du projet																														Réalisé comme prévu.	
Plan d'activités																														Réalisé comme prévu.	
Rapport d'avancement																														Réalisé comme prévu.	
Rapport de fin de projet																															
<b>Relations publiques</b>																															
Participation à la "Fier Mada" (foire économique)																														Réalisé comme prévu.	
Invitation de la presse à des réunions ou à des visites de site																														Réalisé comme prévu.	

**Annexe 2 : Apports du Projet (réalisations des côtés japonais et malagasy)****1. Apports japonais****1-1 Experts japonais****- 1<sup>ère</sup> Phase (Février 2012 – Mars 2015)**

	<b>Domaine</b>	<b>Nom</b>	<b>Affectation (M/M) dans la 1<sup>ère</sup> Phase</b>
1.	Conseillère Principale / Gestion et Conservation des Ressources Naturelles / Gouvernance Locale	Miura Hiroko	13.70
2.	Conseiller Principal Adjoint / Etudes Socio-Economiques / Suivi et Evaluation	Kitamado Tokio	10.20
3.	Développement communautaire participatif / Foresterie de conservation des sols	Noda Naoto	8.33
4.	Agriculture de Conservation des Sols	Oishi Kikuo	9.17
5.	Gestion foncière	Ikeda Kenzo	7.47
6.	Amélioration des moyens de subsistance/ Planification pour le développement rural / Coordination de formations 1	Ogawa Naoko	10.20
7.	Coordination de formations 2	Shiraishi Takuya	8.00
8.	Coordination de formations 3	Sakurai Keiko	1.67
	<b>Total</b>		<b>68.73</b>

**2<sup>ème</sup> Phase (Avril 2015 – Mars 2018)**

	<b>Domaine</b>	<b>Nom</b>	<b>Affectation (M/M) dans la 2<sup>ème</sup> Phase</b>
1.	Conseillère Principale / Gestion et Conservation des Ressources Naturelles / Gouvernance Locale	Miura Hiroko	12.27
2.	Conseiller Principal Adjoint / Etudes Socio-Economiques / Suivi et Evaluation	Kitamado Tokio	8.07
3.	Développement communautaire participatif / Foresterie de conservation des sols	Noda Naoto	1.67
4.	Aide à la Coordination/ Gestion foncière	Ikeda Kenzo	2.93
5.	Agriculture de Conservation de sols / Gestion des formations 2	Ogawa Naoko	7.83
6.	Foresterie de conservation des sols 2/ Amélioration des moyens de subsistance/ Planification pour le développement rural /gestion des formations 1	Shiraishi Takuya	13.17
	<b>Total</b>		<b>45.94</b>

**1-2 Personnel Malagasy formé au Japon (9 personnes au total)**

	Nom	Fonction/Affiliation au moment de la formation	Période de la formation	Modules de formation	Remarques
1	VIA Sabine Dorothee	Directeur de la Valorisation des Ressources Naturelles /MEF	2013/02/27   2013/03/20	Développement de l'approche intégrée pour la restauration environnementale et le développement rural	Transférée à DIANA en Juin 2014
2	RASOLONIRIN A Ramenason,	Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts (DREF), Alaotra-Mangoro /MEF			
3	RAKOTOBE Nirhy	Directeur Régional du Développement Rural (DRDR), Alaotra-Mangoro /MinAgri			Transféré à Antsinanana en Juin 2014
4	RAJAONARIVE LO Gilbert	Président de l'ONG EZAKA VAOVAO	2013/05/06   2013/06/08	Appui au Développement Régional par les Ressources Locales en Afrique	Décédé en Août 2017
5	Yvannie RABENITANY	Chef de Service Suivi-Evaluation/ Direction de la Planification, Programmation et Suivi-Evaluation/ MEF	2014/04/07   2013/04/24	Développement de l'approche intégrée pour la restauration environnementale et le développement rural	Nommée Directeur de SNGF en Octobre 2017
6	RAKOTONDRA VONINALA Valison Kiady	Chef de Service Régional en charge de l'Inspection et du Contrôle/DREF Alaotra-Mangoro/ MEF			Nommé Directeur Régional en Mai 2016
7	BETOKOTANY Jery	Responsable de la Cellule Environnementale / DRDR Alaotra-Mangoro /MinAgri			
8	RANDRIANARI TIANA Pierrot	Secrétaire Général / MPAE	2016/09/05   2016/09/09	Développement de l'approche intégrée pour la restauration environnementale et le développement rural	
9	RAMIANDRARI VO Liva Hariniaina	Directeur Général des Forêts /MEEF			Nommé Secrétaire Général en Mai 2017

## 1-3 Matériels et Equipements

N°	Année d'achat Phase du projet	Description/ Nom de matériel	Spécification/ Modèle	Prix en MGA	Prix en JPY (1 MGA = 0.035JPY)	Date de l'inscription au projet (Y/M/D)	Usager /Responsable
1	2012 (1ère Phase)	Projecteur	CANON Multi media Projector LV-7290	MGA 2.352.000	JPY 82.320	2012/3/22	Bureau d'Antananarivo
2	2012 (1ère Phase)	Ordinateur de bureau+ clavier	hp Pro3300 Series MT + Office2010 Business	MGA 3,020,400	JPY 117,796	2012,4,3	Bureau d'Antananarivo
3	2012 (1ère Phase)	Ecran d'ordinateur	hp2010f	inclus N°39	-	2012,4,3	Bureau d'Antananarivo
4	2012 (1ère Phase)	Ordinateur portable	Fujitsu LBAH531 GL + Office2010 Business	MGA 2.950.800	JPY 115.081	2012,4,5	ONG
5	2012 (1ère Phase)	Ordinateur portable	Fujitsu LBAH531 GL + Office2010 Business	MGA 2.950.800	JPY 115.081	2012,4,5	ONG
6	2012 (1ère Phase)	Photocopieuse	Canon-C2030+C2030L-C2025+C2020L- C2020L	MGA 12.390.000	JPY 483.210	2012,4,12	Bureau d'Antananarivo
7	2012 (1ère Phase)	Onduleur	UPS N-850	MGA 2.492.000	JPY 97.188	2012,4,12	Bureau d'Antananarivo
8	2012 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.786.685	JPY 352.321	2012,7,17	ONG
9	2012 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.786.685	JPY 352.321	2012,7,17	ONG
10	2012 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.786.685	JPY 352.321	2012,7,17	ONG
11	2012 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.786.685	JPY 352.321	2012,7,17	ONG
12	2012 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.786.685	JPY 352.321	2012,7,17	ONG
13	2012 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.786.685	JPY 352.321	2012,7,17	ONG
14	2012 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.786.685	JPY 352.321	2012,7,17	ONG
15	2013 (1ère Phase)	Ordinateur portable	SONY VAD	MGA 2.600.000	JPY 117.000	2013/11/12	Coordonnateur junior
16	2013 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 8.500.000	JPY 382.500	2014,3,14	ONG
17	2013 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 8.500.000	JPY 382.500	2014,3,14	ONG
18	2013 (1ère Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 8.500.000	JPY 382.500	2014,3,14	ONG
19	2013 (1ère Phase)	SUZUKIMoto GD 110 (AX4)	Moto tout terrain GD 110 (AX4)	MGA 3.000.000	JPY 135.000	2014,3,14	ONG
20	2013 (1ère Phase)	Ordinateur portable	hp Probook 450	MGA 2.700.000	JPY 121.500	2014/11/14	Coordonnateur senior
21	2013 (1ère Phase)	Groupe électrogène	Yamaha EF2600FW	MGA 2.290.000	JPY 103.050	2014/12/17	Bureau d'Antananarivo
22	2015 (2ème Phase)	SUZUKIMoto TF 125W	Moto tout terrain utilitaire TF 125W	MGA 9.372.000	JPY 421.740	2015,5/12	ONG
23	2015 (2ème Phase)	Imprimante	LBP 7100Cn	MGA 716.040	JPY 32.222	2015,5/30	Bureau d'Antananarivo
GF1	2012 (1ère Phase)	Ordinateur de bureau+ clavier	hp Pro3300 Series MT + Office2010 Business	MGA 3,020,400	JPY 117,796	2012,4,3	GF à Morarano Chrome
GF2	2012 (1ère Phase)	Ecran d'ordinateur	HP2010f	inclus GF1	-	2012,4,3	GF à Morarano Chrome
GF3	2012 (1ère Phase)	Imprimante	Canon LBP5050n	MGA 652.400	JPY 25.444	2012,4,3	GF à Morarano Chrome



## 2. Apports Malagasy (Personnel)

(TP=affection à temps plein, P=affection partielle au Projet)

### (1) Directeur du Projet (MEEMF)

#### a. Directeur actuel

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
1	RABENASOLO Eric	Directeur Général des Forêts, MEEF	P	Mai 2017–ce jour	

#### b. Ancien Directeur

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
1	RABEMANANTSOA Jean Claude	Directeur Général des Forêts, MEEF	P	Déc 2012-Juin 2014	
2	Fidy José ANDRIAMANANORO	Directeur Général des Forêts, MEEMF	P	Juin 2014-Déc 2015	
3	RAMIANDRARIVO Liva Hariniaina	Directeur Général des Forêts, MEEF	P	Juin 2016–Mai 2017	Poste actuel : SG MEEF

### (2) Co-Directeur de Projet (MPAE)

#### a. Directeur actuel

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
1	Lucien RANARIVELO	Directeur Général de l'Agriculture, MPAE	P	Juin 2016-ce jour	

#### b. Ancien Directeur

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
1	RAKOTOMAHEFA Bruno	Directeur Général Technique, MPAE	P	Fév 2014-Juin 2014	
2	ARIJAONA née RAONIARINJAKA Voahangy	Directeur Général Technique, MPAE	P	Juin 2014-Juin 2016	

**(3) Gestionnaire de Projet****a. Gestionnaire actuel**

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
1.	RAKOTONDRAV ONINALA Valison Kiady	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts à Alaotra-Mangoro	P	Mai 2016-ce jour	Président de PMU Alaotra-Mangoro
2.	LEZOMA Andriamahatola	Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Élevage à Bongolava	P	Juil 2016-ce jour	Président de PMU Bongolava

**b. Ancien Gestionnaire**

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
3.	RASOLONIRINA RAMENASON	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts à Alaotra-Mangoro	P	Fév 2014-Mai 2016	
4.	ROBISON Thomas	Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Élevage à Bongolava	P	Juin 2015-Juil 2016	

**(4) Co-gestionnaire de Projet****a. Co-gestionnaire actuel**

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
1	RAKOTONDRAVE Samuel	Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Élevage à Alaotra-Mangoro	P	Juil 2014-ce jour	Vice-président de PMU Alaotra-Mangoro
2	BOTOVAVY Dieudonné	Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts à Bongolava	P	Juin 2016-ce jour	Vice-président de PMU Bongolava

**b. Ancien Co-gestionnaire**

	Nom	Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet	Remarques
1	RAKOTOBE Nirhy	Directeur Régional du Développement Agricole à Alaotra-Mangoro	P	Fév 2012-Juil 2014	
2	RAKOTOARIDE RA Rantonirina	Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts à Bongolava	P	Juin 2015-Juin 2016	

**(5) Autre Personnel du Projet**

## a. Personnel actuel (aussi membres de PMU)

	Organisation	Nom	Titre/Fonction dans l'Organisation	TP/P	Période d'affectation au projet
1.	MEEF	ANDRIAMBOLOLOM ANANA Benohery Wilson	Directeur de la Valorisation des Ressources Forestières (DVRF) / MEEF	P	Déc 2015-ce jour
2.		RANDRIANANTENAINA Fenohery	Directeur de la Planification, Programmation et Suivi - Evaluation (DPPSE) / MEEF	P	Fév 2012-ce jour
3.		Yvannie RABENITANY	Chef de Service Suivi-Evaluation (SSE) / DPPSE	P	Fév 2012-ce jour
4.	MPAE	Ramaroson Lantonirina	Coordinateur du Programme National BVPI / MPAE	P	Fév 2012-ce jour
5.	DREEF Bongolava	RAZAFINDRABE Rinah	Chef de Service Régional en charge de l'Inspection et Contrôle (SRC) / DREEF Bongolava)	P	Juin 2015-ce jour
6.	DRDA Alaotra Mangoro	RAMBELOSON Benja	Chef de Service Régional de Génie Rurale (SRGR) / DRDA ALM	P	Avr 2014-ce jour
7.		BETOKOTANY Jery	Responsable Cellule Environnementale (CE) / DRDA ALM	P	Fév 2012-ce jour
8.	DRDA Bongolava	RAKOTONIAINA Gino	Chef de Service Inter-Régional du Développement Agricole (CIRDR) / DRDA Bongolava	P	Juin 2015 – ce jour
9.	Communes	RABENOMANANA Benoît	Maire de la commune de Morarano Chrome	P	Sept 2015-ce jour
10.		RAKOTOARIJAONA	Maire de la commune d'Andrebakely Sud	P	Sept 2015-ce jour
11.		RAHARIMALALA Saholinirina M. Claudine	Ancien Maire de la commune d'Ampasikely	P	Sept 2015-Août 2016
12.		JEAN LOUI Robinson	Maire Actuel de la commune d'Ampasikely	P	Sept 2016-ce jour
13.		RAVELOMANANA Victor	Maire de la commune d'Andilanatoby	P	Sept 2015-ce jour
14.		HANDRIANIAINA Mamy Bruno	Maire de la commune de Ranomainty	P	Sept 2015-ce jour
15.		RAVELOJAONA Jeraldin Emile	Maire de la commune d'Ambodirano	P	Sept 2015-ce jour

**Annexe 3 : Liste des documents élaborés par le Projet**

<b>No.</b>	<b>Titre</b>
1	Manuel d'utilisateur du Modèle « LIFE »
2	Programmes pour la mise en pratique du modèle LIFE
2-1	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour PAPRIZ
2-2	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour MRPA
2-3	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour Ambatovy
2-4	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour SLM Bongolava
2-5	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour PADAP
2-6	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour PROJERMO
2-7	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour Projet d'EDD /JICA
2-8	Programme pour la mise en pratique du modèle LIFE pour AIM

## Annexe 4-1 : Ébauche du Cadre logique du projet (project design matrix, PDM)

**Nom du projet :** Le Projet de Développement d'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome

**Site du projet :** Commune de Morarano Chrome, commune d'Andrebakely Sud et commune d'Ampasikely, dans la région d'Alaoatra-Mangoro

**Groupes cibles du projet :** Ministère de l'Environnement et des Forêts, Ministère de l'Agriculture, Commune de Morarano Chrome, Commune d'Andrebakely Sud, Commune d'Ampasikely, populations des communes cibles du projet (environ 55.000 personnes)

**Durée du projet :** Du mois de x 2011 à x 2016 (5 ans).

Version 0 (26 janvier 2011)

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
<p><b>Finalité</b> Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.</p>	De nouveaux projets recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 5 communes.	Entretiens avec les structures concernées	
<p><b>Objectif spécifique du projet</b> Un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi.</p>	<p>a) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, la superficie des bois et forêts bien gérés augmente. b) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, la superficie des terres sur lesquelles est pratiquée l'agriculture de conservation des sols augmente. c) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, les populations pratiquent de nouvelles activités contribuant à l'amélioration de leur niveau de vie. d) Le nombre de communes autres que les communes cibles du projet qui examinent et planifient l'application du modèle établi par le projet se monte à au moins 5.</p>	<p>a), b) Rapport de l'étude de collecte de données de base et rapports du projet  c) Rapports du projet  d) Rapports du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures du gouvernement central et la Région d'Alaoatra-mangoro s'engagent activement dans la diffusion du modèle établi par le projet.</li> <li>- Des ressources financières suffisantes sont assurées pour la diffusion du modèle.</li> </ul>
<p><b>Résultats</b> 1. Dans les communes cibles du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.  2. Dans les communes cibles du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.</p>	<p>1-a) Un rapport d'étude de collecte de données de base est élaboré. 1-b) Un rapport d'étude des ressources locales est élaboré. 1-c) Des cartes d'utilisation des terres sont élaborées pour chaque fokontany. 1-d) Des plans d'activités sont élaborés dans chaque fokontany.  2-a) Le nombre de personnes s'engageant dans des activités contribuant à la conservation des sols s'élève à XX % du nombre total d'utilisateurs des terres. 2-b) Le nombre de personnes s'engageant dans de nouvelles activités contribuant au développement rural et à l'amélioration de la vie quotidienne atteint XX % de l'ensemble de la population.</p>	<p>1-a) Rapport de l'étude de collecte de données de base 1-b) Rapport de l'étude des ressources locales 1-c) Cartes d'utilisation des terres de chaque fokontany 1-d) Plans d'activités de chaque fokontany  2-a), b) Rapport de l'étude de collecte de données de base et rapports du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne se produit pas de feu de brousse grave</li> <li>- Il ne se produit pas de sécheresse durable</li> <li>- Des pluies torrentielles ne se produisent pas de façon fréquente.</li> <li>- Il ne se produit pas d'attaque de parasites (insectes, etc.)grave.</li> </ul>

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
3. Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées	3-a) Un rapport de suivi-évaluation est élaboré chaque trimestre. 3-b) Les plans d'activités de chaque fokontany sont révisés au moins une fois par an.	3-a), b) Rapports de suivi-évaluation du projet	
4. Dans les communes cibles du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.	4-a) Après la mise en place du guichet foncier de Morarano Chrome, au moins xx certificats fonciers sont délivrés chaque année dans les communes cibles du projet.	4-a Archives des guichets fonciers des communes	
5. Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.	5-a) Le rapport coûts/bénéfices du modèle proposé par le projet est mis au clair. 5-b) Au moins 80 % des participants des ateliers, séminaires, visites de terrain etc. reconnaissent l'efficacité des activités du projet. 5-c) Les manuels, les propositions de programmes etc. élaborées, sont approuvées par la Région d'Alaoatra Mangoro, le Ministère de l'Environnement et des Forêts, et le Ministère de l'Agriculture.	5-a) Rapport d'évaluation générale des méthodes d'activités de l'ensemble du projet 5-b) Enquêtes effectuées lors des ateliers, des séminaires et des visites de terrain 5-c) Documents d'approbation	

Résumé narratif	Apports	Conditions extérieures
<p><b>Activités</b></p> <p>1.1.Élaborer un guide d'exécution du projet 1.2 Recruter des animateurs qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations 1.3 Effectuer la formation des animateurs 1.4 Effectuer une étude de collecte des données de base 1.5 Effectuer une étude des ressources locales 1.6 Pour chaque Fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres qui synthétise les attentes des populations et des services concernés en matière d'utilisation des terres 1.7 Élaborer le plan d'activités de chaque fokontany 1.8 Synthétiser les plans d'activités des fokontany commune par commune et donner les informations permettant de prendre en compte ces activités dans les plans communaux de développement</p> <p>2.1 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer auprès des populations des formations et leurs suivis sur les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols 2.2 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.</p> <p>3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de leur suivi etc. effectués par le projet dans les fokontany 3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leur suivi 3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et étudier comment y répondre.</p>	<p><b>Partie Malagasy</b></p> <p>1) Affectation de personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Directeur du projet (Directeur Général des Forêts du MEF)</li> <li>➤ CoDirecteur du projet (Directeur Général de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture)</li> <li>➤ Gestionnaire du projet (Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts de la Région d'Alaoatra-Mangoro)</li> <li>➤ Co-Gestionnaire du projet (Directeur Régional du Développement Rural de la Région d'Alaoatra-Mangoro)</li> <li>➤ Homologues <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents de la Direction Générale des Forêts du MEF et de la Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts de la Région d'Alaoatra-Mangoro</li> <li>- Agents de la Coordination Nationale du Programme Bassins versants-Périmètres irrigués au MinAgri et de la Direction Régionale du Développement Rural de la Région d'Alaoatra-Mangoro</li> <li>- Maires et agents de chaque commune</li> </ul> </li> </ul> <p>2) Installations etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Espaces de travail pour les experts et le personnel du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antananarivo (MEF), Ambatondrazaka (DREF)</li> <li>- Dans chaque commune</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau des communes, il ne se produit pas de blocage politique de longue durée</li> <li>- Il ne se produit pas de conflit grave au sein des populations</li> <li>- Les orientations en matière de décentralisation ne sont pas changées</li> <li>- Les politiques en matière de foncier ne subissent pas de changements importants</li> <li>- Le budget pour maintenir les guichets fonciers est assuré.</li> <li>- Le recrutement et le maintien des employés des guichets fonciers sont assurés.</li> <li>- Le bâtiment pour mettre en place un</li> </ul>

<p>3.4 Réviser les plans d'activités de chaque fokontany et commune sur la base des résultats du suivi-évaluation</p> <p>3.5 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats du suivi-évaluation</p> <p>4.1 Former un consensus sur la répartition des rôles entre la cellule Foncier Alaotra-Mangoro (CFA), la commune de Morarano Chrome et le projet pour l'établissement d'un guichet foncier de la commune de Morarano Chrome</p> <p>4.2 Sur la base de ce consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier</p> <p>4.3 Sur la base de ce consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier</p> <p>4.4 Pour les guichets fonciers autres que celui de Morarano Chrome, identifier les problèmes à résoudre, planifier et exécuter les mesures de soutien appropriées.</p> <p>4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers par les communes, et leur apporter les conseils et soutiens nécessaires</p> <p>4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations</p> <p>5.1 Réunir un comité de concertation au niveau régional composé des structures en charge de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité.</p> <p>5.2 Organiser des ateliers, des séminaires, des visites de terrain etc. destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet</p> <p>5.3 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet</p> <p>5.4 Élaborer un manuel du modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées</p> <p>5.5 Élaborer des propositions de programmes etc. pour promouvoir un développement rural couplé à la conservation de l'environnement</p> <p>5.6 Recommander aux structures du gouvernement central, aux collectivités locales etc. l'adoption des manuels, des propositions de programme etc. ainsi élaborés</p>	<p>3) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frais de mission et coût du travail des homologues</li> <li>➤ Frais d'eau et d'électricité des bureaux</li> </ul> <p><b>Partie Japonaise</b></p> <p>1) Envoi des experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseiller en Chef, développement rural, conservation des sols, administration locale, gestion des formations, etc.</li> </ul> <p>2) Personnel du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environ 7 animateurs</li> <li>➤ Interprètes, secrétaires, chauffeurs, etc.</li> </ul> <p>3) Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueil de quelques stagiaires au Japon ou dans un pays tiers</li> </ul> <p>4) Matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Véhicules, motos, matériels destinés au guichet foncier, équipements de bureau (ordinateurs, etc.)</li> </ul> <p>5) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Honoraires des formateurs extérieurs chargés des vulgarisations et formations des populations, matériels de formation</li> <li>➤ Consommables (fournitures de bureau, etc.)</li> </ul>	<p>guichet foncier à Morarano Chrome est assuré.</p> <hr/> <p><b>Conditions préalables</b></p> <p>- Les formalités pour mettre en place un guichet foncier dans la commune de Morarano Chrome sont accomplies.</p>
---	--	--

## Annexe 4-2 : Cadre logique du projet (project design matrix, PDM)

**Nom du projet :** Le Projet de Développement d'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome

**Site du projet :** Commune de Morarano Chrome, commune d'Andrebakely Sud et commune d'Ampasikely, dans la région d'Alaotra-Mangoro

**Groupes cibles du projet :** Ministère de l'Environnement et des Forêts, Ministère de l'Agriculture, Commune de Morarano Chrome, Commune d'Andrebakely Sud, Commune d'Ampasikely, populations des communes cibles du projet (environ 55.000 personnes)

**Durée du projet :** Du mois de x 2011 à x 2016 (5 ans).

Version 2 ( février 2013)

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
<p><b>Finalité</b> Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.</p>	De nouveaux projets recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 5 communes.	Entretiens avec les structures concernées	
<p><b>Objectif spécifique du projet</b> Un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi.</p>	<p>a) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, la superficie des bois et forêts bien gérés augmente. b) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, la superficie des terres sur lesquelles est pratiquée l'agriculture de conservation des sols augmente. c) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, les populations pratiquent de nouvelles activités contribuant à l'amélioration de leur niveau de vie. d) Le nombre de communes autres que les communes cibles du projet qui examinent et planifient l'application du modèle établi par le projet se monte à au moins 5.</p>	<p>a), b) Rapport de l'étude de collecte de données de base et rapports du projet  c) Rapports du projet  d) Rapports du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures du gouvernement central et la Région d'Alaotra-mangoro s'engagent activement dans la diffusion du modèle établi par le projet.</li> <li>- Des ressources financières suffisantes sont assurées pour la diffusion du modèle.</li> </ul>
<p><b>Résultats</b> 1. Dans les communes cibles du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.  2. Dans les communes cibles du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.  3. Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural</p>	<p>1-a) Un rapport d'étude de collecte de données de base est élaboré. 1-b) Un rapport d'étude des ressources locales est élaboré. 1-c) Des cartes d'utilisation des terres sont élaborées pour chaque fokontany. 1-d) Des plans d'activités sont élaborés dans chaque fokontany.  2-a) Le nombre de personnes s'engageant dans des activités contribuant à la conservation des sols s'élève à XX % du nombre total d'utilisateurs des terres. 2-b) Le nombre de personnes s'engageant dans de nouvelles activités contribuant au développement rural et à l'amélioration de la vie quotidienne atteint XX % de l'ensemble de la population.  3-a) Un rapport de suivi-évaluation est élaboré chaque trimestre.</p>	<p>1-a) Rapport de l'étude de collecte de données de base 1-b) Rapport de l'étude des ressources locales 1-c) Cartes d'utilisation des terres de chaque fokontany 1-d) Plans d'activités de chaque fokontany  2-a), b) Rapport de l'étude de collecte de données de base et rapports du projet  3-a), b) Rapports de suivi-évaluation du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il ne se produit pas de feu de brousse grave</li> <li>- Il ne se produit pas de sécheresse durable</li> <li>- Des pluies torrentielles ne se produisent pas de façon fréquente.</li> <li>- Il ne se produit pas d'attaque de parasites (insectes, etc.) grave.</li> </ul>



Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées	3-b) Les plans d'activités de chaque fokontany sont révisés au moins une fois par an.		
4. Dans les communes cibles du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.	4-a) Après la mise en place du guichet foncier de Morarano Chrome, au moins xx certificats fonciers sont délivrés chaque année dans les communes cibles du projet.	4-a Archives des guichets fonciers des communes	
5. Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.	5-a) Le rapport coûts/bénéfices du modèle proposé par le projet est mis au clair. 5-b) Au moins 80 % des participants des ateliers, séminaires, visites de terrain etc. reconnaissent l'efficacité des activités du projet. 5-c) Les manuels, les propositions de programmes etc. élaborées, sont approuvées par la Région d'Alaoatra Mangoro, le Ministère de l'Environnement et des Forêts, et le Ministère de l'Agriculture.	5-a) Rapport d'évaluation générale des méthodes d'activités de l'ensemble du projet 5-b) Enquêtes effectuées lors des ateliers, des séminaires et des visites de terrain 5-c) Documents d'approbation	

Résumé narratif	Apports	Conditions extérieures
<p><b>Activités</b></p> <p>1.1.Élaborer un guide d'exécution du projet</p> <p>1.2 Recruter des animateurs qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations</p> <p>1.3 Effectuer la formation des animateurs</p> <p>1.4 Effectuer une étude de collecte des données de base</p> <p>1.5 Effectuer une étude des ressources locales</p> <p>1.6 Pour chaque Fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres</p> <p>1.7 Élaborer un plan des formations pour les thèmes spécifiques</p> <p>1.8 Synthétiser les plans d'activités des fokontany commune par commune et donner les informations permettant de prendre en compte ces activités dans les plans communaux de développement</p> <p>2.1 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer auprès des populations des formations et leurs suivis sur les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols</p> <p>2.2 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.</p> <p>3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de leur suivi etc. effectués par le projet dans les fokontany</p> <p>3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leur suivi</p> <p>3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et étudier comment y répondre.</p> <p>3.4 Réviser les plans d'activités de chaque fokontany et commune sur la base des résultats du suivi-évaluation</p> <p>3.5 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats du suivi-évaluation</p>	<p><b>Partie Malagasy</b></p> <p>1) Affectation de personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Directeur du projet (Directeur Général des Forêts du MEF)</li> <li>➤ CoDirecteur du projet (Directeur Général de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture)</li> <li>➤ Gestionnaire du projet (Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts de la Région d'Alaoatra-Mangoro)</li> <li>➤ Co-Gestionnaire du projet (Directeur Régional du Développement Rural de la Région d'Alaoatra-Mangoro)</li> <li>➤ Homologues <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents de la Direction Générale des Forêts du MEF et de la Direction Régionale de l'Environnement et des Forêts de la Région d'Alaoatra-Mangoro</li> <li>- Agents de la Coordination Nationale du Programme Bassins versants-Périmètres irrigués au MinAgri et de la Direction Régionale du Développement Rural de la Région d'Alaoatra-Mangoro</li> <li>- Maires et agents de chaque commune</li> </ul> </li> </ul> <p>2) Installations etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Espaces de travail pour les experts et le personnel du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antananarivo (MEF), Ambatondrazaka (DREF)</li> <li>- Dans chaque commune</li> </ul> </li> </ul> <p>3) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frais de mission et coût du travail des homologues</li> <li>➤ Frais d'eau et d'électricité des bureaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau des communes, il ne se produit pas de blocage politique de longue durée</li> <li>- Il ne se produit pas de conflit grave au sein des populations</li> <li>- Les orientations en matière de décentralisation ne sont pas changées</li> <li>- Les politiques en matière de foncier ne subissent pas de changements importants</li> <li>- Le budget pour maintenir les guichets fonciers est assuré.</li> <li>- Le recrutement et le maintien des employés des guichets fonciers sont assurés.</li> <li>- Le bâtiment pour mettre en place un guichet foncier à Morarano Chrome est assuré.</li> </ul>

<p>4.1 Former un consensus sur la répartition des rôles entre la cellule Foncier Alaotra-Mangoro (CFA), la commune de Morarano Chrome et le projet pour l'établissement d'un guichet foncier de la commune de Morarano Chrome</p> <p>4.2 Sur la base de ce consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier</p> <p>4.3 Sur la base de ce consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier</p> <p>4.4 Pour les guichets fonciers autres que celui de Morarano Chrome, identifier les problèmes à résoudre, planifier et exécuter les mesures de soutien appropriées.</p> <p>4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers par les communes, et leur apporter les conseils et soutiens nécessaires</p> <p>4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations</p> <p>5.1 Réunir un comité de concertation au niveau régional composé des structures en charge de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité.</p> <p>5.2 Organiser des ateliers, des séminaires, des visites de terrain etc. destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet</p> <p>5.3 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet</p> <p>5.4 Élaborer un manuel du modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées</p> <p>5.5 Élaborer des propositions de programmes etc. pour promouvoir un développement rural couplé à la conservation de l'environnement</p> <p>5.6 Recommander aux structures du gouvernement central, aux collectivités locales etc. l'adoption des manuels, des propositions de programme etc. ainsi élaborés</p>	<p><b>Partie Japonaise</b></p> <p>1) Envoi des experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseiller en Chef, développement rural, conservation des sols, administration locale, gestion des formations, etc.</li> </ul> <p>2) Personnel du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environ 7 animateurs</li> <li>➤ Interprètes, secrétaires, chauffeurs, etc.</li> </ul> <p>3) Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueil de quelques stagiaires au Japon ou dans un pays tiers</li> </ul> <p>4) Matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Véhicules, motos, matériels destinés au guichet foncier, équipements de bureau (ordinateurs, etc.)</li> </ul> <p>5) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Honoraires des formateurs extérieurs chargés des vulgarisations et formations des populations, matériels de formation</li> <li>➤ Consommables (fournitures de bureau, etc.)</li> </ul>	<p><b>Conditions préalables</b></p> <p>- Les formalités pour mettre en place un guichet foncier dans la commune de Morarano Chrome sont accomplies.</p>
---	---	---

## Annexe 4-3 : Cadre logique du projet (project design matrix, PDM)

**Nom du projet :** Le Projet de Développement d'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome  
**Site du projet** (Communes cibles): 1) Communes Cibles Initiales : Morarano Chrome, Andrebakely Sud et Ampasikely, 2) Communes Cibles d'extension : Andilanatoby et Ranomainty, Région d'Alaotra-Mangoro

**Groupes cibles du projet :** Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts (MEEMF), Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR), Communes de Morarano Chrome, Andrebakely Sud et Ampasikely, populations des communes cibles du projet (environ 55.000 personnes)

**Durée du projet :** Du 10 février 2012 au 31 mars 2017 (5 ans).

Version 3 (22 Juillet 2014)

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
<b>Finalité</b> Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.	a. D'autres projets et/ou organismes recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins XX (*1) communes.	Entretiens avec les structures concernées	
<b>Objectif spécifique du projet</b> Un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi.	a) A la fin du projet, la plantation sur tanety est pratiquée par 60% de ménages propriétaires de terres sur des pentes dans au moins 75 % des fokontany au niveau des Communes Cibles initiales. b) A la fin du Projet, 75% des lavaka traités durant la formation sont entretenus par la population locale dans les Communes Cibles initiales. c) A la fin du Projet, 35% de tous les ménages sont engagés de manière continue à pratiquer au moins une des nouvelles activités (*2) qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie et au développement rural dans les Communes Cibles initiales. d) Avant la fin du Projet, un manuel d'utilisateur du modèle est approuvé par MEEMF et MADR. e) Avant la fin du Projet, au moins une proposition(s) de programme pour la mise en œuvre du modèle dans au moins XX communes dans les zones d'amont dégradées est accepté par MEEMF et MADR pour davantage d'action.	a), b), c) revue du rapport final d'impact  d) Date d'approbation  e) Date d'acceptation	- Il n'y a pas de sinistres naturelles ni de crises économiques ainsi que politiques qui affectent la mise en œuvre du modèle
<b>Résultats</b> 1. Dans les communes cibles initiales du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.  2. Dans les communes cibles initiales du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.  3. Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural	1-a) Un rapport d'enquête de base est élaboré. 1-b) Un rapport d'étude des ressources locales est élaboré. 1-c) Des cartes d'utilisation des terres sont élaborées pour chaque fokontany. 1-d) Un plan de formation initiale sur des thèmes spécifiques est élaboré.  2-a) 75% des ménages propriétaires de terres sur des pentes qui ont participé à la formation mènent les activités de plantation sur tanety. 2-b) Avant la fin du projet, au moins une personne est attestée en tant que Formateur en stabilisation de lavaka par la DREEF et la DRDA, pour chaque fokontany où se situent lavaka. 2-c) 50 % des ménages qui ont participé à la formation mettent en pratique au moins une des nouvelles activités qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie et au développement rural (foyer amélioré ( <i>kamado</i> ), production de litchi et pisciculture).  3-a) Un rapport de suivi-évaluation est élaboré chaque trimestre.	1-a) Rapport de l'enquête de base 1-b) Rapport de l'étude des ressources locales 1-c) Cartes d'utilisation des terres de chaque fokontany 1-d) Plan de formation  2-a) Rapport d'impact 2-b) Attestations 2-c) Rapport d'impact	- Il ne se produit pas de feu de brousse grave - Il ne se produit pas de sécheresse durable - Des pluies torrentielles ne se produisent pas de façon fréquente. - Il ne se produit pas d'attaque de parasites (insectes, etc.)grave.

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
<p>et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées</p> <p>4. Dans les communes cibles initiales du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.</p> <p>5. Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.</p>	<p>3-b) Le plan de formation sur des thèmes spécifiques est révisé au moins une fois par an.</p> <p>3-c) La structure de mise en œuvre et les méthodes de formation ainsi que de suivi des activités effectuées par les populations locales sont révisées sur la base des points positifs et négatifs des essais.</p> <p>4-a) Après la mise en place du guichet foncier de Morarano Chrome, au moins 130 certificats fonciers sont délivrés chaque année dans les communes cibles initiales où le Guichet Foncier est opérationnel.</p> <p>5-a) Le rapport coûts/bénéfices du modèle proposé par le projet est présenté à l'atelier final sur le modèle durant le dernier trimestre du Projet.</p> <p>5-b) Au moins 80 % des participants à l'atelier final reconnaissent l'efficacité du modèle proposé suivant les critères déterminés par la PMU en collaboration avec MEEMF et MADR, séminaires, visites de terrain etc. reconnaissent l'efficacité des activités du projet.</p> <p>5-c) Avant le mois de juillet 2016, une ébauche du manuel d'utilisateur est soumise au MEEMF et au MADR pour leur approbation.</p> <p>5-d) Avant le mois de juillet 2016, au moins une ébauche de proposition de programme pour la mise en œuvre du modèle dans la zone dégradée en amont à l'extérieur des Communes cibles est soumise au MEEMF et MADR pour leur acceptation.</p>	<p>3-a), b) Rapports de suivi-évaluation du projet</p> <p>3-c) Procès-verbal de réunion du JCC et PMU</p> <p>4-a Archives des guichets fonciers dans chaque commune cible initiale.</p> <p>5-a) Matériel de présentation</p> <p>5-b) Enquêtes effectuées lors des ateliers</p> <p>5-c) Date de soumission de l'ébauche</p> <p>5-d) Date de soumission de l'ébauche</p>	

Résumé narratif	Apports	Conditions extérieures
<p><b>Activités</b></p> <p>1.1.Élaborer un guide d'exécution du projet</p> <p>1.2 Recruter des managers de zone (animateurs communaux) qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations pour les Communes cibles initiales.</p> <p>1.3 Effectuer la formation des managers de zone (animateurs communaux)</p> <p>1.4 Effectuer une enquête de base dans les Communes cibles initiales.</p> <p>1.5 Effectuer une étude des ressources locales dans les Communes cibles initiales.</p> <p>1.6 Pour chaque Fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres dans les Communes cibles initiales.</p> <p>1.7 Élaborer un plan des formations pour les thèmes spécifiques</p> <p>1.8 Synthétiser le plan de formation pour chaque Commune cible initiale et fournir des informations en vue de faire refléter ledit plan dans le plan de développement communal.</p> <p>2.1 Dans chaque fokontany, selon les plans de formation dans les Communes cibles initiales, effectuer auprès des populations des formations et suivi sur les activités contribuant à la conservation des sols et au développement rural.</p> <p>2.2 Dans chaque fokontany, suivant le plan de formation dans les Communes cibles initiales, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.</p> <p>3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de leur suivi etc. effectués par le projet dans les fokontany</p> <p>3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leur suivi</p>	<p><b>Partie Malagasy</b></p> <p>1) Affectation de personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Directeur du projet (Directeur Général des Forêts du MEEMF)</li> <li>➤ Co-Directeur du projet (Directeur Général Technique)</li> <li>➤ Gestionnaire du projet (Directeur Régional de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts de la Région Alaotra Mangoro)</li> <li>➤ Co-Gestionnaire du projet (Directeur Régional du Développement Agricole de la Région Alaotra Mangoro)</li> <li>➤ Homologues <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel du MEEMF et DREEF de la Région Alaotra Mangoro</li> <li>- Agents de la Coordination Nationale du Programme Bassins versants-Périmètres irrigués au MinAgri et de la Direction Régionale du Développement Rural de la Région d'Alaotra-Mangoro</li> <li>- Maires et agents de chaque commune</li> </ul> </li> </ul> <p>2) Installations etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Espaces de travail pour les experts et le personnel du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antananarivo (MEEMF), Ambatondrazaka</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau des communes, il ne se produit pas de blocage politique de longue durée</li> <li>- Il ne se produit pas de conflit grave au sein des populations locales</li> <li>- Les politiques qui promeuvent la décentralisation ne sont pas changées</li> <li>- Les politiques en matière de foncier ne subissent pas de changements importants</li> <li>- Le budget pour maintenir les guichets fonciers est assuré.</li> <li>- Le recrutement et le maintien des employés des</li> </ul>

<p>3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et considérer les mesures à prendre.  3.4 Réviser le plan de formation sur la base des résultats du suivi-évaluation.  3.5 Réviser la structure de mise en œuvre et les méthodes de formation ainsi que de suivi des activités réalisées par la population locale sur la base des résultats du suivi-évaluation.  3.6 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats de suivi-évaluation  3.7 Vérifier l'efficacité de la structure de mise en œuvre et des méthodes révisées dans les Communes cibles d'extension.</p> <p>4.1 Parvenir à un consensus sur les rôles de la commune de Morarano Chrome et du projet concernant l'établissement d'un guichet foncier dans la commune de Morarano Chrome.  4.2 Sur la base du consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier de la Commune de Morarano Chrome.  4.3 Sur la base du consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier de la Commune de Morarano Chrome.  4.4 Pour les guichets fonciers des Communes cibles initiales autres que celui de Morarano Chrome, identifier les défis à relever et planifier et appliquer des mesures d'appui appropriées.  4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers des Communes cibles initiales, et leur apporter les conseils et les appuis nécessaires  4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations dans les Communes cibles initiales.</p> <p>5.1 Réunir un comité de concertation au niveau de la région d'Alaoira-Mangoro composé des structures en charge de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité.  5.2 Organiser des ateliers, des séminaires, des visites de terrain etc. destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet  5.3 Mener des activités d'information et de communication sur le Modèle proposé par le Projet.  5.3 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet  5.4 Élaborer un manuel d'utilisateur du modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées, avec une stratégie de communication pour la diffusion du modèle.  5.5 Élaborer des propositions de programmes pour la mise en œuvre du modèle dans les zones dégradées en amont.  5.6 Recommander aux structures du gouvernement central l'adoption du manuel et de la proposition de programme ainsi élaborés</p>	<p>(DREEF)  - Dans chaque commune</p> <p>3) Frais d'activités  ➤ Frais de mission et coût du travail des homologues  ➤ Frais d'eau et d'électricité des bureaux</p> <p><b>Partie Japonaise</b>  1) Envoi des experts  ➤ Conseiller en Chef, développement rural, conservation des sols, administration locale, gestion des formations, etc.  2) Personnel du projet  ➤ Environ 7 managers de zone (animateurs communaux)  ➤ Interprètes, secrétaires, chauffeurs, etc.  3) Formations  ➤ Accueil de quelques stagiaires au Japon ou dans un pays tiers  4) Matériels  ➤ Véhicules, motos, matériels destinés au guichet foncier, équipements de bureau (ordinateurs, etc.)  5) Frais d'activités  ➤ Honoraires des formateurs extérieurs chargés des vulgarisations et formations des populations, matériels de formation  ➤ Consommables (fournitures de bureau, etc.)</p>	<p>guichets fonciers sont assurés.  - Le bâtiment pour mettre en place un guichet foncier à Morarano Chrome est assuré.  - Aucune activité minière non-autorisée n'est effectuée.</p> <p><b>Conditions préalables</b>  - Les formalités pour mettre en place un guichet foncier dans la commune de Morarano Chrome sont accomplies.</p>
---	---	---

\*1 : Nombre de communes faisant l'objet de la mise en œuvre du modèle sera déterminé avant le mois de juillet 2016

\*2 : Nouvelles activités : Activités qui n'ont pas été pratiquées par les ménages avant la formation du projet

## Annexe 4-4 : Cadre logique du projet (project design matrix, PDM)

**Nom du projet :** Le Projet de Développement d'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome

**Site du projet (Communes cibles):** 1) Communes Cibles Initiales : Morarano Chrome, Ambodirano, Andrebakely Sud et Ampasikely, 2) Communes Cibles d'extension : Andilanatoby et Ranomainty, Région d'Alaoatra-Mangoro, 3) Communes cibles d'extension : Tsinjoarivo Imanga et Ambatolanpy dans la région de Bongolava

**Groupes cibles du projet :** Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF), Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage (MPAE), Communes de Morarano Chrome, Andrebakely Sud et Ampasikely, populations des communes cibles du projet (environ 22 800 ménages)

**Durée du projet :** Du 10 février 2012 au 31 mars 2018

Version 4 (24 février 2017)

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
<p><b>Finalité</b> Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.</p>	a. D'autres projets et/ou organismes recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 31 (*1) communes.	Entretiens avec les structures concernées	
<p><b>Objectif spécifique du projet</b> Un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi.</p>	<p>a) A la fin du projet, la plantation sur tanety est pratiquée par 60% de ménages propriétaires de terres sur des pentes dans au moins 75 % des fokontany au niveau des Communes Cibles initiales.</p> <p>b) A la fin du Projet, 75% des lavaka traités durant la formation sont entretenus par la population locale dans les Communes Cibles initiales.</p> <p>c) A la fin du Projet, 35% de tous les ménages sont engagés de manière continue à pratiquer au moins une des nouvelles activités (*2) qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie et au développement rural dans les Communes Cibles initiales.</p> <p>d) Avant la fin du Projet, un manuel d'utilisateur du modèle est approuvé par MEEF et MPAE.</p> <p>e) Avant la fin du Projet, au moins une proposition(s) de programme pour la mise en œuvre du modèle dans au moins XX communes dans les zones d'amont dégradées est accepté par MEEF et MPAE pour davantage d'action.</p>	<p>a), b), c) revue du rapport final d'impact</p> <p>d) Date d'approbation</p> <p>e) Date d'acceptation</p>	<p>- Il n'y a pas de sinistres naturels ni de crises économiques ainsi que politiques qui affectent la mise en œuvre du modèle</p>
<p><b>Résultats</b> 1. Dans les communes cibles initiales du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.  2. Dans les communes cibles initiales du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.</p>	<p>1-a) Un rapport d'enquête de base est élaboré.</p> <p>1-b) Un rapport d'étude des ressources locales est élaboré.</p> <p>1-c) Des cartes d'utilisation des terres sont élaborées pour chaque fokontany.</p> <p>1-d) Un plan de formation initiale sur des thèmes spécifiques est élaboré.</p> <p>2-a) 75% des ménages propriétaires de terres sur des pentes qui ont participé à la formation mènent les activités de plantation sur tanety.</p> <p>2-b) Avant la fin du projet, au moins une personne est attestée en tant que Formateur en stabilisation de lavaka par la DREEF et la DRDA, pour chaque fokontany où se situent lavaka.</p>	<p>1-a) Rapport de l'enquête de base</p> <p>1-b) Rapport de l'étude des ressources locales</p> <p>1-c) Cartes d'utilisation des terres de chaque fokontany</p> <p>1-d) Plan de formation</p> <p>2-a) Rapport d'impact</p> <p>2-b) Attestations</p> <p>2-c) Rapport d'impact</p>	<p>- Il ne se produit pas de feu de brousse grave</p> <p>- Il ne se produit pas de sécheresse durable</p> <p>- Des pluies torrentielles ne se produisent pas de façon fréquente.</p> <p>- Il ne se produit pas d'attaque de parasites (insectes, etc.) grave.</p>

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
<p>3. Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées</p> <p>4. Dans les communes cibles initiales du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.</p> <p>5. Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.</p>	<p>2-c) 50 % des ménages qui ont participé à la formation mettent en pratique au moins une des nouvelles activités qui contribueront à l'amélioration des conditions de vie et au développement rural (foyer amélioré (<i>kamado</i>), production de litchi et pisciculture.</p> <p>3-a) Un rapport de suivi-évaluation est élaboré chaque trimestre. 3-b) Le plan de formation sur des thèmes spécifiques est révisé au moins une fois par an. 3-c) La structure de mise en œuvre et les méthodes de formation ainsi que de suivi des activités effectuées par les populations locales sont révisées sur la base des points positifs et négatifs des essais.</p> <p>4-a) Après la mise en place du guichet foncier de Morarano Chrome, au moins 130 certificats fonciers sont délivrés chaque année dans les communes cibles initiales où le Guichet Foncier est opérationnel.</p> <p>5-a) Le rapport coûts/bénéfices du modèle proposé par le projet est présenté à l'atelier final sur le modèle durant le dernier trimestre du Projet. 5-b) Au moins 80 % des participants à l'atelier final reconnaissent l'efficacité du modèle proposé suivant les critères déterminés par la PMU en collaboration avec MEEF et MPAE. , séminaires, visites de terrain etc. reconnaissent l'efficacité des activités du projet. 5-c) Avant le mois de juillet 2016, une ébauche du manuel d'utilisateur est soumise au MEEF et au MPAE pour leur approbation. 5-d) Avant le mois de juillet 2016, au moins une ébauche de proposition de programme pour la mise en œuvre du modèle dans la zone dégradée en amont à l'extérieur des Communes cibles est soumise au MEEF et MPAE pour leur acceptation.</p>	<p>3-a), b) Rapports de suivi-évaluation du projet</p> <p>3-c) Procès-verbal de réunion du JCC et PMU</p> <p>4-a Archives des guichets fonciers dans chaque commune cible initiale.</p> <p>5-a) Matériel de présentation 5-b) Enquêtes effectuées lors des ateliers 5-c) Date de soumission de l'ébauche 5-d) Date de soumission de l'ébauche</p>	

Résumé narratif	Apports	Conditions extérieures
<p><b>Activités</b></p> <p>1.1.Élaborer un guide d'exécution du projet</p> <p>1.2 Recruter des managers de zone (animateurs communaux) qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations pour les Communes cibles initiales.</p> <p>1.3 Effectuer la formation des managers de zone (animateurs communaux)</p> <p>1.4 Effectuer une enquête de base dans les Communes cibles initiales.</p> <p>1.5 Effectuer une étude des ressources locales dans les Communes cibles initiales.</p> <p>1.6 Pour chaque Fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres dans les Communes cibles initiales.</p> <p>1.7 Élaborer un plan des formations pour les thèmes spécifiques</p> <p>1.8 Synthétiser le plan de formation pour chaque Commune cible initiale et fournir des informations en vue de faire refléter ledit plan dans le plan de développement communal.</p>	<p><b>Partie Malagasy</b></p> <p>1) Affectation de personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Directeur du projet (Directeur Général des Forêts du MEEF)</li> <li>➤ Co-Directeur du projet (Directeur Général de l'Agriculture)</li> <li>➤ Gestionnaire du projet (Directeur Régional de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts de la Région Alaotra Mangoro)</li> <li>➤ Co-Gestionnaire du projet (Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage de la Région Alaotra Mangoro)</li> <li>➤ Homologues <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel du MEEF et DREEF de la Région Alaotra Mangoro</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau des communes, il ne se produit pas de blocage politique de longue durée</li> <li>- Il ne se produit pas de conflit grave au sein des populations locales</li> <li>- Les politiques qui promeuvent la décentralisation ne sont pas changées</li> <li>- Les politiques en matière de foncier</li> </ul>

<p>2.1 Dans chaque fokontany, selon les plans de formation dans les Communes cibles initiales, effectuer auprès des populations des formations et suivi sur les activités contribuant à la conservation des sols et au développement rural.</p> <p>2.2 Dans chaque fokontany, suivant le plan de formation dans les Communes cibles initiales, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.</p> <p>3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de leur suivi etc. effectués par le projet dans les fokontany</p> <p>3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leur suivi</p> <p>3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et considérer les mesures à prendre.</p> <p>3.4 Réviser le plan de formation sur la base des résultats du suivi-évaluation.</p> <p>3.5 Réviser la structure de mise en œuvre et les méthodes de formation ainsi que de suivi des activités réalisées par la population locale sur la base des résultats du suivi-évaluation.</p> <p>3.6 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats de suivi-évaluation</p> <p>3.7 Vérifier l'efficacité de la structure de mise en œuvre et des méthodes révisées dans les Communes cibles d'extension.</p> <p>4.1 Parvenir à un consensus sur les rôles de la commune de Morarano Chrome et du projet concernant l'établissement d'un guichet foncier dans la commune de Morarano Chrome.</p> <p>4.2 Sur la base du consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier de la Commune de Morarano Chrome.</p> <p>4.3 Sur la base du consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier de la Commune de Morarano Chrome.</p> <p>4.4 Pour les guichets fonciers des Communes cibles initiales autres que celui de Morarano Chrome, identifier les défis à relever et planifier et appliquer des mesures d'appui appropriées.</p> <p>4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers des Communes cibles initiales, et leur apporter les conseils et les appuis nécessaires</p> <p>4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations dans les Communes cibles initiales.</p> <p>5.1 Réunir un comité de concertation au niveau de la région d'Alaotra-Mangoro composé des structures en charge de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité.</p> <p>5.2 Organiser des ateliers, des séminaires, des visites de terrain etc. destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet</p> <p>5.3 Mener des activités d'information et de communication sur le Modèle proposé par le Projet.</p> <p>5.4 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet</p> <p>5.5 Élaborer un manuel d'utilisateur du modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées, avec une stratégie de communication pour la diffusion du modèle.</p> <p>5.6 Élaborer des propositions de programmes pour la mise en œuvre du modèle dans les zones dégradées en amont.</p> <p>5.7 Recommander aux structures du gouvernement central l'adoption du manuel et de la proposition de programme ainsi élaborés</p> <p>5.8 Renforcer la capacité des organisations concernées (agences gouvernementales, ONG ou autres projets) qui mettront en œuvre le Modèle établi par le Projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents de la Coordination Nationale du Programme Bassins versants-Périmètres irrigués au MinAgri et de la Direction Régionale du Développement Rural de la Région d'Alaotra-Mangoro</li> <li>- Maires et agents de chaque commune</li> </ul> <p>2) Installations etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Espaces de travail pour les experts et le personnel du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antananarivo (MEEF), Ambatondrazaka (DREEF)</li> <li>- Dans chaque commune</li> </ul> </li> </ul> <p>3) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Frais de mission et coût du travail des homologues</li> <li>➢ Frais d'eau et d'électricité des bureaux</li> </ul> <p><b>Partie Japonaise</b></p> <p>1) Envoi des experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Conseiller en Chef, développement rural, conservation des sols, administration locale, gestion des formations, etc.</li> </ul> <p>2) Personnel du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Environ 7 managers de zone (animateurs communaux)</li> <li>➢ Interprètes, secrétaires, chauffeurs, etc.</li> </ul> <p>3) Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Accueil de quelques stagiaires au Japon ou dans un pays tiers</li> </ul> <p>4) Matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Véhicules, motos, matériels destinés au guichet foncier, équipements de bureau (ordinateurs, etc.)</li> </ul> <p>5) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Honoraires des formateurs extérieurs chargés des vulgarisations et formations des populations, matériels de formation</li> <li>➢ Consommables (fournitures de bureau, etc.)</li> </ul>	<p>ne subissent pas de changements importants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le budget pour maintenir les guichets fonciers est assuré.</li> <li>- Le recrutement et le maintien des employés des guichets fonciers sont assurés.</li> <li>- Le bâtiment pour mettre en place un guichet foncier à Morarano Chrome est assuré.</li> <li>- Aucune activité minière non-autorisée n'est effectuée.</li> <li>- Les partenaires disposeront comme prévu du financement nécessaire pour la mise en pratique du Modèle LIFE.</li> </ul> <p><b>Conditions préalables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formalités pour mettre en place un guichet foncier dans la commune de Morarano Chrome sont accomplies.</li> </ul>
--	--	--

\*1 : Nombre de communes faisant l'objet de la mise en œuvre du modèle sera déterminé avant le mois de juillet 2016

\*2 : Nouvelles activités : Activités qui n'ont pas été pratiquées par les ménages avant la formation du projet



Handwritten signature/initials in the top right corner.

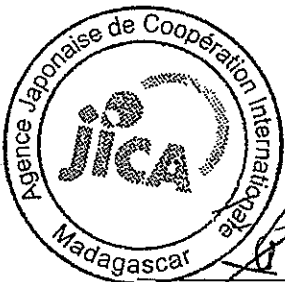
**PROCES VERBAL DE DISCUSSIONS  
ENTRE  
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE  
ET  
LES AUTORITÉS CONCERNÉES EN RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR  
SUR  
LA COOPÉRATION TECHNIQUE JAPONAISE  
POUR  
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE  
POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE  
ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

En considération du Procès-verbal de Réunion entre la Mission d'Étude de Planification Détaillée II et la République de Madagascar en date du 26 janvier 2011, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après se référant à « JICA ») a eu une série de discussions avec les Autorités concernées de Madagascar sur les mesures souhaitables à prendre par la JICA et les Autorités concernées en République de Madagascar pour une mise en œuvre réussie du Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome (ci-après se référant à « le Projet »).

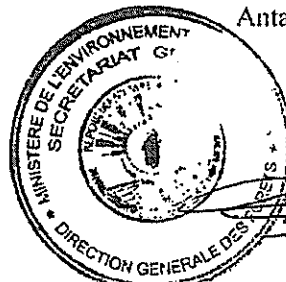
A la suite des discussions, et conformément aux dispositions de l'Accord de Coopération Technique entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Madagascar, signé à Antananarivo le 24 octobre 2003 (ci-après dénommé « l'Accord »), la JICA et les Autorités concernées de Madagascar ont convenu sur les points se référant au contenu du document ci-joint.

Rédigé en langues anglaise et française, chaque texte est authentiquement égal. En cas de divergence d'interprétation, le texte en anglais devra prévaloir.

Antananarivo, le 11 Octobre 2011



**M. SASADATE Koichi**  
Représentant Résident  
Bureau de la JICA Madagascar  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale, Japon



**Mr. RAKOTOARISOA Julien Noel**  
Directeur Général des Forêts  
Secrétaire Général ai  
Ministère de l'Environnement et des Forêts



**Mr. RALFOHARIJAONA Suzelin**  
Secrétaire Général  
Ministère de l'Agriculture  
Madagascar

## LE DOCUMENT JOINT

### I. COOPERATION ENTRE LA JICA ET LES AUTORITES CONCERNEES EN REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

1. Les Autorités concernées en République de Madagascar (ci-après se référant à "AEM") mettra en œuvre le Projet de Développement d'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et du Développement Rural à Morarano Chrome (ci-après se référant à « le Projet ») en coopération avec la JICA.
2. Le Projet sera mis en œuvre en accord avec le Plan Directeur présenté en Annexe I.

### II. MESURES A PRENDRE PAR LA JICA

En conformité avec les lois et règlements en vigueur au Japon, et conformément aux dispositions de l'Article III de l'Accord, la JICA en tant qu'agence d'exécution de coopération technique par le Gouvernement du Japon, prendra à ses propres frais, les mesures suivantes selon les procédures normales de son schéma de coopération technique.

#### 1. ENVOI D'EXPERTS

La JICA fournira des services d'experts dont la liste figure en ANNEXE II.

#### 2. FOURNITURE DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS

La JICA fournira des machines, équipements et autres matériels (ci-après se référant à "Équipement") nécessaires pour la mise en œuvre du projet comme indiqué en ANNEXE III.

#### 3. FORMATION DU PERSONNEL MALAGASY AU JAPON ET/OU DANS DES PAYS TIERS

La JICA fournira des formations au Japon et/ou dans des pays tiers au personnel Malagasy lié au projet.

### III. MESURES À PRENDRE PAR L'AEM

1. L'AEM prendra les mesures nécessaires afin d'assurer que l'exécution autonome du Projet soit pérenne pendant et après la période de la coopération technique Japonaise, à travers une implication entière et active dans le projet par toutes les autorités, les groupes bénéficiaires et les institutions y afférentes.

2. L'AEM prendra les mesures nécessaires afin d'assurer le budget pour la prise en charge de tous les taxes et droits de douanes relatifs aux coûts de tous les équipements livrés par la JICA dans le cadre du Projet conformément à l'Article VII-1 de l'Accord, ainsi que de toutes les dépenses administratives et les coûts de fonctionnement des homologues en vue d'une exécution autonome du Projet, comme stipulé à l'Article III susmentionné.
3. L'AEM s'assurera que les technologies et les connaissances acquises par les ressortissants Malagasy résultant de la coopération technique Japonaise contribueront au développement économique et social de la République de Madagascar.
4. Conformément aux dispositions de l'Article V de l'Accord, l'AEM octroiera au sein de la République de Madagascar les privilèges, les exemptions et les avantages à l'endroit des experts cités en II-1 ci-dessus ainsi qu'à leurs familles, lesquels en aucun cas ne seront moins favorables que ceux accordés à des experts des pays tiers ou à des organismes internationaux exécutant des missions similaires.
5. Conformément aux dispositions de l'Article IV et VII de l'Accord, l'AEM prendra les mesures nécessaires pour la réception et l'utilisation de l'Équipement fourni par la JICA stipulé au II-2 ainsi que des machines et des matériels apportés par les experts relatifs au II-1 ci-dessus.
6. L'AEM prendra les mesures nécessaires afin d'assurer que les connaissances et les expériences acquises par le personnel Malagasy à travers les formations techniques au Japon et/ou dans des pays tiers seront utilisées de manière effective dans la mise en œuvre du Projet.
7. Conformément aux dispositions de l'Article V de l'Accord, l'AEM pourvoira les services du personnel homologue Malagasy et du personnel administratif indiqués en ANNEXE IV.
8. Conformément aux clauses de l'Article V de l'Accord, l'AEM fournira les locaux et les installations comme indiqués en ANNEXE V.
9. En accord avec les lois et les règlements en vigueur dans la République de Madagascar, l'AEM prendra les mesures nécessaires afin de fournir ou de

A

remplacer à ses propres frais, les machines, les équipements, les instruments, les véhicules, les outils, les pièces de rechange ainsi que tout autre matériel nécessaire à la mise en œuvre du Projet, autres que l'Équipement fourni par la JICA stipulé au II-2 ci-dessus.

10. Conformément aux lois et aux règlements en vigueur dans la République de Madagascar, l'AEM prendra les mesures nécessaires pour assurer les dépenses de fonctionnement requises pour la mise en œuvre du Projet.

#### IV. ADMINISTRATION DU PROJET

1. Le Directeur Général des Forêts, en tant que Directeur du Projet, se chargera de la responsabilité globale de l'administration et de la mise en œuvre du Projet conjointement avec le Co-directeur du Projet.
2. Le Directeur Général de l'Agriculture (DGA), en tant que Co-Directeur du Projet, assurera la responsabilité globale de l'administration et de la mise en œuvre du Projet, conjointement avec le Directeur du Projet.
3. Le Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts (DREF) de la Région d'Alaotra-Mangoro, qui sera le Gestionnaire du Projet, sera, conjointement avec le Co-Gestionnaire du projet, responsable de la gestion et des aspects techniques du projet.
4. Le Directeur Régional du Développement Rural (DRDR) de la Région d'Alaotra-Mangoro, qui sera le Co-Gestionnaire du Projet, sera, conjointement avec le Gestionnaire du projet, responsable de la gestion et des aspects techniques du projet.
5. Le Conseiller Principal de la JICA fournira les recommandations et conseils nécessaires au Directeur du Projet, au Co-directeur du Projet, au Gestionnaire du Projet ainsi qu'au Gestionnaire Adjoint du Projet, sur toute question afférente à la mise en œuvre du Projet.
6. Les experts Japonais formuleront les conseils et recommandations techniques nécessaires à l'endroit du personnel homologué Malagasy sur les aspects techniques relatifs à la mise en œuvre du Projet.

7. Pour une mise en œuvre réussie et efficace de la coopération technique du Projet, le Comité Conjoint de Coordination sera mis en place et dont les fonctions et la composition sont décrites en ANNEXE VI.

## V. ÉVALUATION CONJOINTE

L'évaluation du Projet sera exécutée conjointement à mi-parcours et durant les six derniers mois de la période de coopération, par la JICA et les autorités Malagasy concernées, afin d'en examiner le niveau d'achèvement.

## VI. RÉCLAMATIONS A L'ENCONTRE DES EXPERTS JAPONAIS

Conformément aux clauses de l'Article VI de l'Accord, l'AEM se retiendra d'émettre à l'encontre des experts Japonais impliqués dans la coopération technique du Projet, d'éventuelles réclamations découlant ou survenues durant le cours du Projet, ou en rapport avec l'exercice de leurs fonctions officielles dans la République de Madagascar, à l'exception des réclamations émanant d'une mauvaise conduite ou d'une négligence importante des experts Japonais.

## VII. CONSULTATION MUTUELLE

Une consultation mutuelle se tiendra entre la JICA et l'AEM concernant tout problème majeur survenu ou en rapport avec le présent Document joint.

## VIII. MESURES POUR LA PROMOTION DE LA COMPREHENSION ET L'APPUI AU PROJET

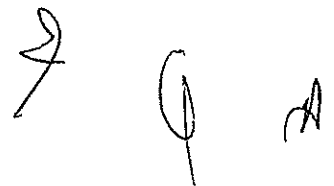
Dans l'objectif de promouvoir l'appui au Projet au sein du peuple Malagasy, l'AEM prendra les mesures appropriées afin de faire connaître le Projet auprès du peuple Malagasy.

## IX. DURÉE DE COOPERATION

La durée de la coopération technique pour le Projet relative au présent

Document joint sera de Cinq (5) ans à compter de la date d'arrivée du premier expert Japonais dans la République de Madagascar.

ANNEXE I	PLAN DIRECTEUR
ANNEXE II	LISTE DES EXPERTS JAPONAIS
ANNEXE III	LISTE DES MACHINES ET ÉQUIPEMENTS
ANNEXE IV	LISTE DES HOMOLOGUES MALAGASY ET PERSONNEL ADMINISTRATIF
ANNEXE V	LISTE DU TERRAIN, DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS
ANNEXE VI	COMITÉ CONJOINT DE COORDINATION



## **ANNEXE I PLAN DIRECTEUR**

### **1. Intitulé du Projet**

Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural dans la Commune de Morarano Chrome.

### **2. Finalité**

Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.

### **3. Objectif Spécifique du projet**

Un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi.

### **4. Résultats**

1. Dans les communes cibles du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.
2. Dans les communes cibles du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.
3. Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées
4. Dans les communes cibles du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.
5. Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.

### **5. Activités**

- 1.1.Élaborer un guide d'exécution du projet
- 1.2 Recruter des animateurs qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations
- 1.3 Effectuer la formation des animateurs
- 1.4 Effectuer une étude de collecte des données de base

- 1.5 Effectuer une étude des ressources locales
  - 1.6 Pour chaque Fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres qui synthétise les attentes des populations et des services concernés en matière d'utilisation des terres
  - 1.7 Élaborer le plan d'activités de chaque fokontany
  - 1.8 Synthétiser les plans d'activités des fokontany commune par commune et donner les informations permettant de prendre en compte ces activités dans les plans communaux de développement
- 
- 2.1 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer auprès des populations des formations et leurs suivis sur les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols
  - 2.2 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.
- 
- 3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de leur suivi etc. effectués par le projet dans les fokontany
  - 3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leur suivi
  - 3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et étudier comment y répondre.
  - 3.4 Réviser les plans d'activités de chaque fokontany et commune sur la base des résultats du suivi-évaluation
  - 3.5 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats du suivi-évaluation
- 
- 4.1 Former un consensus sur la répartition des rôles entre la cellule Foncier Alaotra-Mangoro (CFA), la commune de Morarano Chrome et le projet pour l'établissement d'un guichet foncier de la commune de Morarano Chrome
  - 4.2 Sur la base de ce consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier
  - 4.3 Sur la base de ce consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier
  - 4.4 Pour les guichets fonciers autres que celui de Morarano Chrome, identifier les problèmes à résoudre, planifier et exécuter les mesures de soutien appropriées.
  - 4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers par les communes, et leur apporter les conseils et soutiens nécessaires
  - 4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations
- 
- 5.1 Réunir un comité de concertation au niveau régional composé des structures en charge de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes



cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité.

5.2 Organiser des ateliers, des séminaires, des visites de terrain etc. destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet

5.3 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet

5.4 Élaborer un manuel du modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées

5.5 Élaborer des propositions de programmes etc. pour promouvoir un développement rural couplé à la conservation de l'environnement

5.6 Recommander aux structures du gouvernement central, aux collectivités locales etc. l'adoption des manuels, des propositions de programme etc. ainsi élaborés

## **6. Sites du Projet**

Commune de Morarano Chrome, commune d'Andrebakely Sud et commune d'Ampasikely, dans la région d'Alaotra-Mangoro

## ANNEXE II LISTE DES EXPERTS JAPONAIS

Les experts Japonais, qui seront chargés des domaines suivants, seront assignés au Projet:

1. Conseiller Principal
2. Développement Rural
3. Conservation du Sol
4. Gouvernance Locale
5. Gestion de Formation
6. Autres domaines y afférents

Remarque: Les experts pourront œuvrer en même temps pour de multiples domaines techniques. Les détails sur le domaine, l'effectif et la durée de fonction des experts devront être déterminés durant le processus de conception détaillée du Projet.

### ANNEXE III LISTE DES MACHINES ET EQUIPEMENTS

Une partie des machines et des équipements nécessaires pour la mise en œuvre effective du Projet sera fournie par la partie Japonaise en considération de l'état d'avancement du Projet et des budgets. Les principaux équipements à fournir sont les suivants :

1. Véhicule(s)
2. Moto(s)
3. Equipement et matériels pour le *Guichet Foncier* (GF)
4. Autres équipements et matériels nécessaires mutuellement approuvés.

## ANNEXE IV LISTE DES HOMOLOGUES MALAGASY ET PERSONNEL ADMINISTRATIF

### 1. Personnel Homologue

- (1) Directeur du Projet  
Directeur Général des Forêts (DGF), Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF)
- (2) Co-directeur du Projet  
Directeur Général de l'Agriculture (DGA), Ministère de l'Agriculture (MinAgri)
- (3) Gestionnaire du Projet  
Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts (DREF), Région Alaotra Mangoro,  
MEF
- (4) Co-Gestionnaire du Projet  
Directeur Régional du Développement Rural (DRDR), Région Alaotra Mangoro,  
MinAgri
- (5) Personnel Homologue
  - 1) MEF  
Direction de la Valorisation des Ressources Naturelles (DVRN)  
Direction de la Planification, de la Programmation et Suivi Evaluation (DPPSE)
  - 2) Minagri  
Cellule de Coordination du Programme National Bassin Versant et Périmètre Irrigué (CELCO BVPI)
  - 3) DREF, Alaotra-Mangoro  
Service de l'Inspection et du Contrôle (SRIC)  
Service Régional des Forêts (SRF)  
Service Régional de l'Environnement (SRE)  
Cantonement Forestier d'Amparafaravola
  - 4) DRDR, Alaotra Mangoro  
Service Régional d'Appui aux Organisations Paysannes (SRAOP)  
Cellule Environnementale
  - 5) Communes  
Le Maire et/ou son représentant, de la Commune de Morarano Chrome  
Le Maire et/ou son représentant, de la Commune d'Andrebakely Sud  
Le Maire et/ou son représentant, de la Commune d'Ampasikely
  - 6) Autres si nécessaire

### 2. Personnel Administratif

- (1) Personnel administratif
- (2) Autres personnels d'appui nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

**ANNEXE V LISTE DU TERRAIN, DES BATIMENTS ET DES  
INSTALLATIONS**

Un terrain, des bâtiments, des locaux de bureaux et des installations nécessaires aux activités du Projet seront fournis par l'AEM comme suit :

- Bureau du Projet à la DREF Alaotra Mangoro
- Local de bureaux à la DGF à Nanisana, Antananarivo
- Locaux de bureaux aux Communes de Morarano Chrome, d'Andrebakely Sud et d'Ampasikely
- Terrain et bureau pour *Guichet Foncier* à la Commune de Morarano Chrome



## ANNEXE VI COMITE CONJOINT DE COORDINATION (JCC)

### 1. Fonction

Le Comité Conjoint de Coordination (JCC) se réunira au moins une fois par an ou lorsqu'il est de besoin. Les principales fonctions du JCC sont :

- (1) Examiner et approuver le Plan d'Opération Annuelle à formuler par le Projet conformément au Procès-verbal de Discussions ;
- (2) Faire une revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées particulièrement dans le cadre du Plan d'Opération Annuelle susmentionné ;
- (3) Réviser et échanger les points de vue sur les problèmes majeurs relatifs ou résultant du Projet et recommander les mesures correctives ;
- (4) Faciliter la coordination avec les autorités y afférentes, et
- (5) Proposer la révision du PDM (Cadre Logique du Projet) auprès du siège de la JICA.

### 2. Composition

#### (1) Président:

Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Forêts (SG du MEF)

#### (2) Partie Malagasy:

- 1) Directeur Général des Forêts (DGF du MEF)
- 2) Directeur Général de l'Agriculture (DGA du MinAgri)
- 3) Directeur de la Valorisation des Ressources Naturelles (DVRN du MEF)
- 4) Directeur de la Planification, de la Programmation et Suivi Evaluation (DPPSE du MEF)
- 5) Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts d'Alaotra Mangoro (DREF Alaotra Mangoro du MEF)
- 6) Directeur Régional du Développement Rural d'Alaotra Mangoro (DRDR Alaotra Mangoro du MinAgri)
- 7) Coordinateur du Programme National Bassin Versant et Périmètre Irrigué (CPN BVPI du MinAgri)
- 8) Représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD).

#### (3) Partie Japonaise:

- 1) Conseiller Principal (Expert Japonais)
- 2) Représentant du Bureau de JICA Madagascar

Le Président du Comité pourra requérir et admettre la présence d'autres personnels y afférents

PDM  
9  
MM  
14

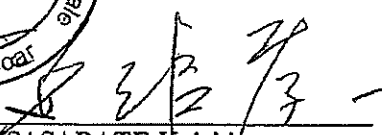
**PROCES VERBAL DE REUNION  
ENTRE  
L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE  
ET  
LES AUTORITÉS CONCERNÉES EN RÉPUBLIQUE DE MADAGASCAR  
SUR  
LA COOPÉRATION TECHNIQUE JAPONAISE  
POUR  
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE  
POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE  
ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

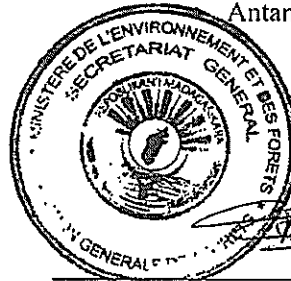
En considération du Procès-verbal de Discussion entre l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après se référant à « JICA ») et les Autorités concernées en République de Madagascar en date du 11 octobre 2011, les deux parties ont convenu sur le Cadre Logique du Projet (Project Design Matrix, « PDM ») version 0 et le Plan d'Opération (« PO ») version 0 du Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome comme ci-joint.

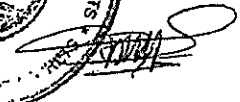
Rédigé en langues anglaise et française, chaque texte est authentiquement égal. En cas de divergence d'interprétation, le texte en anglais devra prévaloir.

Antananarivo, le 11 Octobre 2011




  
M. SASADATE Koichi  
Représentant Résident  
Bureau de la JICA Madagascar  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale, Japon



  
Mr. RAKOTOARISOA Julien Noël  
Directeur Général des Forêts  
Secrétaire Général ai  
Ministère de l'Environnement et des Forêts  
Madagascar



  
M. OBEROHLER JAONA Suzelin  
Secrétaire Général  
Ministère de l'Agriculture  
Madagascar

## ANNEXE I : Cadre Logique du Projet (Project Sesign Matrix, PDM)

Nom du projet : Le Projet de Développement d'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome

Site du projet : Commune de Morarano Chrome, commune d'Andrebakely Sud et commune d'Ampasikely, dans la région d'Alaotra-Mangoro

Groupes cibles du projet : Ministère de l'Environnement et des Forêts, Ministère de l'Agriculture, Commune de Morarano Chrome, Commune d'Andrebakely Sud, Commune d'Ampasikely, populations des communes cibles du projet (environ 55.000 personnes)

Durée du projet : Du mois de x 2011 à x 2016 (5 ans).

Version 0 (26 janvier 2011)

Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
<b>Finalité</b> Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.	De nouveaux projets recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins 5 communes.	Entretiens avec les structures concernées	
<b>Objectif spécifique du projet</b> Un modèle permettant de promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans les zones d'amont dégradées est établi.	a) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, la superficie des bois et forêts bien gérés augmente. b) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, la superficie des terres sur lesquelles est pratiquée l'agriculture de conservation des sols augmente. c) Dans au moins 75 % des fokontany cibles du projet, les populations pratiquent de nouvelles activités contribuant à l'amélioration de leur niveau de vie. d) Le nombre de communes autres que les communes cibles du projet qui examinent et planifient l'application du modèle établi par le projet se monte à au moins 5.	a), b) Rapport de l'étude de collecte de données de base et rapports du projet c) Rapports du projet d) Rapports du projet	- Les structures du gouvernement central et la Région d'Alaotra-Mangoro s'engagent activement dans la diffusion du modèle établi par le projet. - Des ressources financières suffisantes sont assurées pour la diffusion du modèle.
<b>Résultats</b> 1. Dans les communes cibles du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols sont établis.  2. Dans les communes cibles du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.  3. Dans les communes cibles du projet, les activités des populations contribuant au développement rural et à la conservation des sols font l'objet d'un suivi-évaluation et des mesures d'amélioration sont identifiées  4. Dans les communes cibles du projet, la certification des droits de propriété foncière devient possible.	1-a) Un rapport d'étude de collecte de données de base est élaboré. 1-b) Un rapport d'étude des ressources locales est élaboré. 1-c) Des cartes d'utilisation des terres sont élaborées pour chaque fokontany. 1-d) Des plans d'activités sont élaborés dans chaque fokontany.  2-a) Le nombre de personnes s'engageant dans des activités contribuant à la conservation des sols s'élève à XX % du nombre total d'utilisateurs des terres. 2-b) Le nombre de personnes s'engageant dans de nouvelles activités contribuant au développement rural et à l'amélioration de la vie quotidienne atteint XX % de l'ensemble de la population.  3-a) Un rapport de suivi-évaluation est élaboré chaque trimestre. 3-b) Les plans d'activités de chaque fokontany sont révisés au moins une fois par an.  4-a) Après la mise en place du guichet foncier de Morarano Chrome, au moins xx certificats fonciers sont délivrés chaque année dans les communes cibles du projet.	1-a) Rapport de l'étude de collecte de données de base 1-b) Rapport de l'étude des ressources locales 1-c) Cartes d'utilisation des terres de chaque fokontany 1-d) Plans d'activités de chaque fokontany 2-a), b) Rapport de l'étude de collecte de données de base et rapports du projet  3-a), b) Rapports de suivi-évaluation du projet  4-a) Archives des guichets fonciers des communes	- Il ne se produit pas de feu de brousse grave - Il ne se produit pas de sécheresse durable - Des pluies torrentielles ne se produisent pas de façon fréquente. - Il ne se produit pas d'attaque de parasites (insectes, etc.) grave.



Résumé narratif	Indicateurs	Moyens de vérification	Conditions extérieures
5. Le modèle proposé par le projet est reconnu comme efficace par les personnes concernées en charge de l'administration des zones d'amont dégradées autres que les communes cibles du projet.	5-a) Le rapport coûts/bénéfices du modèle proposé par le projet est mis au clair. 5-b) Au moins 80 % des participants des ateliers, séminaires, visites de terrain etc. reconnaissent l'efficacité des activités du projet. 5-c) Les manuels, les propositions de programmes etc. élaborées, sont approuvées par la Région d'Alaotra Mangoro, le Ministère de l'Environnement et des Forêts, et le Ministère de l'Agriculture.	5-a) Rapport d'évaluation générale des méthodes d'activités de l'ensemble du projet 5-b) Enquêtes effectuées lors des ateliers, des séminaires et des visites de terrain 5-c) Documents d'approbation	

Résumé narratif	Apports	Conditions extérieures
<p><b>Activités</b></p> <p>1.1.Élaborer un guide d'exécution du projet 1.2 Recruter des animateurs qui feront le lien entre l'unité de gestion du projet et les populations 1.3 Effectuer la formation des animateurs 1.4 Effectuer une étude de collecte des données de base 1.5 Effectuer une étude des ressources locales 1.6 Pour chaque fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres qui synthétise les attentes des populations et des services concernés en matière d'utilisation des terres 1.7 Elaborer le plan d'activités de chaque fokontany 1.8 Synthétiser les plans d'activités des fokontany commune par commune et donner les informations permettant de prendre en compte ces activités dans les plans communaux de développement</p> <p>2.1 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer auprès des populations des formations et leurs suivis sur les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols 2.2 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.</p> <p>3.1 Faire le suivi-évaluation des activités de formations et de leur suivi etc. effectués par le projet dans les fokontany 3.2 Faire le suivi-évaluation des réactions des populations après l'exécution des formations et de leur suivi 3.3 Prendre acte des résultats du suivi-évaluation et étudier comment y répondre. 3.4 Réviser les plans d'activités de chaque fokontany et commune sur la base des résultats du suivi-évaluation 3.5 Mettre à jour le guide d'exécution du projet sur la base des résultats du suivi-évaluation</p> <p>4.1 Former un consensus sur la répartition des rôles entre la cellule Foncier Alaotra-Mangoro (CFA), la commune de Morarano Chrome et le projet pour l'établissement d'un guichet foncier de la commune de Morarano Chrome 4.2 Sur la base de ce consensus, préparer les matériels nécessaires à l'établissement du guichet foncier 4.3 Sur la base de ce consensus, effectuer la formation des agents du guichet foncier 4.4 Pour les guichets fonciers autres que celui de Morarano Chrome, identifier les problèmes à résoudre, planifier et exécuter les mesures de soutien appropriées. 4.5 Effectuer le suivi de l'exploitation des guichets fonciers par les communes, et leur apporter les conseils et soutiens nécessaires 4.6 Promouvoir l'utilisation des guichets fonciers par les populations</p>	<p><b>Partie Malagasy</b></p> <p>1) Affectation de personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Directeur du projet (Directeur Général des Forêts du MEF)</li> <li>➤ CoDirecteur du projet (Directeur Général de l'Agriculture du Ministère de l'Agriculture)</li> <li>➤ Gestionnaire du projet (Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts de la Région d'Alaotra-Mangoro)</li> <li>➤ Co-Gestionnaire du projet (Directeur Régional du Développement Rural de la Région d'Alaotra-Mangoro)</li> <li>➤ Homologues <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agents du MEF et de la DREF d'Alaotra-Mangoro</li> <li>- Agents de la Coordination Nationale du Programme Bassins versants-Périmètres irrigués au MinAgri et de la DRDR d'Alaotra-Mangoro</li> <li>- Maires et agents de chaque commune</li> </ul> </li> </ul> <p>2) Installations etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Espaces de travail pour les experts et le personnel du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Antananarivo (MEF), Ambatondrazaka (DREF Alaotra-Mangoro)</li> <li>- Dans chaque commune</li> </ul> </li> </ul> <p>3) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Frais de mission et coût du travail des homologues</li> <li>➤ Frais d'eau et d'électricité des bureaux</li> </ul> <p><b>Partie Japonaise</b></p> <p>1) Envoi des experts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Conseiller en Chef, développement rural, conservation des sols, administration locale, gestion des formations, etc.</li> </ul> <p>2) Personnel du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environ 7 animateurs</li> <li>➤ Interprètes, secrétaires, chauffeurs, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au niveau des communes, il ne se produit pas de blocage politique de longue durée</li> <li>- Il ne se produit pas de conflit grave au sein des populations</li> <li>- Les orientations en matière de décentralisation ne sont pas changées</li> <li>- Les politiques en matière de foncier ne subissent pas de changements importants</li> <li>- Le budget pour maintenir les guichets fonciers est assuré.</li> <li>- Le recrutement et le maintien des employés des guichets fonciers sont assurés.</li> <li>- Le bâtiment pour mettre en place un guichet foncier à Morarano Chrome est assuré.</li> </ul>

<p>5.1 Réunir un comité de concertation au niveau régional composé des structures en charge de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités locales, des communes cibles du projet et des autres projets intervenant dans la même zone, faire rapport de l'état d'exécution du projet et demander les conseils du comité.</p> <p>5.2 Organiser des ateliers, des séminaires, des visites de terrain etc. destinés aux personnes des services concernés par les zones d'amont dégradées afin d'exposer les acquis du projet</p> <p>5.3 Évaluer de façon globale l'efficacité des méthodes d'activités adoptées par le projet</p> <p>5.4 Élaborer un manuel du modèle proposé par le projet pour promouvoir de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols dans des zones d'amont dégradées</p> <p>5.5 Élaborer des propositions de programmes etc. pour promouvoir un développement rural couplé à la conservation de l'environnement</p> <p>5.6 Recommander aux structures du gouvernement central, aux collectivités locales etc. l'adoption des manuels, des propositions de programme etc. ainsi élaborés</p>	<p>3) Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueil de quelques stagiaires au Japon ou dans un pays tiers</li> </ul> <p>4) Matériels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Véhicules, motos, matériels destinés au guichet foncier, équipements de bureau (ordinateurs, etc.)</li> </ul> <p>5) Frais d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Honoraires des formateurs extérieurs chargés des vulgarisations et formations des populations, matériels de formation</li> <li>➤ Consommables (fournitures de bureau, etc.)</li> </ul>	<p><b>Conditions préalables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les formalités pour mettre en place un guichet foncier dans la commune de Morarano Chrome sont accomplies.</li> </ul>
--	---	--

2

Activités	Responsables	Années				
		1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
<b>Résultats 1. Dans les communes cibles du projet, des plans pour promouvoir le développement rural et la conservation des sols</b>						
1.1.Élaborer un guide d'exécution du projet	MEF, DREF, MinAgri, DRDR, experts JICA	■				
1.2 Recruter des animateurs qui feront le lien entre le projet et les populations	DREF, DRDR, Communes, experts JICA	■				
1.3 Effectuer la formation des animateurs	DREF, DRDR, Communes, experts JICA	■				
1.4 Effectuer une étude de collecte des données de base						
1.4.1 Étudier l'utilisation des terres par les populations	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA	■				
1.4.2 Étudier les pratiques courantes ainsi que les facteurs facilitants et les facteurs inhibants des activités des populations dans les domaines des moyens d'existence et de la conservation des sols	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA	■				
1.4.3 Étudier les besoins des populations en termes de développement rural et de conservation des sols	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA	■				
1.4.4 Recueillir les autres données de base requises pour l'évaluation du projet	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA	■				
1.5 Effectuer une étude des ressources locales						
1.5.1 Identifier les ressources humaines et matérielles requises pour promouvoir des activités jugées hautement efficaces en matière de développement rural et de conservation des sols	DREF, DRDR, Communes, experts JICA	■				
1.5.2 Effectuer une étude de marché sur les intrants et les produits en rapport avec les activités de production pour lesquelles un soutien du projet est envisagé	DREF, DRDR, Communes, experts JICA	■				
1.6 Pour chaque fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres qui synthétise les attentes des populations et des services concernés en matière d'utilisation des terres	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA	■				
1.7 Élaborer le plan d'activités de chaque fokontany	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA	■				
1.8 Synthétiser les plans d'activités des fokontany commune par commune et donner les informations permettant de prendre en compte ces activités dans les plans communaux de développement	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA	■				
<b>Résultats 2. Dans les communes cibles du projet, les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols menées par les populations sont promues.</b>						
2.1 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer auprès des populations des formations et leurs suivis sur les activités contribuant au développement rural et à la conservation des sols						
2.1.1 Effectuer les formations dans le domaine de la foresterie et/ou des activités en rapport, ainsi que le suivi de ces formations	DREF, animateurs, experts JICA		■	■	■	■
2.1.2 Effectuer les formations dans le domaine de l'agriculture et/ou des activités en rapport, ainsi que le suivi de ces formations	DRDR, animateurs, experts JICA		■	■	■	■
2.1.3 Effectuer les formations sur les autres activités de moyens d'existence ainsi que leur suivi	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA		■	■	■	■
2.1.4 Effectuer les formations sur les autres activités identifiées dans les plans d'activités ainsi que leur suivi	DREF, DRDR, Communes, animateurs, experts JICA		■	■	■	■
2.2 Dans chaque fokontany, selon les plans d'activités, effectuer des formations et des sensibilisations auprès des populations pour améliorer leur conscience et leurs connaissances en matière de conservation de l'environnement naturel.	DREF, animateurs, experts JICA	■	■	■		



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL DE LA PREMIERE ANNEE POUR « LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME »**

**Date** : 20 mars 2012

**Début** : 9h 15

**Lieu** : Salle de réunion du Ministère de l'Environnement et des Forêts sis aj Antsahavola

**Etaient présents :**

SG MEF (Président)  
DGT Min Agri  
DGF MEF  
DVRN MEF  
DREF Alaotra Mangoro  
DRDR Alaotra Mangoro  
Responsable Cellule Environnementale VPDAT  
Chef de Service suivi-évaluation MEF  
Intérim du Service Aménagement BVPI  
Chef de service Cellule Environnementale MD  
Représentant Résidant de la JICA Madagascar  
Chef de projet  
Conseiller JICA

**Ordre du jour :**

- Présentation du plan de travail pour la 1<sup>ère</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase du projet
- Discussion sur le plan de travail
- Approbation du plan de travail

Le Représentant résidant de la JICA à Madagascar a prononcé un discours portant sur la présentation du projet et du document cadre (PV de Discussion)

Par la suite, l'intervention du SG MEF a relayé le discours par une brève introduction du contexte, de la problématique du projet ainsi que quelques actions déjà menées :

Ses remerciements à l'endroit de la JICA pour son initiative et à l'intention des ministères concernés pour leur collaboration ont terminé l'ouverture de la séance.

**PRESENTATION DU PLAN DE TRAVAIL POUR LA 1<sup>ère</sup> ANNEE DE LA 1<sup>ère</sup> PHASE DU PROJET**

Le Chef de projet a présenté le plan de travail pour la 1<sup>ère</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase du Projet avec des détails dont ci-après les grandes lignes :

## **CHAPITRE 1 : Principales orientations relatives a la mise en œuvre du projet**

### **Principale orientation 1 : Créer un modèle à la façon malagasy et y intégrer les modèles PRODEFI du Sénégal et COVAMS du Malawi**

Le Projet propose la vulgarisation des techniques au sein des populations à travers les deux approches suivantes :

- (1) Système de vulgarisation-suivi à la façon Malagasy constitué de 3 couches : 1) animateurs de commune (AC), 2) animateurs de fokontany (AF), 3) agriculteurs leaders (AL) au niveau villageois, pour les techniques simples dont la mise en pratique est peu coûteuse ;
- (2) Formation du type PRODEFI pendant laquelle des formateurs extérieurs forment directement les populations dans un village pour les techniques plus compliquées dont la pratique nécessite un certain coût.

Le projet accorde l'importance au suivi des activités des populations après la formation pour mieux assurer leur durabilité. Le suivi sera effectué en principe par l'AL à l'aide de l'AF et les résultats de suivi est reportés et synthétisés au moment de la réunion mensuelle des animateurs organisée par la commune.

### **Principale orientation 2 : Motiver la population envers la conservation du sol**

- En profitant des dispositifs actuels : GF, RFR, Loi GELOSE, etc.
- En accordant l'importance à la rentabilité et l'aspect économique des activités de conservation des sols
- Pour les femmes, en introduisant la production des eucalyptus de petit diamètre destinés aux bois de chauffe avec un cycle très court d'abattage

### **Principale orientation 3 : Promouvoir l'appropriation des résultats du Projet par les acteurs principaux**

Pour les Communes :

- Appuyer les réunions mensuelles des animateurs organisées par les communes
- Elaborer les stratégies Exit du Projet avec les communes

Pour la DREF et la DRDR : Fortement impliquées dans toutes les étapes de l'élaboration du Modèle, surtout dans l'élaboration du Programme dans la région

Pour les Ministères concernés à travers les séminaires de partage d'expériences et les visites de sites

### **Principale orientation 4 : Mettre l'importance sur la diffusion du Modèle et « l'ébauche de programme »**

- Evaluer objectivement l'efficacité du Modèle
- Elaborer le « ébauche de programme » (plan de développement réalisable qui exploite le Modèle pour une zone et un bailleur de fonds bien déterminés)
- Mettre en œuvre les Stratégies de la diffusion du Modèle dans d'autres communes (Ex : Atelier destiné aux maires d'autres communes)  
Promouvoir la collaboration avec d'autres projets

## REMARQUES EMISES LORS DE DISCUSSION SUR LE CHAPITRE 1

Des discussions ont ensuite suivi la présentation du 1<sup>er</sup> chapitre à l'issue de laquelle, les points suivants ont été soulevés et confirmés :

- Le Projet déterminera les rôles des leaders d'opinion de village, Fokontany et commune avant la mise en œuvre du Projet en se basant sur les résultats des enquêtes et études sur terrain.
- Le Projet emploie directement les animateurs au début, et examinera plus tard la possibilité de les confier à la structure comme ONG locale.  
Pour un bon fonctionnement du système de vulgarisation-suivi à la façon Malagasy, il est indispensable de choisir de bons animateurs surtout ceux de Fokontany.
- Le Projet favorisera les initiatives individuelles qui sont selon les expériences des autres projets, plus porteuses que l'approche communautaire.
- La réunion du comité conjoint de coordination (JCC) sera tenue 2 fois par an. Il a également pour but d'établir une cohérence entre le programme et les orientations des Ministères concernés.
- Le Projet examinera l'introduction des activités hydro agricoles telle que pisciculture. En ce qui concerne la zone d'aval du Projet, c'est le PAPRIZ de la JICA qui s'en occupe. Le Projet n'intervient pas donc dans ces activités.
- D'autres espèces (vétiver, accacia,...) seront à considérer dans la lutte antiérosive vu leur efficacité dans d'autres expériences.
- L'objectif quantitatif des activités de conservation des sols sera déterminé après l'évaluation de la réalisation de la 1<sup>ère</sup> année.
- Il est aussi important de penser aux mesures pour diminuer la consommation des bois ( Ex : biogaz, foyer amélioré)
- La mise en place d'un GF à la commune Morarano Chrome est appuyée par le projet sur le plan financier que technique.
- Après le départ du Projet, il y a des scénarii possibles pour maintenir les animateurs :
  - ✓ Ils sont payés par la commune comme l'agent du GF
  - ✓ Ils fonctionnent comme opérateurs privés pour aider les populations à commercialiser leurs produits (le cas du PRODEFI au Sénégal)
- La vulgarisation du système d'énergie solaire n'est pas très compatible avec l'orientation du projet
- Le Projet n'apporte pas de nouvelles techniques mais se base sur les techniques déjà utilisées par les autres projets (collaboration)
- Le Projet tiendra compte de la nécessité d'introduire les techniques de transformation des fruits pour promouvoir l'arboriculture dans la zone.

## **CHAPITRE 2 : STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET**

Comme stipulé dans les Procès-Verbal de Discussions sur le Projet signés par la partie malagasy et japonaise,

- **Comité Conjoint de Coordination (JCC)** : Organe de la prise de décision pour le Projet
- **Unité de Gestion du Projet (PMU)** : Noyau du projet chargé de sa mise en œuvre
- **Comité régional de Coordination (RCC)** : Organe de conseil

**REMARQUES EMISES LORS DE LA DISCUSSION SUR LE CHAPITRE 2 :**

- Les changements des membres du JCC sont confirmés comme suit:
  - ✓ Le Directeur Général Technique (DFT du MinAgri) à la place du Directeur Général de l'Agriculture (DGA du MinAgri)
  - ✓ Le représentant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation (MATD) remplacé par le Directeur de la cellule environnementale de la Vice Primature chargée du Développement et Aménagement du Territoire (VPDAT) et le Directeur de la cellule environnementale du Ministère de la Décentralisation (MD)

Les membres du JCC sont présentés en annexe 1-1.

- Le Calendrier des réunions du JCC (2fois par an) est également proposé et confirmé.
  - **1er JCC : fin août 2012 ayant pour but de :**
    - Partager les résultats des études préparatoires ;
    - Examiner et approuver la programmation des activités du Projet ;
    - Examiner et approuver les indicateurs du Cadre logique du Projet.
  - **2ème JCC : février 2013 ayant pour but de :**
    - Examiner et approuver le Plan d'Opération Annuelle de la 2<sup>ème</sup> année ;
    - Faire une revue de l'état d'avancement global de la 1<sup>ère</sup> année.

**CHAPITRE 3 : PLAN D'OPERATION ANNUELLE de la 1<sup>ère</sup> ANNEE**

Présentation du calendrier des activités pour chaque résultat attendu du Projet (Voir les diapos de présentation en annexe 1-2)

**REMARQUES EMISES LORS DE LA DISCUSSION SUR LE CHAPITRE 3**

Durant la discussion, les points suivants ont été soulevés et confirmés :

- Il faut établir 2 cartes d'utilisation des terres (avant et après le projet)
- Pour la formation sur les techniques de reboisement :
  - La formation se fera avant la saison des pluies. Elle est programmée suivant :
    - la durée nécessaire pour la production des plants (3 à 3,5 mois) et
    - la période propice pour le reboisement (à partir de mi-décembre jusqu'à fin février).
- A partir de la 2<sup>ème</sup> année, les espèces à reboiser se diversifieront suivant les besoins de la population et les conseils des techniciens de la DREF et DRDR.
- Pour maintenir la qualité des formations :
  - ✓ Les animateurs de Fokontany qui organisent la formation dans le village sont directement formés par les formateurs extérieurs.
  - ✓ Leurs techniques seront renforcées périodiquement suivant la croissance des plants.
  - ✓ Après la formation, un suivi permanent est effectué par les agriculteurs leader du village.
- Le Projet insiste sur l'importance de l'élection démocratique des animateurs de Fokontany car ce dernier est l'élément clé du système de vulgarisation-suivi proposé. Comme l'UNICEF a adopté et réalisé l'élection démocratique dans les villages de leur zone d'intervention.



- D'après les expériences du PAPRIZ, l'utilisation de supports didactiques comme audio-visuel est efficace pour faire passer le message.
- Un slogan du Projet est proposé et adopté :
  - ✓ « Produire et protéger pour vivre mieux » ou « mamokatra, miaro mivarotra »

#### **CHAPITRE 4 : SUIVI EVALUATION DU PROJET**

Le Projet a proposé l'évaluation globale composée des éléments suivants :

- ✓ Evaluation sur les effets de la formation ;
- ✓ Evaluation sur la durabilité des activités ;
- ✓ Evaluation sur l'efficacité du modèle ;
- ✓ Evaluation basée sur le Cadre Logique du projet.

-Evaluation conjointe du projet : Malagasy/Japonais

- ✓ Evaluation à mi-parcours vers juin 2014
- ✓ Evaluation finale vers aout 2016

#### **REMARQUES EMISES LORS DE LA DISCUSSION SUR LE CHAPITRE 4**

- Pour démontrer l'efficacité du Modèle, il est préconisé de préciser le pourcentage en action de conservation et en action sociale et de bien déterminer le critère d'évaluation de la dimension humaine du projet (revenu, bien-être, etc).
- Le Modèle devra être conçu dès le début en vue de sa diffusion. Le Projet met l'accent sur son établissement durant la 1<sup>ère</sup> phase et sa diffusion pour la 2<sup>ème</sup> phase. Il vise d'abord à la diffusion du Modèle dans la région d'Alaotra-Mangoro.
- Le Projet gère directement toutes les activités au début mais en réfléchissant sur la possibilité de les confier à des ONG locaux.
- Il sera nécessaire d'examiner lors de l'évaluation à mi-parcours l'extension des activités du Projet dans d'autres régions. La diffusion du Modèle devra être rapide et efficace.
- Le partage des indicateurs cibles avant les discussions des membres JCC est souhaité.
- L'Etablissement d'une mailing liste est aussi proposé pour faciliter l'échange d'information entre les membres.

#### **APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL**

Après la présentation et la prise en compte des remarques émises, **le plan de travail pour la 1<sup>ère</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase a été approuvé** par les assistants.

Plus rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a pris fin vers 12h 15

## Annexe 1-1 COMITE CONJOINT DE COORDINATION (JCC)

### 1. Fonction

Le Comité Conjoint de Coordination (JCC) se réunira au moins une fois par an ou lorsqu'il est de besoin. Les principales fonctions du JCC sont :

- (1) Examiner et approuver le Plan d'Opération Annuelle à formuler par le Projet conformément au Procès-verbal de Discussions ;
- (2) Faire une revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées particulièrement dans le cadre du Plan d'Opération Annuelle susmentionné ;
- (3) Réviser et échanger les points de vue sur les problèmes majeurs relatifs ou résultant du Projet et recommander les mesures correctives ;
- (4) Faciliter la coordination avec les autorités y afférentes, et
- (5) Proposer la révision du PDM (Cadre Logique du Projet) auprès du siège de la JICA.

### 2. Composition

(1) Président:

Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Forêts (SG du MEF)

(2) Partie Malagasy:

- 1) Directeur Général des Forêts (DGF du MEF)
- 2) **Directeur Général Technique (DFT du MinAgri)**
- 3) Directeur de la Valorisation des Ressources Naturelles (DVRN du MEF)
- 4) Directeur de la Planification, de la Programmation et Suivi Evaluation (DPPSE du MEF)
- 5) Directeur Régional de l'Environnement et des Forêts d'Alaoatra Mangoro (DREF Alaoatra Mangoro du MEF)
- 6) Directeur Régional du Développement Rural d'Alaoatra Mangoro (DRDR Alaoatra Mangoro du MinAgri)
- 7) Coordinateur du Programme National Bassin Versant et Périmètre Irrigué (CPN BVPI du MinAgri)
- 8) **Directeur de la cellule environnementale de la Vice Primature chargée du Développement et Aménagement du Territoire (VPDAT)**
- 9) **Directeur de la cellule environnementale du Ministère de la Décentralisation (MD)**

(3) Partie Japonaise:

- 1) Représentant du Bureau de JICA Madagascar
- 2) Conseillère Principale (Expert Japonais)

Le Président du Comité pourra requérir et admettre la présence d'autres personnels y afférents

Annexe 1-2 PLAN D'OPERATION ANNUELLE de la 1<sup>ère</sup> ANNEE

Activités pour le Résultat 1: Etablissement d'un plan de développement de fokontany	1ère phase													
	Première année													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
Élaboration d'un guide d'exécution du projet			■	■	■	■								
Exécution de l'étude de base				■	■	■								
Sélection des animateurs et des Agriculteurs Leaders						■	■							
Orientations et des formations destinées aux animateurs						■	■	■	■	■	■	■	■	■
Etude sur les ressources locales						■	■							
Etablissement d'une carte d'utilisation des terres pour chaque fokontany									■	■				
Elaboration d'un plan d'activités de fokontany													■	■
Concertation avec les communes cibles pour la prise en compte des plans d'activités de fokontany dans les plans communaux de développement														■

Activités pour le Résultat 2 et 3	1ère phase													
	Première année													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
Mise en œuvre des formations et des suivis-renforcement dans chaque fokontany								■	■	■	■	■	■	■
Partage d'information et éducation environnementale				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Suivi des formations							■	■	■	■				
Suivi des activités des populations après les formations									■	■	■	■	■	■
Appui à l'organisation des réunions mensuelles des animateurs dans chaque commune cibles							■	■	■	■	■	■	■	■

Activités pour le Résultat 4 : Sécurisation foncière	1ère phase													
	Première année													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
Etablissement d'un consensus sur la répartition des rôles pour la mise en place d'un GF avec la commune de Morarano Chrome			■											
Préparation des matériels nécessaires à la mise en place du GF à la commune de Morarano Chrome				■										
Formation des agents du GF pour la mise en place d'un GF à la commune de Morarano Chrome							■	■						
Appui aux GF déjà existant				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Suivi de l'exploitation du GF				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Promotion de l'utilisation des guichets fonciers par les populations				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

Activités pour le Résultat 5 : le Modèle reconnu comme efficace	1ère phase													
	Première année													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2
Organisation du Comité Régional de Coordination			■				■				■			■
Mise en œuvre des activités d'information sur le Projet et son Modèle							■	■						

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE CONJOINT DE  
COORDINATION  
POUR  
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE  
POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE  
ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

**Date** :28 Août 2012

**Lieu** : Hotel Colbert Antananarivo

**Durée** : 9h20-13h20

**Participants** : liste attachée en annexe (Annexe1)

**Ordre de jour :**

Sujet 1 : Revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées

Sujet 2 : Présentation, discussions et approbation du Plan d'Opération Annuelle pour le second semestre de la 1ere année

Sujet 3 : Présentation, discussion et approbation du cadre logique du projet avec les indicateurs quantitatifs

Après le discours prononcé par le Représentant résident de la JICA, Mr. SASADATE Koichi, le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, Mr RANDRIANARISOA Manganirina a ouvert la séance en adressant ses salutations aux participants, et en introduisant brièvement le projet. Il a ensuite donné la parole à Mme MIURA Hiroko, Conseillère Principale du Projet, qui a entamé la présentation suivant les diapositives annexées.

**Sujet 1 : Revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées  
étude de base**

Ci-après les remarques issues de la discussion sur ce sujet.

**Mr. le SG MEF :**

- A la suite de la clarification de terme «tanety », la reformulation suivante été effectuée dans la diapositive 12 : « Insuffisance de tanety disponibles en aval » remplacé par « Insuffisance de terrains disponibles à reboiser ».
- On a remarqué un bon déroulement des élections. Seulement, pour que les résultats d'une élection soient fiables, le taux de participants par rapport au nombre total des habitants minimum est de 30%.
- Qui approvisionne la population en gaine ?  
Réponse du Projet : Au début, c'est le Projet, mais ce dernier visera à établir un système commercial de fourniture des gaines. Il considère également comme l'une des options la fabrication des gaines avec des matières localement disponibles.

**Mr. le Représentant Résident JICA**

- Vu la méthode d'organisation de l'élection (représentation des hameaux, l'établissement de la liste des votants, etc), il est question que le résultat de l'élection représente bien l'idée de toute la fokontany.
- Il faudrait clarifier la différence entre reboisement individuel et reboisement collectif, car cette différence constitue l'un des avantages de l'approche du Projet.

- Il faudrait clarifier également les autres avantages de l'élection démocratique des animateurs : transparence, sélection d'une personne appréciée bien par les habitants, motivation pour l'élu(e), etc.
- Lors de l'étude sur les ressources locales, y a-t-il eu une collaboration avec le CSA ? Réponse du Projet : La 1<sup>ère</sup> étape de l'étude, c'était la visite au CSA. Le CSA ne possède que la liste simple des formateurs potentiels sans information détaillée pour chacun d'entre eux. Quant aux personnes ressources dans les communes cibles, le CSA n'a pas d'information à nous fournir.

**Mr. le Conseiller JICA :**

- Etant donné que les paysans considèrent le reboisement comme l'un des moyens d'appropriation des terres, le risque des conquêtes spatiales sera à considérer du moment que les paysans s'approprient convenablement les activités de la production des plants. D'après les expériences d'autres projets (ex : coopération Suisse), il sera probable que ces paysans envahiront les terres au nom du Projet jusqu'au conflit avec leurs voisins. Dès le début, le Projet doit être conscient de ce futur problème.
- Peut-on envisager de faire des parcelles semencières ou des portes-graine ou même de récolter les graines pour l'approvisionnement.  
Réponse du Projet : On va former les paysans à la collecte des semences et aux techniques de marcottage pour l'arbre fruitier.

**Mme la CE VPDAT/ Mme Michelle :**

- Pour la pérennisation du projet, le CNRIT (Centre National de Recherche) et le CTHT (Centre Technique Horticole de Tamatave) ont de bons formateurs pour les activités prévues du Projet (Biomasse brique, transformation telles que fruit sec, foyer amélioré, etc.)

**Mr. le DREF :**

- En ce qui concerne les risques de conflits fonciers, le guichet foncier est là pour éviter cela. Avant la délivrance d'un certificat foncier, la commission de reconnaissance déjà existante évalue les terrains et mène des enquêtes sur les propriétaires. Pourtant il est important pour le guichet foncier de connaître la définition de reboisement avec les normes techniques concernées.
- De plus, la DREF essaie de donner également le certificat pour le reboisement dont le taux de réussite dépasse 80 à 85 %.

**Sujet 2 : Présentation, discussion et approbation du Plan d'Opération Annuelle pour le second semestre de la 1<sup>ère</sup> année**

Après la présentation, on a soulevé les remarques suivantes :

**Mme la CE VPDAT :** La répétition des formations ne risque-t-elle pas de désintéresser les paysans ?

Réponse du Projet : Pour les paysans, on procède à une seule journée pour chaque thème de formation. C'est les animateurs qui vont répéter les formations sur le même thème mais pas paysans. L'année prochaine, le Projet envisage encore la formation sur la production des plants avec d'autres espèces et d'autres techniques. Si les animateurs sont trop chargés on peut augmenter le nombre d'animateurs.

**Mr le Conseiller JICA :**

La levée de plants est très rapide (moins d'une semaine après le semis des graines) dans cette région si bien que l'équipe du projet doit prêter une attention particulière sur la conduite et gestion des pépinières villageoises afin de respecter le calendrier de mise en terre des jeunes plants.

Réponse de Mr. DREF : Les techniciens de la DREF connaissent très bien le terrain, et par des suivis permanents, on suivra de près la croissance des plants.

**Mle l'Adjoint JICA :** Comme tout le monde dit ne pas être propriétaire des lavaka, il y a donc risque de délaissement de ces lavaka. Quelle stratégie pour prioriser ces zones-là ?

Réponse du Projet : Pour s'attaquer au problème des lavaka, on procède à une approche participative, c'est-à-dire, en répondant à la demande de la part des populations qui veulent stabiliser les lavaka, le Projet intervient surtout sur le plan technique (Embroussaillement, fascines, etc.). C'est les propriétaires des rizières ensablées en aval qui devront être mobilisés pour mener des sensibilisations et des actions de stabilisation de ces lavaka.

### **Sujet 3 : Présentation, discussion et approbation du cadre logique du projet avec les indicateurs quantitatifs**

A la suite de l'exposé sur les caractéristiques du modèle à établir durant la période du Projet qui sont présentées dans la diapositive No.6 :

Les deux points suivants ont été mis en discussion :

- L'établissement de la carte d'utilisation des terres ;
- La détermination des indicateurs quantitatifs du cadre logique adéquate au modèle proposé par le projet.

#### **Discussion sur l'établissement de la carte d'utilisation des terres**

Vu les résultats de l'étude de base, l'établissement de la carte d'utilisation des terres dans chaque Fokontany est mis en cause par le Projet pour les raisons suivantes :

- Les populations considèrent que la plupart de terre appartient à un individu, une famille, ou une lignée, même si elle n'est pas mise en valeur ;
- Ce n'est pas possible de faire la carte qui synthétise les attentes des tous les propriétaires des terres.
- Même si l'on établit la carte en rassemblant quelques représentants de fokontany, les propriétaires des terres qui n'y ont pas participé ne sont pas obligés de respecter la carte ;
- Etant donné que la majorité des habitants préfèrent le reboisement individuel dans leurs propres terrains, ils seront découragés si le projet délimite l'endroit de plantation au moyen de la carte ;
- Le coût de l'application du modèle s'élève, si l'établissement de la carte fait partie du modèle.

Avant d'entamer le débat, Mr.le DREF a rappelé que lors de l'établissement du cadre logique la carte d'utilisation des terres était considérée comme outil de travail pour l'orientation des activités du Projet basée sur l'attente des populations et le partage des visions sur le zoning avec eux.

La discussion s'est focalisée ensuite sur le but de la carte.

Mr. le SG MEF a résumé les avis de Mme la DVRN et Mr. le Représentant Résident JICA en soulignant la nécessité de la cartographie qui montre les résultats du Projet (évolution des superficies reboisées par rapport à l'état initial de l'occupation des terres).

Mme. la SSE DPPSE a confirmé les opinions précédentes en citant :

- La carte sert aussi à assurer la visibilité du projet et elle facilite la comptabilisation des reboisements au niveau du Ministère ;
- Elle constitue non seulement un outil de suivi et d'évaluation mais aussi celui pour justifier les résultats annoncés du projet (ex : nombre d'arbres reboisés).
- La carte va aussi bénéficier aux autres services des autres ministères (agriculture, gestion foncière, etc.)

D'après les conseils de Mr. le SG MEF, Mme la SSE DPPSE et Mr.le DREF, pour la réalisation de la carte, le Projet va examiner d'abord la possibilité d'utiliser l'image satellitaire de Google sur laquelle on effectuera la délimitation des localités au départ et on verra plus tard l'évolution pour estimer l'impact. Le Projet envisagera de dresser une carte simple à l'aide des SIGistes de la DREF, éventuellement avec les services concernés tels que la VPDAT ou le Ministère de l'Intérieur ayant les données concernant la délimitation de chaque fokontany, en cas de besoin.

Mr. le Représentant Résident JICA a suggéré d'estimer simplement sur la carte Google à la fin du Projet l'augmentation de superficie verte (reboisée) par rapport à l'état initial pour mesurer l'impact du Projet.

Au niveau du cadre logique du Projet, une reformulation de l'activité a été effectuée en clarifiant le terme « carte d'utilisation des terres » qui signifie la carte montrant l'état actuel d'utilisation des terres qui sera

utilisée pour l'évaluation des impacts du Projet, mais pas celle qui sera établie avec les populations pour programmer les activités ou le zonage.

Voici donc la modification concernée :

« Pour chaque fokontany, élaborer une carte d'utilisation des terres qui synthétise les attentes de la population et des services concernées » ⇒ « Pour chaque fokontany, élaborer une carte d'utilisation et d'occupation des terres ».

Pour terminer le débat, le Projet a confirmé de nouveau :

- Le Modèle proposé par le Projet ne comprend pas l'étape de l'établissement d'une carte d'utilisation des terres pour la programmation des activités et le zoning ;
- Le Projet élaborera de manière simple avec la DREF une carte d'utilisation des terres à l'état initial pour évaluer et démontre son impact.

### **Discussion sur les indicateurs quantitatifs du cadre logique du Projet**

Le Projet a mis en question les indicateurs actuels qui ne semblent pas très adéquates vu les caractéristiques du modèle.

Mme la SSE DPPSE a remarqué la similitude des indicateurs entre l'objectif du Projet et le resultat2. Elle a également signalé qu'il n'y a pas d'indicateurs liés à la formation qui est la principale activité du Projet tels que le nombre de séances ou des participants, ni ceux qui montrent les résultats de formation comme la superficie reboisée ou le nombre de lavakas stabilisés.

En répondant à cette remarque, le Projet a souligné les difficultés rencontrées par le Projet s'il y a nombreux indicateurs dans le cadre logique : le temps et le coût nécessaires pour mesurer tous les indicateurs, évaluation compliquée du Projet et son approche, etc. Il a insisté sur la nécessité d'établir les indicateurs avec lesquels le projet pourra démontrer l'efficacité de son modèle (ex : coût/efficacité du Modèle).

Mr le Représentant Résident JICA a ajouté qu'il faut prendre quelques indicateurs qui permettent de mesurer l'efficacité de l'approche proposé par le Projet durant cette phase de l'élaboration du Modèle. Mais lors de diffusion du Modèle, il faudra bien limiter et simplifier les indicateurs pour que les acteurs locaux puissent réaliser le suivi par eux-mêmes

Mr le Conseiller JICA a synthétisé le débat comme suit : tous les indicateurs identifiés ne figurent pas obligatoirement dans le cadre logique. Le Projet devra établir les indicateurs qui s'adaptent aux contextes du Projet.

Mr. le SG MEF a conseillé les actions suivantes :

- Il faut collaborer avec les Ministères concernés puisque ce sont eux qui sont les mieux placés pour déterminer les indicateurs.
- On va arrêter les indicateurs après discussion par e.mail entre les participants dans le plus bref délai.

En conclusion, Mr. le SG MEF a apprécié l'avancement du Projet et son approche qui pourra servir à tout le monde. Il a souhaité davantage que le Projet contribue d'une manière active à résoudre les problèmes : dégradation des sols et production des lavakas.

La séance a été levée à 13h20



**PROCES-VERBAL DE LA 3e REUNION DU COMITE CONJOINT DE COORDINATION**  
**POUR**  
**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE**  
**POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE**  
**ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

**Date** : 05 Février 2013

**Lieu** : Hôtel Colbert Antananarivo

**Durée** : 9h00- 12h30

**Participants** : liste attachée en annexe (Annexe1)

**Ordre de jour :**

Sujet 1 : Revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées

Sujet 2 : Exposé sur le Modèle proposé par le projet et discussion

Sujet 3 : Présentation, discussion et approbation des activités principales du Plan d'opération Annuelles pour la deuxième année.

Mr Le DREF, Maître de cérémonie, a présenté l'ordre du jour et a donné la parole au Représentant Résident de la JICA, pour son discours de bienvenue et ensuite au Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, qui a d'abord présenté ses vœux pour l'année 2013 et a ensuite ouvert officiellement la séance. Le premier sujet a été abordé après une brève présentation des participants,

**Sujet 1 : Revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées**

- Mr Le DREF a d'abord présenté un rappel sur le cadre général du projet avant d'entamer le vif du sujet (Annexe 2 : Cadre général du projet/ Etat d'avancement global du Projet et des activités réalisées).
- Ensuite, Mr L'Expert forestier du projet, a présenté l'état actuel des formations sur la stabilisation des lavakas, en se basant surtout sur des photos satellitaires de googlemap et des clichés pris sur terrain (Annexe 2 : Stabilisation des lavakas par la population locale). Il a ainsi soulevé principalement que, pour le fokontany d'Antetozantany, les propriétaires des rizières affectées par l'envasement souhaitent réhabiliter leurs terrains en y effectuant de l'arboriculture fruitière et de la pisciculture. Ce qui assurerait la pérennisation de la stabilisation vu que ces gens-là vont s'assurer de limiter les dégâts causés par les lavakas. Pour le fokontany d'Andranombainga, la population a pris l'initiative de continuer l'endiguement de l'érosion initié avec le projet. En effet, l'approche du projet c'est d'inciter la population à entreprendre elle-même la protection.

Ci-après les remarques issues de la discussion sur ce sujet.

**Mr Le SG MEF :**

- Recommandations pour la production de plants :
  - Pour l'Eucalyptus, il faut s'orienter plus vers l'utilisation de gaines pour que les plants soient plus vigoureux (minimum 30cm de hauteur)
  - Pour les GreviliaBanksii, l'utilisation de boulette est même adéquate vu qu'on vise une production à grande échelle et que c'est une plante de couverture par excellence pour le système d'embroussaillage.
- Concernant la stabilisation des lavakas, c'est mieux d'intervenir sur les débuts d'érosion, pourquoi ne pas imposer aux propriétaires des interventions préventives afin de limiter les dégâts sur les surfaces rizicoles. On ne va pas prioriser les lavakas dont on ne connaît pas les propriétaires. Tout de même, le projet travaille toujours avec les bénéficiaires.

**Mr Le Représentant Résident JICA :**

- Si on va catégoriser les lavakas, la planification de la catégorisation va coûter cher au projet. Donc on va laisser aux paysans le choix de la méthode qu'on va appliquer pour la stabilisation.
- Pour les grands lavakas, peut être qu'on va mettre en œuvre d'autres projets plus grands.

**Projet :**

- L'utilisation de boulette est une initiative de la population. L'année prochaine, on va tripler le nombre de gaines.
- On va pousser encore la communication avec la population (ex : concevoir un film démontrant les différents types de formations qu'on peut fournir) afin de susciter leur intérêt. De toute façon c'est difficile de connaître les propriétaires des lavakas.
- On se limite aux lavakas dont les problèmes sont ressentis par la population en aval. Et on utilise les intrants disponibles sur place pour la confection de fascines.
- On diffuse l'information pour la sensibilisation et l'incitation des gens à utiliser les terrains affectés à d'autres fins productives.

**Mr Le DGT MinAgri :**

- Il faut faire des échanges avec les projets concernés par la stabilisation des lavakas, entre autres le BVPI.
- Créer une association pour la stabilisation des lavakas

**Mme CE/VPDAT :**

Concernant le problème d'identification des propriétaires, l'existence de lavakas signifie une non valorisation de terrain. Dans ce cas le terrain relève du domaine privé de l'Etat.

**Mr le Conseiller de la JICA :**

- Concernant les techniques à utiliser pour le reboisement, que ce soit les boulettes, les gaines ou la transplantation à racine nue, on va laisser le choix aux paysans de choisir ce qui est mieux en se basant sur les résultats effectifs pour assurer la pérennisation des activités.
- Les fascines à bouturer sont plus intéressants.

**Mr le DREF/ Mr le SG MEF :**

- Jusqu'à fin mars, on retiendra beaucoup des remarques émises.
- Un trop haut niveau de technicité est à limiter, la transplantation à racine nue n'est pas recommandable.

**Mr le Représentant Résident de la JICA :**

Quelle est la différence entre l'approche de PRODAIRE aux autres projets travaillant sur les lavakas ?

**Projet :**

La différence c'est que le projet prône l'approche participative et promouvoir ainsi une mobilisation sociale justement pour assurer la pérennisation, c'est-à-dire que les demandes de formations sont émises par les parties prenantes qui se sont regroupées au préalable.

**Mme Directeur du Génie Rural :**

Appel à un partage d'expérience vu que le BVPI a à peu près la même approche sur un site pilote.

**Mr le DREF :**

Lors du prochain PMU, on va discuter de la formation des associations des premiers concernés par le problème des lavakas.

## Sujet 2 : Exposé sur le modèle proposé par le projet

Lors de sa présentation (Annexe 2 : exposé sur le modèle proposé par le projet), Mme le Chef de projet :

- A insisté sur le noyau du modèle qui est le couple formation/suivi et sur l'approche du modèle qui est de profiter de la motivation de la population, de les pousser à agir et d'assurer la pérennisation des activités.
- A expliquer que ce modèle évolue jusqu'à obtention de celui adapté à la situation à Madagascar.

Après la présentation, on a soulevé les remarques suivantes :

### Mme La Conseillère de la JICA :

Si on ne présente pas le plan d'activités, est-ce que la population va se manifester (demander des formations)?

### Projet :

- Comme les paysans observent des activités concrètes effectuées à titre d'essai dans les secteurs ou hameaux voisins, ils sont intéressés et soumettent leurs demandes.
- On projette des films sur les formations données par le Projet pour sensibiliser la population.

### Mr le SG MEF :

Est-ce que les gens vont avoir le temps d'appliquer les formations comme il y en a beaucoup ?

### Projet :

Le chiffre indiqué dans le tableau constitue le total des formations effectuées dans tous les secteurs et hameaux, ce qui revient à encore peu de formation par secteur et hameau.

### Mme CE/VPDAT/ Mme La Conseillère de la JICA :

- Les gens ignorent encore les lois de cadrage du système foncier, il faut insérer ce sujet comme thème de formation.
- La formation du comité de reconnaissance établi dans la procédure des Guichets Fonciers peut être aussi insérée comme sous-activité du projet.
- On peut aussi élaborer un guide simple pour faciliter la sensibilisation.

### Projet/ Mr le DREF :

- On procède déjà à la promotion des guichets fonciers suivant le canal d'information qu'on a établi. Nos animateurs sont formés sur les fonctions du guichet foncier et ils sensibilisent la population lors des formations. Et surtout, on collabore avec la CFA (Consultants Fonciers Associés) pour toutes les activités foncières du projet.
- La CRIF a déjà sorti un guide du foncier, le projet pourrait contribuer à sa diffusion par le biais du réseau existant.

### Mr DPSE/MEF :

- Les termes de références de la CFA sont ainsi à préciser.
- A quel moment le projet va arrêter les variables du modèle et procéder au test ?
- Les ONG locales sont préférables pour la gestion des formations. Si elles ne sont pas assez capables, on peut renforcer leur capacité.
- Il faut envisager la capitalisation des expériences dans la région.

### Projet :

- Après la première phase, on va établir une guide d'application du modèle, et on va voir la possibilité de confier la mise en pratique à une ONG locale à titre d'essai.
- Comme on cherche à diffuser le modèle dans d'autres régions, on examine aussi la possibilité d'engager une ONG centrale à Antananarivo.
- En ce qui concerne la capitalisation des expériences, on emploie et on adopte déjà des personnes ressources et des méthodes d'autres projets.

**Mr le DGT MinAgri :**

Est-ce que le problème d'analphabétisation ne se pose pas lors des formations ?

**Mr le DREF :**

- L'approche du projet c'est de donner des formations simples destinées à la masse, donc ne nécessitant pas la capacité d'écrire ni de lire sauf peut-être pour les formations spécifiques qui requièrent un minimum de connaissance et de capacité.
- Jusqu'ici, on n'a pas encore reçu de remarque sur ce point.

**Mr le Conseiller de la JICA :**

- Est-ce que le projet ne prévoit pas de fiches techniques pour les formations ?
- Qui va apprécier/ évaluer le modèle ?

**Mr le DREF :**

Nos agents forestiers formateurs ont déjà des guides pour les formations.

**Projet :**

- Selon notre expérience, le taux élevé d'analphabétisation ne constitue pas un obstacle à la réussite du modèle.
- C'est la contrepartie malgache du projet et la JICA qui vont évaluer ce modèle.

**Sujet 3 : Présentation, discussion et approbation du plan d'opération annuelle pour la 2<sup>e</sup> année**

La présentation a été effectuée par le Chef de projet (Annexe 2 : Activités principales et plan d'opération annuelle pour la 2<sup>e</sup>année).

- Lors de la prochaine réunion, on discutera du guide d'exécution du projet et du résultat du recensement des pieds d'arbres mis en terre cette année.
- Mme le Chef de projet a aussi proposé vu que la formation est l'activité principale du projet de reformuler l'Activité 7 du Résultat 1 : « *Élaborer le plan d'activités de chaque Fokontany* » en « *Etablir un plan des formations pour les thèmes spécifiques à réaliser en cascade* » et « *Introduire la Formation à la façon sur demande* » pour mieux répondre aux besoins de la population », ce qui a été approuvé par l'assistance à la fin de la discussion.

Les principaux points discutés sur ce sujet sont les suivants :

**Mr DPSE MEF :**

Quelle structure est éligible pour la formation à la demande ?

**Projet :**

Dix (10) personnes au moins se regroupent pour signer la requête mais tout le monde peut assister à la formation.

**Mr le Conseiller de la JICA :**

Est-ce que le projet a envisagé de produire la biomasse nécessaire pour les formations en compostage ?

**Projet :**

On collabore avec le projet PAPRIZ pour le compostage (7jours), cependant, on va retenir la meilleure méthode qui conviendra à la population.

A la fin de la discussion, le plan d'opération annuelle pour la 2<sup>e</sup> année a été soumis et approuvé par toute l'assistance.

La séance a été levée à 12h30.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JCC (Comité Conjoint de Coordination)**

**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE POUR  
PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET  
LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

**Date :** 08 Août 2013

**Lieu :** Centre Victoire RASOAMANARIVO- Ambatondrazaka

**Durée :** 15h30- 18h30

**Participants :** liste attachée en annexe (Annexe1)

**Ordre de jour :**

1. Présentation sur le stage au Japon
2. Revue et discussion de/sur l'état d'avancement global des activités du Projet
3. Explication sur la visite de sites du 09 Août 2013

**Facilitateur :** Mr RAKOTOBÉ Nirhy, DRDR Alaotra Mangoro

Monsieur le Représentant Résident de la JICA a d'abord présenté dans son discours un sommaire des accomplissements actuels du projet et a réitéré l'expression de son soutien à l'égard de ce dernier. Ensuite, Mr le Secrétaire Général du MEF, après avoir appelé à la conscience des membres du JCC sur l'envergure de la responsabilité de chacun face à la dégradation progressive de l'environnement, a ouvert officiellement l'atelier.

**1 : Présentation sur le stage au Japon**

<p><u>Résumé :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structure du système administratif et social Japonais</li> <li>2. Développement humain et utilisation des ressources locales</li> <li>3. Approche du développement participatif</li> <li>4. La gestion des hypothèses</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mr le DRDR a effectué la présentation sur ce point</li> <li>2. Mr le DREF a insisté sur le rôle des Seikai san (Vulgarisateurs pour les moyens de subsistance), du mouvement OVOP et de la valorisation des ressources naturelles</li> <li>3. La présentation de l'approche PRRIE a été assurée par Mme le DVRN/MEF</li> <li>4. Mr le DRDR a terminé la présentation sur ce point relatif à la gestion des hypothèses</li> </ol>
---	--

Les principales remarques sur ce sujet sont axées sur les points suivants :

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Seikai san</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un Seikai san est un vulgarisateur équivalent d'un conseiller pour le bien être quotidien de la famille à la différence des vulgarisateurs des institutions de développement qui sont des techniciens spécialistes.</li> </ol>
---	--

2. Coopérative	2. La coopérative japonaise est différente de la communauté de base (COBA) malgache de par le fait que celle-ci est une grande structure intégrant différents secteurs d'activités régie par des textes réglementaires, alors que la COBA est encore au stade de Fédération jusqu'ici. Quoi qu'il en soit, A Madagascar, on remarque déjà la volonté de la population à se regrouper et à s'entraider face à un intérêt commun.
3. Formation non sélective	3. Pour assurer cette approche non sélective, on répète les formations jusqu'à ce que les besoins de la population soient satisfaits.

## 2 : Revue et discussion de/sur l'état d'avancement global des activités du Projet

Mme le Chef du Projet PRODAIRE a entamé la présentation sur le deuxième sujet dans l'ordre de jour, dont ci-après le résumé

<p><u>Résumé :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rappel du cadre général et de la structure du Projet</li> <li>2. Introduction du système de certification</li> <li>3. Enquêtes</li> <li>4. Stratégies de mise en œuvre des formations sur demande (lavaka, pisciculture, marcottage et kamado)</li> <li>5. Amélioration du système de suivi</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. Dans un souci de qualité des formations, le projet va procéder au changement de dénomination de ses agents de terrain et à leur certification. Ainsi, <ul style="list-style-type: none"> <li>Animateur de commune → Manager de zone</li> <li>Animateur de fokontany → Moniteur</li> <li>Agriculteur leader → Formateur local</li> </ul> </li> <li>3. Une enquête sur le reboisement est en cours. Une autre enquête sera conduite ultérieurement pour vérifier le résultat de l'enquête menée actuellement et le taux de survie des plants. Les résultats seront communiqués lors de la prochaine réunion du JCC. Avant l'évaluation à mi-parcours, on conduira aussi une enquête pour mesurer l'efficacité des activités.</li> <li>4. Dans un souci de réduction des coûts, le Projet assure des assistances techniques avec le matériel minimal nécessaire à la formation et un transfert technique aux Managers et Moniteurs, considérés comme futurs formateurs sur ces thèmes. Le projet donne l'initiative à la population de l'appeler après constatation d'un besoin en formation par eux même. Concernant la pisciculture, on rencontre des problèmes d'approvisionnement en alevins et d'accès aux sites d'où les formations sur la production d'alevins.</li> <li>5. Pour faire face au manque de communication détecté au sein du système de vulgarisation du Projet, deux types de réunions sont créés au niveau des fokontany et au niveau des Managers de zones. De plus, le Projet poursuit ses activités d'information à travers les réunions de coordination, les visites de sites, les invitations et la distribution de gaines pépinières destinées à toute la population de sa zone.</li> </ol>
---	--

Les interventions relatives à ce sujet sont les suivantes :

<b><u>Intervention :</u></b>	<b><u>Réponses :</u></b>
<p><u>Mr SG/ MEF :</u> Le nombre croissant de Formateurs locaux est un indicateur de réussite vu qu'il correspond à une évolution des activités.</p> <p>Combien y avait-t-il de propriétaires de lavaka lors des réunions préparatoires des formations ?</p> <p><u>Mme SSE/DPPSE :</u> Pour assurer l'image et la qualité des formations, quels sont les critères de la certification ?</p> <p>Selon les figures, 25% des participants aux formations ont reboisé en 2011/2012, quel est le pourcentage de ceux qui n'ont fait que la production de plants ?</p> <p><u>Mme CE/VPDAT :</u> Les lavaka peuvent être considérés comme des terrains non valorisés, pourquoi y a-t-il des propriétaires alors que logiquement ce devraient être des zones d'aménagement foncières appartenant à l'Etat.</p> <p><u>Projet :</u> Est-ce qu'on peut qualifier l'aménagement d'un bassin piscicole dans l'enceinte du lavaka comme une mise en valeur ?</p> <p><u>Mr Représentant Résident JICA :</u> Comme le projet ne donne que des assistances techniques, que faire en cas de besoin de matériels lors des suivis ?</p>	<p><u>Projet :</u> En fait, le nombre de thèmes et de formations ne changent pas, on augmente le nombre de Formateurs locaux afin de les spécialiser dans chaque thème.</p> <p>Ce sont les familles dont les terrains sont touchés par l'ensablement qui se réunissent pour demander des formations sur la stabilisation de lavaka. Les propriétaires sont une ou deux familles souvent éloignées du lieu.</p> <p>Les critères pour la certification sont : -La participation aux formations dans le village centre du fokontany. -L'organisation et la conduite de 2 ou 3 formations sans encombre.</p> <p>Jusqu'à maintenant, on n'a pas ce chiffre, l'année prochaine, on tâchera d'avoir cette statistique.</p> <p>Le Projet respecte la mentalité de la population selon laquelle chaque parcelle de terrain est la propriété de quelqu'un. Le Projet soutient aussi la délivrance de certificat foncier sur ces lavaka qui constitue une motivation du propriétaire pour le stabiliser.</p> <p><u>Mme CE/VPDAT :</u> Une reconnaissance pareille prendra beaucoup de temps puisque le statut régissant cette catégorie de sols est encore obsolète ; ce qui fait que la régularisation est encore impossible.</p> <p><u>Projet :</u> En pratique, la population utilise déjà les ressources disponibles sur place pour assurer l'entretien des actions initiées par le Projet.</p>

Comme aucune autre intervention n'a été enregistrée, Mr Ferana, Superviseur de formation du Projet a brièvement introduit l'itinéraire de la visite de sites du lendemain.

Tous les points de l'ordre de jour ainsi traités, le facilitateur, Mr le DRDR a clôturé la séance à 18h 25mn.

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JCC (Comité Conjoint de Coordination)**

**LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

**Date :** 10 Août 2013

**Lieu :** Centre Victoire RASOAMANARIVO- Ambatondrazaka

**Durée :** 09h00- 12h30

**Participants :** liste attachée en annexe (Annexe1)

**Ordre de jour :**

1. Résumé du contenu du Projet
2. Discussion sur les activités réalisées basée sur les résultats de la visite
3. Présentation des activités principales et plan d'opération annuelle pour le second semestre de la 2<sup>e</sup> année

**Facilitateur :** Mr RASOLONIRINA Ramenason, DREF Alaotra Mangoro

**1 : Résumé du contenu du Projet**

Mme le Chef de Projet a résumé succinctement le contenu du projet à titre informatif pour le Chef de Région Alaotra Mangoro qui est venu assister à la réunion.

**2 : Discussion sur les activités réalisées basée sur les résultats de la visite**

<b><u>Intervention :</u></b>	<b><u>Réponses :</u></b>
<p><u>Equipe Région Alaotra Mangoro :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que l'objectif du Projet est atteint ?</li> <li>- Quel est l'ampleur du budget du projet ?</li> <li>- Pourquoi ne pas travailler sur les lavaka proches et établir ainsi un site vitrine ?</li> <li>- La région Alaotra Mangoro demande au projet la construction d'infrastructures sociales.</li> </ul>	<p><u>Projet</u> On est seulement à mi-chemin et le modèle est en cours d'établissement.</p> <p><u>Mr le SG/MEF :</u> Mais vues les statistiques indiquées dans les documents supports de présentation, on peut quand même dire que la pérennisation est plus ou moins assurée.</p> <p><u>Mr Représentant Résident JICA :</u> -Le montant du budget de fonctionnement du projet s'élève à 5 Millions de dollars pour les 5 ans.</p> <p><u>Projet</u> - Comme le Projet travaille avec une approche participative, les initiatives de formations viennent de la population elle-même, donc on ne peut pas forcer ceux qui ne sont pas enthousiastes à travailler avec le Projet. - L'action sur les grands lavaka nécessite l'intégration des grands projets et des Travaux publics.</p> <p>Le Projet PRODAIRE vise à établir un modèle qui servira de base à un développement intégré.</p>



<p>- Le bureau de la région voudrait un rapport périodique des activités du Projet.</p> <p><u>Mr SG/MEF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de Formateurs locaux est un indicateur de réussite du projet ainsi on espère que l'année prochaine, leur nombre sera doublé.</li> <li>- La filière pomme de terre est une filière à forte potentielle et peut devenir très importante ultérieurement. Les paysans demandent au Projet de lancer et d'appuyer la filière « Pomme de terre » avec l'appui du MinAgri.</li> <li>- Concernant le marcottage de litchi, on a besoin d'un chiffrage effectif des réalisations pour le suivi et l'orientation des activités futures.</li> </ul> <p><u>Mr le DPV/ MinAgri:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au cas où le Projet envisagerait de se lancer dans la filière « pomme de terre » (Ce qui est très encouragé par le Ministère vu la baisse de production actuelle), il pourrait s'approvisionner en semences auprès de la FIFAMANOR à Antsirabe.</li> <li>- Le MinAgri encourage aussi la production de jeunes plants de litchi qui compte parmi les orientations actuelles du Ministère.</li> </ul>	<p><u>Mr SG/ MEF :</u> PRODAIRE n'est pas un projet Japonais, les principaux agents sont le MEF, le MinAgri, les Maires, les Animateurs. C'est notre projet.</p> <p>Le Projet tâchera d'envoyer un rapport périodique au bureau de la Région. Il invite aussi le Chef de Région à adhérer au Comité Conjoint, et à contribuer à l'organisation d'un comité régional de coordination.</p> <p>Le projet veut spécialiser ces Formateurs locaux suivant les thèmes de formations. On est actuellement en phase d'expérimentation et d'analyse de ce qui est mieux pour la région.</p> <p>Le projet tiendra compte de ces suggestions et étudiera comment il peut l'intégrer dans ses activités, avec l'appui des deux ministères.</p>
--	--

Comme aucune autre remarque n'a été soulevée, le troisième point de l'ordre du jour a été entamé.

## 2 : Présentation des activités principales et plan d'opération annuelle pour le second semestre de la deuxième année

Mme le Chef de Projet a d'abord présenté les propositions du projet et elle a souligné que la décision se fera lors de la prochaine réunion de JCC.

### a. Stratégies pour l'extension du modèle

#### Résumé:

Les points 1 et 2 ne sont que les propositions préalables du projet et feront l'objet de discussion à la prochaine réunion du JCC pour la prise de décision par le comité.

1. Pour son projet d'extension de ses activités, le Projet envisage de simplifier son système de vulgarisation composé de managers qui gèrent les activités de formation et de formateurs qui forment la population.
2. Toujours dans cette vision, les thèmes de formations seront priorisés suivant l'intérêt de la population et les résultats après la formation, sauf le reboisement et la stabilisation de lavaka.
3. Par suite de l'approbation donnée à la séance précédente du JCC, le Projet a lancé un appel d'offres aux organisations locales pour la sous-traitance de la gestion des formations et la vulgarisation. Deux (2) organisations seront retenues pour gérer respectivement les deux zones : la 1<sup>ère</sup> zone est la commune rurale de Morarano Chrome et la 2<sup>ème</sup> zone les communes rurales d'Andrebakely Sud et d'Ampasikely.

La discussion se présente comme suit,

<p><u>Intervention :</u> <u>Mr le DPPSE :</u> Dans cette sous-traitance, que devient le rôle des Managers de zone ?</p> <p><u>Mr le Représentant Résident de la JICA :</u> Si on va se passer des Moniteurs, on n'est pas sûr que ce soit un succès.</p> <p>Si on fixe les thèmes, on dépasse l'approche actuelle du Projet qui donne l'initiative à la population de demander des formations suivant leurs besoins.</p> <p><u>Mme le DVRN :</u> Comment cibler les thèmes de formation à retenir ?</p> <p><u>Mr le Conseiller de la Région :</u> Il y a plus de risque d'échec en retranchant qu'en ajoutant</p> <p><u>Mme SSE/DPPSE :</u> Est-ce qu'on est sûr que l'organisation choisie assurera vraiment les tâches qui lui seront confiées.</p>	<p><u>Réponses du projet :</u></p> <p>Le Manager de zone est compris dans la structure de la sous-traitance, il garde le même rôle qu'auparavant.</p> <p><u>Mr le DREF/ Mr le Conseiller de la JICA :</u> Avec la structure actuelle, il y a un risque de déperdition des informations. De plus pareille restructuration assurera un meilleur rapport coût/rendement. En cas d'échec, on peut réorienter le modèle vu que c'est un modèle flexible. Et enfin, cette restructuration sera mise à l'essai dans les nouvelles communes d'extension des activités.</p> <p>On est actuellement en train d'analyser la réaction de la population à nos formations et on agira consécutivement.</p> <p>Le projet financera encore les activités sous-traitées mais en même temps on incite les organisations à avoir leur source de revenu pour la pérennisation des activités du Projet.</p>
---	--

### b. Activités principales et plan d'opération annuelle pour le second semestre de la 2<sup>e</sup> année

<p><u>Intervention :</u>  <u>Mr le SG.MEF :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au lieu d'engager des organisations pour la sous-traitance, pourquoi ne pas engager les services techniques des Ministères concernés pour assurer la prise de responsabilité ?</li> <li>- Il faut avoir une vision à grand échelle, d'où l'insistance sur la filière pomme de terre.</li> <li>- Il faut avoir assez de pieds-mères de litchi pour extraire ces 12 000 marcottes -Pour le volet d'arboriculture, il faut concentrer les efforts du projet dans le développement de culture de litchi qui est le secteur prometteur.</li> </ul> <p><u>Mr le Maire d'Ampasikely :</u>  Il faut améliorer la qualité de semences de grevillea.</p> <p><u>Mr le Conseiller de la JICA :</u>  Comme on projette de donner des formations sur la collecte des graines, pourquoi ne pas choisir dès maintenant les arbres-mères saines et pures pour éviter l'hybridation.</p> <p>Comment gérer la combinaison des formations en plantation et en repiquage puisque ce sont des thèmes comportant des paquets techniques très différents ?</p> <p><u>Mr le Représentant Résident de la JICA:</u>  Qu'en est-il de la débouchée pour les 12 000 marcottes de litchi envisagées ?</p> <p><u>Mme CE/VPDAT :</u>  Comment être sûr que le compostage de 7 jours réussira vraiment en 7 jours ?</p>	<p><u>Réponses du projet :</u>  Les formations menées par le projet couvrent plusieurs domaines tels que la foresterie, l'agriculture, la pisciculture. La coordination entre ces différents ministères concernés sera très difficile. De plus, les directions régionales ne sont pas munies de service de vulgarisation et la pénurie de staff dans les directions régionales ne facilitera pas cette organisation. D'ailleurs, la sous-traitance des activités de formation aux organisations locales a été approuvée à la séance précédente du JCC.</p> <p>Dès l'arrivée de l'expert en agriculture, ce dernier examinera la possibilité d'activités dans cette filière.</p> <p>Le projet va collaborer avec la DRDR pour la prospection des pieds-mères.</p> <p><u>Mr le DREF:</u>  Cette doléance sera transmise à la SNGF, fournisseur de graines du projet. On peut aussi expliquer l'échec de la germination de grevillea par la période inappropriée pour le semis.</p> <p><u>Mr le DPV/MinAgri :</u>  12 000 pieds de litchi peuvent produire jusqu'à 5 000 T de fruits, ainsi on peut dire que c'est intéressant pour les opérateurs.</p> <p><u>Projet :</u>  On note que ces 12 000 marcottes sont partagées par ménage et non regroupées dans une grande exploitation.</p> <p><u>Mr le Conseiller de la JICA :</u>  Cela a déjà été démontré et c'est justement le rôle de l'activateur de raccourcir le temps de compostage.</p>
---	--

Après ces discussions, et comme aucune autre question ni remarque n'a été avancée, le plan d'opération annuelle pour le second semestre de la 2<sup>e</sup> année est approuvé.

Mr le SG/MEF a clôturé les trois (3) jours du JCC, en rappelant l'envergure des tâches du Projet PRODAIRE et en renouvelant l'expression de son appui et de sa collaboration au/avec le Projet.

La réunion a pris fin à 12h30.

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JCC (Comité Conjoint de Coordination)

### LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME

**Date :** 06 février 2014

**Lieu :** Salle Richelieu- Hôtel Colbert - Antananarivo

**Durée :** 9h00 à 12h50

**Participants :** Liste attachée en annexe (Annexe1)

#### Ordre de jour :

1. Revue de l'état d'avancement global des activités réalisées en 2013
2. Présentation et approbation du projet de Plan de travail annuel pour 2014

**Facilitateur :** Mme ANDRIAMIZAKA Carol, Consultant senior et Coordinatrice du Projet PRODAIRE

Monsieur le Représentant Résident de la JICA a remercié et félicité la collaboration des toutes les parties prenantes dans le cadre de l'exécution du projet. Il a également tenu à préciser deux points essentiels quant à la spécificité de l'approche du projet, à savoir la pérennisation et la motivation des paysans pour les activités de reboisement individuelles suite aux formations conduites durant les deux premières années. Il a aussi rappelé le modèle que le projet PRODAIRE cherche à établir, pour lequel des changements stratégiques ont été entrepris. Ensuite, Mr le Secrétaire Général du MEF, dans sa prise de parole a donné ses meilleurs vœux pour la nouvelle année aux membres du comité JCC tout en souhaitant plein succès au projet et à toute l'équipe, en particulier à Mme le Chef de Projet de par son dynamisme remarquable. Il a réitéré les deux points essentiels du projet qui visiblement va vers l'atteinte de son objectif de par les résultats tangibles constatés sur terrain par l'adoption des acquis des formations offertes, et l'extension spatiale vers deux nouvelles communes déjà entamée. Il a ensuite encouragé la bonne action sur la promotion des activités génératrices de revenus par l'introduction de la production de litchis. Avant de prononcer l'ouverture officielle de la réunion, Mr Le Secrétaire Général n'a cessé de donner tout son encouragement au projet.

#### 1 : Revue de l'état d'avancement global du Projet et des activités réalisées (Annexe 2 présentation par Mr le DREF)

<u>Résumé :</u>	
1. Rappel de l'objectif du projet	1. Objectif visant à établir un modèle de développement pour la conservation du sol et le développement rural dans les zones d'amont dégradées. - Rappel des 2 phases du projet, situant le moment présent dans la 3ème année de la 1 <sup>ère</sup> phase. - Explication des 5 grands résultats du modèle.
2. Etat d'avancement du projet relatif aux 5 résultats	2. Situation de chaque activité relative aux 5 résultats mentionnés plus haut. - Modification des appellations des agents de la structure de vulgarisation et les rôles de chacun dans la structure de vulgarisation à 3 couches. - Introduction du système de certification conduite avec une évaluation - Nombre de séances et de participants de formation sur une dizaine de thèmes, assez conséquent pour les activités génératrices de revenus, notamment la production de litchis. - Résultats des suivis après les formations (enquêtes sur le reboisement de la campagne 2012, 2013. (pourcentage de ménages ayant effectué le reboisement, et taux de survie des espèces forestières introduites), taux de mise en pratique pour les autres thèmes (foyer amélioré, lavaka). - Appui aux activités des guichets fonciers pour la sécurisation foncière (inauguration du GF de Morarano Chrome, nombre de certificats fonciers émis). - Activités d'information (participation à la foire Fier Mada).

Les principales remarques sur ce sujet sont axées sur les points suivants :

<p>➤ Mr le SG/MEF</p>	<p>➤ Concernant la certification, sur la rubrique « lavaka », il y a seulement 1 certifié</p> <p>➤ Le pourcentage de ménages n'ayant pas fait de reboisement est un peu marquant, 62% n'ont pas reboisé, pour quelles raisons ?</p> <p>➤ Une suggestion : sur la question de reboisement, faisant partie de la politique du ministère pour l'adaptation au changement climatique, il faut essayer de diversifier les espèces en priorisant les espèces à croissance rapide et qui améliorent en même temps la structure du sol, à savoir en l'occurrence l' « Acacia mangium ». La technique de plantation intercalaire est recommandée, une ligne d'eucalyptus intercalée avec une ligne d' « Acacia mangium ». Nous souhaiterons que le projet en soit l'initiateur.</p>
<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>➤ Effectivement pour le lavaka, un seul formateur a été certifié. L'aspect social de ce thème prône, pour en assurer la maintenance et donc la pérennisation par la méthode participative. Ce qui rend un peu difficile la technique de sensibilisation, aussi, le projet va former les Managers de Zone sur la stabilisation de lavaka, ensuite certains ex-Moniteurs qui pourront être capables. La personne qui a été certifiée est un ex-Moniteur dont la motivation et la capacité d'englober les gens sont réellement honorables.</p> <p>➤ Par rapport au pourcentage de ménages ayant planté qui est faible, à seulement 38%, nous avons noté que pas tous les ménages ont participé à la formation. Ceci est dû d'une part à leur manque de temps, mais surtout au manque d'information sur les appuis apportés par le projet. Il s'agit donc d'un obstacle à la communication avec la population cible. Pour cela, nous avons installé dans chaque hameau un Formateur Local, et nous espérons donc cette fois-ci vraiment hausser ce taux qui constituera d'ailleurs un des indicateurs clés du projet, qui sera définitivement fixé après l'évaluation à mi-parcours.</p> <p>➤ Le projet a bien noté la recommandation sur l'introduction de l'« acacia ». Nous avons quand même déjà essayé d'introduire d'autres espèces pendant cette campagne (pin, « ravintsara », « eucalyptus citriodora »).</p>
<p>➤ Mr le DREF AlMan</p>	<p>➤ Concernant la réticence de la population sur le reboisement, il y avait aussi un blocage parce qu'ils ont pensé que les Japonais prendraient leurs terres en reboisant, il nous a fallu du temps pour enlever cette pensée. Mais actuellement, il a été démontré le non-fondé de cette rumeur, aussi, je pense bien que ce taux ira en augmentant.</p> <p>➤ Nous prenons note de la suggestion pour la diversification des espèces. Jusqu'ici nous avons essayé de satisfaire la demande de la population. Il est peut-être nécessaire de sélectionner des « pionniers » parmi la population pour introduire de nouvelles espèces modérément.</p>
<p>➤ Mr le SG de MEF</p>	<p>➤ Le faible résultat est aussi dû à une ignorance des travaux de maintenance, c'est la raison pour laquelle j'ai proposé l'introduction l'« acacia mangium ». Et en le plantant avec l'eucalyptus, cela créera une concurrence avec les autres espèces légumineuses et accentuera la croissance de l'eucalyptus.</p>
<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>➤ Les deux premières années ont été surtout focalisées sur l'assise d'une relation de confiance entre le projet et la population. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré les espèces que la population a demandé. Cette fois-ci, une fois cette relation de confiance établie, c'est le bon moment pour introduire de nouvelles choses</p>
<p>➤ Mr le Coordonnateur de BVPI</p>	<p>➤ La finalité du projet est de créer un modèle, qui sert à être diffusé. Or les DRS et lavaka sont encore très loin dans la réalisation.</p> <p>➤ Deux propositions sont présentées. De une, une technique de ciblage spatial des lavaka grâce à des images Google, (pour ainsi situer la distance de</p>

	<p>localisation du lavaka par rapport à la population qui va être mobilisée, quelle est la technique à utiliser). De deux, la méthodologie. Comme on ne peut pas attendre la population à demander de faire la protection de lavaka, donc il faut vraiment faire des actions en plus. Egalement, n'est-il pas possible d'élaborer un guide technique et s'en servir d'ailleurs pour des échanges avec les autres projets.</p>
➤ Mme le Chef de Projet	<p>➤ Effectivement, avec l'ancienne stratégie, seulement 6 lavaka ont été traitées. Aussi, nous avons vraiment besoin de changer de méthodologie, qui sera présentée plus tard. Mais cette méthodologie va être d'ailleurs présentée dans l'ébauche de manuel du modèle. En particulier, nous faisons un ciblage par rapport à la taille de l'embouche qui est possible d'être traitée par la population (par la méthode participative, et avec appui minimal de matériaux de la part du projet) et qui endommage vraiment les plantations et les champs utilisés par les populations. Ce seront ces populations victimes directes qui seront identifiées et mobilisées vue leur motivation, assurant ainsi la pérennisation. De plus, des activités de réorientation de la vocation du terrain affectée par le lavaka grâce à des activités de pisciculture seront initiées.</p>
➤ Mr le Représentant de la JICA Madagascar	<p>➤ Nous envisageons un autre projet qui ira traiter les autres lavaka de grande envergure, mais avec l'actuel projet PRODAIRE, ce sera une technique participative, et concernera donc les lavaka dont la population locale est capable d'arrêter</p>
➤ Mr le DPPSE/MEF	<p>➤ Par rapport à la certification qui a été introduite pour motivation des paysans formateurs. Y a-t'il une évaluation unique, ou bien une évaluation recalée car cela risque de démotiver au contraire.</p> <p>➤ Concernant le reboisement, il faut préciser la vocation pour définir les espèces à proposer à la population.</p> <p>➤ Quel est l'acte qui sera adopté pour la reconnaissance, surtout au niveau des communautés, de l'efficacité du modèle.</p>
➤ Mme le Chef de Projet	<p>➤ Pour la certification, avec le nouveau système à mettre en place, il y aura un suivi direct et permanent des FL et de la population par les Managers de Zone, suivis durant lesquels il y aura contact direct, encouragement et conseil technique par les Managers de Zone.</p> <p>➤ Pour le reboisement, on n'a pas encore approfondi l'étude pour la vocation de l'activité, mais d'après nos petites enquêtes, le reboisement sert à protéger les rizières de l'ensablement et pour le bois de chauffe. Une autre possibilité est aussi envisageable, avec la superficie de « tanety » certifiés dans la commune de Morarano Chrome qui est assez intéressante vue qu'il y a beaucoup plus de « tanety » que de rizières, tendance générale des autres communes. L'activité de sensibilisation par la certification massive pourrait être à l'origine de cette tendance, mais c'est encore une hypothèse qui sera vérifiée à l'arrivée de l'expert en charge de la gestion foncière.</p> <p>➤ Sur la reconnaissance du modèle, au moins 5 communes non ciblées adopteront le modèle selon le cadre logique, dans leurs PCD. Pour l'instant, il n'y a pas encore d'outils d'information, ni de résultats tangibles, qui sont les éléments de référence pour élaborer le modèle. C'est ainsi que seulement à partir de cette troisième année, nous mettrons beaucoup l'accent sur les activités d'information.</p>
➤ Mr le Représentant de la JICA Madagascar	<p>➤ Vous allez également faire un « costing » pour évaluer l'efficacité de ce modèle afin de convaincre les autres organismes (ministères, bailleurs) pour l'adoption du modèle.</p>
➤ Mme le Chef de Projet	<p>➤ Dans la prochaine présentation, on discutera plus en profondeur du modèle et de son efficacité</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mr le DPPSE/MEF - Mme le DCE/VPMDAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le Guichet Foncier est maintenant fonctionnel, mais au lieu de se contenter des résultats il faut surtout se fixer des objectifs, auxquels on fait référence à la fin de chaque exercice.</li> <li>➤ Concernant les demandes non valables, quels sont les critères de validation des demandes ?</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mme le Chef de Projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une demande valable est une demande sur des parcelles non titrées vérifiées sur les cadastres anciens du service de la topographie et des domaines. Il existe une lacune au niveau des réglementations et de la mise à jour des plans de cadastres fonciers, auquel le ministère chargé de la décentralisation est en cours de recadrage des législations y afférentes.</li> <li>➤ Dès le début, on aurait dû fixer un but, mais on n'a pas encore eu une vue globale de la situation, mais d'ici le prochain comité, nous pourrions établir un certain objectif. Tout de même, nous avons une référence car en moyenne, le nombre de CF issus se situe entre 30 à 40 par an, par Guichet Foncier.</li> </ul>

## 2 : Présentation du projet de plan de travail pour la 3<sup>ème</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase

Mme le Chef du Projet PRODAIRE a entamé la présentation sur le deuxième sujet dans l'ordre de jour, dont ci-après le résumé.

<p><u>Résumé :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Extension des activités</li> <li>2. Comment mesurer l'efficacité du modèle ?</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation des communes d'extension (Andilanatoby et Ranomainty) et les stratégies d'extension des activités.</li> <li>2. Modèle proposé par le Projet dont le noyau est constitué par la formation dans la stratégie de vulgarisation y basée en répondant aux besoins de la population locale et la stratégie de pérennisation à travers la répétition et le suivi permanents des formations. – Caractéristiques du modèle et éléments constitutifs du modèle. [–Amélioration du système de vulgarisation pour 2014 (contact direct avec le système à 2 couches et introduction des groupes d'Unités de formation pour y organiser des points de rencontre). –Contenu des activités de la population avec limitation des thèmes, identifiés grâce aux formations sur demande - Système garantissant la pérennisation des activités grâce à l'appui des Guichets fonciers et des systèmes déjà mis en place comme les CSA, FDA, appui à l'approvisionnement des matériaux comme la gaine par le biais de la vente par les ONG. –Système de mise en œuvre par la sous-traitance à des ONG locales avec un renforcement de capacité permanent]</li> </ol>
--	--

Sans tarder sur l'approbation des communes d'extension, les discussions relatives à la question de la mesure de l'efficacité du modèle sont les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mr le SG de MEF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evaluer le niveau de vulgarisation et de pérennisation.</li> <li>➤ En regardant le rapport de ce qu'on a fait, il faut augmenter la taille des gaines (vulgariser des gaines plus longues)</li> <li>➤ Ce sont les gens même qui veulent maintenant acheter les gaines, c'est une preuve particulière qui démontre l'efficacité du modèle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mme DCE/VPDAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux de mise en pratique, taux de survie des arbres mis en terre</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mr SG MEF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inversion du taux de ménages ayant reboisé, à 62% ont reboisé, 38% ne l'ont pas fait si le modèle est efficace</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mr le Représentant Résident de JICA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La répartition des vocations des terres doit être également considérée pour définir l'objectif</li> </ul>



➤ Mr SG/MEF	➤ Le nombre de certification sur le lavaka doit aussi augmenter.
➤ Mr le Représentant Résident de JICA	➤ La clé de la réussite est la continuité de l'activité de maintenance des lavaka, et il y a des lavaka qui peuvent être traités par les paysans et d'autres pas.
➤ Mr le Coordonnateur de BVPI	➤ Il ne faut pas seulement se baser sur les résultats mais surtout sur la pérennisation pour évaluer le modèle car il ne s'agit pas seulement du projet mais de l'appropriation par les bénéficiaires surtout. Par exemple, pour le lavaka, on doit prendre en compte les travaux de maintenance effectués par la population, après la formation.
➤ Mr le SG/MEF	➤ L'augmentation du pourcentage de paysans qui s'intègrent dans la correction de lavaka, de par la visite de grand lavaka de l'année dernière, il y avait quelques personnes uniquement.
➤ Mme de Chef de Projet	➤ Il y a une vingtaine de famille qui ont participé à la maintenance de lavaka.
➤ Mr le Coordonnateur de BVPI	➤ Le nombre de certification pour les formateurs doit aussi augmenter, pour vraiment les motiver à avoir la mentalité. Les enfants aussi doivent être ciblés dans les formations, car ils seront le futur et l'avenir.
➤ Mme le Chef de Projet	➤ Les formations données par PRODAIRE sont ouvertes à tout le monde, y compris les enfants, même si on ne les compte pas parmi les participants. De même des formations sur le reboisement sont conduites au niveau des écoles primaires.
➤ Mr le SG/MEF	➤ PRODAIRE est un projet intégré, pour pouvoir amener à une augmentation du revenu des bénéficiaires. A titre d'exemple, nous avons les alevins et les litchis qui sont des sources de revenus rapides. Les paysans sont maintenant prêts à acheter les gaines, cela signifie qu'ils ont déjà un meilleur revenu. Il s'agit aussi d'une bonne couverture végétale grâce au reboisement intensif. Donc il y a garantie de pérennisation.
➤ Mme le Chef de Projet	<p>➤ Pour résumer on a plus ou moins inclus tout ceci, mais il nous faut cibler les indicateurs : le taux de mise en pratique, qui amène à des résultats tangibles (ex : nombre de pieds plantés, nombre de foyers améliorés...etc.), les bénéfices tirés des activités (réduction de bois consommé, revenu grâce à la vente des produits), la comparaison des coûts/efficacité. Ces indicateurs doivent être mesurés avant l'arrivée de la mission d'évaluation.</p> <p>➤ Il faut également mesurer l'influence de la certification foncière sur la motivation des paysans vis-à-vis des activités de conservation des sols. Et identifier les autres motivations possibles, non monétaires.</p> <p>➤ Constatation de l'intention d'achat des gaines, avec une enquête de plus grande envergure. C'est aussi un indicateur pour mesurer la durabilité des activités de reboisement.</p> <p>➤ On pourrait également ajouter le nombre de formateurs locaux, la participation aux activités (de lavaka)</p>
➤ Mr le Coordonnateur de BVPI	➤ Est-ce que les ONG locales sont suffisantes, quel type de support vous portez aux ONG. Pour l'instant vous travaillez dans 5 communes, est-ce que ces ONG seront capables d'assurer une zone beaucoup plus large ?
➤ Mme le Chef de Projet	<p>➤ Pour l'instant, nous travaillons avec 2 ONG locales, élues par suite d'un appel d'offre au mois d'Août, basé sur le critère de couverture de la zone du Lac Alaotra.</p> <p>➤ Notre stratégie est de recruter des managers qui résident dans la commune, pour assurer cette durabilité. Ils sont ensuite formés, et donné la chance de promotion dans la structure. Avec l'élargissement dans les autres</p>

	communes, les actuels Managers de Zone peuvent devenir ainsi des Managers exécutifs.
➤ Mr le Représentant de JICA Madagascar	➤ Pour un projet qui travaille avec 5 à 6 communes, cela est possible. Ce modèle couvre une petite zone. Mais à une plus grande échelle, il serait mieux de travailler avec une grande ONG d'envergure nationale qui couvre tous, disons une quarantaine de communes. Il s'avère aussi parfois nécessaire de travailler avec un consultant international, pour un diagnostic de grande échelle.
➤ Mr le SG/MEF	➤ Nous parlons toujours de motivation dans le projet, mais telle motivation consiste à vraiment partir de la base. De moniteur à manager exécutif représentant une ONG locale, il n'y pas plus grande motivation que cela. Pour moi, amener une ONG de Tanà n'est pas durable.
➤ Mr le Représentant de JICA Madagascar	➤ Si on travaille avec des ONG nationales, il s'agit surtout de mentionner dans leurs Termes de référence cette possibilité de recruter des staffs locaux.
➤ Mme le Chef de Projet	➤ L'important c'est de profiter des compétences locales, mais bien sûr si on étend les activités dans d'autres régions, il sera plus plausible de travailler avec des ONG nationales.

Cette discussion étant close, Mme Le chef de Projet a continué dans la présentation des activités de la 3<sup>ème</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase du projet, répondant d'ailleurs aux questions soulevées dans la 1<sup>ère</sup> présentation de Mr le DREF, résumées comme suit :

<p>Résumé :</p> <p>1. Activités relatives à chaque résultat</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etude d'impact à mi-parcours conduite par le projet même pour deux finalités : Présentation des résultats à la mission d'évaluation conjointe et élaboration du manuel à partir de ces résultats (première ébauche)</li> <li>2. Formations et suivi, noyau du projet seront toujours effectuées de manière permanente. (Le reboisement avec 2 espèces, le lavaka avec une grande campagne de sensibilisation pour finaliser la méthode participative de correction de lavaka, le « kamado » avec une alternative à la terre rouge, le litchi, de par la distribution de 13,000 plants de et la formation sur la production, la production d'alevins, avec possibilité d'augmentation des sites.</li> <li>3. Suivi direct par les Managers de Zone, en simplifiant le chemin des flux d'information dans une structure simplifiée</li> <li>4. Activités de promotion des certificats fonciers pendant la période de récolte, et lors des rencontres des FL et de visites des villages.</li> <li>5. Activités d'information sera à accentuer à partir de cette année</li> <li>6. Le premier « draft » de manuel sur le modèle PRODAIRE sera établi cette année aussi, à partir de Juillet-Août.</li> </ol>
---	--

Ci-jointes les interventions sur cette présentation :

➤ Mr le SG/MEF	➤ L'« acacia » n'est pas introduite comme une espèce à part, mais il aide à la croissance de l'eucalyptus. Il s'agit d'une technique applicable qui sert à motiver aussi. Le contrôle de germination n'est pas difficile.
➤ Mme le Chef de projet	➤ Quel devrait être le contenu du manuel ?
➤ Mr le Coordonnateur de BVPI	➤ Cela doit être les activités effectuées, comment le projet les a faites.

➤ Mr le SG/MEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'efficacité prouvée du modèle doit être inscrite dans le manuel, c'est-à-dire, il ne s'agit pas juste de quantifier les résultats, mais de prouver l'intégration par les paysans, modifiant l'indicateur dans ce sens.</li> <li>➤ Parlant de revenu, il faut faire une comparaison des revenus mensuels des ménages avant et après le projet.</li> </ul>
➤ Mr le Coordonnateur de BVPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il faut préciser le « terme », s'agit-il d'un manuel de procédure, de suivi, ou d'exécution ?</li> </ul>
➤ Mme le Chef de Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le manuel contiendra les étapes à suivre pour le modèle, comment cibler les thèmes de formations, étapes pour chaque composant mentionné plus haut.</li> <li>➤ Il y aura également une partie thématique (lavaka...)</li> </ul>
➤ Mr le Coordonnateur de BVPI	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Là où vous décrivez chaque composant thématique c'est un manuel d'exécution. Le manuel de suivi, c'est comment connaître les résultats de chaque composant.</li> </ul>
➤ Mme le Chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le manuel de suivi consiste donc à montrer les résultats du projet, les indicateurs à mesurer lors de l'enquête d'évaluation d'impact à mi-parcours.</li> <li>➤ Pour les litchis, on peut faire une estimation. Mais comme il s'agit d'une première ébauche, il faut toujours mettre à jour, basée sur les bénéficiaires réelles tirées de chaque activité au fur et à mesure.</li> </ul>
➤ Mr le SG/MEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Je considère que c'est un manuel de suivi où l'on présentera les résultats et les impacts du projet, mais le manuel de mise en œuvre est un manuel qui aurait dû être présenté il y a deux ans de cela, au début du projet.</li> </ul>
➤ Mme le Chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Il s'agit aujourd'hui de connaître l'image que vous avez du modèle, mais les grandes lignes vous seront présentées au prochain comité.</li> </ul>
➤ Mr le DPP/MEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Je pense qu'il y a deux manuels, comme le modèle sera diffusé, il faut un manuel pour appliquer le modèle, les mesures d'accompagnement, les limites du modèle. Et le manuel de suivi, et il y a encore nuance entre guide et manuel.</li> <li>➤ Mise en œuvre signifie guide</li> <li>➤ Efficacité et résultats attendus du modèle signifie manuel de suivi</li> </ul>
➤ Mr le Représentant de JICA Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En appliquant la méthodologie, l'approche, qu'est-ce qu'on peut avoir, ce peut être un document ou un DVD.</li> </ul>
➤ Mme le Chef de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ On doit ensuite établir une liste de programmes possibles qui exploitent notre modèle, en ciblant une zone. On recherche également une collaboration avec un bailleur travaillant dans les BVPI pour avoir une synergie, pour que ce dernier puisse tester notre modèle.</li> </ul>
➤ Mr le SG/MEF	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Concernant un programme appliquant le modèle, si on parle de grand BV, cela relève surtout du Min Agri. Mais dans le cadre de PRODAIR E, on travaille vraiment de concert avec le MEF, avec un leadership du MEF.</li> <li>➤ Une petite remarque sur l'évaluation à mi-parcours, le pays vient de traverser une très longue crise. Pour l'évaluation donc, si en 2007, si le PIB était à 1,000\$, en 2012 il est à 424\$ selon la Banque Mondiale. Mais en considérant le capital vert dans l'initiative WAVES pour l'évaluation du PIB, avec la mise en valeur des aires protégées, on est arrivé à 2,882\$. Aussi, c'est ce genre d'indicateurs que nous voulons avoir.</li> </ul>
➤ Mme le Chef de Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ce modèle peut être appliqué même en dehors du PC23, mais juste à titre de rappel, on ne peut pas tout traiter (ex : lavaka où des paysans n'habitent plus), il y a des limites. Ce n'est pas un modèle de gestion de BV, c'est plus global.</li> </ul>

➤ Mr le Coordonnateur de BVPI	➤ Une carte est toujours importante, où on en est avec la carte d'utilisation des terres de chaque Fokontany ?
➤ Mr le DPPSE/MEF	➤ Il faut quantifier les objectifs, pour l'année et à la fin de l'année on peut évaluer les réalisations.
➤ Mme le Chef de Projet	➤ Il faut revoir les indicateurs avant de pouvoir fixer les objectifs.

Les activités de 2014 étant approuvées par acclamation, et toutes les discussions fructueuses closes, Mr le SG du MEF a réitéré son encouragement au projet, et a remercié le gouvernement japonais pour l'appui au financement des activités conduites dans les BV du PC23. Toutefois, le SG du MEF souhaite vivement un peu plus de visibilité du Ministère de l'Environnement et des Forêts dans des projets BV de ce genre comme la bonne visibilité du Ministère de l'Agriculture dans le Projet PRODAIRE. Il a clôturé la réunion du JCC à 12h50.

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU JCC (Comité Conjoint de Coordination)****LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

**Date** : 22 Juillet 2014

**Lieu** : Salle Richelieu- Hôtel Colbert - Antananarivo

**Durée** : 9h00 à 16h30

**Participants** : Liste attachée en annexe (Annexe1)

**Ordre de jour :**

1. Revue de l'état d'avancement global des activités
2. Présentation des grandes lignes du manuel proposé par le Projet
3. Possibilité de partenariat avec d'autres projets
4. Approbation des modifications apportées au cadre logique du projet
5. Rapport de la mission de suivi d'exécution
6. Signature du Procès-Verbal de discussion par les deux parties

**Président de séance** : Mr RABEATOANDRO Marcellin, Secrétaire Général du MEEF

**Facilitateur** : Ms. RAJAABELISON Seheny, Consultante du Projet PRODAIRE

Tout d'abord, la parole a été donnée au Représentant Résident de la JICA, Mr NISHIMOTO. Durant son discours, il remercie la collaboration des ministères de tutelle, notamment pour les réalisations effectuées durant les deux premières années d'exécution du projet, confirmés par les résultats tangibles des activités de conservation des sols et de développement rural qui ont conduit aux améliorations nécessaires, en l'occurrence du cadre logique du projet. Il a également rappelé les deux phases du projet qui consistent dans un premier temps à l'élaboration du modèle, et dans une deuxième phase à sa diffusion. La coopération avec d'autres partenaires est ainsi vivement sollicitée, ainsi que la clarification des responsabilités des Ministères de tutelle pour telle diffusion du modèle à plus grande échelle. Il a ensuite enchaîné son discours sur la question de la durabilité du modèle, appréciant et appelant toujours le renforcement de la collaboration et de la coordination entre les acteurs du projet.

Mr le SG du MEEF, d'ailleurs, Président de séance a pris la parole pour le discours d'ouverture de la réunion du comité. Dans sa prise de parole, il remercié l'appui de la JICA et surtout des missionnaires venant de très loin ainsi que l'équipe toute entière tout en félicitant le grand pas effectué dans le cadre du projet, notamment l'approche orientée vers la pérennisation. Compte tenu des discussions et rencontres préalablement entamées pour raffermir le cadre, les acquis seront désormais consolidés et capitalisés pour l'extension dans de nouvelles communes en dehors de la région initialement ciblée. Il a également noté la vocation de la réunion du comité qui consiste plutôt à un atelier et non une réunion diplomatique, et sollicité toujours la collaboration de tous pour la réussite de la coopération, tout en annonçant l'ouverture de l'atelier.

Tout de suite, le facilitateur a présenté l'ordre du jour. Avant d'entamer le premier sujet, une présentation des participants a été faite, étant donné le changement des membres du comité.

1 : Revue de l'état d'avancement global des activités du Projet (Annexe 2 présentation par Mr le DREEF et de Mme Le Chef de Projet)

<u>Résumé :</u>	
1. Rappel du contexte, de la région cible, de l'objectif et de la structure du projet	1. Contexte de la région cible. - Objectif visant à établir un modèle de développement pour la conservation du sol et le développement rural dans les zones d'amont dégradées. - Rappel des 2 phases du projet. – Organismes d'exécution du projet. – Explication de la situation des communes cibles initiales. - Explication de la structure du projet (5 grands résultats attendus). - Formations de masse (suivies et répétées) dispensées à la population cible. - La structure de vulgarisation mise en place. - Séances de formations selon les thèmes données à la population (spécifique et à la demande) et certification des Formateurs sur ces thèmes. – Résultats et impacts des formations (activités de reboisement, stabilisation de lavaka, fabrication de foyers améliorés, production de litchis etc...)
2. Explication de l'arrière-plan du modèle proposé par le projet PRODAIRE, résultats des enquêtes d'échantillonnage.	2. Expérience des deux autres projets de la JICA en Afrique (PRODEFI et COVAMS) qui consistent à l'élaboration d'un modèle de développement grâce à une approche très simple pour promouvoir les activités de conservation des sols et de développement. – Explication de l'approche basée sur les formations de masse, et répétées en observant les réactions des populations. - Suivis en permanence pour définir les actions et appuis nécessaires pour la pérennisation des activités des populations. - Les points forts (taux d'adoption élevé, rapidité de vulgarisation, accès aux formations ouvert à tous y compris les plus vulnérables, rendement apports/bénéfices assez élevé) appuyés par des exemples des résultats chiffrés du modèle PRODEFI. – A la différence de PRODEFI, COVAMS réduit les coûts des formations pour travailler sur une superficie étendue avec des Agriculteurs Leaders qui habitent les localités. - Naissance et éléments constitutifs du modèle proposé par PRODAIRE. – Rappel des discussions lors du précédent comité sur la mesure de l'efficacité du modèle par le taux d'adoption des acquis des formations par la cible, autres facteurs de motivation pour assurer la durabilité, l'intention d'achats des intrants, les bénéfices tirées des activités et surtout la comparaison des coûts / rendements qui sont en cours d'étude.- Méthode de l'enquête d'échantillonnage et présentation des résultats ainsi obtenus (production de plants, reboisement, foyers améliorés, arboriculture) avec comparaison de la situation avant et après le démarrage du projet), intention d'achat des matériaux par les populations.

Les principales remarques sur ce sujet sont axées sur les points suivants :

➤ Mr le Conseiller technique de JICA	➤ Le suivi technique fait partie des volets importants pour la réussite du modèle PRODEFI. Est-ce que ce suivi technique fait partie des suivis effectués dans le cadre de l'exécution du projet. Le taux de survie est un indicateur de succès, mais il faudra également vérifier l'adaptation de l'espèce à la zone, comment l'espèce se comporte dans la zone car d'après la récente visite sur terrain, on a constaté l'apparition d'une maladie affectant l'eucalyptus.
➤ Mr le DREEF AIMan	➤ Dans la campagne de reboisement dans le cadre du projet, ce sont les paysans qui ont choisi les espèces qui les intéressent. Effectivement, il y a l'apparition d'une maladie de l'eucalyptus qui n'affecte pas uniquement la région du Lac Alaotra, mais également dans d'autres zones des hauts plateaux. Les institutions concernées ont déjà été contacté pour trouver des solutions, et pour choisir des espèces qui sont plus résistants ne nécessitant pas trop d'entretien et adaptés au sol ferrallitique de la zone et répondant aux besoins de croissance rapide de la population. Mais tout de même, pour introduire de nouvelles espèces encore méconnues de la population, il faudra vraiment procéder à des

	<p>séances de sensibilisation sans avoir à forcer les gens. En tout cas, nous tenons compte de tous ces résultats et de ces faits pour les campagnes à venir.</p>
<p>➤ Mr le Conseiller technique de JICA</p>	<p>➤ La DREEF est vivement encouragée pour être l'initiatrice de telles actions, non seulement sur le plan technique, mais également pour aligner les points de vue à travers par exemple les ONG.</p>
<p>➤ Mme la Représentante de la DVRF (Direction de la Valorisation des Ressources Forestières)</p>	<p>➤ La considération de la sécurisation foncière comme motivation est un atout, mais pour ces guichets fonciers, y-a-t'il une contribution des villageois aux frais d'enregistrement des terres ? Est-ce qu'il s'agit des terrains des paysans ? En quoi consiste l'appui du projet ? Ensuite, en ce qui concerne le reboisement, suite aux explications de Mr le DREF sur le choix des espèces, y-a-t'il également une participation des paysans, quelles actions ont été menées pour motiver les paysans au reboisement, expliquant ce taux d'adoption assez conséquent.</p>
<p>➤ Mlle la Consultante du projet en charge de la gestion foncière</p>	<p>➤ L'appui du projet sur les activités du Guichet foncier consiste en l'appui/conseil du Guichet. La certification foncière se procède en trois étapes, constituées de la formulation de la demande, de la visite de reconnaissance et de la certification. Tous les coûts, pouvant être différents d'une commune à une autre, incombant à ces étapes reviennent aux paysans demandeurs et constituent des revenus pour les communes. Ce sont les parcelles appartenant aux paysans qui font l'objet d'une demande de certificat foncier, vérifiée lors de la visite de reconnaissance pour éviter des éventuels conflits fonciers.</p>
<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>➤ Quant aux activités de reboisement, le soutien venant du projet consiste à l'approvisionnement des gaines et des semences pendant les 1<sup>ères</sup> et 2<sup>ème</sup>. années tandis que les autres matériaux sont à la charge des paysans. A partir de la 2<sup>ème</sup> année, les paysans ont été formés sur la collecte locale des semences. Cette 3<sup>ème</sup> année, on commencera la vente des gaines tout en maintenant les apports en gaines et semences, mais à partir de la quatrième année, dans une partie des communes, on n'effectue plus les formations et on n'y distribue plus des gaines mais il y aura la vente, puisque les populations auront déjà appris à récolter les semences.</p>
<p>➤ Mme la Représentante de la DVRF</p>	<p>➤ Les villageois ne peuvent jouir des résultats des activités de reboisement, qu'après 5 ou 6 ans, pensez-vous que les villageois puissent avoir les moyens de se procurer les gaines à partir de cette année ?</p>
<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>➤ C'est justement ce que nous voulons vérifier avec cet essai de vente. Il est possible que le pourcentage de ménages de 20% ayant l'intention d'acheter des petits pots s'avère ambitieux, même si ce sont les dires des populations lors des enquêtes, mais nous serons enchantés même avec 5% qui achètent.</p>
<p>➤ Mme la DGT Min Agri DR</p>	<p>➤ Sur la question de la mise en profit des institutions comme les CSA et FRDA, est-ce que vous avez déjà établi une relation avec ces institutions ?</p>
<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>➤ Nous avons déjà pris contact et avons un échange permanent avec les responsables régionaux des FRDA, mais aucune démarche dans ce sens n'a encore été entamée. Toutefois, de par ces entrevues, nous avons déjà compris les mécanismes des CSA et FRDA, notamment FRDA qui attend le déblocage de fonds de la part de l'AFD.</p>
<p>➤ Mme la DGT Min Agri DR</p>	<p>➤ Pour mieux promouvoir la distribution des gaines au niveau des villageois, on peut les considérer comme étant des intrants ainsi que les semences, est-ce qu'il n'est pas possible de subventionner jusqu'à un certain pourcentage ces intrants (gaines, plants, semences et autres) en passant par le mécanisme du FRDA qui normalement le fait passer par les IMF. Il pourrait y avoir un problème vis-à-vis de ces IMF sur place si on subventionne des intrants de ce</p>

	<p>genre sans passer par elles, car celles-ci pourraient nous poursuivre pour concurrence déloyale. Nous pouvons donner aux IMF les fonds, et les villageois achèteraient à moitié prix chez les fournisseurs qui sont déjà en contrat avec les IMF et les FRDA et CSA.</p>
<p>➤ Mme Le Chef de Projet</p>	<p>➤ La proposition est très intéressante, et nous examinerons cette possibilité de fourniture des gaines par la subvention avec ce système, dès l'arrivée de notre expert responsable de ce volet au mois d'Août.</p>
<p>➤ Mme la DGT Min Agri DR</p>	<p>➤ Parlant des ménages, entre autres les raisons qui font qu'ils ne peuvent pas se permettre d'acheter les intrants, c'est l'absence du pouvoir d'achat. Dans le cadre justement de la mise en place des FRDA et CSA, on a des catégories d'Exploitants Agricoles Familiaux : EAF1= les EAF ont un terrain, sur lequel ils peuvent produire et en obtenir un revenu pendant toute l'année, EAF2 = ont un petit terrain, qui peuvent produire mais connaîtront une certaine période de soudure, EAF3 = ceux qui n'ont rien. La seule stratégie possible du Ministère pour appuyer les EAF 3 consiste à les subventionner, tandis que les 2 autres catégories sont capables de passer par des systèmes de prêts (soit au niveau de FRDA ou IMF). Mais la situation actuelle est que les EAF de ces 2 catégories retombent dans la catégorie vulnérable, aussi dans le contexte actuel post-crise, le Ministère aura à considérer un montant considérable de subvention pour une relance des activités agricoles à très court terme, car la paupérisation sévissant a fait retomber la plupart dans cette couche très vulnérable comme il l'est d'ailleurs reconnu par les bailleurs.</p>
<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>➤ Nous avons bien compris les catégories des EAF, et nous souhaiterons plus tard obtenir les pourcentages dans chaque catégorie. Toutefois, dans notre modèle, on tient compte de ces couches vulnérables. Ceci en introduisant des activités qui peuvent être pratiquées par toutes les populations. Dans notre cas en l'occurrence, nous avons le litchi. Dans notre zone, il y a environ 30% des ménages qui ne possèdent pas de terre, mais ils ont la possibilité de planter un litchi dans la cour de leurs maisons d'habitation. De plus, nous sommes actuellement en cours de donner des formations sur le marcottage de litchi, et en distribuons un par participant, aussi toutes les populations seront en mesure de produire des plants de litchis qu'ils pourront également vendre. Deuxième activité, le foyer amélioré. Celui-ci ne demande rien pour la fabrication à part la main d'œuvre. Avec le « kamado », surtout pour les gens habitant les périmètres irrigués, le temps pour aller chercher du bois de chauffe est considérablement réduit, et donc le coût dont les chiffres exacts seront partagés avec vous plus tard. Et troisièmement, nous aimerions partager le cas très particulier d'un Monsieur qui ne possède pas de terre, mais avec l'opportunité présentée par PRODAIRE, il a pu construire sa propre maison, grâce à la production et vente de jeunes plants de litchi, d'eucalyptus, de semences et même de « ravintsara », etc. C'est ce genre de modèle de réussite que nous voulons partager cette image à ceux qui n'ont pas les moyens étant donné que dans les zones d'intervention, il existe toujours des ménages très riches, qui peuvent payer une main d'œuvre pour reboiser leurs terres, et qui achètent les plants produits par les autres. A côté de ceci, nous amenons toujours des activités pouvant être effectuées par toutes les populations.</p>
<p>➤ Mme la Représentante du projet PLAE</p>	<p>➤ Concernant la structure de vulgarisation, est-ce que les managers de zone et les formateurs locaux sont des agents du projet et quelles sont leurs motivations, (soutien financier et/ou matériel) ? Sur la question de la sécurisation foncière, quelle est la motivation des gens sur le reboisement sur pentes comme il y devrait y avoir plus de motivation pour les rizières. Troisièmement, sur la question de la réticence de la population sur les essences, vous avez proposé, est-ce que ce n'est pas le projet qui propose comme il s'agit de formations spécifiques. Quatrièmement, sur la durabilité des activités de reboisement, les</p>



<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>formations liées à la Défense et la restauration des sols n'intéressent pas beaucoup la population.</p> <p>➤ Dans chaque Unité de formation, il y a un FL sélectionné par les habitants, c'est donc un habitant qui est formé sur divers techniques pour donner des formations à la population. Il est ainsi payé 5.000 Ar par formation, ce qui revient beaucoup moins cher par rapport à un formateur externe. Sur la durabilité des activités, pour la stabilisation de lavaka et feux de brousse, jusqu'en 2013, ces formations ont été réalisées sur demande. Mais ceci n'étant pas efficace, nous avons lancé une grande campagne de sensibilisation, ce qui nous a amené à 27 formations à ce jour pendant la saison de pluies, et d'ici la prochaine saison, nous recevrons sûrement plus de demandes. De plus, les populations étaient surprises de savoir qu'on peut arrêter les lavaka, et en commençant ces activités, les populations ont noté une diminution très considérable de la sédimentation.</p>
<p>➤ Mlle la Consultante du projet en charge de la gestion foncière</p>	<p>➤ Sur la question de certification des pentes, le projet essaie de mettre en exergue les avantages du reboisement et autres activités de conservation des sols. Ils sont également incités à valoriser les pentes pour la certification, c'est ce que nous jugeons être la principale motivation des populations pour demander les certificats pour les « tanety ».</p>
<p>➤ Mr le DREEF AIMan</p>	<p>➤ Parmi les plantes qui sont les plus répandues, c'est l'eucalyptus que la population connaît bien. La réticence des paysans en général consiste à un esprit d'échec d'avance si on introduit d'autres espèces tout de suite. Il faut les introduire petit à petit, en appuyant cette action avec des activités de sensibilisation et d'information sur les nouvelles espèces. Il ne s'agit pas de réticence par rapport aux activités de reboisement, mais de réticence quant à l'introduction de nouvelles essences.</p>
<p>➤ Mr Le SG de MEEF</p>	<p>➤ Il faut vraiment aller dans le sens de la concrétisation pour développer l'approche par la formation intégrée de PRODAIRE. Le faible taux de 20% récemment cité est dû à la paupérisation généralisée, deuxièmement la population n'est pas encore très consciente du danger qu'elle encourt, et troisièmement, pour stabiliser le projet dans le sens de la durabilité, la population devrait être armée d'outils de gestion. Ainsi voici quelques recommandations, notamment en premier lieu sur l'amélioration de la communication, à savoir la diffusion au plan national des premiers résultats palpables de ce projet pour que chaque région prenne note de l'importance de ce projet. Deuxièmement, il faudra un renforcement de la communication au niveau local de manière à intégrer la population qui n'est pas encore consciente pouvant être consolidé par une approche sociologique (les chefs coutumiers et leaders traditionnels et non seulement les élus locaux) pour une extension massive. Dans ce sens de cette démarche intégrée, le troisième point est d'établir un cycle pour les activités génératrice de revenus à cycle court (ex : pisciculture) en appuyant les ménages là-dessus tout en introduisant le mécanisme des IMF afin d'englober plus tard les banques commerciales qui insistent surtout sur la solvabilité des paysans. Cela créera une relation gagnant-gagnant. Donc revenant à la proposition d'outils de gestion, il s'agit de notions minima de comptabilité et d'analyse prospective pour que les populations aient un sens commercial pour développer leurs activités.</p>
<p>➤ Mme le Chef de Projet</p>	<p>➤ Nous avons bien noté votre suggestion d'impliquer petit à petit le système de micro finance surtout pour les activités à cycle court (pisciculture) vue son importance pour la pérennisation de ces activités. Sur la question de communication dont nous sommes aussi très conscients, nous avons été aussi recommandés par la JICA de mettre un accent à cette activité, qui est d'ailleurs inséré dans notre cadre logique du projet. Sur le plan national, nous aimerions bien avoir votre soutien. Et sur le plan local, nous donnons</p>

	beaucoup d'importance, surtout dans les nouvelles communes aux « tangalamena ».
--	---

## 2 : Présentation des grandes lignes du manuel proposé par le Projet

Mme le Chef du Projet PRODAIRE a souhaité à rappeler les discussions lors du précédent comité avant d'entamer la présentation sur le deuxième sujet dans l'ordre de jour, dont ci-après le résumé.

<u>Résumé :</u>	
1. Rappel des discussions du précédent comité	1. Présentation du contenu du manuel, par rapport à la discussion au précédent comité où l'on a discuté de l'appellation du manuel (manuel de suivi, ou guide...)
2. Objectif, utilisateurs du modèle, composition du manuel	2. Objectif du manuel : Explication de la mise en pratique du Modèle proposé par le Projet. Utilisateurs : Outre les Ministères de tutelle, les communes, ONG et autres partenaires, dans une vision plus globale tout organisme œuvrant dans le développement. – Contenus du manuel du modèle : Ce sera composé de trois grands chapitres (Chap. 1 : Description du modèle, Chap. 2 : Sa mise en pratique avec tous les détails des éléments et procédures de mise en pratique, allant de la mise en place de la structure de vulgarisation, au choix des activités à vulgariser, jusqu'aux éléments pour sa mise en pratique et Chap.3 : Les résultats escomptés, ses limites et les hypothèses démontrant son efficacité). Le manuel aura des annexes incluant entre autres les résultats chiffrés obtenus lors de sa mise en pratique, un manuel et un DVD pour la méthodologie de lavaka qui intéresse surtout les autres bailleurs.

La discussion se résume aux points suivants :

➤ Mr le Conseiller technique de la JICA	➤ Il serait intéressant de sortir le coût par plant car cela servirait de référence pour les autres projets et pour la région.
➤ Mme de Chef de Projet	➤ Le coût en question concerne seulement les inputs investis par le projet, il s'avère ainsi assez difficile de tout monétiser.
➤ Mr DPPSE	➤ Parmi les décisions du précédent comité, tout est inclus et reflété dans les grandes lignes ci-présentes. Mais juste sur la question de flexibilité (scénarios et variantes possibles du modèle) puisqu'il s'agit encore d'une ébauche, est-ce que ce modèle est figée ou pas ? Des explications sur ce point devraient figurer dans le manuel. Une explication sur la structure de vulgarisation et contenus de vulgarisation à établir dans le cadre du modèle est nécessaire, puisque cela porte confusion sur la communication même en vue de la diffusion du modèle.
➤ Mme le Chef de Projet	<p>➤ En tant que modèle, il y aura des parties figées comme par exemple le contenu des activités. Autrement dit, on ne peut pas appliquer ce modèle dans n'importe quelle zone (ex : lutte contre lavaka car le modèle consiste à vulgariser des activités de conservation de sols). Mais par contre, le principe est beaucoup plus flexible et peut être appliqué à une zone beaucoup plus étendue. Les explications relatives à ce point seront transcrites dans le chapitre des limites et conditions de la mise en pratique du modèle.</p> <p>➤ La structure de vulgarisation expliquée précédemment par Mr le DREEF concerne la structure de vulgarisation au sein du modèle incluant les Managers de zone et formateurs locaux. Ce point est décrit dans le 2<sup>ème</sup> chapitre. Tandis que la stratégie de diffusion du modèle, ce devrait être</p>

	<p>inclus dans le manuel, mais ce sera dans la quatrième année et sera élaboré en collaboration avec les deux ministères.</p>
➤ Mme la DGT MinAgri DR	➤ Au ministère de l'Agriculture, nous avons récemment eu une très bonne expérience avec le projet PAPRiz sur la stratégie de communication en vue de la diffusion, et nous pensons qu'il ne sera pas forcément nécessaire d'attendre jusqu'à la quatrième année. On aimerait bien essayer cette stratégie dans d'autres régions avec d'autres projets.
➤ Mme le Chef de Projet	➤ Nous aimerions avoir un échange avec votre ministère et surtout PAPRiz en ce qui concerne cette stratégie de renommée, et on va déjà l'insérer dans le manuel.
➤ Mme la Représentante de PLAE	➤ Dans quelle partie du manuel se trouve le développement du système de suivi ?
➤ Mme le Chef de Projet	➤ S'il s'agit de suivi de la mise en pratique du modèle, ce sera dans cette rubrique. Toutefois, il faut faire la nuance entre le suivi des activités des formations, après les formations, c'est inclus dans la structure de vulgarisation car c'est dans ce cadre que le suivi de la mise en pratique des activités des populations sera effectué. Quant au suivi de la mise en pratique du modèle avec les indicateurs, ce sera dans le système de mise en pratique du modèle. En tout cas cette fois-ci, il s'agit d'une première ébauche, mais nous allons tous contribuer à l'élaboration du manuel.
➤ Mr DPPSE MEEF	➤ Parmi les utilisateurs, il faudra ajouter la région pour permettre également une large diffusion du modèle.
➤ Mme la DGT MinAgri DR	➤ Les CSA ont été mis en place pour être des interfaces entre les demandeurs des services et différentes structures existantes sur terrain avec l'opérationnalisation d'agents vulgarisateurs. Je souhaiterais donc que cette structure de vulgarisation mise en place dans le cadre du projet soit pérenne, et qu'elle puisse rester fonctionnelle même au-delà de la fin du projet dont la durée est toujours limitée.
➤ Mme le Chef de projet	➤ Dans le cadre du projet, nous ne créons pas de nouvelles structures, mais donnons un coup de main à celles déjà existantes pour le renforcement en vue de la pérennisation, sans toutefois donner beaucoup d'input. La question de la pérennisation est justement notre grand défi jusqu'à la fin du projet. Par ailleurs, par exemple pour le reboisement, nous avons donné la formation trois années de suite par un formateur qui habite chaque unité de formation, et les paysans sont maintenant capables de continuer par eux-mêmes pour assurer la durabilité du point de vue technique.

### 3 : Partenariat avec d'autres projets

Ce point n'ayant été abordé pour cause de non représentation des partenaires concernés, la 1<sup>ère</sup> partie s'est achevée ici.

### 4 : Discussion sur le cadre logique du projet et son approbation

Mme le Chef du Projet PRODAIRE a entamé la présentation du cadre logique amélioré après la concertation entre les Responsables des deux ministères de tutelle et le projet dont ci-après le résumé.

<u>Résumé :</u>	
1. Les améliorations consistent à la définition des indicateurs numériques de l'objectif spécifique du projet et du résultat 2 du cadre logique	1. Les indicateurs de l'objectif spécifique définis sont les suivants : - le taux de vulgarisation des activités de reboisement → 75% - le taux de lavaka entretenus parmi les lavaka traités durant les formations → 75% - le taux des ménages participants et mettant en pratique les acquis des formations sur les activités génératrices de revenus → 35%
2. Présentation des états actuels des indicateurs (doc support Mme Miura)	2. Les indicateurs du résultat 2 sont arrêtés comme suit : - le taux de ménages propriétaires de tanety qui ont participé aux formations et qui mènent les plantations sur tanety → 75% - le taux de ménages qui mettent en pratique les activités génératrices de revenus initiées par le projet → 50%
	3. « (...) au moins 130 certificats fonciers sont délivrés chaque année dans les communes cibles initiales où le guichet foncier est opérationnel. »

Les discussions relatives à cette partie de la présentation du cadre logique sont les suivantes :

➤ Mr le DGF du MEEF	➤ S'est enquis de la place du guichet foncier dans le projet
➤ Mme le Chef de projet	➤ Le projet était parti de l'hypothèse que la sécurisation foncière motivera davantage la population à adhérer aux activités de reboisement et de conservation de sols menés par le projet.
➤ Mr le DRDR	➤ A remarqué que malgré la précision des indicateurs numériques, l'objectif spécifique reste un peu vague → Il a demandé la relation concrète entre l'objectif spécifique et les indicateurs → est-ce que si on faillit à l'atteinte d'un de ces indicateurs, le modèle n'est pas atteint ?
➤ Mme le Chef de projet	➤ A d'abord expliqué la globalité du cadre logique pour aider à comprendre la logique de son explication et puis elle s'est remise aux autres membres pour compléter son explication à l'endroit de la remarque de Mr le DRDR. Elle a aussi retourné la question afin qu'une proposition d'amélioration soit avancée → A la fin, le comité a gardé la proposition du projet.
➤ Mme la DGT	➤ A demandé le coût du projet et elle a aussi exprimé son souci sur la base de définition du taux de « 35% des ménages qui s'engagent à pratiquer au moins une des activités génératrices de revenus » ce qui semble être trop bas.  ➤ Groupe cible du projet : 74,000 personnes au lieu de 55,000 personnes.  ➤ Après l'explication du taux, ce pourcentage de 35% sera gardé et sera le minimum à atteindre.
➤ Mme le Chef de projet	➤ L'important dans le document c'est surtout le taux plutôt que le nombre de ménages. ➤ Il faut tenir compte qu'après la quatrième année du projet, il n'y aura plus de formation mais seulement des suivis. ➤ On ne compte pas les ménages qui ont déjà initiés les activités avant le projet. ➤ On voudrait mesurer la durabilité.

Cette discussion ayant abouti à l'approbation du cadre logique du projet, le dernier sujet de l'ordre de jour a été entamé.

*5 : Discussion sur le contenu du procès-verbal de la mission de suivi d'exécution du projet*

Monsieur le Chef de l'équipe de mission de suivi d'exécution du projet a présenté le contenu du procès-verbal dont ci-après les points essentiels qu'il a soulevé :

<u>Résumé :</u>	
1. PDM	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La version approuvée lors de cette réunion du JCC n'est pas définitive, d'autres modifications peuvent être apportées ultérieurement lors des prochaines réunions du JCC.</li> <li>➤ Le Plan d'Opération n'est pas modifié --- le PMU devrait refléter les modifications apportées dans le PDM dans ce plan d'opérations et qui sera par la suite soumis au prochain JCC.</li> </ul>
2. Système de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nouveau système introduit par la JICA : évaluation ex-post qui aura lieu 3 ans après les projets de coopération technique. La méthode d'évaluation va être définie plus tard si elle sera conduite conjointement ou pas.</li> <li>➤ Appel à collaboration de la partie malgache</li> </ul>
3. Bureau à la Direction générale des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ D'ici la fin de l'année, un bureau basé à Tanà sera mis à la disposition du Projet.</li> <li>➤ Focalisation sur la diffusion du modèle</li> </ul>
4. Déblocage du fonds de contrepartie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Demande à l'encontre du MEEF d'engager un processus auprès du Ministère des Finances afin de débloquer ce fonds.</li> </ul>
5. Collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recommandation d'inviter les partenaires/bailleurs aux réunions organisées par le projet comme le JCC.</li> <li>➤ Implication des partenaires dans la préparation des outils de promotion du modèle du projet.</li> </ul>
6. Extension des communes cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Implication non entière des homologues dans la structure de vulgarisation actuelle (manque d'agent vulgarisateur de la part de la DRDR)</li> <li>➤ Extension des activités du projet dans une autre commune d'une autre région en utilisant les services techniques en place (en l'occurrence dans une zone où le projet PAPRiz intervient). Cette extension sera conduite à titre d'activité pilote.</li> <li>➤ Appel à collaboration de la partie malgache.</li> </ul>
7. Stratégie de retrait dans les communes cibles initiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pour observer déjà la pérennité du modèle.</li> <li>➤ Pour procéder à des modifications du modèle si besoin est.</li> <li>➤ Pour clarifier les rôles des différentes structures concernées de l'autorité malgache.</li> </ul>

Les principaux points de discussions sont les suivants :

<p>➤ Mme le Chef de projet</p>	<p>Remaniement des membres du JCC comme stipulé dans le PV signé par les deux parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secrétaire Général MEEF : <b>Président du Comité</b></li> <li>- Directeur Générale des Forêts (DGF)</li> <li>- Directeur Générale Technique de la MinAgriDR (DGT)</li> <li>- Direction de la Valorisation des Ressources Forestières (DVRF)</li> <li>- Directeur de la Planification de la programmation et du Suivi-Evaluation (DPPSE)</li> <li>- Directeur général chargé des domaines du Ministère d'Etat chargé des infrastructures de l'équipement et de l'Aménagement des territoires</li> <li>- Directeur de l'Unité de Coordination des Programmes et Projets de MinAgriDR</li> <li>- Chef de service de Suivi Evaluation/DPPSE</li> <li>- Chef de service de l'Aménagement des Bassins Versants, de la Reforestation et de la Gestion des Feux/DVRF</li> <li>- Directeur Régional de l'Ecologie, de l'Environnement et des Forêts (DREEF des régions cibles)</li> <li>- Directeur Régional de l'Ecologie, de l'Environnement et des Forêts de la /des nouvelle(s) régions cible(s)</li> <li>- Directeur Régional du Développement Rural (DRDR des régions cibles)</li> <li>- Directeur Régional du Développement Rural de la /des nouvelle(s) régions cible(s)</li> <li>- Coordinateur National programme BVPI</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arrêté au nombre de 14 membres issus de la partie malgache.</li> <li>➤ Le bureau de la JICA Madagascar, un représentant de l'ambassade en tant qu'observateur, et les Experts japonais de la part de la partie japonaise.</li> <li>➤ Le Président peut autoriser la présence d'autres personnes concernées en cas de besoin</li> </ul>
<p>➤ Mr le SG</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A recommandé de mentionner déjà le(s) nom(s) de la/des région(s) d'extension dans la liste.</li> <li>➤ Il a aussi exprimé et expliqué le choix du Ministère (Mr le Ministre et lui-même) pour favoriser les deux régions de Bongolava et de l'Itasy plutôt que Vakinankaratra et Analamanga pour les raisons stratégique-techniques suivantes :</li> </ul> <p>Vakinankaratra : Difficulté éventuelle de mesurer les impacts des activités du projet  Analamanga : Existence de nombre important de projets sur place  Itasy et Bongolava : Conditions favorables pour le projet</p>
<p>➤ Mme le Chef de projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les décisions devront passer par les membres du JCC</li> <li>➤ Les décisions devront toutes être mentionnées dans le PV de la réunion</li> <li>➤ Elle-même et Mr Noda, Expert du projet vont d'abord se déplacer dans les régions concernées pour des visites de reconnaissance avant toute décision selon le calendrier ci-après :</li> </ul> <p>Itasy : 30 juillet 2014  Bongolava : 01 Août 2014</p>

La discussion a abouti à la signature du Procès-Verbal de réunions entre l'Equipe Japonaise de suivi de mise en œuvre et les Autorités concernées de la République de Madagascar sur le Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome.

Tous les points de l'ordre du jour ainsi abordés et discutés, Mr le Secrétaire Général du MEEF a prononcé son discours de clôture de la réunion en exprimant son souhait de renforcer la coopération entre les deux parties et en réitérant ses remerciements à l'endroit de la mission japonaise et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de l'atelier.

La réunion de la JCC est close à 16h30.

PROCES-VERBAL DE REUNION  
DU  
COMITE CONJOINT DE COORDINATION

Pour le

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA  
RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A  
MORARANO CHROME

Conformément aux conventions entendues entre les parties prenantes dans la précédente réunion du Comité de Coordination (JCC) en date du 22 juillet 2014, les points suivants se référant au document ci-joint ont été discutés et convenus entre les autorités Malagasy concernées et la partie Japonaise. Ces points sont relatifs aux :

1. Activités d'information pour l'adoption et la diffusion du modèle PRODAIRE
2. Bureau du PRODAIRE au sein de la Direction Générale des Forêts
3. Tendances de la politique foncière relative à l'opération des guichets fonciers
4. Fonds de contrepartie pour les Directions régionales des ministères de tutelle concernés
5. Mise à jour du cadre logique du projet, incluant les responsables pour les activités ajoutées lors de sa dernière modification.
6. Plan d'opération de la première année de la deuxième phase

Etabli à Antananarivo, le 04 février 2015

---

Mme Hiroko MIURA

Conseillère Principale

Projet PRODAIRE de l'Agence  
Japonaise de Coopération Internationale

---

Mr RABEANTOANDRO Marcellin

Secrétaire Général

Ministère de l'Environnement, de  
l'Ecologie, de la Mer et des Forêts

---

Mme ARIJAONA née RAONIARINJAKA  
Voahangy

Directeur Général Technique

Ministère de l'Agriculture

Il a été entendu les conventions entre les parties prenantes :

1. Activités d'information pour la diffusion et l'adoption du manuel PRODAIRE :

Le manuel servira de support pour sa diffusion et son partage auprès des utilisateurs concernés. Etant donné que sa diffusion ne se fera uniquement pas au niveau des Ministères de tutelle, ce partage sera nécessaire afin d'y apporter les révisions et améliorations nécessaires. Les Ministères vont insérer dans leurs plans de communication les idées et les grandes lignes du modèle PRODAIRE, tant au niveau central qu'au niveau régional, en plus d'une intensification dans les nouvelles communes d'accueil. Il est recommandé au projet de tenir une séance pour sa validation. La partie japonaise est également sollicitée pour communiquer plus sur le modèle, auprès des autres partenaires. Des ateliers de présentation seront organisés par l'équipe du PRODAIRE auprès de chaque ministère avant la réunion de validation et les responsables auprès des ministères auront jusqu'à la fin du mois de Février 2015 pour donner leurs recommandations et leurs remarques sur le contenu de la première ébauche partagée préalablement par le projet.

2. Bureau du PRODAIRE à la Direction Générale des Forêts (DGF)

La construction d'un nouveau bâtiment est en cours de finition à la DGF, le ministère concerné garantit la disponibilité d'un bureau à mettre à la disposition du PRODAIRE dès que les travaux sont entamés, vers le démarrage des activités de la deuxième phase du projet.

3. Tendances de la politique foncière relative aux opérations des Guichets Fonciers

L'arrêté mis en vigueur dans le deuxième semestre de 2014 va dans le sens de la politique foncière actuelle de l'Etat Malagasy notamment pour la mise en place des Schémas d'Aménagement Communal. Afin d'appuyer et de consolider les actions de motivation des populations bénéficiaires vis-à-vis des activités de conservations des sols, il est recommandé au projet de procéder à des négociations auprès du Ministère concerné des Domaines pour mettre en valeur les plans de développement au niveau des Fokontany, inclus dans les activités prévues dans le cadre Logique du projet. En effet, une commune est composée de plusieurs Fokontany, ainsi avec le regroupement de ces plans des Fokontany, il y aurait une possibilité des faire valider le schéma communal.

4. Fonds de contrepartie destinés aux directions régionales

Il s'agit en l'occurrence des Directions Régionales du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts (MEEMF) de Bongolava et du Développement Rural des deux régions de Bongolava et Alaotra Mangoro. Il est important de comprendre dans un premier temps qu'un projet ne peut être inscrit que dans un seul ministère de tutelle auprès du ministère des Finances. Pour le cas du PRODARE, il s'agit du MEEMF. Ensuite, le PRODAIRE a également ciblé au moment de sa conception une seule région - Alaotra Mangoro -, raison pour laquelle la DREEMF à Alaotra Mangoro a déjà pu bénéficier du fonds.

Il sera ainsi difficile pour le Ministère de l'Agriculture (MinAgri) à ce stade, même avec l'extension dans la région de Bongolava où la Direction régionale du développement rural est celle qui dirigera la mise en œuvre des activités du projet, d'inscrire un fonds pour le PRODAIRE.

Le MEEMF fera par ailleurs, avec appui du projet pour fournir les documents de justification, le nécessaire pour insérer une demande pour sa direction de Bongolava en cas de loi des finances rectificative, avant le deuxième semestre de l'année 2015 (mois de Mai ou mois de Juin).

La JICA recommande également au MinAgri de consolider le fonds pour PRODAIRE (les activités de gestion de bassins versants) dans le cadre de la fusion imminente des deux projets PAPRiz et PRODAIRE. Ces activités n'ont toutefois pas encore été bien définies.



5. Désignation des responsables pour les activités ajoutées au cadre logique

Il s'agit des trois activités des résultats 3 (3.5 ; 3.7) et 5.3 du cadre logique révisé.

-*Activité 3.5 « Réviser la structure de mise en œuvre et les méthodes de formations ainsi que de suivi des activités réalisées par la population locale sur la base des résultats de suivi-évaluation »* : Les Ministères de tutelle et leurs directions régionales concernées, et les experts de la JICA.

-*Activité 3.7 « Vérifier l'efficacité de la structure de mise de œuvre et des méthodes révisées dans les Communes cibles d'extension »*: Les Ministères de tutelle et leurs directions régionales concernées, et les experts de la JICA.

-*Activité 5.3 « Mener des activités d'information et de communication sur le Modèle proposé par le projet »*: Ajouter les Communes en tant que responsables de cette activité, avec les Ministères de tutelle et leurs directions régionales concernées, et les experts de la JICA.

6. Plan d'opération de la 1<sup>ère</sup> année de la 2<sup>ème</sup> phase

En se référant au cadre logique révisé, les activités prévues dans la première année de la deuxième phase ont été approuvées à l'unanimité des membres du comité.

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Rapport détaillé de la discussion

Annexe 3 : Présentation de l'état d'avancement de la 3<sup>ème</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase du projet

Annexe 4 : Plan d'opération de la 1<sup>ère</sup> année de la 2<sup>ème</sup> phase

**Annexe 2** : Rapport détaillé de la discussion

La réunion a commencé à 9h05, avec le discours de Mr le Représentant Résident de la JICA et le discours d'ouverture de Mr le Secrétaire Général du MEEMF.

*Discours du Représentant Résident de la JICA Madagascar*: Rappel des termes de la dernière réunion de JCC, à savoir la recommandation de la JICA pour l'extension dans d'autres régions, en impliquant plus les directions régionales, dans l'optique d'établir un modèle de développement applicable à l'échelle nationale.

*Discours du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts* : Le SG a mis l'accent sur l'extension du PRODAIRE prouvant ainsi sa bonne marche, notamment par rapport à l'étape significative de la mise en place du modèle de développement, visant à être appliquée largement. Il réitère par la même occasion son encouragement et l'implication continue des autorités concernées pour l'atteinte de l'objectif du projet.

Une présentation des participants a été faite avant de poursuivre la réunion du comité, qui désormais reçoit de nouveaux membres dans le cadre de l'extension dans la région de Bongolava.

La DREEMF Alaotra Mangoro est ensuite passée à la présentation des réalisations de la 3<sup>ème</sup> année de la première phase.

Ci-après la discussion qui s'en suit :

- (1). Mme la DGT a demandé des précisions par rapport aux activités en blanc dans le plan d'opération de la 3<sup>ème</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase. Mr le représentant la DREEMF Alaotra Mangoro), appuyé par Mme la Chef de projet PRODAIRE ont expliqué qu'il s'agit d'activités déjà réalisées ou encore à réaliser dans le calendrier du cadre logique, encouru durant la période entière du projet.
- (2). Le DRDR de Bongolava a demandé des précisions quant à la collaboration entre la DRDR et les autres services régionaux. Question à laquelle le projet a répondu qu'un comité d'échange est organisé au moins une fois par an au niveau régional pour un partage entre les services techniques. Sur la gestion quotidienne des activités du projet, les DRDR et DREEMF travaillent en étroite collaboration en tant qu'unité de gestion du projet, qui se réunit mensuellement au niveau régional.
- (3). Le Conseiller technique de la JICA s'est enquis de la photo des pépinières individuelles assez atypiques fabriquées par les populations cibles après les formations pour recommander au projet de sortir des statistiques lors de la conduite d'étude d'impacts sur les méthodes de pépinières individuelles pratiquées par les populations en tant que résultats des activités de formation, adaptées selon les conditions locales. Mme la chef de projet a fait remarquer que les résultats d'études effectuées seront annexés au rapport d'avancement ainsi qu'à la première ébauche du manuel, et ces documents vont parvenir aux organismes concernés avant la fin du mois de Février.
- (4). La DREEMF de Bongolava a ensuite demandé des éclaircissements sur la conduite réelle des activités sur terrain dans sa région. Le DREEMF d'Alaotra Mangoro pour répondre, a fait montre de partager l'expérience de la conduite des activités sur sa région, à savoir la réunion de l'unité de gestion du projet (PMU), la visite de suivi sur terrain avant la réunion de PMU, l'utilisation du fonds de contrepartie pour les déplacements, la négociation entre services déconcentrés, la valorisation des personnes ressources agréées par les services techniques,

entre autres. Mme la Chef de projet a affirmé qu'une convention sera signée avec la DRDR de Bongolava mais elle rassure la DREEMF que les termes de références pour chacune des directions régionales concernées, ainsi que le budget relatif aux activités bien précises de chacune seront bien clarifiés.

- (5). Mr le représentant de la Direction Générale des Domaines, a pour sa part proposé l'introduction de la mise à jour du Plan Local d'occupation foncière (PLOF) pour l'amélioration des résultats des guichets fonciers, et également la mise à profit des bureaux spécialisés récemment mis en place au niveau régional qui sont les interlocuteurs entre les guichets fonciers et les services fonciers.
- (6). Mr le Coordinateur du programme national BVPI est intervenu pour donner les remarques suivantes à mettre en exergue dans le manuel du modèle, étant donné que celui-ci est prévu pour une application par d'autres projets, à savoir : la description des acteurs mobilisés pour sa mise en application (fonctions, qualifications requises, coûts estimatifs). La dimension du modèle ne doit pas rester à une seule ou deux régions, mais il doit être dimensionné pour tout Madagascar, ce pourquoi les coûts sont nécessaires, de même que l'analyse coût/efficacité en vue de sa dissémination. Mme la Chef du projet y a répondu qu'une partie du manuel répond à telle remarque, l'approche qui y est développée est d'ailleurs standardisée pour être appliquée dans toutes les régions.
- (7). Quant aux expériences réussies sur la mise à profit des institutions bancaires pour la pisciculture, Mme la Chef de Service de Suivi-Evaluation de la MEEMF a souhaité avoir un éclaircissement sur la relation entre les ONG et les associations bénéficiaires de crédit bancaire, et si le processus pourrait permettre aux associations d'assurer une épargne pour la continuité de leurs activités. A cela, la consultante du projet a détaillé le processus de l'attribution de crédit paysans (à caution solidaire) suite à une négociation avec la BOA, en mettant en exergue l'implication et les intérêts respectifs des acteurs principaux : les associations, les CSA, les ONG et la BOA. Il s'agit toutefois d'une première tentative impliquant plusieurs acteurs dans une relation gagnant-gagnant, les appelant toutefois à la prudence pour les amener à améliorer la collaboration future, et assurer ainsi le cycle permettant la pérennisation. Les informations détaillées sont présentées dans le manuel.
- (8). Mr le Chef du projet PAPRiz, s'est intéressé de savoir si dans cette activité de rizi-pisciculture, il s'agit de bassin piscicole converti en rizière ou bien de rizière aménagée pour la pisciculture. Par ailleurs, il a souhaité confirmer la potentialité de cette activité. L'équipe du projet a confirmé que pour avoir le taux de bénéfice estimé à au moins 60%, l'activité consiste à combiner la culture de riz avec la pisciculture, en aménageant la rizière pour élever les poissons en même temps que la culture du riz irriguée. D'ailleurs, dans la région de l'Alaotra Mangoro, grenier du riz, les surfaces rizicoles sont largement exploitables pour cette activité, ne demandant pas beaucoup d'investissements aux populations, avec une potentialité fortement reconnue.
- (9). La dernière intervention relative aux réalisations de l'année 2014 consiste à demander les résultats sur le reboisement s'il s'agit de reboisement individuel ou commun, et si les plants produits sont destinés à la vente. A cela, l'équipe du projet à Alaotra Mangoro ont confirmé qu'avec les formations apportées par le projet, les populations cibles reçoivent l'opportunité de produire les plants individuellement, pour planter pour ceux qui possèdent des parcelles à reboiser, ou pour vendre pour ceux qui n'en disposent pas. Selon les résultats des études effectuées en avril 2014, environ 3% (~350 ménages) ont vendu des plants forestiers, ce taux est beaucoup plus élevé s'il s'agit du litchi.

Après une brève pause, la réunion a repris avec la deuxième présentation par Mme la Chef de projet PRODAIRE. Ci-après le compte-rendu des discussions qui s'en suivent :

- (1). La première ébauche du manuel en version électronique ayant été envoyée préalablement aux participants peu avant la réunion du comité, une discussion préalable a été conduite sur le contenu du manuel. La présentation du modèle doit être capitalisable et à la différence d'un modèle « répliquable » selon Mr le SG du MEEMF.
- (2). Mme la Directeur Général Technique (DGT) du Ministère de l'Agriculture (MinAgri) a souhaité demander si dans le cadre de l'octroi de crédit, les certificats fonciers sont recevables comme garantie. Dans le cadre du PRODAIRE, le crédit octroyé n'est pas à titre individuel mais destiné aux associations, la caution solidaire entre les membres faisant foi de garantie pour l'institution bancaire concernée (la BOA).
- (3). Mr le Directeur de l'Unité de Coordination de projet et programmes (DUCPP) du MinAgri a partagé la réticence des paysans par rapport à la baie rose, notamment pour sa commercialisation. Mr le DRDR de Bongolava a répliqué que la baie rose est au contraire une filière très organisée, depuis sa production jusqu'à sa commercialisation. D'ailleurs, c'est un produit destiné à l'exportation et dont la demande s'élève à 70T par an, alors que la production locale n'arrive qu'à à peine 20T. Mr le SG appuie cet argument en ajoutant toutefois une action connexe sur la certification bio, et de se préparer à une saturation imminente à un certain moment (exemple du café).
- (4). Mr le CPN BVPI a fait les remarques suivantes :
  - a. La réussite des activités du projet repose sur le Conseiller de Développement Rural (CDR) qui est également un employé de la commune. Sera-t-il suffisamment motivé pour les activités du projet étant donné les tâches qu'il va cumuler ?
  - b. La mise à profit du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) sera dépendant du choix des régions.
  - c. La mise à jour des dénominations des ministères, devenues désormais : Min Agri et non Min Agri DR, et MEEMF au lieu de MEEF.
  - d. Pour les ententes entre projet et services techniques, le terme « contrat » n'est pas approprié, mais plutôt « convention » ou « protocole ».
  - e. Concernant l'arrêté sur les guichets fonciers, il a recommandé de trouver un terrain d'entente avec le ministère concerné de par l'expérience du BVPI qui opère également dans le volet foncier.

A la première remarque, Mr le DRDR de Bongolava a précisé que la DRDR établit une convention avec le Maire de la commune concernée, qui s'engage par la suite à payer le salaire de CDR, tandis que le projet prend en charge leurs indemnités relatives aux services demandés. Cette convention doit être appuyée par une décision du conseil communal.

Mr le SG du MEEMF a soulevé quelques problèmes qu'il faut déjà anticiper, relatifs à ce point. Avec l'élection communale qui approche, avec quel maire doit-on passer la convention, de un. De deux, en vue de l'égalité, certains fokontany de la commune seront ciblés, mais d'autres pas. Et de trois, le lien entre Services techniques Déconcentrés (STD) et Collectivités territoriales Décentralisées (CTD) doit être éclairci.

Mme la Chef de projet souligne que face à ce problème d'inégalité, les activités seront progressivement étendues vers d'autres fokontany dans la stratégie d'extension graduelle. Ensuite, les termes de références (cahier des charges) des CDR bien définis, seront à faire approuver par le Conseil communal.

(5). Mr le DUCPP de Min Agri a noté que durant les trois années, le projet a pu conduire environ six mille formations avec plus de cent milliers de participants. La deuxième phase du projet étant axée sur la durabilité des activités, il recommande le cadrage des activités des populations et évaluer en pourcentage le taux de mise en pratique par rapport aux participants par thème. Par exemple, pour l'aviculture, il y eut 152 formations, combien des participants ont investi dans cette activité, combien ils ont pu gagner comme revenu, etc...). Mme la Chef de projet a tenu compte de ces recommandations lors de la conduite de l'étude prévue à partir du mois de mai.

Cette dernière intervention conclut la discussion.

Le discours de clôture de la réunion a été donné au représentant de l'ambassade du Japon, dans lequel, l'ambassade rappelle que ce projet travaille de manière participative. Tous les acteurs, autorités Malagasy et partie japonaise sont impliqués pour le développement en adaptant au contexte local, ce qui est un reflet de la coopération entre le Japon et Madagascar toujours encouragée et soutenue par l'ambassade du Japon.

PROCES-VERBAL DE REUNION

DU

COMITE CONJOINT DE COORDINATION

Pour le

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA  
RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A MORARANO  
CHROME

Lors de la huitième réunion du Comité de Pilotage du projet, les points suivants se référant aux documents ci-joints ont été discutés et entendus entre les autorités Malagasy concernées et la partie Japonaise. Ces points sont relatifs à :

1. L'état d'avancement global du projet et les activités réalisées dans chaque région d'intervention du projet
2. La Revue du plan d'opération annuelle du 2<sup>ème</sup> semestre de la première année de la 2<sup>ème</sup> phase
3. La constitution du Groupe de travail du manuel PRODAIRE
4. La mise à disposition, ou à l'inscription dans le Budget 2016, du Fonds de contrepartie pour les Directions régionales des ministères de tutelle concernés
5. La dotation de Bureau pour le projet au niveau de la DGF.
6. La considération des Tendances au niveau de la politique foncière

Etabli à Antananarivo, le 20 Octobre 2015

---

Mme Hiroko MIURA

Conseillère Principale

Projet PRODAIRE de l'Agence  
Japonaise de Coopération Internationale

---

Mr ANDRIAMANANORO Fidy

Directeur Général des Forêts

Ministère de l'Environnement, de  
l'Ecologie, de la Mer et des Forêts

---

Mme RASOLOFOARIFARA Lydia

Directeur de l'Appui à l'Organisation du  
Monde Agricole et Rural

Ministère de l'Agriculture

Il a été entendu ce qui suit entre les parties prenantes :

1. Les réalisations et les situations actuelles des indicateurs du projet:

Le modèle établi et appliqué à Alaotra Mangoro, selon les résultats indicatifs des études d'impacts effectuées, a fait ses preuves démontrées par l'atteinte des indicateurs quantitatifs. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, préconisant d'intégrer toutes les directions du Ministère en vue de les faire entériner le modèle, notamment dans le cadre de sa validation. Ce sera fait dans le cadre d'un atelier au sein de chaque ministère.

Sur la question du litchi, promu par le projet, des mesures d'accompagnement s'avèrent nécessaires, même en dehors du mandat du projet, afin d'appuyer les paysans à commercialiser, avec une vision « filière » du litchi, et essayer d'inclure dans la proposition de programme que le projet va présenter.

Du point de vue institutionnel et par rapport à la pérennisation des structures mises en place par le projet, la structure de suivi avec les Conseillers de Développement Rural (CDR) intéresse particulièrement les bailleurs plus précisément la banque mondiale. Ces CDR sont des employés de la commune, et seules leurs indemnités ponctuelles sont payées par le projet afin d'ancrer leur rôle au sein de la communauté. Tandis que les formateurs sur la stabilisation de *lavaka* notamment sont en cours d'évaluation, afin d'être certifiés par les deux directions régionales des ministères de tutelle. La question de formation des formateurs avec certification justement a été soulevée afin de cadrer les actions dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale. Et ceci, dans l'objectif de mettre en place des référentiels de formation des formateurs avec système de certification avec le Comité National de Formation Agricole et Rurale qui regroupe tous les ministères chargés du développement rural dont le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts et dont le Président est le SG du Ministère de l'Agriculture.

Quant à la formation sur la lutte contre les feux de brousse, en dépit du blocage de fonds de contrepartie, elle a été menée dans quelques Fokontany jugées prioritaires. De plus, ce thème est complémentaire au reboisement. Il est à préciser que les bénéficiaires n'ont pas besoin de contribuer en monétaire pour recevoir les formations, mais le projet appuie un minimum d'input pour les encourager à pratiquer les activités vulgarisées. Cela contribuera à maintenir leurs motivations pour continuer et à pérenniser les actions. Ce système renforcé par le suivi périodique conduit au moins une fois par mois dans chaque unité de formation, a été déjà prouvé par les résultats des enquêtes conduites. Et selon les expériences, il faut maintenir ce système pendant trois années de suite après l'arrêt des formations.

Enfin, une dernière proposition de classer les activités et les résultats par commune voire par Fokontany dans le recueil de données a été mentionnée afin d'avoir une vision comparative des performances de chaque commune ou Fokontany.

2. Revue du plan d'opération annuelle du 2<sup>ème</sup> semestre de la première année de la 2<sup>ème</sup> phase

Les activités prévues dans la deuxième moitié de la 1<sup>ère</sup> année de la deuxième phase ont été approuvées à l'unanimité des membres du comité. Il s'agit en l'occurrence de l'amélioration du modèle mis en pratique à Bongolava en unifiant les activités de la JICA, et des activités relatives à l'élaboration du manuel du Modèle et de la proposition de programme appliquant le modèle.

L'unification des activités de la JICA consiste à vulgariser la technique de riziculture irriguée PAPRiz, la combinaison de cette activité dans la même zone d'intervention contribuera à l'intégration des activités de conservation de sols au développement rural par les habitants qui ont souvent un lien d'intérêt avec les rizières et les terrains en amont.

La promotion des activités contribuant à la valorisation des « *bozaka* » est toujours vivement encouragée.

3. Groupe de travail du manuel du modèle et de la proposition de programme appliquant le modèle

Un groupe de travail composé de 8 membres (dont 4 de chaque ministère, 2 au niveau central et 1 pour chaque région concernée par le projet) va être mis en place afin d'assurer toutes les tâches relatives à l'élaboration, l'amélioration, la validation et la promotion du manuel du Modèle, ainsi que le programme

appliquant le modèle auprès des autres partenaires et bailleurs. Le calendrier global, les objectifs ainsi que les grandes lignes des activités requises ont été discutés et finalisés puis approuvés par l'unanimité des membres du comité conjoint.

Sur la question de la validation du manuel, un atelier technique sera tenu avec les partenaires qui ont l'expérience dans l'élaboration de manuel, précédant sa validation. A noter que le « manuel » est une présentation de l'approche développée par le projet et il sera adapté par les ministères concernés afin qu'il soit aligné aux lettres politiques et aux différentes stratégies concernées des MEEMF et Min Agri.

4. Fonds de contrepartie destinés aux directions régionales

Le fonds de contrepartie pour les deux régions concernées est déjà prévu pour l'année 2016, inscrit dans le PIP (Programme d'investissement public) géré au niveau de la Direction Régionale de l'Environnement Alaotra Mangoro et Bongolava. Après les démarches effectuées auprès du Ministère des Finances, il y a une petite enveloppe qui passera pour validation auprès de l'assemblée nationale.

5. Bureau du PRODAIRE à la Direction Générale des Forêts (DGF)

Un espace bureau dans le bâtiment en cours de finition à la DGF est déjà promis au projet. Cependant, pour des raisons non précises, le bâtiment n'est toujours pas disponible, et on ne peut prévoir sa disponibilité.

6. Tendances de la politique foncière relative aux opérations des Guichets Fonciers

Le sujet n'a pu être discuté vu qu'aucun représentant de la direction du ministère concerné n'est venu.

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Rapport détaillé de la discussion

Annexe 3 : Présentation de l'état d'avancement global du projet (situation actuelle des indicateurs, résultats dans chaque région d'intervention)

Annexe 4 : Plan d'opération pour la 1<sup>ère</sup> année de la 2<sup>ème</sup> phase, manuel et proposition de programme ainsi que les points de discussion.



## Annexe 2 : Rapport détaillé de la discussion

Facilitateur : Mme RAKOTOARIDERA Rantonirina (DREEF Bongolava)

La réunion a commencé à 9h20, avec le discours de Mme la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Représentant Résident de la JICA et le discours d'ouverture de Mr le Directeur Général des Forêts pour le Secrétaire Général du MEEMF.

*Discours de Mme l'Adjointe au Représentant Résident de la JICA Madagascar:* Rappelant l'objectif du projet visant à établir un modèle de développement applicable à l'échelle nationale, elle a situé la phase actuelle du projet, où le modèle en question est déjà établi, mais reste à améliorer grâce à son application dans la nouvelle région de Bongolava. En effet, y seront intégrés les acquis du mouvement Seikatsu Kaizen et en entamant la vulgarisation du paquet technique PAPRiz tout en renforçant la collaboration entre les parties prenantes afin d'atteindre les objectifs du programme national de gestion des bassins versants et périmètres irrigués. Elle a également remercié particulièrement la participation du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et mentionné la proposition de programme appliquant le modèle en collaboration avec d'autres bailleurs afin de consolider tous les acquis. Un manuel sera établi afin d'appuyer les utilisateurs du modèle à le mettre en œuvre. Elle a terminé son discours en félicitant les acteurs pour les résultats probants, tout en encourageant le renforcement de la collaboration de tous.

*Discours du Directeur Général des Forêts au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, de la Mer et des Forêts :* Le DGF a remercié la collaboration nippo Malagasy dont PRODAIRE fait partie. Il a ensuite rappelé le rôle du comité qui consiste à voir les résultats et les acquis du projet à Alaotra Mangoro, et maintenant à Bongolava, et à voir comment on va conduire les activités futures. La présence des autres bailleurs tels que la GIZ, le BVPI ou encore la banque Mondiale au comité va également permettre de consolider les expériences pour aboutir à un modèle applicable au niveau national.

Une présentation des participants (cf. annexe 1) a été faite avant de poursuivre la réunion du comité, qui ainsi a accueilli de nouveaux membres venant des autres partenaires.

Mme La Chef de Projet, suivi par les responsables au niveau des régions ont procédé à la présentation des réalisations (état actuel des indicateurs du projet) et des résultats des activités dans la première moitié de la 1<sup>ère</sup> année de la deuxième phase.

Ci-après la discussion qui s'en suit :

- (1). Mr Le SG du Min Agri citant et montrant son intérêt par rapport à l'objectif d'établissement du modèle n'ayant pas encore connaissance de la première ébauche du manuel du modèle propose d'élargir le champ de validation à toutes les directions du ministère afin de l'entériner.  
Il a par la suite soulevé la question de la production de litchi dans la région Alaotra Mangoro en confirmant la vocation commerciale ou de conservation des sols.  
Puis il a demandé des éclaircissements par rapport au système de CDR et les actions visant la pérennisation de cette structure.
- (2). Mme La Chef du projet, remerciant le SG du Min Agri pour son appréciation, informe qu'un atelier sera tenu dans chaque ministère pour présenter le modèle et toutes les directions y seront invitées.  
Quant au litchi, cela a une vocation commerciale, et nous recommandons de formuler un projet qui vise sa commercialisation.
- (3). Mr Le DRDR de Bongolava a ensuite expliqué la structure de mise en place des CDR (Conseillers de développement rural) qui sont des employés de la commune, mais ils sont payés des indemnités dans le cadre de service offerts aux projets. Dans le cas de PRODAIRE, cette structure est une forme de pérennisation, puisqu'ils vont rester sur place en ayant acquis toutes les connaissances et capacités nécessaires bien avant le départ du projet.

- (4). Mr Le DPPSE a encouragé le projet à inclure dans la formulation de programme une mesure d'accompagnement des paysans même si cela n'entre pas directement dans le mandat du projet, afin de renforcer leur capacité de commercialisation du litchi, en développant par exemple un partenariat avec le secteur en charge avec un point de vue du litchi en tant que filière.
- (5). Mr le Spécialiste Environnement de la banque Mondiale souhaitait avoir des clarifications sur le déroulement des activités sur terrain, notamment le suivi, et l'articulation entre l'état central et administration décentralisée.
- (6). Mr Le DRDA de Bongolava suivie par Mme La Chef de projet ont expliqué la structure organisationnelle du projet, à savoir le comité de pilotage (JCC), celui de gestion des affaires quotidiennes qui se réunit par mois (PMU) et le comité consultatif au niveau de la région. La gestion des activités se fait par les ONG sous un contrat de sous-traitance au niveau de la région Alaotra Mangoro, tandis que ce sont les deux directions régionales qui assurent la mise en œuvre à travers les coordinateurs venant de chaque direction pour la région de Bongolava dans le cadre d'une convention conclue entre le projet et les deux directions régionales.  
Toujours pour répondre à la question de la part du représentant de la banque Mondiale, Mme La Chef de projet a continué son explication sur le plan annuel global qui est décidé au niveau du comité de pilotage. Puis ce plan d'actions global est exécuté et suivi au niveau régional à travers le comité de gestion qui prend les décisions de manière quotidienne. Au niveau local, ce sont les CDR et les Formateurs Locaux (FL) qui se chargent du suivi. Le manuel sera partagé afin de donner plus d'éclaircissements.
- (7). Mr le DPPSE s'est enquis de la stratégie du projet, vu le nombre assez limité de formateurs certifiés pour la stabilisation de lavaka par rapport aux 19 nécessaires pour atteindre l'indicateur du projet à ce sujet. Puis il souhaitait soulever les questions foncières mais étant donné l'absence de représentant du ministère concerné, la discussion n'a pu être entamée.
- (8). Mr L'intérim de la DREEF d'Alaotra Mangoro a confirmé que des candidats sont déjà identifiés et sont en cours d'évaluation à travers des pratiques sur terrain.
- (9). Mr Le DPPSE rejoint par Mr l'intérim de la DREEF d'Alaotra Mangoro recommande la combinaison des activités de lutte contre feux de brousse aux activités de reboisement car elles sont complémentaires et cela permet une meilleure efficacité dans la gestion des ressources.
- (10). Mr Le DUCPP propose de présenter les informations, les activités et les résultats de manière à permettre une vue comparative par commune voire par Fokontany.
- (11). Concernant la formation et l'attestation des formateurs, Mme La DAOMAR du Min Agri a partagé l'existence de la stratégie nationale de la formation agricole et rurale, et l'existence même d'un comité national en charge de la mise en œuvre de la formation agricole et rurale. Elle préconise de se référer à ce système de Formation et attestation agricole et rurale.
- (12). Mr Le SG du Min Agri encourage la valorisation de cette plateforme de certification nationale, car les techniques de formation dispensées ne sont pas des problèmes isolés.
- (13). Mme la Chef de projet en répondant à la suggestion de Mr le DUCPP confirme qu'un document de recueil de données sera annexé au manuel, où figureront toutes les données triées par commune et par Fokontany.  
Puis elle continue son intervention en ajoutant que dans la deuxième partie de sa présentation, il y aura question d'un groupe de travail en charge du manuel à qui cette tâche d'intégrer la stratégie nationale de formation agricole et rurale pourra être confiée.
- (14). Mme L'officier de la JICA a confirmé que sauf le projet PRODAIRE, les autres projets de la JICA tels que le Seikatsu Kaizen ou le PAPRiz ont déjà essayé d'intégrer cette stratégie, mais les discussions (avec Mme Francine) continueront toujours pour définir les prochaines étapes.
- (15). Mme l'Adjointe du CPN BVPI, en soulevant la question de blocage du fonds de contrepartie a demandé la forme de contribution des paysans bénéficiaires des formations dans le cadre du PRODAIRE.

Ensuite, elle continue son intervention en demandant la base ou la référence concernant l'indicateur (50% des ménages) de la pratique continue des nouvelles activités contribuant à l'amélioration des conditions de vie et du revenu.

- (16). Mr l'intérim de la DREEF Alaotra Mangoro, qui a mentionné la question de blocage du fonds de contrepartie dans sa présentation, a expliqué ce fonds. Il s'agit d'un budget alloué par l'état à la direction régionale en contrepartie d'un don du gouvernement japonais.
- (17). Puis Mme la chef de projet a tenu à préciser que la contribution des bénéficiaires des formations données par PRODAIRE n'est pas sous une forme monétaire. Il s'agit plutôt de l'apport des matériaux de la formation, qui sont disponibles localement. Le projet apporte la formation et un minimum d'input pour encourager la pratique après la formation.
- Quant à l'indicateur de la durabilité de la pratique des nouvelles activités dans le cadre logique du projet, il s'agit d'une supposition. A l'heure actuelle, elle est de l'ordre de 93,8% mais il est sûr qu'il y aura des ménages qui vont abandonner. Notre objectif est de minimiser le taux de ménages qui abandonnent, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle à partir de cette deuxième phase, on prône les activités de suivi après l'arrêt des formations. Et selon nos expériences, il faut au moins 3 années de suivi pour bien ancrer les activités dans l'habitude des populations.

Après une pause, la réunion a repris avec la deuxième présentation par Mme la Chef de projet PRODAIRE intercalé d'une présentation par Mr le Coordinateur de PRODAIRE à Bongolava désigné par DRDA (cf. annexe 4). Ci-après le compte-rendu des discussions qui s'en suivent :

- (1). Par rapport à la vulgarisation du paquet PAPRiz, Mr le DPPSE a demandé pourquoi une action en aval mais pas en amont ?
- (2). Mr le DGF y a réagi en rappelant que c'est la dégradation en amont qui détruit la rizière en aval, et qu'il n'y a pas de motivation pour protéger l'amont sans un intérêt en aval.
- (3). Mr le DPPSE en citant que ce ne sont pas forcément les propriétaires des terrains en amont qui possèdent des terrains en aval, et vice versa, quelle est donc la stratégie du projet dans ce sens ?
- (4). Mr le DRDA de Bongolava a mentionné qu'effectivement, il a été constaté que les propriétaires des terrains en amont peuvent être différents des propriétaires en aval, mais d'autres projets tel que le PURSAPS y ont trouvé une solution.
- (5). Mme La Chef de projet confirme que la situation de Bongolava n'est pas différente de celle d'Alaotra Mangoro en ce qui concerne la relation d'intérêt des paysans aux terrains. Très souvent, les habitants du village en amont possèdent une petite rizière en aval. On applique de ce fait la même méthode d'intervention.
- (6). Mr Le DGF rappelle et encourage toujours les activités valorisant l'utilisation des « bozaka », pour lutter contre les feux.
- (7). Mr le DPPSE, par rapport au processus de validation du manuel et de la proposition de programme préconise la tenue d'un atelier pour consulter les partenaires (bailleurs, projets, ONG) qui ont déjà l'expérience d'élaboration de manuel, préalablement à la validation proprement dite. Et parlant de validation, il s'agit dans l'immédiat de validation technique, mais qu'en est-il de la validation politique ?
- (8). Mr le DRDA de Bongolava répondant à cette question affirme qu'une validation politique se fait à travers le cadrage du manuel dans les lettres de politique.
- (9). Mme la DAOMAR du Min Agri confirme que les membres du groupe de travail doivent veiller à l'alignement à la lettre de politique du manuel pour permettre ce cadrage.
- (10). Mr le DGF demande à préciser la terminologie « manuel » contre « document », vu ses expériences antérieures avec la WWF où un « manuel » devait être suivi à la lettre, et dans ce sens non flexible.
- (11). Mme La Chef de projet rapplique que le manuel du modèle est un document de présentation de l'approche développé par le projet PRODAIRE et il y aura une adaptation par les deux ministères de tutelle.

(12). En ce qui concerne les sujets de discussion, il a été question du fonds de contrepartie qui d'après Mr le DGF et Mr le DPPSE, est déjà inscrit dans le Programme d'investissement public (PIP) géré au sein de la DGF au service du reboisement. Cette enveloppe inscrite pour 2016 sera soumise à l'assemblée nationale avec le budget de l'état 2016.

Et finalement, sur la question du bureau du projet au sein de la DGF, les travaux ne sont pas encore terminés, et selon Mr le DGF on n'est malheureusement pas sûr de connaître exactement la date à laquelle on pourra y emménager. Toutefois, la promesse de mise à disposition d'un espace bureau dans ce bâtiment tient toujours.

Cette dernière intervention conclut la discussion.

Le discours de clôture de la réunion a été donné à Mr Le DGF. La réunion fût clôturée à 12h40mn.



Annexe 5-9



## PROCES-VERBAL DE REUNION

DU

COMITE CONJOINT DE COORDINATION

Pour le

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A MORARANO CHROME**

Nous sommes à la neuvième réunion du Comité Conjoint de Coordination du projet, la deuxième pour la 1<sup>ère</sup> année de la deuxième phase. Les points suivants se référant aux documents ci-joints ont été discutés et entendus entre les autorités Malagasy concernées et la partie Japonaise. Ces points sont relatifs notamment à la reconnaissance de l'efficacité du modèle et le processus de validation, sa mise à l'échelle et les stratégies y afférentes, le plan d'opération pour la dernière année du projet (2<sup>e</sup> année de la deuxième phase) et enfin à la préparation de la partie Malagasy au vu de la fin du projet.

Etabli à Antananarivo, le 23 Mars 2016

---

Mme Hiroko MIURA

Conseillère Principale

Projet PRODAIRE de l'Agence  
Japonaise de Coopération Internationale

---

Mme RABETALIANA Hanta

Secrétaire Général

Ministère de l'Environnement, de  
l'Ecologie et des Forêts

---

Mr RANDRIANARITIANA Pierrot

Secrétaire Général

Ministère d'Etat chargé de l'Agriculture et  
de l'Elevage



Il a été entendu ce qui suit entre les parties prenantes :

1. La reconnaissance de l'efficacité du modèle

Grâce à la présentation des coûts unitaires, au début, suivie de la présentation des réalisations par rapport aux indicateurs du projet, l'efficacité du modèle n'est plus à discuter. On a exposé notamment les points forts du modèle relatifs aux coûts de la mise en pratique du modèle, la rapidité et l'efficacité des impacts directs sur les populations de base, l'ancrage et la durabilité des activités entreprises par les populations après le transfert des techniques. Il a été mentionné également de la proposition de combinaison de l'approche du modèle avec d'autres approches vues les limites du modèle, ainsi que du rôle de chaque partie pour sa promotion et sa mise à l'échelle.

Allant dans ce sens, un groupe de travail composé de membres de chaque ministère, du niveau central et des régions concernées, a été créé et discutera de la manière de présenter les particularités du modèle et sa méthode de mise en pratique dans un manuel d'utilisateur du modèle. Dans le processus, les deux ministères vont valider le manuel ainsi établi tout en se l'appropriant et en faisant le marketing auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour sa mise à l'échelle. Quant à l'équipe du projet, elle donnera tous les appuis nécessaires pour le transfert de technique afin de bien asseoir la compréhension de l'approche et du modèle en vue de sa duplication par les entités concernées, en profitant de cette dernière année.

Enfin, le modèle est dénommé LIFE, abréviation en Malagasy de « Lahasa Ifandrombonana ho Fampanandroana ny ambanivohitra sy Entimiaro ny tontolo iainana » signifiant série d'actions communautaires et participatives pour le développement rural et la conservation environnementale.

2. Le processus de validation du modèle

Le groupe de travail du manuel assurera les tâches relatives à la validation du manuel, partant de l'amélioration de l'actuelle deuxième ébauche, jusqu'à l'achèvement de la version finale. Il aura également la responsabilité d'organiser les réunions, ateliers, séminaires, visites de terrain nécessaires pour sa validation par les concernés au niveau des Ministères de tutelle. Le calendrier y afférent est d'ailleurs présenté et approuvé dans le plan d'opération annuelle de la deuxième année de la deuxième phase, qui fait l'objet du point suivant.

3. Le plan d'opération annuelle pour la deuxième année de la 2<sup>ème</sup> phase (dernière année du projet)

Les activités prévues dans la 2<sup>ème</sup> année de la deuxième phase ont été approuvées à l'unanimité des membres du comité. Elles sont concentrées sur les activités du résultat 5 qui rentrent dans le cadre de la reconnaissance du modèle et sa mise à l'échelle.

4. Les stratégies pour la promotion et la diffusion du modèle

Les activités pour la promotion du modèle seront partagées entre le projet et les ministères de tutelle selon les moyens à bord. Pour les ministères, il s'agit de l'utilisation des sites web, des magazines et d'autres supports d'information auprès de ces ministères, autrement dit les stratégies de promotion marketing conventionnelles. Cette promotion contribuera à faciliter la diffusion du modèle, son appropriation par d'autres entités, appuyée par le lobbying, surtout auprès des autres PTF.

Les ministères, c'est-à-dire le personnel des ministères et homologues du projet, les membres du groupe du Travail du manuel LIFE participeront à cette promotion en vue de la diffusion du



modèle. D'ailleurs, certains personnels homologues ont déjà pris l'initiative de faire cette promotion, à laquelle a déjà abouti le partenariat avec le projet MRPA.

La responsabilité du projet, notamment dans le cadre de ces partenariats pour la diffusion du modèle, sera de proposer des programmes utilisant le modèle, adapté aux besoins de chaque partenaire.

Les ateliers, séminaires et visites de terrain seront organisés conjointement avec le projet.

#### 5. La préparation des ministères de tutelle pour la fin du projet

Sur les recommandations de Madame la SG du MEEF, les Directions Régionales dont la responsabilité consiste au suivi des activités et à l'appui technique dès maintenant doivent se donner les moyens nécessaires soit en utilisant ses fonds propres (Ressources Propres Internes), soit en utilisant les PIP, ou encore en tissant des liens de partenariat avec d'autres entités.

Il a été décidée l'appropriation du modèle par les deux ministères et leurs démembrements, pour que ceux-ci en deviennent l'interface pour sa promotion et sa diffusion à l'échelle nationale.

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Présentation de l'état d'avancement global du projet (situation actuelle des indicateurs, résultats dans chaque région d'intervention)

Annexe 3 : Plan d'opération pour la 2<sup>ème</sup> année de la 2<sup>ème</sup> phase, manuel et proposition de programme ainsi que les points de discussion.

**PROCES-VERBAL DE REUNIONS**  
**ENTRE**  
**L'EQUIPE JAPONAISE DE L'EVALUATION FINALE**  
**ET**  
**LES AUTORITES CONCERNEES DE LA REPUBLIQUE DE MADAGASCAR**  
**SUR**  
**LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA**  
**RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A MORARANO**  
**CHROME**

L'Equipe Japonaise d'Evaluation Finale, organisée par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après se référant à "JICA"), a visité la République de Madagascar du 25 Octobre au 11 Novembre, 2006. L'objectif de la visite consiste à faire le suivi de l'avancement du projet de coopération technique, intitulé "Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour Promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome" (ci-après se référant à "PRODAIRE").

Durant le séjour, l'Equipe d'Evaluation Finale a visité les sites du projet et a tenu une série de discussions avec les autorités Malagasy concernées, en particulier, le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (ci-après se référant à "MEEF"), le Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Elevage (ci-après se référant "MPAE"), l'Unité de Gestion du Projet incluant les Experts Japonais (ci-après se référant à "PMU"), et d'autres parties prenantes y afférentes.

Les résultats du bilan sont rapportés en pièces jointes, basés sur la consultation entre la partie Malagasy et les deux cotés qui ont confirmés les contenus et se sont convenues de prendre les actions nécessaires et requises pour accélérer la mise en œuvre du projet.

Etabli en langues Anglaise et Française, chaque texte est authentiquement égal. En cas de divergence d'interprétation, le texte anglais devra prévaloir.

Antananarivo, le 10 Novembre 2016

---

Mr. Akira Nishimoto  
Chef d'Equipe  
Equipe d'Evaluation  
Japan International Cooperation Agency  
Japon

---

Mme. RABETALIANA Hanta  
Secrétaire General  
Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie, et  
des Forets  
Madagascar

---

Ms. Hiroko Miura  
Conseillère Principale de PRODAIRE  
Japon

---

M. RANDRIANARITIANA Pierrot  
Secrétaire Général  
Ministère auprès de la Présidence, en charge de  
l'Agriculture et de l'Elevage  
Madagascar



COMITE CONJOINT DE COORDINATION

Pour le

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA  
RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A MORARANO  
CHROME

Rapport détaillé :

Maître de cérémonie : Mr LEZOMA Andriamahatola Tsiriniaina, DRAE Bongolava

La réunion a commencé à 9h20 avec la présentation de l'ordre du jour

Discours du représentant résident de JICA Madagascar : en vue de la fin du PRODAIRE prévue en février 2017 et qui vient ainsi d'entamer son dernier semestre, une mission d'évaluation finale est sur place pour apprécier les performances du PRODAIRE. A rappeler qu'il est né du PRODAIRE le modèle LIFE établi conjointement avec les ministères de tutelle et avec la contribution des ONG. L'extension du modèle LIFE dans le cadre du PRODAIRE dans d'autres communes à Bongolava, et à Alaotra Mangoro confirme son efficacité. L'objectif global étant de diffuser le modèle à d'autres zones dégradées, une première étape a déjà été entamée avec les projets MRPA, Ambatovy, et PAPRiz mais toutes les zones dénudées méritent d'être traitées d'une manière durable. Aussi, pour les quatre mois, la contribution des deux ministères de tutelle est vivement sollicitée pour promouvoir le modèle LIFE auprès des Partenaires Techniques et financiers et de permettre ainsi la diffusion du modèle LIFE à l'échelle beaucoup plus large.

Discours de Mr le DGF pour le SG : Mr le DGF dans son discours a parlé de l'efficacité de l'approche, et a mis en exergue la discussion par rapport aux problématiques et aux perspectives à considérer pour la duplication de l'approche avant de prononcer l'ouverture de la réunion.

Une présentation des participants a ensuite suivi ces discours, puis les présentations en annexes 2 et 3 se sont enchaînées.

Après la pause, selon l'ordre du jour, la mission a fait une présentation des résultats de l'évaluation finale du projet, en annexe 4.

La session de questions et réponses se résume comme suit :

- ✓ Mme DPPI : a remercié la partie japonaise à travers l'appui donné au nom de la partie Malagasy pour l'appui donné à travers le projet (de coopération technique) et espère une dissémination du modèle LIFE, qui favorise une appropriation par la population dans d'autres interventions.
- ✓ Intervention de Mme SG de MEEF : Par rapport au futur, pour une dissémination dans d'autres projets sur 5 ans, comment on va faire parce qu'il n'y aura jamais assez de personnes. La réflexion avant la fin du PRODAIRE c'est comment mettre à l'échelle avec les techniciens dont vous disposez actuellement si par exemple nous avons un objectif de 1,500,000 ha de zone dégradée à cibler. L'équipe du PRODAIRE et des MEEF/MPAE déjà opérationnelle doit s'agrandir en termes de maîtrise de la démarche. Il s'agit donc d'un appel à PRODAIRE de chercher comment multiplier nos capacités, car il y a des choses qui vont démarrer dès l'année prochaine, et nous devons être prêts. Est-ce que nous allons créer une structure regroupant les techniciens du MEEF et du PRODAIRE car de un, la formation théorique n'est pas la même chose que la formation pratique et de deux, le modèle est un OUTIL pour lutter contre l'érosion et augmenter les ressources forestières.

Il faut bien définir les tâches de cette structure, dont le mandat principal consiste à assurer la continuité de l'approche. Là où on a travaillé, il y a déjà une petite tâche d'huile mais il est possible que ce soit des projets de grande envergure. Le capital humain n'est pas assez suffisant.

La JICA pourrait par exemple fournir la dotation de base et le ministère va apporter une ressource de prestataires qui seront payés pour le travail à leur confier. Nous avons par exemple maintenant besoin d'un pool qui soit déjà prêt à aller à Analanjirofo. On pourrait considérer cette structure comme une cellule, ou une ONG, ou alors un service. Nous devons nous asseoir pour bien définir le schéma idéal. Mme le SG pencherait plutôt vers une structure privée, mais il faut réfléchir sur les ressources (capital humain, matériels, problème de survie...) par exemple à travers la mise en œuvre des projets/programmes qui peuvent leur donner les ressources suffisantes.

- ✓ Mr le Représentant résident de la JICA a pour sa part, après la présentation des résultats de l'évaluation du projet, affirmé que le résultat final est positif. Il encourage ainsi la collaboration avec d'autres partenaires pour la dissémination du modèle LIFE.
- ✓ Quant au représentant du Conservation International, qui a expérimenté une tentative d'intégration du modèle dans ses activités, il confirme que l'approche est démontrée être efficace. Mais il faut procéder à des visites de terrain pour voir la possibilité de réplique, si on veut considérer la mise en échelle. Il y a donc question de ressource pour financer ces descentes, à part le JICA. Il propose de développer un document de projet qui intègre cette approche et soumettre à des bailleurs de fonds potentiels. Ce document de projet intégrant le modèle, devrait également tenir compte de la cohérence avec les autres projets pour assurer la complémentarité dans des zones bien définies.
- ✓ Le chef de service de la DEEP de MPAAE a demandé des clarifications sur le choix de la carpe royale, de l'eucalyptus et de la pisciculture au lieu de la rizi-pisciculture. Et Mme le Chef de projet du PRODAIRE y a répondu en expliquant qu'avec la collaboration d'un expert en pisciculture continental qui est d'ailleurs membre de l'équipe d'experts du projet, la carpe royale est l'espèce appropriée par rapport à la condition naturelle d'Alaotra Mangoro, qui est déjà d'ailleurs une des spécialités de la région. De plus, il y a le potentiel du marché avec des acheteurs venant de Tanà. En ce qui concerne l'eucalyptus qui est une espèce à croissance rapide, il s'agit surtout de répondre au besoin de bois de chauffe. Pour Bongolava, c'est plutôt l'acacia qu'on a promu, car il y a des maladies de l'eucalyptus en fonction des conditions naturelles. Et enfin, c'est la rizi-pisciculture qu'on fait en soutenant les producteurs d'alevins, ce sont ces pisciculteurs qui vendent les alevins aux rizi-pisciculteurs.
- ✓ Le représentant du CI et également Mr le DPPSE ont demandé à clarifier les critères de notation du degré de satisfaction de la population par rapport à la formation sur le thème de lavaka, tel que décrit dans le document de rapport de la mission d'évaluation.
- ✓ Le représentant de GIZ a souhaité connaître la surface totale reboisée, ainsi que les terrains reboisés.
- ✓ Mme le chef de service PPSE a demandé si le système de certification foncière à travers les Guichets fonciers a eu un impact sur le projet.
- ✓ Mme le chef de projet a intervenu pour répondre à ces deux questions. La première qui concerne le reboisement, les données relatives aux surfaces reboisées sont dans le « data book », le 3<sup>e</sup> tableau au milieu. Cependant, ces chiffres ne tiennent pas compte du regarnissage et sont donc plus petits que l'estimation. Sur le choix des parcelles, il s'agit surtout de reboisements individuels, et ce sont les populations qui plantent sur les terrains qui leur appartiennent, surtout pour leurs besoins de bois de chauffe ou de bois d'œuvre, et pour très peu c'est pour lutter contre les lavakas afin de limiter l'ensablement des rizières. Dans le même tableau, pour répondre à la deuxième question relative à la certification foncière dans les guichets fonciers, on peut dire que les guichets fonciers ne sont pas indispensables surtout que les paysans courent plutôt à sécuriser les rizières et non les terrains de reboisement.

- ✓ Mme le DPSE demande des clarifications sur le nombre de participants s'il s'agit d'un cumul ou de participants différents à chaque fois. Elle intervient également pour demander la différence entre la structure d'exécution dans les deux régions (ONG et DR) par rapport notamment à la pérennisation à travers le transfert vers les structures décentralisées.
- ✓ Le représentant d'Ambatovy propose de promouvoir des activités génératrices de revenu comme porte d'entrée afin d'assurer la pérennité des actions. En effet, dans la plupart des projets, après le départ du bailleur, il n'y a pas de continuité. L'exemple du projet d'Ambatovy étant d'avoir promu la culture d'oignon sans apport en produits chimiques.
- ✓ Mme le chef de projet a expliqué que le nombre de participants est cumulatif car une personne peut participer à toutes les formations selon les principes de l'approche. Elle a également expliqué le contexte de la région Alaotra Mangoro où le projet a sous-traité les activités aux ONG locales. Et enfin, le projet a choisi le foyer amélioré comme porte d'entrée car il est à la portée de tout le monde, et intéresse surtout les femmes et aboutit à l'économie familiale. Dans le modèle LIFE, on fait attention aux vulnérables, c'est la raison pour laquelle la formation est ouverte à tous, et à part le foyer amélioré, on a également introduit le moringa et le litchi.
- ✓ le chef de service UCPP de MPAE a demandé une clarification par rapport au modèle s'il s'agit d'une technique ou d'une démarche. Il propose également de procéder à des études sur l'adoption spontanée des bénéficiaires, et auprès des non bénéficiaires.
- ✓ Mme le chef de projet a expliqué la structure de vulgarisation à mettre en place dans le cadre du modèle, qui sont les formateurs sélectionnés au niveau des villages afin de cibler la population à la base pour vulgariser les techniques à la portée de tout le monde. Le projet n'a pas effectué d'étude auprès des non bénéficiaires, mais on a appliqué la même approche au Sénégal, environ 10% de la population non formés ont quand même imité ce que font les adoptants.
- ✓ Mr le DVRF a intervenu pour demander pourquoi les paysans n'ont pas entamé la pisciculture alors qu'il s'agit d'une activité qui rapporte beaucoup. Et d'ajouter une proposition d'organiser des visites d'échange entre les pisciculteurs pour augmenter le nombre de population expérimentant le modèle LIFE.

A la fin des présentations, Mme le chef de projet a demandé à fixer le nombre de communes dans l'objectif global du projet où le modèle sera appliqué après la fin du PRODAIRE, et l'audience a confirmé 3 à 5 communes.

Puis la discussion est revenue sur la question de la structure qui va assurer la continuité pour faciliter la diffusion du modèle à une échelle plus grande, Mme le SG propose une réunion entre le ministère et le projet pour discuter de la structure adéquate, à présenter dans l'atelier de validation du manuel prévu au mois de Janvier 2017, en présence des partenaires techniques et financiers.

La réunion a été clôturée à 13h45 par Mme le SG du MEEF, en précisant que nous sommes à la phase finale du modèle où les actions suivantes sont les plus importantes en vue de sa diffusion après le projet :

- Bien montrer les avantages et les limites du modèle
- Démontrer ce que coûte la mise en œuvre du modèle
- Pérenniser les ressources humaines clefs qui seront payées pour appuyer la diffusion du modèle car les deux ministères savent déjà ce qu'ils vont faire dans 5 ans avec d'autres projets alors que les ressources humaines risquent de ne pas être suffisantes
- Réfléchir justement sur la structure ou association qui va assurer ce service d'appui.

Fin de  
rapport. /.



Annexe 5-11



PROCES-VERBAL DE REUNION  
DU  
COMITE CONJOINT DE COORDINATION

Pour le

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA  
RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A  
MORARANO CHROME

Dans cette réunion du Comité Conjoint de Coordination, les points suivants se référant aux documents ci-joints ont été discutés et entendus entre les autorités Malagasy concernées et la partie Japonaise. Ces points sont relatifs notamment à la présentation des résultats finaux des activités du Projet dans les deux régions d'intervention, l'état de réalisation des Indicateurs du Cadre Logique du Projet et la prolongation des activités du Projet.

Etabli à Antananarivo, le 24 Février 2017

---

Mme Hiroko MIURA

Conseillère Principale

Projet PRODAIRE de l'Agence  
Japonaise de Coopération Internationale

---

Mr RAMIANDRARIVO Liva Hariniaina

Secrétaire Général

Ministère de l'Environnement, de  
l'Ecologie et des Forêts

---

Mr RANARIVELO Lucien

Directeur Général de l'Agriculture  
Ministère auprès de la Présidence en charge  
de l'Agriculture et de l'Elevage

## 1. Résultats des activités du projet dans les deux régions d'intervention

Les suggestions suivantes ont été retenues :

- (Mr le SG MEEF) Inclure dans la stratégie d'extension des activités du projet la sécurisation de tous les acquis.
- (Mr le DGA MPAE et Mme Rep GIZ-PAGE) Promouvoir le Moringa ou d'autres espèces qui contribuent à garder l'intérêt des bénéficiaires et soutenir leur motivation.
- (Mr le DPPSE/MEEF) Toujours favoriser les matériaux biodégradables comme alternatives aux gaines en plastique pour le reboisement.

## 2. Etat actuel des Indicateurs du Cadre Logique et prolongation du projet

**Il a été entendu ce qui suit :**

- (Mme Miura) Proposition de collaboration entre les projets intervenant dans une même Région qui appliquent le modèle LIFE pour plus de synergie.
- (Mme Miura) Les projets PADAP et SLM Bongolava appliqueront le modèle LIFE. Toutefois ils devraient d'abord disposer des fonds nécessaires pour le démarrage des activités (Condition extérieure).
- Mr le DGA/MPAE a proposé que le nouveau projet PROJERMO adopte aussi le modèle LIFE. Mr le DRAE de la Région Bongolava et Mr Gino vont coordonner cette intégration.
- (Mr le SG/MEEF, Mr le DG de l'ANAE et Mme Miura) Les activités de Prodaire introduit une nouvelle approche. Il faudrait combiner les différentes approches des différents projets de développement afin d'avoir une synergie, par exemple à travers l'établissement participatif d'un plan d'aménagement pour une gestion durable des terroirs.

**Les suivants ont été approuvés :**

- La prolongation des activités du projet PRODAIRE jusqu'en mars 2018 avec :
  - son objectif principal qui est de renforcer la capacité des organisations concernées (agences gouvernementales, ONG ou autres projets) qui mettront en œuvre le Modèle LIFE établi par le Projet pour sa diffusion au niveau national ;
  - son Plan d'Opération Annuelle présenté dans l'Annexe 4).

- Les principes de la diffusion du Modèle suivants durant la période de prolongation du projet :
  - L'accent est mis sur le transfert du savoir-faire et des connaissances nécessaires pour la mise en pratique du Modèle LIFE et pour son adaptation aux différents contextes des projets.
  - Le PRODAIRE prendra en charge les frais nécessaires pour ledit transfert: salaire du consultant mis à disposition de l'ANAE par le PRODAIRE et frais liés à ses activités, tels que les frais de mission et de fonctionnement.
  - Le PRODAIRE ne prend pas en charge les frais nécessaires pour la mise en pratique du Modèle LIFE ni pour la réalisation des études liées à sa mise en pratique.
- La modification suivante du cadre logique du projet (Voir Annexe 5) :
  - Insertion d'une activité 5-8 sous le Résultat 5 qui est de « *Renforcer la capacité des organisations concernées (agences gouvernementales, ONG ou autres projets) qui mettront en œuvre le Modèle établi par le Projet.* ».
  - Insertion d'une condition extérieure par rapport aux activités dans le résumé narratif du cadre logique: « *Les partenaires disposeront comme prévue du financement nécessaire pour la mise en pratique du Modèle LIFE.* ».
  - Etablissement de l'Indicateur de la finalité du Cadre logique : « *D'autres projets ou organismes recourant au modèle LIFE établi dans le cadre logique du projet, sont exécutés dans au moins 31 Communes* ». (Dont 4 communes concernées par PADAP et 27 Communes des Région d'Amoron'i Mania et de Bongolava dans le cadre de PROJERMO).
- L'ANAE est l'organisme qui va relayer la gestion du modèle LIFE au niveau du Ministère de l'Environnement de l'Ecologie et des Forêts. La Consultante du projet aura son bureau dans le local de l'ANAE. A cet effet, la collaboration avec l'ANAE sera menée comme suit :
  - L'ANAE utilisera le budget du projet SLM Bongolava pour financer les activités liées à la mise en pratique du Modèle LIFE dans les 7 communes cibles, à travers lesquelles le transfert de compétence pour l'application du modèle se fera suivant le calendrier de la mise en pratique du Modèle LIFE par ANAE (voir Annexe 4) ;
  - Bureau du consultant du PRODAIRE au sein de l'ANAE ;
  - Le consultant pris en charge par le PRODAIRE pour assurer ledit transfert durant la période de prolongation ;
  - Formation sur la méthodologie de lutte contre lavaka, selon le modèle LIFE (envoi de l'équipe venant d'ALM).
- Collaboration avec PADAP ayant pour but d'appuyer le Comité interministériel pour l'adaptation et l'utilisation du Modèle LIFE selon l'objectif du PADAP ainsi que les conditions des zones d'application.



Annexe 5-11



Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 (Présentation 1) : Activités et résultats obtenus dans la région d'Alaotra Mangoro

Annexe 3 (Présentation 2) : Activités et résultats obtenus dans la région Bongolava

Annexe 4 (Présentation 3) : Etat actuel des Indicateurs du Cadre logique et prolongation du Projet

Annexe 5 : Cadre logique modifié et approuvé

PROCES-VERBAL DE REUNION  
DU  
COMITE CONJOINT DE COORDINATION

Pour le

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'APPROCHE INTEGREE POUR PROMOUVOIR LA  
RESTAURATION ENVIRONNEMENTALE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A MORARANO  
CHROME

La dernière réunion du Comité Conjoint de Coordination du projet qui consistait également à la clôture est tenue pour restituer les résultats finaux du projet, à l'issue de sa phase d'extension. Les points relatifs à la diffusion du modèle établi par le projet, en l'occurrence son utilisation future par d'autres structures, en relation avec son objectif global, ont été discutés et entendus entre les autorités Malagasy concernées et la partie Japonaise.

Etabli à Antananarivo, le 20 mars 2018

---

Mme Hiroko MIURA

Conseillère Principale

Projet PRODAIRE de l'Agence  
Japonaise de Coopération Internationale

---

Mr RAMIANDRARIVO Liva Hariniaina

Secrétaire Général

Ministère de l'Environnement, de  
l'Ecologie et des Forêts

---

Mr RANARIVELO Lucien

Directeur Général de l'Agriculture

Ministère auprès de la Présidence en charge  
de l'Agriculture et de l'Élevage



Il a été entendu ce qui suit entre les parties prenantes :

#### 1. Rapport final du projet

La présentation de Mme le Chef de Projet (document annexe 2) porte sur les résultats finaux du projet, c'est-à-dire la situation actualisée de l'atteinte des indicateurs du cadre logique du projet ainsi que des critères d'évaluation du projet.

Ainsi, sur sa présentation, tous les indicateurs des résultats et les indicateurs de l'objectif du projet ont été réalisés sauf pour le résultat 4 en relation avec l'arrêt de fonctionnement des guichets fonciers des Communes. Toutefois, la non-atteinte des indicateurs du résultat 4 n'ont pas affecté l'atteinte des autres indicateurs. Le modèle LIFE a été ainsi validé comme outil national depuis janvier 2017. Durant la deuxième phase du projet, des activités relatives à la diffusion du modèle ont été entreprises, ce qui a abouti déjà à environ neuf utilisateurs potentiels ou en cours du modèle établi par le projet. Le projet a ensuite organisé durant les derniers mois de sa phase de prolongation la série de formation sur le modèle appelée « Field school » afin d'appuyer ces utilisateurs potentiels à mieux s'approprier le modèle. Le projet encourage davantage l'application du modèle en donnant diverses propositions pour utilisation du modèle LIFE.

Par ailleurs, des propositions sont données à la partie Malagasy pour mieux appuyer la diffusion du modèle, à savoir la valorisation des ressources humaines formées sur le modèle (document annexe 3), la simplification des plans d'utilisation des terres et la reconnaissance de la vulgarisation des techniques déjà existantes.

Malgré diverses difficultés, le projet a réussi à surmonter et à la fin de sa présentation, Mme le Chef de projet a tenu à partager les leçons apprises.

Sur cette présentation, quelques interventions portent sur un éclaircissement de la complémentarité du modèle avec le plan d'aménagement afin d'éviter une distorsion et d'atteindre les objectifs souvent ambitieux des projets ; la ressemblance avec d'autres modèles comme celui du PLAE ; la faible densité de vulgarisateurs à Madagascar; et enfin et non le moindre le caractère du modèle qui favorise l'ambition individuelle pour un développement sur une base volontaire, à travers la vulgarisation de pratiques simples et à la portée de la population.

#### 2. Utilisation du modèle par d'autres structures

Grâce aux activités menées dans le cadre du résultat 5, d'autres structures ont déjà commencé à utiliser ou planifient l'utilisation du modèle LIFE. Ces partenaires ont présenté un à une leur utilisation du modèle (document annexe 2). Cette application du modèle par d'autres structures est prise en compte dans l'indicateur de la finalité du projet qui est le sujet du point suivant.

Les réactions vont en marquant les particularités inclusives du projet, à la fois pour toucher tous les acteurs susceptibles de véhiculer les activités de développement, et aussi pour assurer la pérennisation des acquis du projet.

### 3. L'objectif global du projet

Les participants ont discuté sur l'indicateur de la finalité du projet qui a été fixé à la précédente réunion du comité à 31 nouvelles Communes où le modèle est appliqué par d'autres structures et projets. Les discussions ont amené à maintenir le même nombre de Communes décidé au précédent comité tenant compte des intentions évoquées par les partenaires présents au comité. A part la confirmation des intentions des partenaires sur ce qu'ils ont déjà présenté ; entre autres, le COKETES prévoit d'ajouter 4 nouvelles communes, le PAPRIZ2 va cibler 200 périmètres jusqu'à la fin du projet dans toutes les 11 régions d'intervention, le CI est en train d'élaborer de nouveaux programmes pour cibler d'autres Communes également et enfin le PLAE IV qui vient de démarrer pour utiliser le modèle adapté à leur contexte.

En effet, la JICA a changé son système d'évaluation, en n'effectuant plus d'évaluation à mi-parcours ni l'évaluation finale mais une post-évaluation qui sera conduite 3 ans après la fin du projet et évaluera l'appropriation des résultats du Projet. L'évaluation portera sur non seulement l'indicateur mais également le processus d'appropriation pour juger la réussite du Projet. C'est pourquoi la mise en place d'un mécanisme de suivi. Comme le rôle du MEEF consiste également au suivi, on pourrait impliquant les cantonnements et les DREEF pour faire ce suivi. D'ailleurs, au niveau du MEEF, il existe déjà un système de planification et de suivi-évaluation qui consiste à recueillir toutes les informations au niveau des triages pour être transmises aux DREEF et remontent ensuite au niveau de la direction centrale pour consolidation. Donc il est possible d'intégrer le suivi sur le modèle LIFE dans ce système en collaborant avec la Direction de la Programmation, du Budget et du Suivi-Evaluation du MPAE pour obtenir les informations précises et consolidées.

En outre, il a été suggéré par Mr Le DGA de réunir les partenaires qui mettent en œuvre le modèle LIFE au sein d'une communauté « LIFE » pour permettre un échange et un partage entre les acteurs. La liste des points focaux (document annexe 4) a été ainsi établie et ces partenaires pourront juste élaborer leurs rapports en précisant le nombre de Communes où le modèle est appliqué pour faciliter ce suivi.

Sur un sentiment de satisfaction après approbation du rapport final et de l'indicateur de la finalité du projet, la séance est levée à 17h20 avec le discours de clôture prononcé par Mr le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts.

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Présentation des résultats globaux du projet

Annexe 3 : Liste des personnes ressources du modèle LIFE

Annexe 4 : Liste des points focaux des partenaires

Projet de Développement de l'Approche Intégrée pour promouvoir la Restauration Environnementale et le Développement Rural à Morarano Chrome



Comité Conjoint de Coordination

- le 20. mars. 2018 -

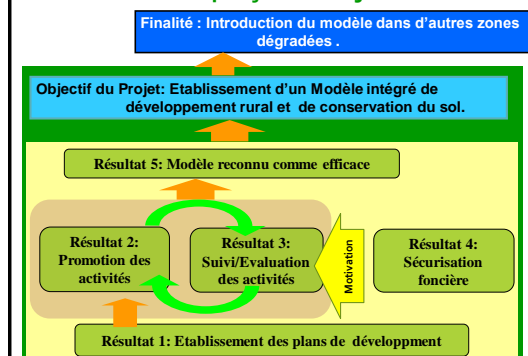
1. Rapport final du Projet
2. Mise en pratique du modèle LIFE par les partenaires
3. Indicateur de la Finalité (l'Objectif global) du cadre logique

## Rapport final du Projet

### Table des matières du Rapport final du Projet

1. Aperçu du Projet
2. Grandes lignes des activités du Projet
3. Réalisation sur les résultats attendus et les objectifs du Projet
4. Historique de la modification du cadre logique du projet
5. Grandes lignes des résultats de la revue finale du Projet
6. Problématiques relatives à l'exécution et à la gestion du Projet ainsi que les efforts entrepris pour les résoudre
7. Efforts et Proposition pour l'atteinte de la finalité
8. Leçons apprises

### 1. Aperçu du Projet



### 2. Grandes lignes des activités du Projet

**1<sup>ère</sup> phase** : Février 2012 - Mars 2015 (3 ans)

Les activités relatives aux **résultats 1, 2 et 3** ont été principalement menées dans les 6 communes de la région Alaotra-Mangoro, dans le but d'«**établir un modèle** permettant de promouvoir de façon intégrée le **développement rural** et la **conservation des sols** dans les zones dégradées ».

**2<sup>ème</sup> phase** : Avril 2015 - Mars 2018 (3 ans)

L'accent a été mis sur les activités des **résultats 3 et 5** en vue de « **finaliser et diffuser le Modèle** (= **Modèle LIFE**) établi pendant la 1<sup>ère</sup> phase »

### 3. Réalisation sur les résultats attendus et l'objectif du Projet

Voir le document "3. Réalisation sur les résultats attendus et les objectifs du Projet"

### Résultat 5 : Vulgarisation du Modèle à d'autres projets et structures

	Nom	PTF	Sites d'intervention
1	PAPRiz	JICA	Bongolava, Itasy
2	MRPA	FEM/PNUD	Sofia
3	Projet Ambatovy	AMBATOVY	Alaotra-Mangoro
4	SLM Bongolava	FEM/PNUE	Bongolava
5	PADAP	BM/FEM/AFD	Sofia, Boeny
6	PROJERMO	BAD	Bongolava, Amoron'Imania
7	ONG AIM	AIM	Analamanga
8	Projet EDD	JICA	Sofia
9	COKETES	FEM/PNUE	Analanjirifo



### Résultat 5 : FIELD SCHOOL pour LE MODELE LIFE

- Consiste à une série de formation composée de théorie suivie de pratique sur terrain du Modèle.
- Organisé avec l'équipe de SLM Bongolava dans leur site.
- Permet d'expérimenter la « mise en place du système de vulgarisation », la « formation auprès des populations », le « suivi » et l'« évaluation des impacts », qui sont les éléments-clés du Modèle LIFE.

Le nombre de participants cumulé est de 142, venant d'ANAE, PADAP, PROJERMO, AIM, MAF, TPF, CI, SECC/MPAE et DRAE, DREEH, DREEF de BOENY/SOFIA.

### 4. Historique de la modification du cadre logique du projet

- 1) Modifications au JCC de juillet 2014, lors de l'évaluation à mi-parcours, organisée de JICA
- ✓ Les indicateurs de l'objectif du Projet et du résultat 2 ont été modifiés selon les résultats des études.
- ✓ La finalité a été modifiée à cause de l'extension des zones cibles du projet.
- 2) Modifications au JCC de février 2017
- ✓ **Fixation des objectifs quantitatifs de la finalité**
- ✓ Ajout d'une activité pour le résultat 5 et sa condition extérieure

### 5. Grandes lignes des résultats de la revue finale du Projet (1)

- ✓ La revue finale du Projet a été conduite en octobre 2016 par la mission de suivi de la JICA et les résultats ont été présentés lors du JCC, tenu en novembre 2016.
- ✓ Après ladite revue, le Projet a été prolongé d'à peu près 1 an et les situations relatives aux 5 critères d'évaluation ont également changé.
- ✓ Les résultats de la revue par rapport à ces 5 critères, ont été donc mis à jour sur la base des résultats de la revue finale et de la situation actuelle.

### 5. Grandes lignes des résultats de la revue finale du Projet (2)

Critères d'évaluation	Résultat	Remarque
Pertinence	Elevée	Le Projet est conforme au PND/PEDD et en synergie avec d'autres projets de JICA. Le Modèle LIFE est considéré comme efficace et intéressant sur le plan de rentabilité.
Efficacité	Elevée	Tous les indicateurs sont atteints, sauf celui du résultat 4.
Efficiéce	Elevée	Le Projet a engendré le maximum de résultats avec peu d'augmentation du montant du projet.
Impact	Plutôt élevé	La finalité pourra être atteinte suivant les résultats de la diffusion du Modèle et la réalisation du transfert des techniques.
Durabilité	<b>Moyen</b>	Absence du système uniforme de vulgarisation à l'échelle nationale. Manque de financement continu pour assurer la diffusion du Modèle.

## 6. Problématiques et les efforts entrepris pour les résoudre

Problématique	Efforts entrepris pour les résoudre
Dysfonctionnement du Guichet Foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunions avec les DG concernés du M2PATE</li> <li>Pas d'autres efforts, car l'atteinte du résultat 4 n'est pas toujours nécessaire pour l'atteinte de l'objectif du Projet</li> </ul>
Déclin de la fonction des communes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du Modèle en valorisant les ONG ou les DR comme organe de mise en œuvre</li> <li>Implication des communes dans la planification des activités du Projet</li> </ul>
Remplacement fréquent du personnel des ministères homologues	Visite des sites du Projet en invitant de nouveaux membres pour approfondir rapidement leur compréhension du Projet, du Modèle et des résultats

## 7. Efforts et Proposition pour l'atteinte de la finalité

L'indicateur de la finalité « d'autres projets et/ou organismes recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans **au moins 31 communes** »

### Efforts entrepris en vue de l'atteinte de la finalité

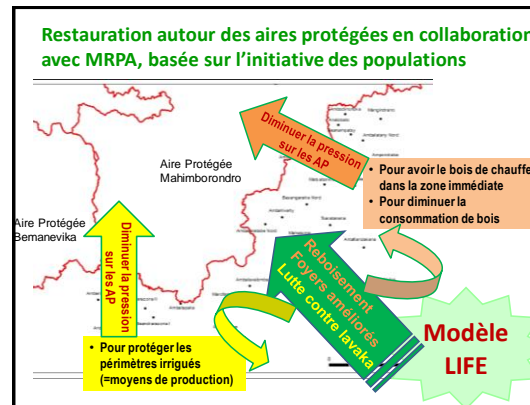
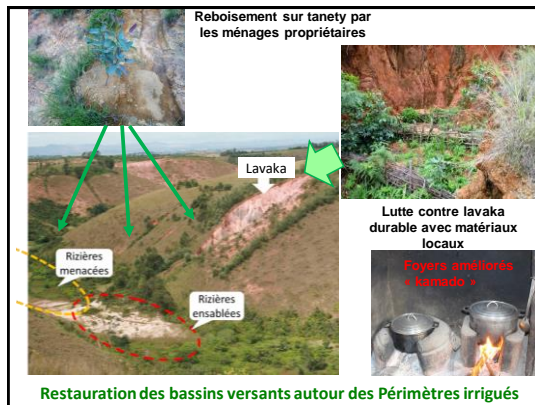
- Élaboration du Modèle possible d'être opéré par les Malagasy (**ONG et DR capables d'appliquer le Modèle**)
- Encouragement du gouvernement Malagasy et des PTF (**MEEF et MPAA insérant le Modèle dans d'autres projets**)
- Adaptation du Modèle sous différentes conditions en élaborant le plan d'application du Modèle
- Transmission du savoir-faire pour la diffusion du Modèle dans les sites des partenaires ou à travers FIELD SCHOOL

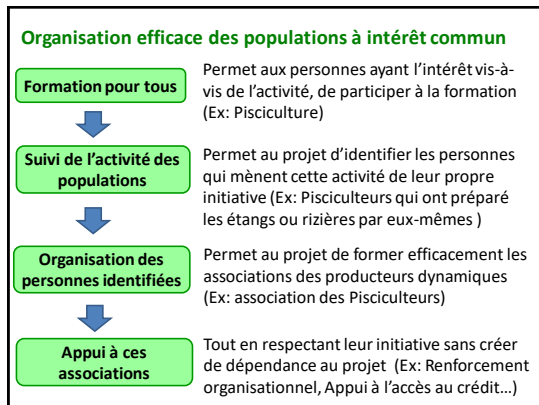
## 7. Proposition à la partie Malagasy pour l'atteinte de la finalité (1)

### (1) Vulgarisation **plus large** du Modèle LIFE

La mise en pratique du Modèle pour les objectifs suivants est bien possible pour le MEEF et le MPAA.

- 1) Restauration des Tanety dégradés autour des Périmètres irrigués, basée sur l'initiative des populations
- 2) Restauration des zones environnantes des aires protégées (AP) pour diminuer la pression sur les AP
- 3) Promotion et diversification des activités génératrices de revenus à travers la formation pour tous
- 4) Organisation efficace des populations à intérêt commun
- 5) Mesures d'urgence en attendant l'élaboration du plan d'aménagement des bassins versants





**Mesures d'urgence**

- Le modèle LIFE permet au projet et à ses populations cibles de générer des résultats tangibles rapidement.
- LIFE est utilisé donc pour répondre aux besoins immédiats des populations, en attendant l'élaboration du plan d'aménagement des bassins versants qui prend du temps.

**Urgent ! Pas de bois de chauffe**

**Urgent ! Lavaka qui menace le hameau et les rizières**

Foyers améliorés « kamado »

**7. Proposition à la partie Malagasy pour l'atteinte de la finalité (2)**

**(2) Valorisation des ressources humaines ayant une bonne connaissance du Modèle LIFE**

La tentative de pratique/vulgarisation du Modèle nécessite les ressources humaines (RH) connaissant bien le Modèle.

RH du MEEF	RH du MPAE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipe de la DREEF d'Alaotra-Mangoro et de Bongolava</li> <li>• Membres de l'ANAE (Associations pour les Actions Environnementales)</li> <li>• Membres du Groupe du manuel LIFE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du Service Environnement et Changement Climatique du MPAE</li> <li>• Equipe de la DRAE Bongolava</li> <li>• Equipe de PROJERMO Amoron'Imania et Bongolava</li> </ul>

**7. Proposition à la partie Malagasy pour l'atteinte de la finalité (3)**

**(3) Reconnaissance de l'importance de la vulgarisation des techniques simples dans les zones étendues**

- MEEF et MPAE sont davantage encouragés à promouvoir **la vulgarisation des techniques simples déjà existantes parmi les populations vastes.**
- Les techniques simples comme le reboisement, la lutte contre les lavakas, la production du foyer amélioré, dont les populations ont vraiment besoin, sont facilement utilisées par de nombreuses populations, ce qui engendrera rapidement les résultats tangibles.
- Le Modèle LIFE permet cette vulgarisation des techniques simples destinée à la masse à moindre coût.

**7. Proposition à la partie Malagasy pour l'atteinte de la finalité (4)**

**(4) Révision sur l'élaboration du plan d'utilisation des terres**

Simplifier l'élaboration du plan d'aménagement des terres en raison des facteurs suivants:

- Droit foncier traditionnel;
- Rejet du reboisement « communautaire » par les populations;
- Délimitation des zones destinées au reboisement qui cause l'inégalité entre populations.

**Nous proposons donc de simplifier l'élaboration du plan et d'utiliser ces budgets plutôt pour encourager les activités tangibles des populations.**

**8. Leçons apprises**

**(1) Importance de la supervision et du suivi des activités menées par les populations**

Le suivi régulier est nécessaire jusqu'à l'ancrage des techniques chez les populations.

**(2) Importance de la démonstration de la rentabilité**

Il faut convaincre les autres de l'efficacité du Modèle en se basant non seulement sur ses résultats quantitatifs (nombre de XX), mais aussi sur sa rentabilité (coût/résultat).

**(3) Difficulté dans la personnalisation du système d'exécution du Modèle**

Il est difficile d'adapter le système d'exécution du Modèle, conformément à la structure d'exécution et aux contraintes des autres projets (décaissement des fonds, etc.)

## Mise en pratique du modèle LIFE par les partenaires

### Modèle LIFE par COKETES (1)

**Nom de l'organisation:** ESSA- LRA

<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	Mise en place d'une structure locale pour la vulgarisation des activités inscrites aux objectifs du projet COKETES (Conservation des Espèces Endémiques(21 espèces),menacées à de valeur Economique et Social
<b>Activités vulgarisées</b>	Activités basées sur l'approche espèce et gestion participative <ul style="list-style-type: none"> <li>o Foyer améliorer: KAMADO (à bois de chauffe) et SOASOA ( au charbon)</li> <li>o Reboisement familial et restauration forestière</li> <li>o AGRs: filière pêche et pisciculture, avicole, porcine, apiculture, maraichère , riziculture et culture de rente</li> </ul>

### Modèle LIFE par COKETES (2)

**Nom de l'organisation:** ESSA- LRA

<b>Période</b>	Mai 2017 au mai 2022
<b>Zone d'intervention</b>	District de Fénérive-Est, Région Analanjirofo, 02(deux) Communes: CR d'Ampasina maningory (Fkt Tanambao Tampolo, Takobola et Rantolava) et CR d'Ambodimanga II
<b>Organisme d'exécution</b>	GEF-PNUE

### Modèle LIFE par MAF (1)

**Nom de l'organisation:** Association Madagascar Aye-aye Fund

<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	Mise en place d'une structure locale pour l'implication de la population locale aux activités de conservation de la Station Forestière d'Anjiamangirana en particulier l'espèce Aye aye
<b>Activités vulgarisées</b>	Activités basées sur l'approche participative <ul style="list-style-type: none"> <li>o foyer améliorer: KAMADO(à bois de chauffe) et SOASOA ( au charbon)</li> <li>o Reboisement familial et restauration forestière</li> <li>o AGRs: filière pêche et pisciculture, avicole, apiculture, maraichère , riziculture et développement de la culture de Bambou</li> </ul>
<b>Période</b>	Mars 2017 au février 2020

### Modèle LIFE par MAF (2)

<b>Zone d'intervention</b>	District d'Antsohihy, Région Sofia, 01(une ) Communes Rurale d'Anjiamangirana, 03(trois) Fkt : Anjiamangirana I et III, Ambodimikotra
<b>Organisme d'exécution</b>	Projet Voary: Yagyama Zoological Parc( Ville de Sendai) et Parc Botanique et Zoologique de Tsimbazaza(Antananarivo) avec l'appui de la Jica Tohoku et Jica Madagascar

### Modèle LIFE par ANAE (1)

**Nom de l'organisation:** Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE)

<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour rendre efficace le transfert de compétences techniques aux communautés, la mise en œuvre et surtout le suivi des activités promues dans le cadre du projet de gestion durable des terres dans la région Bongolava à travers l'adaptation du modèle.</li> <li>- Pour partager le modèle amélioré aux autres partenaires intéressés.</li> </ul>
<b>Activités vulgarisées</b>	Techniques de conservation des eaux et de sols (reboisement, stabilisation lavaka, aménagement bassin versant...), diffusion de foyers améliorés (KAMADO et foyers kopadroa), activités génératrices de revenu (petit élevage amélioré...), promotion des pratiques résilientes au changement climatiques.

### Modèle LIFE par ANAE (2)

<b>Période</b>	2017-2020
<b>Zone d'intervention</b>	Région Bongolava, 7 communes (Tsironomandidy Fihaonana, Ambararatabe, Maritampona, Tsinjoarivo Imanga, Ambatolampy, Ankadinondry Sakay et Mahasolo)
<b>Organisme d'exécution</b>	Association Nationale d'Actions Environnementales (ANAE) à travers le projet « Sustainable Land Management » (SLM Bongolava), MEEF

### Modèle LIFE par PROJERMO Amoron'Imania (1)

<b>Nom de l'organisation: DRAE AMORON' I MANIA</b>	
<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restoration de l'environnement</li> <li>Conservation du sol</li> </ul>
<b>Activités vulgarisées</b>	<p>Reboisement (Eucalyptus, Acacia mangium) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des formateurs locaux (FL) : 13 FL de reboisement et 7 FL de kamado</li> <li>Formation sur la mise en place de pépinière: au niveau fokontany</li> <li>Mise en place de pépinières: 3 pépinières d'Acacia à Mandrosonoro, 2 pépinières d'Eucalyptus à Amborompotsy</li> <li>Mise en pot: 300 pots par pépiniéristes (1500 pots pour les 5 pépinières)</li> <li>Suivi des pépinières</li> </ul>

### Modèle LIFE par PROJERMO Amoron'Imania (2)

<b>Période</b>	Décembre 2017 – Mars 2018
<b>Zone d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CR Amborompotsy, district Ambatofinandrahana</li> <li>CR Mandrosonoro, district Ambatofinandrahana</li> </ul>
<b>Organisme d'exécution</b>	PROJERMO

### Modèle LIFE par PROJERMO BONGOLAVA (1)

**Nom de l'organisation: PROJERMO/DRAE Bongolava**

<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restoration et protection de l'environnement,</li> <li>Conservation des sols</li> </ul>	
<b>Activités vulgarisées</b>	<p>Reboisement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Agents formés: 06</li> <li>Paysans leader formés: 12</li> <li>10 sites de pépinière: 06 pour l'Acacia et 04 pour l'Eucalyptus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reboisement et foyer amélioré</li> </ul>

### Modèle LIFE par PROJERMO BONGOLAVA (2)

<b>Période</b>	Décembre 2017 à Mars 2018	- en 2018
<b>Zone d'intervention</b>	Communes Ambatomainty Sud et Ambohitromby	Ambatomainty Sud, Ambohitromby, Belobaka et Antsahalava
<b>Organisme d'exécution</b>	Agents de la DRAE et les CDR du PROJERMO	

### Modèle LIFE par PADAP (1)

**Nom de l'organisation: Projet Agriculture Durable par une Approche Paysage (PADAP), 2017 – 2022**

- Le PADAP est un projet sous-tutelle du MPAE et travaille avec 3 Ministères: MPAE, MEEF, MEEH
- Financé par la BM, l'AFD et le GEF, Gouvernement Malagasy et les bénéficiaires
- Zone d'intervention du PADAP: Région Analanjirofo (Iazafo et Soanierana Ivongo); Région Sofia (Bealanana); Région Boeny (Marovoay); Région SAVA (Andapa)



Modèle LIFE par PADAP (2)	
<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	<p>Un des objectifs spécifiques du PADAP: « Renforcer la gestion intégrée des ressources naturelles par les acteurs locaux dans les paysages cibles »</p> <p>Objectif global du PADAP: « Augmenter la productivité agricole en lien étroit avec une gestion durable des ressources naturelles dans les paysages sélectionnés »</p> <p>Le Modèle LIFE a été validé par le MPAE et le MEEP, en janvier 2017, en tant qu'outil national pour la restauration environnementale et le développement rural</p> <p>Utilisation du Modèle LIFE par le PADAP</p>
<b>Sites d'application du Modèle LIFE par le PADAP</b>	<p>- Région Boeny:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune Tsararano (10 Fkt)</li> <li>- Commune Anosinalainolona (09 Fkt)</li> </ul> <p>- Région Sofia:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune Ambodiampana (06 Fkt)</li> <li>- Commune Ambatosia (02 Fkt)</li> </ul>

Modèle LIFE par PADAP (3)	
<b>Période</b>	<p>- Région Boeny: Avril 2018 – Mars 2021 (36 mois)</p> <p>- Région Sofia: Mars 2018 – Août 2020 (30 mois)</p>
<b>Organisme d'exécution</b>	Les Ministères et leurs services déconcentrés, avec le CER du PADAP et des Agents Communaux de chaque Région concernée

Modèle LIFE par The Peregrine Fund	
<b>Nom de l'organisation:</b> ONG The Peregrine Fund (TPF)	
<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	Appui à la conservation des Aires Protégées de Bemanevika et Mahimborondro.
<b>Activités vulgarisées</b>	Kamado, reboisement et atténuation des Lavakas. 113 formateurs mis en place (dont 87 FL, 5 Formateurs en lavaka, et 21 PR) avec 25% de taux d'adoption, nous envisageons de continuer pour couvrir la zone environnante des Aires Protégées.
<b>Période</b>	Aout 2016 – Décembre 2018
<b>Zone d'intervention</b>	Région Sofia, District Bealanana, 02 communes sur 05 non touchées encore dans le cadre du projet MRPA: CR Mangindrano et CR d'Antananivo haut
<b>Organisme d'exécution</b>	ONG The Peregrine Fund

Modèle LIFE par AIM (1)	
<b>Nom de l'organisation:</b> Action Intercoopération Madagascar (AIM)	
<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	Toucher un grand nombre de population à travers une formation de masse, en tenant compte de leurs besoins et des ressources locales disponibles. Pérenniser les activités réalisées en répétant les formations et en effectuant des suivis post formation.
<b>Activités réalisées et vulgarisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o 04 séances de formation des agents du projet ADIAFO sur le modèle LIFE ;</li> <li>o 01 état des lieux de la commune et du Fokontany d'intervention, suivi d'une discussion sur le modèle LIFE auprès des responsables communaux ;</li> <li>o 01 sensibilisation sur le modèle LIFE en vue de la sélection des 10 formateurs locaux (FL) sur deux thématiques (reboisement et foyers améliorés) ;</li> <li>o Formation de 06 Formateurs locaux sur les deux thématiques assurée par JICA</li> <li>o 03 formations des populations réalisées par les Formateurs locaux sur le reboisement et 03 formations sur les foyers améliorés ;</li> <li>o 01 suivi conjoint des activités des Formateurs locaux entre les agents du JICA et de AIM ;</li> <li>o 05 suivis mensuels des activités des Formateurs locaux assurés par le manager de zone de AIM, depuis la sélection des FL en mois de Novembre 2017.</li> </ul>

Modèle LIFE par AIM (2)	
<b>Période</b>	Juillet 2017 à Février 2019.
<b>Zone d'intervention</b>	Région Analamanga, District Ankazobe, Commune Mahavelona, Fokontany Antolojanahary, 5 Hameaux (Akamasoa Centre, Akamasoa Nazareta, Ambohimahaso, Ambohimandroso, Fiantsonana).
<b>Organisme d'exécution</b>	ONG AIM en complémentarité avec le Projet ASA-ADIAFO / UE

Modèle LIFE par PAPRIZ 2 (1)	
<b>Nom de l'organisation:</b> PAPRIZ 2 du MPAE	
<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	Outil de Vulgarisation
<b>Activités réalisées et vulgarisées</b>	Technique sur la stabilisation des «lavaka», fabrication des «kamado», technique sur la production des jeunes plants.

## Modèle LIFE par PAPRIZ 2 (2)

<b>Période</b>	2016-2020
<b>Zone d'intervention</b>	Les cinq (5) régions initiales du projet PAPRIZ 2 notamment : Bongolava , Alaotra-Mangoro ,Analamanga, Vakinakaratra , Itasy dont le but de recouvrir 200 périmètres irrigués pour 2020.
<b>Organisme d'exécution</b>	PAPRIZ 2 Central / MPAE

## Modèle LIFE par la DREEF BONGOLAVA

Nom de l'organisation: DREEF Bongolava

<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE :</b>	Reboiser et lutter aux feux en utilisant la méthode facilement à partir des moyens locaux	Pour pouvoir appliquer un méthode de DRS accessible pour tous et à partir des moyens locaux	Réduire les surfaces incendiées dans la ZIA du projet
<b>Activités vulgarisées:</b>	-Reboisement -Lutte contre les feux de brousse	-Stabilisation de Lavaka -Reboisement -Protection de berge	-Lutte contre les feux de brousse
<b>Période:</b>	2017 et 2018	2017 et 2018	2017 et 2018
<b>Zone d'intervention :</b> <b>Region Bongolava</b>	Tous les 30 communes de la region Bongolava	12 communes: Fihaonana, Ambararatabe, Maritampona, Ambatolampy, Tsinoarivo Imanga, Bevato, Soanierana, Ankadinondry, Bemahatazana a, Belobaka, Fierenana	4 Communes: Belobaka, Antsahalava, Ambohitromby, Ambatomainity
<b>Organisme d'exécution</b>	DREEF	Collaboration avec le projet VAHATRA	Collaboration avec PROJERMO

## CONTEXTE DU FUTUR USAGE DU MODÈLE LIFE POUR LE CAS ANDEKALEKA- CAZ

« PROJET HEMSLEY » COMPOSANTE RESTAURATION

CONSERVATION INTERNATIONAL



45

Initiative de CI :

- Création de capacité de production de plants autochtones
- Reboisement pilote de 8 ha dans les forêts dégradées des VOI pour lutter contre ensablement du barrage Andekaleka

Objectifs avec LIFE:

- Restaurer les parties dégradées du Bassin versant à Andekaleka
- Augmentation du nombre d'individus qui reboisent/Appropriation du reboisement (→ augmentation des arbres plantés → plus de couvert forestier et de séquestration de carbone →

Zone d'intervention du projet Hemsley:

- Région Alaotra Mangoro,
- Deux Communes concernées : Andekaleka et Lohariandava

Organisme d'exécution actuel pour Hemsley:

- Consultant / Formateur local
- Commune, pépiniéristes, JIRAMA, individus simples

Activités vulgarisées actuellement pour Hemsley:

- Formation de ceux qui désirent avoir des graines de Grevillea et acacia+ distribution des graines
- La composante restauration a déjà débuté sous le financement Hemsley: Juillet 2017 – Décembre 2018

Mais depuis Février 2018: constat d'un besoin de mettre en place l'approche LIFE dans ces zones suite aux rencontres avec les parties prenantes

Perspectives / autres opportunités:

- Recherche de financement avec JICA Japan (Grassroot program) pour application modèle LIFE

- Andekaleka et autres communes du CAZ non encore définies, activités prioritaires: restauration et traitement des lavakas/et/vulgarisation des arbres fruitiers/ agroforesterie
- Premier concept note sera fait en Juillet- Aout 2018
- Prochaine visite de CI Japan en Août pour appuyer cette proposition

- Rajout de thèmes de formation pour Andekaleka project: Bouturage, greffage, marcottage

- Discussion avec Madarail/ Jirama pour Andekaleka

### Modèle LIFE par DREEF Alaotra Mangoro (1)

**Nom de l'organisation:** DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS ALAOTRA-MANGORO

<b>Objectif de l'utilisation du Modèle LIFE</b>	Atténuation de la dégradation environnementale pour le développement durable dans le cadre du plan d'urgence sur le changement climatique
<b>Activités vulgarisées</b>	- Reboisements: 18 séances de formation avec plus de 200 000 plants produits (Accacia auriculiformis, Eucalyptus grandis, Pinus keshia) pour 100 Ha environ de superficie - Foyers améliorés (kamado): 16 séances de formation pour les VOI, les Elèves de Collège et de Lycée ainsi que pour tous intéressés durant la JME 2017 et la Foire Régionale 2017, avec plus de 220 kamado fabriqués selon les rapports obtenus au niveau de la DREEF

### Modèle LIFE par DREEF Alaotra Mangoro (2)

<b>Période</b>	Mars 2017 à Mars 2018
<b>Zone d'intervention</b>	District Andilamena (Communes Andilamena et Antanimenabaka) District Ambatondrazaka (Communes Ilafy et Ambatondrazaka II) District Amparafaravola (Communes Ambodimanga et Vohimena)
<b>Organisme d'exécution</b>	CEEF Andilamena CEEF Ambatondrazaka CEEF Amparafaravola

**Le modèle LIFE est basé sur une approche qui déclenche et favorise l'initiative durable de la population à travers la Formation ouverte à tous.**



**MERCI!**

**Indicateur de la Finalité (Objectif global) du cadre logique**

### Structures qui ont l'intention d'appliquer le Modèle LIFE après la fin du Projet

Nom	PTF	Sites d'intervention	Nombre de communes ?
PAPRIZ2	JICA	Bongolava, Itasy	?
SLM Bongolava	FEM/PNUE	Bongolava	7
PADAP	BM/FEM/AFD	Sofia, Boeny	4
PROJERMO	BAD	Bongolava, Amoron'Imania	4
ONG AIM	AIM	Analamanga	1
Projet EDD	JICA	Sofia	1
COKETES	FEM/PNUE	Analanjirifo	2
TPF		Sofia	?
CI	Hemsley?	Alaotra-Mangoro	2
DREEF ALM		Alaotra-Mangoro	
DREEF Bongolava		Bongolava	

## Indicateur de la Finalité (Objectif global)

### Finalité

Dans les zones d'amont dégradées, le nombre des communes qui promeuvent de façon intégrée le développement rural et la conservation des sols augmente.

Finalité = Objectif à atteindre 3 à 5 ans après la fin du projet

### L'Indicateur de la Finalité actuel

D'autres projets et/ou organismes recourant au modèle établi dans le cadre du projet sont exécutés dans au moins **31** communes.

Moyens de Vérification :

Entretiens avec les structures concernées

## Structures qui ont l'intention d'appliquer le Modèle LIFE après la fin du Projet

Nom	PTF	Sites d'intervention	Nombre de communes ?
PAPRIZ2	JICA	Bongolava, Itasy	?
SLM Bongolava	FEM/PNUE	Bongolava	7
PADAP	BM/FEM/AFD	Sofia, Boeny	4
PROJERMO	BAD	Bongolava, Amoron'Imania	4 2
ONG AIM	AIM	Analamanga	1
Projet EDD	JICA	Sofia	1
COKETES	FEM/PNUE	Analanjirofo	2
TPF		Sofia	?
CI		Alaoatra-Mangoro	2
DREEF ALM		Alaoatra-Mangoro	
DREEF Bongolava		Bongolava	

## Structures et les points focaux « Modèle LIFE »

Structure	Points focaux	Mail	Tel.



## Rapport final du Projet

Par le Comité Conjoint de Coordination

- le 20. mars. 2018 -

PRODAIRE touche à sa fin, mais le Modèle LIFE se poursuit en vue du développement pour tous.



Equipe Alaoatra-Mangoro



Equipe Bongolava

Merci d'avance pour votre contribution à la vulgarisation plus active du Modèle LIFE !